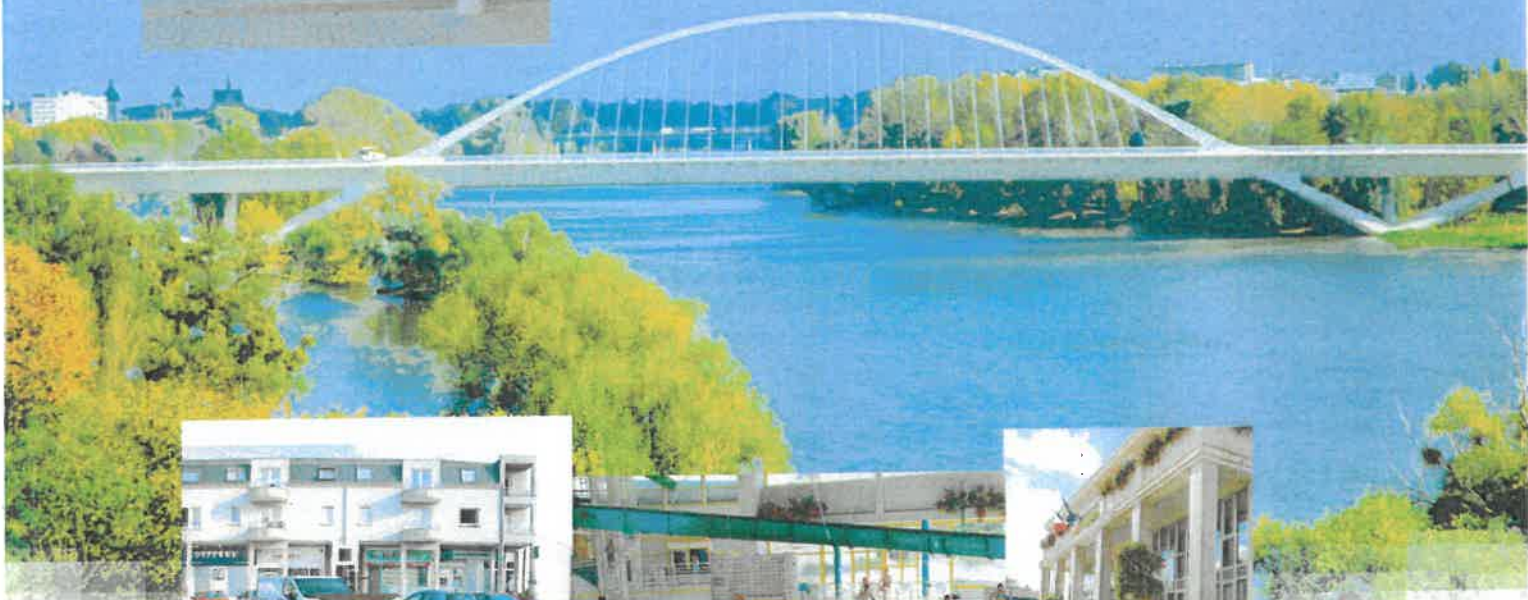


# Ville de Saint Jean de la Ruelle



Procès-verbal de la séance du : 19 décembre 2022

Approuvé le : 27 février 2023



# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2022

---

Le 19 décembre 2022 à 18h45, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle Anna Marly, suivant la convocation en date du 12 décembre 2022.

M. le Maire ouvre la séance et invite Monsieur le Directeur Général des Services à faire l'appel.

**PRESENTS** : M. CHAILLOU, Mme DESNOUES, M. LAVAL, Mme LE BIHAN, M. RIVIERE DA SILVA, Mme BELLIZIO, Mme BUREAU, Mme MOULIN (arrivée à 18h55), M. PIVAIN, M. PASSEGUE (arrivée à 18h57), Mme PARAYRE, M. AMSTUTZ, Mme GAMBONI, Mme DANGE, Mme BOIS, Mme GAUTHIER, Mme NOGUES, M. LAFRAYHI, M. RINA-BASILIO, M. HUBERT, Mme CAKIR, Mme DAHOU, M. DUPRE.

**ABSENTS ET REPRESENTES** : Mme HAMEAU a donné pouvoir à M. RINA-BASILIO, M. VILLARET a donné pouvoir à Mme BUREAU, M. LACOU a donné pouvoir à M. LAVAL, M. DIARRA a donné pouvoir à Mme LE BIHAN, M. ZING TSALA a donné pouvoir à Mme GAMBONI, Mme LOQUET a donné pouvoir à M. RIVIERE DA SILVA, M. PAOLI a donné pouvoir à Mme NOGUES, M. MABOUSSOU a donné pouvoir à Mme BELLIZIO, Mme PAROU a donné pouvoir à M. DUPRE.

**ABSENT** : M. HUYGHUES DES ETAGES.

La séance est ouverte.

Le Maire constate suite à l'appel nominal, que le quorum est atteint et que l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Maire propose de désigner Mme CAKIR comme secrétaire de séance. Le Conseil Municipal approuve cette proposition.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : MME CAKIR.

Le Maire invite le Conseil Municipal à adopter le procès-verbal de la séance du 30 novembre 2022.

**29 VOIX POUR**

**1 NON PARTICIPATION** : MME DAHOU.

M. le Maire adresse un message de soutien et de solidarité aux habitants de Vaulx-en-Velin, notamment aux familles des victimes, à Mme la Maire et aux élus, suite au drame qui a touché une copropriété dans un quartier populaire. Il en est particulièrement ému compte tenu des similarités qui existent entre cette commune et la ville de Saint Jean de la Ruelle.

# ORDRE DU JOUR

- Désignation du/de la secrétaire de séance,
- Adoption du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2022,
- Décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Conseiller Départemental-Maire,
- Délibérations :

**Rapporteur.e.s :**

- **FINANCES**
- 2022-339** Budget principal – exercice 2022 – Décision Modificative n°4.
- 2022-340** Admission en non-valeur, créances éteintes et régularisation de charges exceptionnelles sur le budget principal - exercice 2022.
- 2022-341** Budget principal – Provision pour dépréciation des créances.
- 2022-342** Budget principal – Adoption du budget primitif 2023.
- 2022-343** Budget annexe camping – Adoption du budget primitif 2023.
- 2022-344** Budget annexe locations immobilières – Adoption du budget primitif 2023.
- 2022-345** Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement - ajustements des montants.
- 2022-346** Subventions de fonctionnement aux associations et organismes publics - exercice 2023.
- 2022-347** Budget principal et budget annexe camping – Tarification aux usagers 2023.
- 2022-348** Fiscalité directe locale – Vote des taux 2023.
- 2022-349** Mise à disposition de personnel du budget principal aux budgets annexes camping et locations immobilières pour l'année 2023.
- 2022-350** Versement d'une attribution de compensation en investissement à Orléans Métropole.
- **EDUCATION - RESTAURATION**
- 2022-351** Convention avec l'Education Nationale pour la mise en œuvre du dispositif "petits déjeuners".
- 2022-352** Participation de la ville au financement des classes de découverte des écoles pour l'année scolaire 2022-2023.
- **ANIMATION - JEUNESSE**
- 2022-353** Convention Territoriale Globale 2022-2025 entre la ville et la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret.
- **AMENAGEMENT**
- 2022-354** ZAC Alleville Nord – Proposition de dénomination de deux voies.

**C. CHAILLOU****N. HAMEAU****O. BELLIZIO****P. LAVAL**

<b>2022-355</b>	Plan de protection de l'atmosphère (PPA) de l'agglomération orléanaise 2019-2030 – Avis de la commune.	<b>C. CHAILLOU</b>
	➤ <b>AFFAIRES GENERALES</b>	
<b>2022-356</b>	Maison de Santé Pluridisciplinaire Françoise Dolto – Accord transactionnel avec l'entreprise ROC.	<b>C. CHAILLOU</b>
	➤ <b>RESSOURCES HUMAINES</b>	
<b>2022-357</b>	Modification du tableau des effectifs permanents.	
<b>2022-358</b>	Recrutement de vacataires pour la formation des ATSEM.	

- Questions diverses.

<b>Décisions prises          dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal          à Monsieur le Conseiller Départemental-Maire</b>
--

Numéro	Pôle	Nature de la décision	Date envoi Préfecture
2022-99	Aménagement	Adoption du cahier des charges de cession des terrains situés à l'intérieur du périmètre de la Zone d'Aménagement Concerté Alleville nord concernant le lot I11, cadastré section AC n°584, pour une superficie de 428 m <sup>2</sup> , par VALLOIRE HABITAT au profit de Madame Mounia CHOUGUI. Le terrain est destiné à recevoir une maison individuelle d'une surface de plancher maximale de 150 m <sup>2</sup> .	29-nov-22
2022-100	Affaires juridiques	Avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre n°21SJ03 concernant la construction d'un multi accueil petite enfance. Le titulaire du marché est le cabinet VACONSIN MAZAUD ARCHITECTES, mandataire du groupement Vaconsin-Mazaud, Gantha, 3iA, domicilié à Orléans. La modification a pour objet de fixer le coût prévisionnel définitif des travaux et en conséquence le forfait définitif de la rémunération du maître d'œuvre, en phase APD. Le coût prévisionnel définitif des travaux en phase APD est fixé à 1 831 930.00 € HT. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Montant de la modification HT : 20 607,24 €</li> <li>• Montant initial du marché HT : 187 500,00 €</li> <li>• Nouveau montant du marché HT : 208 107,24 €</li> <li>• Pourcentage d'écart introduit par l'avenant : 10,99 %</li> </ul>	01-déc-22
2022-101	Affaires juridiques	Avenant n°2 concernant le lot 1 produits d'entretien et le lot 2 produits de restauration, à l'accord cadre à bons de commande n°21SJ12, ayant pour objet la fourniture de produits d'hygiène et d'entretien, d'accessoires et équipements divers. La modification n'a pas d'incidence financière sur le montant maximum de l'ensemble des commandes de l'accord-cadre à	01-déc-22

		<p>bons de commande qui, les deux lots confondus sur deux ans, s'élève à 190 000 € H.T.</p> <p>Elle a pour objet de modifier les prix initiaux des produits objets du présent marché afin de pouvoir prendre en compte la hausse exceptionnelle des prix des matières premières jusqu'au 14 février 2023.</p>	
2022-102	Aménagement	<p>Convention avec l'association Amicale des Salmoneries pour la mise à disposition à titre précaire et révocable de locaux situés 1 rue Antoine de Saint Exupéry pour une durée d'un an, soit du 8 octobre 2022 au 7 octobre 2023.</p> <p>Le montant de participation aux frais de chauffage, d'électricité et d'eau est fixé forfaitairement pour la durée de la convention à 198 € par trimestre payable à terme échu.</p>	08-déc-22
2022-103	Aménagement	<p>Convention avec l'association Amicale des retraités de Brandt Industries pour la mise à disposition à titre gratuit de la salle Armand Theuriot en vue de l'organisation de rencontres de belote chaque mardi après-midi de 14h00 à 17h30 pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2022 au 31 mars 2023.</p>	08-déc-22
2022-104	Aménagement	<p>Convention avec le Docteur Zaineb CHRAIBI, Gynécologue, pour la mise à disposition à titre précaire et révocable de locaux situés au sein du bâtiment de la Maison de la Petite Enfance pour une durée d'un mois du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2022.</p> <p>Le bénéficiaire prend à sa charge les dépenses suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une redevance forfaitaire fixée à 60 € par mois à échoir,</li> <li>- une participation aux frais de chauffage, d'électricité, d'eau et de ménage fixée forfaitairement à 65 € par mois à échoir,</li> <li>- les consommations de téléphonie et d'internet.</li> </ul>	08-déc-22
2022-105	Aménagement	<p>Convention avec le Docteur Zaineb CHRAIBI, Gynécologue, pour la mise à disposition à titre précaire et révocable de locaux situés au sein de la Maison médicale sud (Cabinet médical n°2) pour une durée de trois ans du 1<sup>er</sup> octobre 2022 au 30 septembre 2025.</p> <p>Le bénéficiaire prend à sa charge les dépenses suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une redevance forfaitaire fixée à 239 € par mois, à terme à échoir,</li> <li>- Une participation aux frais de chauffage, d'électricité, d'eau et de ménage fixée à 65 € par mois, à terme à échoir, avec régularisation annuelle au vu des consommations réelles,</li> <li>- Les consommations de téléphonie, d'internet et de la bureautique.</li> </ul>	08-déc-22



**DELIBERATIONS :**

**2022-339 Budget principal – Exercice 2022 – Décision Modificative n°4.**

**Présentée par M. Christophe CHAILLOU,  
Conseiller Départemental-Maire.**

Afin de procéder aux derniers ajustements budgétaires 2022, il est proposé d'adopter la décision modificative N°4 du budget principal, caractérisée par :

- l'inscription de 38 000 € de recettes de fonctionnement complémentaires correspondant à la reprise des provisions pour dépréciation d'actifs de 2021,
- en dépense de fonctionnement, l'inscription de 30 000 € pour le paiement de la participation communale aux actions de prévention spécialisée portées par la Métropole (rattrapage de 2021), de 9 096 € de charges exceptionnelles pour des régularisations de mandats, et de 5 000 € pour ajuster l'enveloppe dédiée aux dotations aux provisions pour les dépréciations d'actifs de 2022.

Afin d'assurer l'équilibre de cette décision modificative, le solde entre cette recette et ces dépenses (- 6 096 €) est retranché du compte « dépenses exceptionnelles ».

<i>En €</i>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	38 000 €	38 000 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	-	-

Vu l'avis favorable du bureau municipal élargi du 7 décembre 2022,

Vu l'avis favorable de la commission municipale des finances du 13 décembre 2022,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**ADOpte** la décision modificative n°4 2022 du budget principal.

**ANNEXE 1 – DECISION MODIFICATIVE N°4 2022 DU BUDGET PRINCIPAL.**

**2022-340 Admission en non-valeur, créances éteintes et régularisation de charges exceptionnelles sur le budget principal - exercice 2022.**

**Présentée par M. Christophe CHAILLOU,  
Conseiller Départemental-Maire.**

Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie d'Orléans Municipale et Métropole ne peut recouvrer, malgré les poursuites engagées, certaines créances sur le budget principal.

Il s'agit de créances jugées irrécouvrables voire prescrites liées à des prestations municipales impayées (en matière de restauration scolaire, de loisirs, d'accueil périscolaire, de droits de places...), qu'il convient de régulariser par délibération, en décidant l'admission en non-valeur de ces titres non recouvrables.



Cette admission en non-valeur génère une dépense au budget principal sur les comptes 6541 « admissions en non-valeur », et 6542 « créances éteintes ».

Il est proposé d'admettre en non- valeur les titres non recouvrables à hauteur de 7 957,76 euros.

Par ailleurs, la commune se trouve dans l'impossibilité de recouvrer deux créances :

- D'un montant de 4 488 € suite à la communication d'un RIB frauduleux utilisé pour payer deux factures ENGIE SERVICE de 2021 (mandats 3771 et 3772, bordereau 542),
- D'un montant de 4 608 € suite à un paiement de 2020 réalisé par erreur à l'entreprise TRM Espaces verts (mandat 4681 bordereau 822) au lieu de la société Gabriel TP, entreprise qui n'a pas honoré le remboursement de la somme perçue indument et qui a fait l'objet d'une liquidation judiciaire en février 2022.

Le comptable public demande la régularisation de ces deux créances irrecouvrables par la passation de deux mandats au compte 678.

Vu l'avis favorable de la commission municipale des finances du 13 décembre 2022,

#### **OUVERTURE DES DEBATS :**

Mme Dahou demande dans quels services les sommes n'ont pas pu être récupérées.

M. le Maire indique qu'il s'agit principalement de factures liées à la restauration, au périscolaire ou à la garde d'enfants, et plus marginalement, de factures liées à des enlèvements de fourrière et parfois à des dépôts de bilan d'entreprises. En majorité, cela est essentiellement lié à des procédures de surendettement devant la Banque de France qui entraînent l'effacement des dettes.

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** de régulariser les deux créances de 4 488 € et de 4 608 € devenues irrecouvrables par l'émission de deux mandats au compte 678.

**DECIDE** d'admettre en non-valeur les créances retenues par la commission municipale des finances pour un montant total de 7 957,76 euros.

**PRECISE** que la dépense sera imputée sur l'exercice 2021 aux comptes :

- ⇒ 6541 « admissions en non-valeur : 2 967,64 euros
- ⇒ 6542 « créances éteintes » : 4 990,12 euros

**AUTORISE** Monsieur le Conseiller Départemental-Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.



**ANNEXE 2 :**

- **TABLEAU DES ADMISSIONS EN NON VALEUR**
- **TABLEAU DES CREANCES ETEINTES.**

**2022-341 Budget principal – Provision pour dépréciation des créances.**

**Présentée par M. Christophe CHAILLOU,  
Conseiller Départemental-Maire.**

L'article R2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit qu'une provision doit être constituée lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, à hauteur du risque d'irrécouvrabilité estimé par la commune à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public.

Par une délibération du 10 juillet 2020, le Conseil Municipal a choisi le régime de droit commun en matière de provision, c'est à dire le régime des provisions semi-budgétaires.

Considérant l'état adressé par la Trésorerie d'Orléans Métropole et Municipale des restes à recouvrer sur comptes de tiers concernant les comptes 41 : Redevables et Comptes rattachés et les comptes 46 : Débiteurs et créditeurs divers, spécifiques contentieux sur le budget principal datant de plus de deux ans au 31/12 de l'exercice ;

Considérant que cet état actualisé annule et remplace celui qui avait été communiqué par la Trésorerie d'Orléans Métropole en août 2022 en vue de son examen en Conseil Municipal en octobre 2022,

Compte tenu du risque d'irrécouvrabilité de certaines de ces créances impayées à ce jour, il est nécessaire de constituer une provision pour dépréciation et pour un taux estimé à 18 % de leur montant total.

Le Conseil Municipal doit par ailleurs impérativement délibérer sur la reprise des provisions constituées. Par délibération n°2021-213 en date du 20 décembre 2021, la ville de Saint Jean de la Ruelle a décidé la constitution d'une provision pour risques d'un montant de 37 998,45 € au titre des risques d'impayés.

Par délibération en date 20 décembre 2021, la Collectivité a admis en non-valeur ou en créances éteintes la somme globale de 12 548,19 € portant sur ce type de recettes non perçues. Le risque d'impayés étant avéré, il convient de procéder à la reprise de la provision réalisée en 2021 dont le montant est compris dans la reprise sur provision de 37 998,45 €. Cette reprise de la provision s'effectuera sur le compte 7817 (chapitre 78).

Vu l'avis favorable de la commission municipale des finances du 13 décembre 2022,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** de procéder à la reprise de la provision d'un montant de 37 998,45 € constituée au titre d'une dotation aux provisions pour risques « dépréciation de comptes de redevables » pour 2021. Cette reprise de la provision s'effectuera sur le compte 7817 (chapitre 78).

**DECIDE** de constituer sur l'exercice 2022 une provision semi-budgétaire au budget principal pour dépréciation des comptes de tiers à hauteur de 18 % des créances impayées en contentieux de plus de





deux ans conformément aux informations communiquées par la Trésorerie d'Orléans Métropole et Municipale, soit 35 147,49 €.

DIT que les dépenses correspondantes sont imputées en dépenses de fonctionnement au compte 6817 dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants du budget principal (chapitre 68).

**2022-342 Budget principal – Adoption du budget primitif 2023.**

**Présentée par M. Christophe CHAILLOU,  
Conseiller Départemental-Maire.**

M. le Maire soumet à l'assemblée le projet de budget primitif 2023 pour le budget principal.

Le projet de budget primitif 2023 s'équilibre comme suit :

<i>En €</i>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	23 826 425,00 €	23 826 425,00 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	9 407 850,00 €	9 407 850,00 €

Le budget est voté par nature. Il est proposé de procéder à un vote global au niveau du chapitre.

Vu l'avis favorable du bureau municipal élargi du 7 décembre 2022,

Vu l'avis favorable de la commission municipale des finances en date du 13 décembre 2022,

M. le Maire présente le budget primitif de la commune au titre de l'année 2023. Il précise que le budget proposé est conforme aux orientations budgétaires présentées lors du Conseil Municipal du 30 novembre 2022.

M. le Maire rappelle le contexte incertain et la proposition d'un budget volontariste suivant les engagements pris devant les stéoruellans. Il précise que le budget est marqué par l'inflation record de plus de 6 %, notamment sur les dépenses de la ville en ce qui concerne l'énergie, et par l'augmentation des taux d'intérêts qui ont des conséquences sur la dette de la commune.

Il indique que dans ce contexte, le gouvernement a prévu des concours financiers de l'Etat qui devraient progresser légèrement (de 52,32 à 53,45 milliards d'euros). Le budget total consacré aux collectivités est en augmentation avec un engagement du gouvernement par la création d'un fonds vert appuyant les initiatives de transitions écologiques du territoire. Autre élément important, la modification sur la CVAE, où la ville n'est pas concernée directement, avec la création d'un Fonds National d'Attractivité Economique des Territoires. Par ailleurs, certaines communes vont bénéficier de dispositions pour compenser l'augmentation des coûts de l'énergie, soumis à un certain nombre de critères où la ville de Saint Jean de la Ruelle n'est pas éligible.

M. le Maire réaffirme les objectifs du budget primitif 2023 : maintenir constants les taux des impôts locaux, inchangés pour la 19ème année consécutive ; ajuster les dépenses de fonctionnement pour tenir compte de la hausse des prix et de l'augmentation de la masse salariale, tout en conservant un bon niveau d'autofinancement ; investir en faveur des équipements communaux de proximité ; démarrer trois chantiers d'ampleur :

- La restructuration du groupe scolaire Jean Moulin,
- La construction d'une structure petite enfance en centre-ville,
- La requalification du centre-ville.



La ville souhaite continuer d'investir pour limiter les dépenses énergétiques ; à ce sujet, M. le Maire vient d'apprendre que le comité d'engagement d'ENGIE valide l'engagement de l'opération, relative à la seconde phase de raccordement des équipements de la ville à la chaufferie biomasse. La commune va ainsi pouvoir raccorder les équipements du centre-ville consommateurs d'énergie, notamment la mairie, l'école Jules Lenormand, le Centre de loisirs Suzanne Lacore, les ateliers municipaux, la salle Anna Marly, la médiathèque etc. Il s'agit de la 1<sup>ère</sup> étape des travaux de requalification de la rue Charles Beauhaire avec le passage des canalisations.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, la ville essaie de les contenir face à la hausse des prix et l'augmentation de la masse salariale, tout en n'augmentant pas les impôts locaux pour la 19<sup>ème</sup> année consécutive.

M. le Maire fait le point sur le budget principal de la ville : le budget est d'un peu plus de 33 millions d'euros soit une augmentation de 1,4% par rapport à 2022. La ville a une capacité d'autofinancement de 2 311 K€ et a recourt à l'emprunt de manière modérée à hauteur de 1 500 K€. La section de fonctionnement est de 23 826 K€ et la section d'investissement de 9 408 K€ dont 4 302 K€ de dépenses d'équipement.

M. le Maire rappelle les principales recettes de fonctionnement et leur évolution : la recette principale reste l'impôt avec la taxe foncière et le reversement par l'Etat de l'équivalent de la taxe d'habitation. Il y a ensuite le reversement par la Métropole des attributions de compensation et de la dotation de solidarité complémentaire. Le soutien de l'Etat s'est notablement réduit avec la diminution de la dotation forfaitaire depuis 10 ans. La commune bénéficie de la dotation de solidarité urbaine qui augmente.

Même si la collectivité garde inchangés les taux de fiscalité depuis 19 ans, le gouvernement a maintenu la revalorisation des bases pour prendre en compte l'inflation ce qui va entraîner une hausse des recettes pour la collectivité.

La commune bénéficie d'un soutien important de la CAF ainsi que de la Région et du Conseil départemental du Loiret. Il y a une hausse des produits des services avec une réévaluation limitée de la tarification par rapport à l'inflation (3%) et un effort particulier est réalisé par la municipalité s'agissant de la restauration collective, fortement impactée par la hausse des prix, répercutée de façon modérée aux familles, la commune prenant à sa charge la plus grande partie du différentiel. Une nouvelle tranche tarifaire incitative est créée, avec des repas facturés 1 € pour les familles les plus modestes.

M. le Maire fait le point ensuite sur les principales dépenses de fonctionnement et leur évolution. La masse salariale constitue le 1<sup>er</sup> poste de dépenses de la commune pour un montant de 14 000 000 €, ce qui constitue une augmentation sans, malheureusement, de nouveaux recrutements d'agents. Les charges à caractère général sont le 2<sup>ème</sup> poste de dépenses.

M. le Maire illustre ensuite la hausse des dépenses courantes notamment liées à l'inflation : les fluides (1 200 K€, +16,5%) ; l'éducation et la restauration (1284 K€, +10,6%) ; les assurances (125 K€, +31%) ; l'animation urbaine (100 K€) : +7,6%, par ajustement au regard du niveau de mandat constaté 2022 ; le centre aquatique (55 K€) : +46,3%, du fait du redimensionnement du marché d'entretien des locaux, élargi à de nouvelles prestations ; la diffusion culturelle (160 K€) : +6,7% pour l'organisation d'un nouvel évènement autour de l'écriture, engagement pris en 2020 ; le Grand Unisson (170 K€) : +6,3%, afin de disposer des crédits nécessaires à la programmation de l'édition 2023 ; la communication (120 K€) : +9,2%, pour la communication autour du Grand Unisson, et l'intégration de la hausse du coût des publications et des prestations ; le conservatoire (12,6 K€) : + 8,6% du fait de l'ajustement de l'enveloppe dédiée à la maintenance du parc instrumental qui est vieillissant.



Certaines lignes sont en revanche proposées en baisse : la police municipale (90 K€) : -9,8%, avec un ajustement de l'enveloppe dédiée aux frais de gardiennage et à la maintenance du matériel ; les bibliothèques (62,8 K€) : -4,4%, du fait d'un ajustement de la ligne dédiée aux prestations d'animations ; le sports (208,7 K€) : - 2,4%, du fait de l'ajustement de l'enveloppe dédiée à l'encadrement des activités de l'école du sport et du ticket sport ; les bâtiments (500 K€) : -1,9%, du fait d'une réduction de l'enveloppe allouée aux études / diagnostics ; l'entretien (80 K€) : -10,1%, avec la réduction de la ligne liée à l'acquisition de petits matériels, du fait du réalisé constaté ; les espaces verts (140 K€) : -10,7%, du fait de la modification des modalités d'acquisition des tondeuses autoportées ; l'informatique (220 K€) : -5,2%, notamment grâce à la diminution des frais de maintenance et de télécommunication.

M. le Maire rappelle l'engagement de la municipalité auprès du CCAS et du monde associatif.

Il présente ensuite les recettes d'investissement. Ces dernières s'établiront à 9,4 M€ et sont composées du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) d'un montant de 500 K€ ; de la taxe d'aménagement d'un montant de 217 K€ ; des subventions d'investissement d'un montant de 520 K€. La collectivité bénéficie également des produits des cessions d'immobilisations et d'un recours modéré à l'emprunt. L'autofinancement brut dégagé en section de fonctionnement (2 311K€) permet une bonne couverture des besoins de financement en investissement.

M. le Maire présente les dépenses d'investissement du budget avec le lancement des projets majeurs du mandat qui traduisent l'engagement de la municipalité en faveur de la transition énergétique et des économies d'énergie. Le budget primitif 2023 s'inscrit pleinement dans le respect des engagements pris devant les stéoruellans et fixe le cadre des priorités d'investissement affirmées à l'occasion du débat d'orientation budgétaire.

Les projets majeurs du mandat sont :

- La réalisation d'un équipement petite enfance en centre-ville
- La restructuration et l'extension du groupe scolaire Jean Moulin
- L'engagement de la requalification du centre-ville/rue Charles Beauhaire
- L'engagement de la 2<sup>ème</sup> phase de raccordement des équipements municipaux à la chaufferie biomasse
- L'investissement pour l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux
- La participation à la poursuite de l'opération de renouvellement urbain du quartier des Chaises
- L'investissement en faveur de la proximité avec l'amélioration de la voirie, la poursuite du programme d'accessibilité des bâtiments publics, la rénovation des aires de jeux, la création un city stade au sud et l'investissement en faveur des espaces extérieurs et du patrimoine
- L'investissement en faveur de l'enfance, de l'éducation, de la culture, des sports et des loisirs
- L'investissement en faveur du développement des pratiques culturelles et sportives
- De veiller à la tranquillité des habitants par l'extension de la vidéo-protection
- La modernisation des solutions informatiques et le renouvellement du matériel

M. le Maire termine son exposé en présentant les budgets annexes camping et locations immobilières. Il y a peu d'éléments nouveaux. Le budget locations immobilières porte les équipements de santé. Il n'y a pas de dépenses particulières à part les dépenses de fonctionnement. Le camping pourrait ouvrir un mois de plus du fait du festival de Loire qui se tiendra en septembre 2023.

Ce budget est prudent et amorce les projets importants. En ce sens, il engage la commune pour les 3 années à venir.

### **OUVERTURE DES DEBATS :**

Mme Dahou remercie les agents de la Direction des Finances pour le rapport de présentation du BP 2023. Elle remercie également l'ensemble des agents qui contribuent chaque jour à répondre aux



besoins des habitants de Saint Jean de la Ruelle. Enfin, elle félicite M. le Maire pour la présentation ambitieuse de ce budget qui propose plusieurs projets présents dans son programme, et d'autres imprévus, notamment des investissements servant l'intérêt général.

En ce qui concerne les taux d'imposition qui n'ont pas augmenté pour les contribuables, Mme Dahou félicite M. le Maire mais constate cependant que les bases continuent d'augmenter entre 2 à 4 %. Cela affecte le quotidien des contribuables comme constaté dans l'annexe 1 de la délibération sur la tarification 2023.

Mme Dahou constate qu'une ligne est créée pour permettre aux plus démunis de pouvoir bénéficier d'un tarif à 1 € pour la restauration, mais elle souhaite savoir le nombre de famille touchées. Elle observe une augmentation des bases de manière significative de l'ensemble des tarifs entre 2 et 3 %. Elle indique que le constat est le même, que cela soit pour la jeunesse, les personnes âgées, le cimetière ou les locations. Elle conclue qu'il n'y a pas d'augmentation des impôts mais le quotidien des contribuables est toujours impacté et que ce sont toujours les mêmes, ceux de la classe moyenne, qui payent. Mme Dahou comprend que la commune a des charges mais elle indique qu'un taux moins élevé aurait été mieux accueilli.

Elle attire l'attention de la ville sur la taxe communale sur la consommation finale de l'électricité qui passe de 80 000 à 110 000 €, estimant que M. le Maire n'est pas dans l'obligation de modifier le coefficient multiplicateur qui passe de 6 à 8. Elle en conclut que le taux d'imposition n'augmente pas mais que la ville va se servir ailleurs. Elle demande si cette augmentation sera automatique ou fera l'objet d'une délibération obligatoire. Mme Dahou a cru comprendre que la Métropole souhaitait récupérer cette taxe. Elle demande ce qu'il en est vraiment.

Par ailleurs, Mme Dahou souhaite savoir si la ville a envoyé un courrier au Président de la Métropole concernant la gouvernance comme l'ont fait certaines communes. Si oui, elle veut connaître la teneur de cette lettre.

Mme Dahou est étonnée des frais d'assurances qui augmentent de 31 % soit 125 000 € et demande un point sur les affaires contentieuses de la collectivité.

Elle s'interroge également sur les frais de communication à hauteur de 120 000 €, soit + 9,2 %. Elle croit savoir que la communication au niveau de la plantation des 1 200 arbres n'a malheureusement pas réussi alors que c'était une bonne action. Elle regrette que les riverains n'aient pas pu y assister. Mme Dahou n'a pu y être présente mais a cru comprendre qu'il n'y avait pas beaucoup de riverains.

Elle salue le soutien aux associations qui est la force vive de la commune. Elle demande à ce que les votes pour les subventions soient faites par association et non globalement car elle a des demandes de précisions sur certaines d'entre elles.

Mme Dahou constate que le budget 2023 est ambitieux avec un investissement important de plus de 9 millions d'euros. Elle constate un budget avec plusieurs réalisations en ACP qui permettent d'étaler le financement sur plusieurs années ; des projets importants et nécessaires engagés depuis 2021 comme la restructuration de l'école Jean Moulin avec un coût de plus de 12 millions d'euros. Mme



Dahou pense que la restructuration de cette école aurait pu coûter moins chère si elle avait été rasée et reconstruite.

Mme Dahou rappelle que la rénovation énergétique des bâtiments figure parmi les grandes mesures votées à l'Assemblée Nationale dans le cadre du plan de transition énergétique. Elle souhaite connaître les normes fixées par rapport à ce projet. Elle propose l'organisation d'une commission générale pour permettre d'être informé en tant qu'élus sur ce sujet et aborder dans le même temps, le projet de la structure petite enfance dont le choix a été porté sur le centre-ville, alors qu'une enquête de 2012 réalisée par les services et les partenaires indiquaient une forte demande sur le Nord.

D'autre part, Mme Dahou indique que la somme de 75 000 € pour poursuivre le programme des travaux d'accessibilités des bâtiments municipaux lui paraît dérisoire. Elle considère que la prise en compte du handicap dans tous les sens du terme doit être une priorité et elle constate que cela n'est toujours pas le cas.

Mme Dahou est ravie de voir que M. le Maire propose le city stade aux 3 Fontaines, une demande de longue date de la part des jeunes du quartier. Elle regrette qu'il n'y ait pas eu de réflexion globale sur ce quartier avec l'école et le site de restauration qui n'est toujours pas adéquat pour l'accueil des enfants. Mme Dahou note que ce city stade sera à proximité du Collège Malraux pour un usage partagé. Cependant, elle se demande ce qu'il en est de ce collège car il lui semble qu'il a été acté au niveau du département d'en construire un autre. Si cela se fait, Mme Dahou demande ce qu'il adviendra des anciens locaux.

Mme Dahou attire l'attention sur les délais de livraison de ces projets. Elle se demande si cela sera livré sur ce mandat.

Enfin, Mme Dahou s'interroge sur la ligne des dépenses imprévues et inexistante sur le budget investissement. Elle demande à M. le Maire s'il pense l'inscrire à un autre moment. Par ailleurs, concernant la rue Charles Beauhaire, elle propose que ce projet soit présenté à tous les élus lors de la commission générale. Elle demande des précisions concernant la fermeture partielle de cette rue due à une maison fissurée. Elle souhaite savoir ce qu'il en est.

Pour terminer, elle souhaite connaître la position de M. le Maire sur d'inquiétants projets hypothétiques vus en commission sur des projets de collectifs entre des maisons rue Charles Beauhaire en allant vers Ingré.

M. le Maire salue les remerciements de Mme Dahou adressés aux services pour la qualité du travail.

Concernant les bases fiscales, M. le Maire indique qu'elles augmentent dans toutes les communes de France, du fait de l'indexation sur l'inflation. C'est la loi. Il rappelle cependant que les communes qui seront les plus touchées sont celles où il y a le plus de propriétaires car il s'agit de la taxe foncière. Ainsi, dans une commune comme Saint Jean de la Ruelle, où le taux de propriétaires est globalement moins élevé que dans d'autres communes, la population va être moins impactée. Les locataires ne sont pas touchés par cette taxe. M. le Maire rappelle également la disparition de la taxe d'habitation. En



finalité, si on est propriétaire, et que l'on compare globalement ce qui était versé en impôts locaux il y a quatre ans, les habitants paient moins d'impôt locaux aujourd'hui.

M. le Maire indique que le choix de la ville sur la tarification est un choix responsable. La commune ne peut pas tout absorber, avec une inflation à plus de 6 %. Par ailleurs, il rappelle que la ville a décidé de ne répercuter que la moitié de l'inflation en créant des tarifs sociaux assez développés dans la commune. La ville s'efforce de trouver le bon équilibre. M. le Maire indique que la tranche nouvellement créée pourrait concerner une quarantaine de familles, sans tenir compte des nouvelles familles qui viendraient s'y inscrire compte tenu du bas tarif.

Concernant la taxe sur la consommation d'électricité, M. le Maire indique que la commune n'a pas fait varier le coefficient. C'est une décision nationale qui s'impose à la ville qui n'a aucune marge. Le Conseil Municipal n'a plus la main sur cette décision. Cette taxe avait été supprimée par la ville et réintroduite par la loi.

S'agissant de la gouvernance de la Métropole, M. le Maire indique qu'il a effectivement signé la lettre des maires pour dénoncer un certain nombre de dysfonctionnements. Le dernier Conseil Métropolitain s'en est fait l'écho.

Pour ce qui est des assurances, M. le Maire indique que l'augmentation est un phénomène général. S'agissant des communes, il y a une réalité, c'est que pour certains dommages, il est de plus en plus difficile de trouver des assurances qui souhaitent assurer les risques.

Pour l'habitation fissurée 6 rue Charles Beauhaire, il y a eu une série d'alertes et la ville a dû mandater en urgence un expert qui a conclu à un péril imminent et qui a demandé à la commune de mettre en œuvre des mesures. M. le Maire précise que ce bâtiment est un bien privé, appartenant à un propriétaire privé, qui par son avocat indique à la ville qu'il n'a pas les moyens d'intervenir, avec des assurances en conflit. La responsabilité de la ville pouvant être engagée, la ville est intervenue dans un premier temps pour baliser et sécuriser, dans l'attente de l'intervention d'une entreprise mandatée par la ville. La commune va donc devoir engager des frais sans aucune certitude de remboursement. M. le Maire espère que la circulation pourra être rétablie rapidement.

M. le Maire veut saluer la réactivité des services de la ville qui ont pu sécuriser rapidement le bâtiment en péril imminent. Il remercie également la patience de la police municipale qui s'est efforcée de maintenir la sécurité des passants malgré l'entêtement de certains pour éviter de contourner les lieux.

En ce qui concerne l'état des contentieux de la ville, M. le Maire indique qu'il n'y en pas beaucoup, certains recours gracieux et deux ou trois contentieux avec des agents. A la fin du Conseil Municipal, il vient préciser sa réponse : il existe un contentieux en urbanisme qui implique la ville, des riverains et un promoteur au sujet d'un permis de construire. Pour le reste, il informe qu'il y a trois dossiers contentieux aux ressources humaines, deux dossiers de droit administratif général, deux dossiers de protection fonctionnelle d'agents, une procédure de péril imminent et la procédure amiable qui vient d'être évoquée.

S'agissant de la petite enfance, la ville a fait le choix du centre-ville car la structure des Coquelicots est complètement vétuste et l'étage ne peut plus être utilisé. Le bâtiment est étroit et date des années



50-60, non adapté et sans possibilité de se garer, ce qui engendre des conflits de voisinage. Bien évidemment, la commune reste attentive aux besoins au nord de la ville.

Concernant restructuration de l'école Jean Moulin, M. le Maire indique que le projet retenu après plusieurs réunions de concertations et de discussions sera présenté lors du prochain conseil municipal. Pour la comparaison des coûts de construction et rénovation, M. le Maire appelle à la vigilance car cela dépend de beaucoup de facteurs, notamment des besoins. Pour la restructuration de l'école maternelle et élémentaire, il y a également la création de tous les lieux pour le périscolaire, lieux d'animations, ce qui n'est pas le cas dans toutes les autres communes. La ville en profite pour agrandir l'école, s'agissant d'un projet très attendu, ce qui engendre bien évidemment des budgets importants.

Sur l'accessibilité, M. le Maire indique que la somme de 75 000 € est cohérente et s'inscrit dans un plan pluriannuel.

Concernant la rue Charles Beauhaire, M. le Maire rappelle qu'une réunion publique de près de quatre heures a été organisée en juin à ce sujet. Tous les élus y étaient conviés. Il estime donc non nécessaire de refaire des présentations du projet.

Pour ce qui est du collège, M. le Maire indique que la volonté de la ville est intacte. Il s'agit cependant d'un dossier complexe qui appelle la participation de la Métropole et du Département sur un foncier qui comporte des caractéristiques et contraintes complexes. M. le Maire indique que la ville s'engage fortement sur ce projet.

La reconstruction du collège Malraux est inscrite au projet de plan d'investissement du département dans la mandature 2021-2028. Il s'agit du seul investissement d'un collège neuf dans le mandat à venir. Ensuite, M. le Maire rappelle qu'il y a aujourd'hui un accord de tous les concernés sur l'emplacement. Ce qui n'a pas été simple. Enfin, il faut passer à une phase opérationnelle qui suppose la maîtrise du foncier qui est très morcelé entre foncier métropolitain, départemental, communal et privé. Il précise qu'il n'y a pas de problème entre les collectivités sur la question du foncier. La difficulté est qu'il faut également récupérer des terrains privés et cette procédure est longue. Le projet est dans une phase de négociations amiable. Il demeure confiant sur la progression du projet. Après la maîtrise du foncier et l'établissement d'un échéancier, il sera temps de trouver une destination aux anciens locaux du collège. Il rappelle cependant qu'il ne s'agit pas d'un projet communal mais départemental.

Pour le city stade à proximité du collège, M. le Maire est heureux que cet équipement puisse voir le jour, cependant il reste prudent. Il y a l'intention, le lieu, il faut maintenant que les choses puissent s'enclencher.

**A l'issue de ce débat, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, 31 voix pour et 1 contre (Mme Dahou),**

**ADOpte** le budget primitif 2023 du budget principal.

**ANNEXE 3 :**

- **RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRINCIPAL 2023**
- **BUDGET PRIMITIF 2023 AU BUDGET PRINCIPAL**

**2022-343 Budget annexe camping – Adoption du budget primitif 2023.**

**Présentée par M. Christophe CHAILLOU,  
Conseiller Départemental-Maire.**

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le projet de budget primitif 2023 pour le budget annexe du camping.

Le projet de budget primitif s'équilibre comme suit :

<i>En €</i>	<b>DEPENSES HORS TAXES</b>	<b>RECETTES HORS TAXES</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	40 000,00 €	40 000,00 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	29 100,00 €	29 100,00 €

Il est rappelé que le budget est voté par nature et il est proposé de procéder à un vote global au niveau du chapitre.

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 7 décembre 2022,

Vu l'avis favorable de la commission municipale des finances du 13 décembre 2022,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**ADOpte** le budget primitif 2023 du budget annexe camping.

**ANNEXE 4 : BUDGET PRIMITIF 2023 CAMPING.**

**2022-344 Budget annexe locations immobilières – Adoption du budget primitif 2023.**

**Présentée par M. Christophe CHAILLOU,  
Conseiller Départemental-Maire.**

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le projet de budget primitif 2023 pour le budget annexe des locations immobilières.

Le projet de budget supplémentaire s'équilibre comme suit :

<i>En €</i>	<b>DEPENSES TTC</b>	<b>RECETTES TTC</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	133 372,00 €	133 372,00 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	185 000,00 €	185 000,00 €

Il est rappelé que le budget est voté par nature et il est proposé de procéder à un vote global au niveau du chapitre.

Vu l'avis favorable du bureau municipal élargi du 7 décembre 2022,

Vu l'avis favorable de la commission municipale des finances du 13 décembre 2022,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**





**ADOpte** le budget primitif 2023 du budget annexe locations immobilières.

**ANNEXE 5 - BUDGET PRIMITIF 2023 LOCATIONS IMMOBILIERES.**

**2022-345 Autorisations de Programme et Crédits de Paiement – ajustements des montants.**

**Présentée par M. Christophe CHAILLOU,  
Conseiller Départemental-Maire.**

Par délibération n°2021-167 du 30 juin 2021, le Conseil Municipal a approuvé la création d'autorisations de programme du budget principal pour :

- La restructuration du groupe scolaire Jean Moulin - AP n°2021-1,
- La construction d'une structure petite enfance en centre-ville - AP n°2021-2,
- Les travaux d'aménagement du centre-ville - AP n°2021-3.

Le montant de ces autorisations de programme nécessite un ajustement afin de tenir compte de l'avancement des opérations. Ainsi à ce stade, le montant global des autorisations de programme s'élève à 16 789 594 €. Ce montant reste prévisionnel et sera ajusté une fois les marchés attribués.

La répartition annuelle proposée pour les crédits de paiement est conforme aux inscriptions budgétaires du BP 2023.

Ainsi, les autorisations de programme et crédits de paiements prévisionnels sont modifiés selon les modalités suivantes :

- **La restructuration du groupe scolaire Jean Moulin, AP n°2021-1 (opération 0471) :**

AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
<b>12 539 594 €</b>	39 594	100 000	500 000	3 000 000	6 000 000	2 900 000

- **La construction d'une structure petite enfance en centre-ville, AP n°2021-2 (opération 0461) :**

AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
<b>2 550 000 €</b>	-	300 000	500 000	1 400 000	350 000	-

- **Les travaux d'aménagement du centre-ville, AP n°2021-3 (opération 0391) :**

AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
<b>1 700 000 €</b>	-	-	650 000	815 000	235 000	-

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M14,

Vu la délibération n°2021-167 du 30 juin 2021,

Vu le Budget primitif 2023,

Vu l'avis favorable du bureau municipal élargi du 7 décembre 2022,

Vu l'avis favorable de la commission municipale des finances du 13 décembre 2022,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE**

- De modifier les Autorisations de Programme / Crédits de Paiement, selon les montants fixés dans les tableaux ci-après :

**1/ AP/CP relative à la restructuration du groupe scolaire Jean Moulin.**

RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE JEAN MOULIN										
AUTORISATION DE PROGRAMME				AP/CP						
N°	Libellé	Montant AP	Date de clôture	Réalisé 2021	Prévu 2022	Prévu 2023	Prévu 2024	Prévu 2025	Prévu 2026	Prévu 2027
AP2 021-01	Restructuration du groupe scolaire Jean Moulin (opération 0471)	<b>12 539 594 €</b>	2026	39 594	100 000	500 000	3 000 000	6 000 000	2 900 000	-

**2/ AP/CP relative à la construction d'une structure petite enfance en centre-ville**

CONSTRUCTION D'UNE STRUCTURE PETITE ENFANCE EN CENTRE VILLE									
AUTORISATION DE PROGRAMME				AP/CP					
N°	Libellé	Montant AP	Date de clôture	Réalisé 2021	Prévu 2022	Prévu 2023	Prévu 2024	Prévu 2025	Prévu 2026
AP2 021-02	Construction d'une structure petite enfance en centre-ville (opération 0461)	<b>2 550 000 €</b>	2026	-	300 000	500 000	1 400 000	350 000	-

**3/ AP/CP relative aux travaux d'aménagements du centre-ville**

TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DU CENTRE-VILLE									
AUTORISATION DE PROGRAMME				AP/CP					
N°	Libellé	Montant AP	Date de clôture	Réalisé 2021	Prévu 2022	Prévu 2023	Prévu 2024	Prévu 2025	Prévu 2026
AP2 021-03	Travaux d'aménagement du centre-ville (opération 0391)	<b>1 700 000 €</b>	2026	-	-	650 000	815 000	235 000	-

**2022-346 Subventions de fonctionnement aux associations et organismes publics – exercice 2023.**

Présentée par **M. Christophe CHAILLOU,**  
**Conseiller Départemental-Maire.**

Monsieur le Conseiller Départemental Maire présente les subventions suivantes :

Nature	Libellés	Propositions	Pour	Contre	Abs.	N. Partic.
657351	. GFP de rattachement (prévention spécialisée Métropole).	30 000,00 €	32			
657362	. Centre Communal d'Action Sociale	1 520 000,00 €	32			
6574	. Comité d'Entraide du Personnel	60 000 €	32			
6574	. Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA)	200 €	32			
6574	. Loiret Nature Environnement (Naturalistes Orléanais)	200,00 €	32			
6574	. Souvenir Français	100,00 €	32			
6574	. Comité de jumelage	5 000,00 €	25			7
6574	. Cercil	500,00 €	32			
6574	. GHILIS	250,00 €	32			
6574	. FNACA	200,00 €	31			1
6574	. ADIRP 45	300,00 €	32			
6574	. Secours Catholique Français	800,00 €	32			
6574	. Secours Populaire Français	1 300,00 €	32			
6574	. Comité féminin du Loiret pour le dépistage des cancers	100,00 €	32			
6574	. Le Relais Orléanais	300,00 €	32			
6574	. Amicale des Séniors	3 000,00 €	32			
6574	. Parentèle	300,00 €	32			
6574	. APF France Handicap	500,00 €	32			
6574	. Association des Donneurs de Sang Bénévoles	100,00 €	32			
6574	. Banque Alimentaire du Loiret	5 700,00 €	32			
6574	. CIDFF	1 000,00 €	32			
6574	. AIDES	500,00 €	30			2
6574	. France Alzheimer Loiret	500,00 €	32			
6574	. Groupe Action Gay et Lesbien	350,00 €	32			
6574	. Artistes stéoruellans	1 000,00 €	32			
6574	. Primaire Louis Aragon	634,50 €	32			
6574	. Maternelle Louis Aragon	319,50 €	32			
6574	. Primaire Jean Moulin	859,50 €	32			
6574	. Maternelle Jean Moulin	603,00 €	32			
6574	. Primaire Lenormand	1 116,00 €	32			
6574	. Maternelle Lenormand	594,00 €	32			
6574	. Primaire Paul Doumer	985,50 €	32			
6574	. Maternelle Paul Doumer	585,00 €	32			
6574	. Primaire F Mitterrand	1 017,00 €	32			
6574	. Maternelle F Mitterrand	607,50 €	32			
6574	. Primaire Paul Bert	841,50 €	32			
6574	. Maternelle Paul Bert	589,50 €	32			
6574	. DDEN	240,00 €	32			
6574	. Football Club Olympique	90 000,00 €	30	1	1	
6574	. Alerte Saint Jean	37 000,00 €	32			
6574	. Basket Club Saint Jean de la Ruelle	2 750,00 €	32			
6574	. Ping Saint Jean 45	19 000,00 €	32			
6574	. Inter Omnisports des Sourds d'Orléans	150,00 €	32			
6574	. Judo-Club	5 500,00 €	32			
6574	. Club Nautique Saint Jean	11 000,00 €	32			
6574	. Tennis Club Saint Jean	5 500,00 €	32			



## VILLE DE SAINT JEAN DE LA RUELLE

Direction Générale des Services  
Pôle Assemblées et Affaires Juridiques

6574	. Triton's Club	1 500,00 €	32			
6574	. Club d'Escrime Stéoruellan	7 300,00 €	32			
6574	. Roller Olympique Club Stéoruellan (ROCS)	4 000,00 €	32			
6574	. Amicale Pétanque Stéoruellante	1 200,00 €	32			
6574	. Alliance Canoë Kayak Val de Loire (ACKVL)	700,00 €	32			
6574	. Aïkido Club Saint Jean	700,00 €	32			
6574	. STARC	300,00 €	32			
6574	. Radio Commande Modélisme Club Orléanais (RCMCO)	500,00 €	32			
6574	. Association Sportive Collège Max Jacob	750,00 €	32			
6574	. Association Sportive Collège André Malraux	700,00 €	32			
6574	. Gymnastique Volontaire de St Jean de la Ruelle	300,00 €	32			
6574	<b>Total subvention aux associations et autres personnes de droit privé</b>	<b>280 042,50 €</b>				
<b>Total Général 657351+657362+6574</b>		<b>1 830 042,50 €</b>				

Vu l'avis favorable du bureau municipal élargi du 7 décembre 2022,

Vu l'avis favorable de la commission municipale des finances en date du 13 décembre 2022,

### **OUVERTURE DES DEBATS :**

Concernant l'association FCO, Mme Dahou demande si l'association a pu présenter son projet de budget.

M. le Maire invite Mme Dahou à consulter son collègue, M Huyghues Des Etages présent à la commission des sports, qui a étudié les demandes. Mme Desnoues indique que pour l'instant le club n'a pas été reçu compte tenu d'un certains nombres de questionnements de la part de la municipalité.

M. le Maire indique que la ville est attachée à ce club et a décidé de voter cette subvention qui ne sera pas pour l'instant mandatée dans l'attente d'une rencontre prochaine avec les responsables du club.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**PROCEDE** au vote des subventions de l'exercice 2023.

Pour le comité de jumelage, 7 non-participations : M Hubert ; Mme Le Bihan (ayant également le pouvoir de M Diarra) ; Mme Moulin ; Mme Bureau (ayant également le pouvoir de M Villaret) ; Mme Gauthier ;

Pour la FNACA, une non-participation : Mme Moulin ;

Pour AIDES, deux non-participations : M Rivière Da Silva (ayant également le pouvoir de Mme Loquet) ;

Pour le FCO : un vote contre (Mme Dahou) et une abstention (Mme Gauthier).

### **2022-347 Budget principal et budget annexe camping – Tarifications aux usagers 2023.**

**Présentée par M. Christophe CHAILLOU,**  
**Conseiller Départemental-Maire.**

L'année 2022 a été marquée par un fort niveau d'inflation (+6,2 % à fin octobre) et les prévisions économiques laissent entendre que cette évolution pourrait perdurer en 2023 et s'installer dans la durée.



Certains postes de dépenses subissent une hausse des prix particulièrement forte comme les dépenses d'énergie, les dépenses alimentaires, et, de manière générale, les matières premières, les fournitures diverses et les prestations de services.

Soucieuse à la fois de maintenir un niveau de recette suffisant pour préserver ses équilibres budgétaires, mais aussi de préserver le pouvoir d'achat des stéoruellans et en particulier des familles et des habitants les plus vulnérables, la municipalité s'engage à ne répercuter qu'une partie de l'inflation constatée, à hauteur de +3% en moyenne soit environ la moitié du niveau d'inflation constaté fin novembre 2022.

Un effort particulier est en outre réalisé par la municipalité s'agissant de la restauration collective, fortement impactée par la hausse des prix et répercutée de façon modérée aux familles, la commune prenant à sa charge le différentiel. Il est proposé de créer une nouvelle tranche tarifaire incitative avec des repas facturés 1 € pour les familles les plus modestes.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer dans cet esprit la tarification applicable pour l'exercice 2023 pour l'ensemble des services municipaux.

Les propositions concernant la tarification sont listées dans les annexes 1-2-3-4-5-6-7.

Vu l'avis favorable du bureau municipal élargie en date du 7 décembre 2022,

Vu l'avis favorable de la commission municipale des finances en date du 13 décembre 2022,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, 31 voix pour et 1 abstention (Mme Dahou),**

**FIXE** la tarification pour l'année 2023 applicable aux usagers des services publics telle que retracée dans les annexes 1-2-3-4-5-6-7.

**ANNEXE 6 - GRILLE TARIFAIRES 2023.**

<b>2022-348 Fiscalité directe locale – Vote des taux 2023.</b>
--

**Présentée par M. Christophe CHAILLOU,  
Conseiller Départemental-Maire.**

Le Conseil Municipal doit fixer chaque année les taux de fiscalité qui seront appliqués aux bases d'imposition notifiées par les services fiscaux.

Il est proposé au Conseil Municipal de ne pas modifier, et ce, pour la 19<sup>ème</sup> année consécutive, les taux de fiscalité et de fixer les deux taux de la fiscalité directe locale comme indiqué dans le tableau ci-dessous :



	<b>Proposition Taux 2023</b>	<b>Pour rappel Taux 2022</b>
Taxe sur le foncier bâti	51,27%	51,27%
Taxe sur le foncier non bâti	82,45%	82,45%

Vu les dispositions de la loi de finances pour 2022,

Vu l'avis favorable du bureau municipal élargi du 7 décembre 2022,

Vu l'avis favorable de la commission municipale des finances du 13 décembre 2022,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** de fixer les taux de fiscalité directe pour l'année 2023 comme suit :

- Taxe sur le foncier bâti 51,27 %
- Taxe sur le foncier non bâti 82,45 %

**AUTORISE** Monsieur le Conseiller Départemental-Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires.

**2022-349 Mise à disposition de personnel du budget principal aux budgets annexes camping et locations immobilières pour l'année 2023.**

**Présentée par M. Christophe CHAILLOU,  
Conseiller Départemental-Maire.**

Des agents rémunérés sur le budget principal assurent des missions pour le fonctionnement de services faisant l'objet d'un budget annexe pour le « camping » et pour les « locations immobilières ».

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder pour l'année 2023 à une facturation de ces mises à disposition de personnel de la manière suivante :

- Budget annexe « locations immobilières » :
  - 25 % des charges de personnel correspondant à un rédacteur titulaire affecté à la gestion des baux commerciaux.
- -Budget annexe « camping » :
  - Refacturation au réel du coût des saisonniers recrutés pour l'activité du camping et à hauteur de 5 % des charges de personnel correspondant au rédacteur affecté à la gestion du camping.

Vu l'avis favorable du bureau municipal élargi du 7 décembre 2022,

Vu l'avis favorable de la commission municipale des finances du 13 décembre 2022,

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** la mise à disposition de personnel du budget principal aux budgets annexes : « locations immobilières » et « camping ».



**AUTORISE** la facturation sur chacun des budgets annexes.

**PRECISE** que la dépense sera inscrite sur chacun des budgets annexes à l'article 6215 « Personnel affecté par la collectivité de rattachement » et la recette au budget principal article 70841 « Mise à disposition de personnel facturée aux budgets annexes ».

**2022-350 Versement d'une attribution de compensation en investissement à Orléans Métropole.**

**Présentée par M. Christophe CHAILLOU,**  
**Conseiller Départemental-Maire.**

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts, une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) a été créée entre Orléans Métropole, Etablissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.).

La C.L.E.C.T a procédé à l'évaluation des charges transférées à Orléans Métropole consécutivement aux transferts de compétences opérés par les communes à son profit. Son dernier rapport, qui a été approuvé par délibération du Conseil Municipal le 27 Mars 2019, constitue la référence pour déterminer le montant de l'attribution de compensation (A.C.) qui sera versée par l'EPCI aux communes ou par les communes à l'E.P.C.I. Le versement des attributions de compensation constitue à ce titre une dépense obligatoire pour la collectivité.

Il est par ailleurs rappelé que les textes prévoient la faculté pour les communes, d'imputer une partie des charges évaluées en investissement, donnant ainsi lieu à une attribution de compensation d'investissement.

Il est également précisé que cette attribution de compensation s'assimile à une subvention d'investissement, et que son versement est conditionné par l'adoption d'une délibération spécifique.

En l'espèce, pour la Ville de Saint Jean de la Ruelle, la dépense nette d'investissement engendrée par le transfert de la compétence espace public qui doit être compensée à Orléans Métropole est de 590 163,00 €.

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C,  
Vu le rapport de la C.L.E.C.T. en date du 12 décembre 2017,  
Vu la délibération du Conseil Municipal approuvant le rapport de la C.L.E.C.T. du 27 Mars 2019,

Vu l'avis favorable de la commission municipale des finances en date du 13 décembre 2022,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le versement à Orléans Métropole d'une attribution de compensation en section d'investissement en 2023,

**DIT** que les crédits budgétaires correspondant sont ouverts au chapitre 204,

**PRECISE** que le versement sera fait mensuellement par douzième.



**2022-351 Convention avec l'Education Nationale pour la mise en œuvre du dispositif « petits déjeuners ».**

**Présentée par M. Claude RINA-BASILIO,  
Conseiller municipal délégué.**

La commune a été sollicitée par les services de l'Education Nationale pour prolonger la mise en œuvre du dispositif des petits déjeuners, développé dans les écoles en Education Prioritaire, au bénéfice des enfants susceptibles de ne pas s'alimenter suffisamment avant la journée d'école.

Le but est de permettre aux enfants de commencer leur journée d'apprentissage par un moment de convivialité autour d'un petit déjeuner, dans l'objectif de favoriser l'égalité des chances et l'éducation à l'alimentation.

Pour la mise en œuvre de ce dispositif, la Direction des services départementaux de l'Education Nationale prévoit un déploiement en fonction des priorités ciblées localement. Dans les trois écoles élémentaires REP+, l'Inspecteur de circonscription a retenu de prioriser les enfants de cours moyen afin de les préparer à une bonne alimentation avant l'école dans l'optique de la transition vers le collège.

L'Education Nationale sollicite la commune pour qu'elle assure les achats et la logistique des denrées. Une convention est établie pour permettre le versement d'une dotation unitaire de 1,30 € par élève et par jour.

Vu l'avis favorable de la commission municipale éducation, jeunesse et réussite éducative réunie le 24 novembre 2022,

Vu l'avis favorable du bureau municipal élargi du 7 décembre 2022,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Conseiller Départemental-Maire ou son représentant à signer les pièces afférentes.

**DIT** que les dépenses et les recettes relatives à cette convention sont prévues au budget primitif.

**ANNEXE 7 - CONVENTION AVEC L'EDUCATION NATIONALE « PETITS DEJEUNERS ».**

**2022-352 Participation de la ville au financement des classes de découverte des écoles pour l'année scolaire 2022-2023.**

**Présentée par M. Claude RINA-BASILIO,  
Conseiller municipal délégué.**

Les établissements scolaires de Saint Jean de la Ruelle ont formulé six demandes de départ en classe de découverte. Ces projets correspondent aux critères ci-dessous, pour 13 classes et potentiellement 215 enfants. D'autre part, certains parents, dont les enfants sont scolarisés dans une école publique





hors de la commune, peuvent solliciter une aide pour faire face aux frais de séjour des classes dépayées.

Ces activités pédagogiques, assurées grâce à l'implication des enseignants, présentent un intérêt pédagogique important pour les élèves et s'inscrivent dans les projets de classe des enseignants. Ces projets représentent un coût total estimé à 73 060 €. La collectivité a décidé de reconduire cette année l'enveloppe dédiée à hauteur de 24 000 €.

En complément, les écoles solliciteront des aides auprès de l'organisme « Jeunesse en Plein Air » géré par l'Association Nationale des Chèques Vacances (ANCV), en veillant à garantir que le cumul de ces aides n'aboutisse pas à la gratuité totale pour certaines familles.

Le quotient CNAF des familles est désormais pris en compte pour le calcul de la participation de la ville : cela répond à un objectif de cohérence et d'homogénéisation avec l'ensemble de la politique tarifaire de la commune ; cela permet également d'informer les familles plus rapidement du montant qui restera à leur charge, et de faciliter l'instruction des demandes d'aide complémentaire auprès de l'ANCV.

Par ailleurs, le Conseil Départemental apporte un soutien correspondant à 6,50 € par jour et par enfant de classe élémentaire.

Dans ces conditions, la ville de Saint Jean de la Ruelle a décidé de maintenir une participation selon les modalités suivantes :

- 1) Prise en charge des frais de séjour des enfants stéoruellans dans les classes concernées par les projets retenus,
- 2) La participation de la Ville varie de 10 % à 70 % du coût du séjour. Cette variation est appréciée en fonction du quotient familial CNAF des familles stéoruellanes. Par ailleurs, les frais de séjour des enseignants et des accompagnateurs des classes de maternelles et élémentaires sont inclus dans la tarification de l'organisme prestataire des écoles,
- 3) S'agissant des enfants stéoruellans scolarisés en école publique hors commune, la ville a retenu le principe d'une participation financière entre 10 % et 70 % des 2/3 du coût du séjour. Ce dernier est plafonné au coût du séjour le plus élevé organisé par les écoles de la ville de Saint Jean de la Ruelle pour l'année scolaire 2022-2023, soit 465 €.

Considérant l'intérêt de ce projet pour les élèves Stéoruellans, et l'implication des enseignants,

Vu l'avis favorable de la commission municipale éducation, jeunesse et réussite éducative réunie le 24 novembre 2022,

Vu l'avis favorable du bureau municipal élargi du 7 décembre 2022,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** de maintenir une participation selon les modalités mentionnées ci-dessus,

**AUTORISE** la réalisation des projets prévus durant l'année scolaire 2022-2023,

**AUTORISE** Monsieur le Conseiller Départemental-Maire ou son représentant à signer les pièces correspondantes,

**DIT** que les dépenses sont imputées au budget primitif 2023 - nature 658, fonction 255 pour les frais de séjours.



**2022-353 Convention Territoriale Globale 2022-2025 entre la ville et la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret.**

**Présentée par Mme Olivia BELLIZIO,  
Adjointe au Maire.**

La commune de Saint Jean de la Ruelle a adopté le Contrat Enfance Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret, par délibération du 19 décembre 2014, et reconduit par avenant adopté le 23 novembre 2017.

La Caisse d'Allocations Familiales propose désormais la signature d'une Convention Territoriale Globale, convention qui liste les objectifs conjoints de la CAF et de la collectivité pour la mise en œuvre des services aux familles et aux enfants dont la CAF est l'un des principaux financeurs. La convention détermine le montant des « bonus territoire » qui seront versés au prorata de l'activité, compte tenu de l'implantation de nombreux services dans les deux quartiers prioritaires de la politique de la ville ou dans le quartier vécu.

Les services concernés regroupent les services et missions mises en œuvre dans les domaines de la Petite Enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité, de l'accès aux droits et de l'inclusion.

Dans le cadre d'un travail interne visant la transversalité et la continuité des interventions éducatives, les orientations adoptées par la commune pour structurer le plan d'action convenu avec la CAF sont au nombre de quatre :

- Être un acteur éducatif aux côtés des familles et des enfants : soutenir le parcours éducatif de chaque enfant et agir de manière cohérente et complémentaire,
- S'adapter aux spécificités et aux enjeux du handicap,
- Faciliter les démarches des familles et des personnes,
- Agir avec les familles, les enfants et les jeunes.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention territoriale globale 2022-2025, annexée à la présente délibération.

Vu l'avis favorable de la commission municipale éducation, jeunesse et réussite éducative réunie le 24 novembre 2022,

Vu l'avis favorable du bureau municipal élargi du 7 décembre 2022,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Conseiller départemental – Maire ou son représentant à signer la convention territoriale globale 2022-2025 avec la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret.

**ANNEXE 8 – CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2022-2025 AVEC LA CAF DU LOIRET.**

**2022-354 ZAC Alleville Nord – Proposition de dénomination de deux voies.**

**Présentée par M. Pascal LAVAL,  
Adjoint au Maire.**



Par délibération du 21 décembre 2007, le Conseil Municipal a décidé de créer une Zone d'Aménagement Concerté dénommée « ZAC Alleville Nord » sur un terrain de 22 hectares au nord-ouest de la commune, qui accueillera de l'habitat - 394 logements selon des objectifs prédéfinis de mixité sociale, des activités économiques, des équipements sportifs et une plaine de loisirs. La ville a désigné Valloire Habitat par traité de concession en date du 13 juillet 2011 pour une durée de dix ans.

L'opération n'ayant pas été achevée au 13 juillet 2021, par délibération du 30 juin 2021, le Conseil Municipal a approuvé l'avenant n°1 au traité de concession d'aménagement de l'opération, prorogeant de 3,5 ans la durée d'exécution afin de poursuivre l'achèvement de l'opération, soit jusqu'au 31 décembre 2024.

Les travaux de la tranche 2 - phase 2 qui ont démarré en mai 2022, proposait 9 lots à bâtir et 13 lots bâtis, desservis par deux nouvelles voiries :

- une partie de la voie « VB » pour partie (entre la rue Dame rose et la rue de la grade),
- une voie « RE » allant de VB à la rue d'Alleville.

Les travaux de ces VRD, dans leur phase provisoire ayant été réceptionnés par Valloire Habitat le 19 octobre dernier et afin d'accueillir les constructions futures, il convient de dénommer les deux voiries (cf. plan joint). Cette décision relève désormais de la Métropole, compétente en matière de voirie, sur proposition de la commune concernée.

Il est proposé de dénommer ces deux nouvelles voies :

La voie nouvelle « VB », permettant de relier la rue dame rose à la rue de la Grade, au nom de :

- **Gisèle HALIMI (1927 – 2020)**, avocate, militante féministe, qui s'est notamment engagée pour l'abolition de la peine de mort et la dépénalisation de l'homosexualité.

La voie nouvelle « RE », permettant de relier la voie « VB » à la rue d'Alleville, au nom de :

- **Marie Henriette QUEROIS (1899 – 1945)**, connue sous son nom de résistante **Marcelle RIVIERE**, employée des PTT, résistante appartenant au groupe Chanzy des francs-tireurs et partisans, elle est arrêtée avec ses camarades en mars 1943. Sa qualité de femme lui évitera d'être condamnée à mort et fusillée sur le stand de tir des Groues à Saint Jean de la Ruelle comme ses camarades mais elle sera condamnée à la déportation où elle perdra la vie en 1945 à Ravensbrück.

Vu l'avis favorable du bureau municipal élargi du 7 décembre 2022,

### **OUVERTURE DES DEBATS :**

M. le Maire souligne que la ville souhaite depuis quelques années rééquilibrer les dénominations de bâtiments publics ou de rues entre hommes et femmes. Ces propositions rendront un hommage à ces deux femmes résolument engagées, l'une auprès de la résistance, l'autre pour les droits des personnes humaines.



**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**PROPOSE** les dénominations des deux nouvelles voies « VB » et « RE » aux noms de Gisèle HALIMI et Marcelle RIVIERE.

## **ANNEXE 9 – PLAN ZAC ALLEVILLE NORD DENOMINATION DEUX VOIRIES**

**2022-355 Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de l'agglomération orléanaise 2019-2030 – Avis de la commune.**

**Présentée par M. Pascal LAVAL,  
Adjoint au Maire.**

Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de l'agglomération orléanaise est un outil de planification issu de la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie de 1996 et du code de l'environnement. Il propose, à l'échelle des 22 communes d'Orléans Métropole, un plan d'actions ayant pour objectif de réduire les émissions de polluants atmosphériques et de maintenir ou de ramener les concentrations en polluants à des niveaux inférieurs à des normes, en distinguant les secteurs d'activités (économiques, résidentiels, tertiaires, etc.).

Obligatoire dans les agglomérations de plus de 250 000 habitants et sur les zones où un dépassement des valeurs limites est observé, en application de la Directive européenne n°2008/50/CE du 21 mai 2008, il a été adopté par arrêté préfectoral du 26 juillet 2006.

Ses objectifs principaux concernaient la baisse des émissions liées au transport et aux habitations, notamment pour les oxydes d'azote. L'ozone était aussi identifié comme une problématique régionale. Tenant compte des évolutions réglementaires, des résultats de la démarche d'évaluation réalisée de septembre 2011 à mars 2012, et de la nécessité de prendre en compte des enjeux sanitaires mieux identifiés, sa première révision est intervenue en août 2014, en mettant majoritairement l'accent sur la réduction des émissions dues au transport, à l'industrie et à l'habitat. En 2020, ce second plan a fait l'objet d'un bilan sur la période 2014-2019, avec l'appui de l'association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air, Lig'Air.

Cette évaluation a montré que, depuis 2012, aucun dépassement de valeur limite en concentration n'est observé sur les stations de mesures de qualité de l'air du territoire. Les dernières modélisations réalisées montrent également une exposition très restreinte de la population à des dépassements de valeurs limites. En termes d'émissions, sur la période 2010-2020, il est à noter une baisse continue d'émissions en particules fines (de diamètre inférieur à 10 µm et à 2,5 µm) qui dépasse les objectifs du PPA n°2. A l'inverse, la baisse en oxydes d'azote (Nox) reste inférieure aux objectifs attendus.

Ainsi, afin de poursuivre l'atteinte des objectifs en termes d'émissions, et pour s'inscrire dans un contexte d'évolutions des normes à venir, il a été décidé de mettre le PPA n°2 en révision pour répondre aux deux nouveaux objectifs fixés par l'Etat :



- Prendre en considération de manière prioritaire les polluants suivants : oxydes d'azote, particules fines de diamètre 2,5, les Composés Organiques Volatiles non méthaniques (COVnm),
- Développer des actions cibles, pour la bonne mise en œuvre de la loi Climat et résilience qui fixe un objectif de diminution de 50 % des émissions de particules fines de diamètre 2,5 issues du chauffage au bois.

Pour répondre à ces objectifs, le plan révisé se traduira par :

- Un alignement aux objectifs de réduction des émissions des politiques publiques nationales pour la préservation de l'air (PREPA) déclinés sur le territoire, en cohérence avec les objectifs du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des territoires (SRADDET) de la Région Centre Val de Loire et du Plan Climat Air Énergie Territoriale (PCAET) sur le territoire d'Orléans Métropole,
- Une diminution des concentrations des polluants sous les seuils réglementaires avec la volonté de tendre vers les seuils préconisés OMS 2021 plus contraignants et donc plus protecteurs de la santé humaine,
- Et in fine, une réduction de l'exposition de la population aux polluants atmosphériques.

Par sa déclinaison en 17 actions, le PPA aura vocation à cibler les différents secteurs émetteurs de polluants atmosphériques, à savoir, la mobilité, les secteurs résidentiels/tertiaire et les activités économiques (artisanat, industrie, agriculture, etc.).

Dans le cadre de sa compétence exclusive de lutte contre la pollution de l'air, Orléans Métropole a contribué à l'évaluation du PPA n°2, ainsi qu'à l'élaboration du PPA n°3, en synergie avec la démarche des Assises de la transition écologique de 2021.

De son côté, la ville de Saint Jean de la Ruelle contribue à la démarche en mettant à disposition à Lig'Air le site d'un équipement municipal pour l'installation d'un dispositif de surveillance de la qualité de l'air, rue Jules Lenormand à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, pour une durée de cinq ans renouvelables une fois.

Dans son courrier en date du 7 novembre 2022, la Direction Départementale de la Protection des Populations de la Préfecture du Loiret, conformément aux dispositions des articles L.222-4 et R.222-21 du code de l'environnement, a soumis, pour avis, à la ville de Saint Jean de la Ruelle le projet de PPA révisé de l'agglomération orléanaise.

En application des articles R.222-21 et R.222-22 du code de l'environnement, la procédure administrative est la suivante :

- Le projet de plan est soumis pour avis au Conseil départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) du Loiret, qui a rendu un avis favorable en date du 20 octobre dernier. Cet avis doit être entériné début décembre 2022.
- Le projet est ensuite soumis pour avis aux organes délibérants des communes, des établissements publics de coopération intercommunale lorsqu'ils existent pendant une période de trois mois. Dans ce cadre, il a été examiné en commission Transition écologique d'Orléans Métropole du 28 novembre dernier en vue du Conseil métropolitain du 15 décembre 2022.
- Le projet de PPA, éventuellement modifié pour tenir compte des avis exprimés, sera ensuite soumis à consultation du grand public début 2023.



- Eventuellement modifié pour tenir compte des résultats de la consultation, le plan révisé fera l'objet d'un nouvel arrêté préfectoral.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir prendre position sur le projet de PPA n°3.

Vu l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement, notamment ses articles L.222-4, R.222-21 et R.222-22,

Vu les arrêtés préfectoraux en date des 26 juillet 2006 et 4 août 2014,

Vu l'avis favorable de la commission municipale de l'aménagement, travaux et développement durable du 6 décembre 2022,

Vu l'avis favorable du bureau municipal élargi du 7 décembre 2022,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**EMET** un avis favorable sur le projet de Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de l'agglomération orléanaise révisé n°3 pour les années 2019 à 2030.

NB : Le Plan de Protection de l'Atmosphère 2019-2030 soumis à consultation est consultable auprès de la Direction de l'Aménagement et du Renouvellement Urbain.

#### **ANNEXE 10 – RESUME DES ACTIONS DU PPA 2019-2030 DE L'AGGLOMERATION ORLEANAISE.**

<b>2022-356 Maison de Santé Pluridisciplinaire Françoise Dolto – Accord transactionnel avec l'entreprise ROC.</b>
---

**Présentée par M. Christophe CHAILLOU,  
Conseiller Départemental-Maire.**

La commune de Saint Jean de la Ruelle a porté le projet de transformation du cabinet médical du quartier des Chaises en Maison de Santé Pluridisciplinaire. Les travaux ont débuté en juin 2018 et se sont achevés en juin 2020.

Dans ce cadre, plusieurs marchés publics de travaux ont été conclus, le marché étant alloti.

La société RESTAURATION ORLEANAISE CONSTRUCTION (ROC) s'est vue attribuer :

- le lot n° 2 - Déconstruction - Maçonnerie pour un montant de 142 494,50 € HT ;
- le lot n° 11 - VRD pour un montant de 27 435,84 € HT.

Par une lettre recommandée avec accusé de réception du 26 avril 2021, ROC a sollicité de la commune le paiement des sommes restant selon elle dues soit :

- pour le lot n° 2 - Déconstruction - Maçonnerie : 44 586,15 € TTC ;
- pour le lot n° 11 - VRD : 34 536,24 € TTC.

Soit un montant total de 79 122,39 € TTC.



La commune estime que plusieurs prestations n'ont pas été correctement réalisées et qu'il est nécessaire d'appliquer des pénalités de retard. Pour elle, les montants à verser sont

- pour le lot n° 2 - Déconstruction - Maçonnerie : 24 982,72 € TTC ;
- pour le lot n° 11 - VRD : 22 016,52 € TTC.

Soit un montant total de 46 999.24 € TTC.

Plusieurs échanges ont ensuite eu lieu directement entre ROC et la commune ainsi qu'entre les conseils des deux parties. Il a été décidé que la commune verserait la somme de 50 000 € TTC à titre d'indemnité globale, forfaitaire et définitive.

Il est ainsi proposé de signer le protocole transactionnel joint à cette délibération. Ce protocole vise à trouver une issue amiable du litige en réglant les conséquences financières de ces deux lots. Il permet d'éteindre une action contre la responsabilité contractuelle de l'une ou l'autre partie.

Vu l'avis favorable du bureau municipal élargi du 7 décembre 2022,

**OUVERTURE DES DEBATS :**

Mme Dahou demande si les travaux ont été achevés et correctement effectués.

M. Pivain indique que les travaux sont terminés, dans des conditions difficiles, mais avec une bonne qualité de travail. Par ailleurs, la garantie décennale fonctionne sans problème particulier.

M. le Maire rappelle qu'il s'agit d'une entreprise très connue qui fonctionne bien. Cependant, il y a eu un problème majeur de communication avec une relation complexe entre les différents partenaires.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Conseiller Départemental-Maire ou son représentant à signer le protocole transactionnel, l'ensemble des actes s'y rapportant et à verser la somme de 50 000 € TTC à la société ROC.

**ANNEXE 11 – ACCORD TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIETE ROC.**

**2022-357 Modification du tableau des effectifs permanents.**

**Présentée par M. Bertrand SAUVAGE,  
Directeur Général des Services.**

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.



Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou de son établissement.

### **Création de postes**

#### ○ **Mutation externe**

- D'un gestionnaire carrière-paie au sein du pôle administration du personnel, il convient de le remplacer et d'ouvrir le poste sur les grades suivants :
  - rédacteur à temps complet,
  - rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

Cet emploi créé peut être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction Publique. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2<sup>ème</sup> alinéa de L332-14 du Code Général de la Fonction Publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

De même, par dérogation, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction Publique :

- L332-8 1° Lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes,
- L332-8 2° Pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies et sera recruté en fonction de l'expérience professionnelle et du diplôme détenu. Par conséquent, le grade et la rémunération seront adaptés. Un régime indemnitaire peut être inclus en fonction du cadre d'intervention relative au RIFSEEP.

Il est rappelé que l'ensemble des emplois figurant sur le tableau des effectifs hormis les emplois fonctionnels peuvent être occupés par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2<sup>ème</sup> alinéa de L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

De même, par dérogation, ces emplois pourront être pourvus par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique :

- L332-8 1° Lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;
- L332-8 2° Pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies et sera recruté en fonction de l'expérience professionnelle et du





diplôme détenu. Par conséquent, le grade et la rémunération seront adaptés. Un régime indemnitaire peut être inclus en fonction du cadre d'intervention relative au RIFSEEP.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,  
**Vu** le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,  
**Vu** les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,  
**Vu** l'avis favorable du bureau municipal élargi du 7 décembre 2022,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DE CREER** cet emploi sur le grade de rédacteur, rédacteur principal de 1ère classe.

**2022-358 Recrutement de vacataires pour la formation des ATSEM.**

**Présentée par M. Bertrand SAUVAGE,**  
**Directeur Général des Services.**

Les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires. En vertu du cadre jurisprudentiel, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de la collectivité ou l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte.

L'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique impose que les emplois de chaque collectivité soient créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Le Conseil Municipal est donc invité à fixer pour la commune le nombre maximal de vacataires selon les besoins.

	<b>Motif</b>	<b>Nombre maximal de vacataires</b>	<b>Rémunération</b>
<b>VIE DES ECOLES</b>	Dans le cadre des actions de formation des agents, il est envisagé de faire intervenir ponctuellement des spécialistes des métiers de l'éducation. L'objectif est de faciliter le partage d'expérience, la sensibilisation aux problématiques éducatives, la cohérence des postures éducatives des agents intervenant auprès des enfants.	5 vacataires	Rémunération maximale de 50 € brut de l'heure.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale et notamment son article 1,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des vacataires pour le bon fonctionnement de la collectivité,



Vu l'avis favorable du bureau municipal élargi du 7 décembre 2022,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Conseiller Départemental-Maire à recruter des vacataires sans dépasser le maximum déterminé pour la formation des ATSEM,

**AUTORISE** Monsieur le Conseiller Départemental-Maire ou son représentant à signer les contrats de vacataire,

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la ville.

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE**

M. le Maire souhaite remercier les services pour la quantité et la qualité de travail effectuée en cette période de fin d'année malgré cette période covid qui n'a pas ménagée les services.

M. le Maire remercie notamment le Directeur des finances qui a assumé le travail en présentiel et à distance.

M. le Maire remercie également tous ceux qui se sont déplacés et qui sont présents pour assister au Conseil Municipal, ainsi que la presse.

**LA SEANCE EST LEVEE A 20h45**

**Signature par le président et la secrétaire de séance**

Christophe CHAILLOU Président	Esra CAKIR Secrétaire de séance
----------------------------------	------------------------------------

## SOMMAIRE DES ANNEXES

<b>Annexe n°</b>	<b>Délibération N°</b>	<b>Intitulé de l'annexe</b>
1	2022-339	DECISION MODIFICATIVE N°4 2022 DU BUDGET PRINCIPAL.
2	2022-340	- TABLEAU DES ADMISSIONS EN NON VALEUR - TABLEAU DES CREANCES ETEINTES.
3	2022-342	- RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRINCIPAL 2023 - BUDGET PRIMITIF 2023 AU BUDGET PRINCIPAL
4	2022-343	BUDGET PRIMITIF 2023 CAMPING.
5	2022-344	BUDGET PRIMITIF 2023 LOCATIONS IMMOBILIERES.
6	2022-347	GRILLE TARIFAIRES 2023.
7	2022-351	CONVENTION AVEC L'EDUCATION NATIONALE « PETITS DEJEUNERS ».
8	2022-353	CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2022-2025 AVEC LA CAF DU LOIRET.
9	2022-354	PLAN ZAC ALLEVILLE NORD DENOMINATION DEUX VOIES.
10	2022-355	RESUME DES ACTIONS DU PPA 2019-2030 DE L'AGGLOMERATION ORLEANAISE.
11	2022-356	ACCORD TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIETE ROC.



## VILLE DE SAINT JEAN DE LA RUELLE

Direction Générale des Services  
Pôle Assemblées et Affaires Juridiques

### ANNEXE N°

<b>1</b>	<b>2022-339</b>	<b>DECISION MODIFICATIVE N°4 2022 DU BUDGET PRINCIPAL.</b>
----------	-----------------	--

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus - MAIRIE DE ST  
JEAN DE LA RUELLE (1)**

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)**

Numéro SIRET : 21450285800019

POSTE COMPTABLE : TRES ORLEANS MUNICIPALE METROPOLE

**M. 14**

**Décision modificative 4 (3)**

**Voté par nature**

BUDGET : BUDGET VILLE - ST JEAN DE LA RUELLE (4)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	Sans Objet
B - Modalités de vote du budget	4

## II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	5
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	6
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	8
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	10
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

## III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	14
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	Sans Objet
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	Sans Objet
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	Sans Objet

## IV - Annexes (7)

### A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	19
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	23
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	45
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	46
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	47
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

### C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

### D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	49

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activités uniques. Les communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

**I – INFORMATIONS GENERALES**  
**MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (2) les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) ;
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### VUE D'ENSEMBLE

#### FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	<b>38 000,00</b>	<b>38 000,00</b>
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)</b>	<b>(si déficit) 0,00</b>	<b>(si excédent) 0,00</b>
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>		<b>38 000,00</b>	<b>38 000,00</b>

#### INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	<b>(si solde négatif) 0,00</b>	<b>(si solde positif) 0,00</b>
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>			
<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>		<b>38 000,00</b>	<b>38 000,00</b>

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	5 122 253,00	0,00	0,00	0,00	5 122 253,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	13 900 000,00	0,00	0,00	0,00	13 900 000,00
014	Atténuations de produits	16 500,00	0,00	0,00	0,00	16 500,00
65	Autres charges de gestion courante	2 313 494,50	0,00	30 000,00	30 000,00	2 343 494,50
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>21 352 247,50</b>	<b>0,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>21 382 247,50</b>
66	Charges financières	178 847,56	0,00	0,00	0,00	178 847,56
67	Charges exceptionnelles	224 595,00	0,00	9 096,00	9 096,00	233 691,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	30 251,00		5 000,00	5 000,00	35 251,00
022	Dépenses imprévues	980 154,99		-6 096,00	-6 096,00	974 058,99
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>22 766 096,05</b>	<b>0,00</b>	<b>38 000,00</b>	<b>38 000,00</b>	<b>22 804 096,05</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	2 041 464,94		0,00	0,00	2 041 464,94
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	800 000,00		0,00	0,00	800 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>2 841 464,94</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 841 464,94</b>
<b>TOTAL</b>		<b>25 607 560,99</b>	<b>0,00</b>	<b>38 000,00</b>	<b>38 000,00</b>	<b>25 645 560,99</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>25 645 560,99</b>
--	----------------------

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	37 538,00	0,00	0,00	0,00	37 538,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 955 979,00	0,00	0,00	0,00	1 955 979,00
73	Impôts et taxes	17 660 399,00	0,00	0,00	0,00	17 660 399,00
74	Dotations et participations	3 823 619,00	0,00	0,00	0,00	3 823 619,00
75	Autres produits de gestion courante	64 170,00	0,00	0,00	0,00	64 170,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>23 541 705,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>23 541 705,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	25 828,00	0,00	0,00	0,00	25 828,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		38 000,00	38 000,00	38 000,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>23 567 533,00</b>	<b>0,00</b>	<b>38 000,00</b>	<b>38 000,00</b>	<b>23 605 533,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>23 567 533,00</b>	<b>0,00</b>	<b>38 000,00</b>	<b>38 000,00</b>	<b>23 605 533,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>2 040 027,99</b>
---	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>25 645 560,99</b>
--	----------------------

#### Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>2 841 464,94</b>
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.  
(5)  $DF\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RF\ 042$  ;  $RI\ 040 = DF\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DF\ 043 = RF\ 043$ .  
(6) Solde de l'opération  $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	124 538,80	0,00	0,00	0,00	124 538,80
204	Subventions d'équipement versées	1 399 626,30	0,00	0,00	0,00	1 399 626,30
21	Immobilisations corporelles	3 482 254,65	0,00	0,00	0,00	3 482 254,65
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>1 281 424,64</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 281 424,64</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>6 290 344,39</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 290 344,39</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 405 000,00	0,00	0,00	0,00	5 405 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
020	Dépenses imprévues	240 267,94		0,00	0,00	240 267,94
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>5 650 267,94</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 650 267,94</b>
45...	<b>Total des opé. pour compte de tiers(8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>11 940 612,33</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 940 612,33</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	560 000,00		0,00	0,00	560 000,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>560 000,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>560 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>12 500 612,33</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 500 612,33</b>

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

1 198 879,76

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

13 699 492,09

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 749 606,95	0,00	0,00	0,00	1 749 606,95
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	4 333 532,00	0,00	0,00	0,00	4 333 532,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>6 083 138,95</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 083 138,95</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	1 490 000,00	0,00	0,00	0,00	1 490 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	2 180 774,20	0,00	0,00	0,00	2 180 774,20
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	534 114,00	0,00	0,00	0,00	534 114,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>4 214 888,20</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 214 888,20</b>
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>10 298 027,15</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 298 027,15</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	2 041 464,94		0,00	0,00	2 041 464,94
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	800 000,00		0,00	0,00	800 000,00

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Publié le	VOTE (3)	SLO
					ID : 045-214502858-20221219-DELIB2022339-BF	III	
041	Opérations patrimoniales (4)	560 000,00		0,00		0,00	560 000,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>3 401 464,94</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>3 401 464,94</b>
<b>TOTAL</b>		<b>13 699 492,09</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>13 699 492,09</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>13 699 492,09</b>
---	----------------------

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE  
FONCTIONNEMENT (10)**

**2 841 464,94**

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4)  $DF\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RF\ 042$  ;  $RI\ 040 = DF\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DF\ 043 = RF\ 043$ .

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération  $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### BALANCE GENERALE DU BUDGET

#### 1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	30 000,00		30 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	9 096,00	0,00	9 096,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	5 000,00	0,00	5 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	-6 096,00		-6 096,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>38 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>38 000,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>38 000,00</b>
--	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

Envoyé en préfecture le 22/12/2022
Reçu en préfecture le 22/12/2022
Publié le 
ID : 045-214502858-20221219-DELIB2022339-BF

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET  
BALANCE GENERALE DU BUDGET**

**2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	38 000,00	0,00	38 000,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>38 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>38 000,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>		<b>0,00</b>
---	--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>		<b>38 000,00</b>
--	--	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>		<b>0,00</b>
--	--	-------------

+

<b>AFFECTATION AU COMPTE 1068</b>		<b>0,00</b>
-----------------------------------	--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>0,00</b>
---	--	-------------



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENS

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>5 122 253,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6041	Achats d'étude (hors terrains à aménager)	1 000,00	0,00	0,00
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	1 341 353,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	265 000,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	973 600,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	105 000,00	0,00	0,00
60622	Carburants	44 200,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	31 690,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	200,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	102 510,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	282 425,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	5 500,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	20 000,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	21 730,00	0,00	0,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	58 550,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	83 000,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	105 600,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	260 000,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	24 980,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	140 800,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	8 980,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	42 000,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	100 000,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	20 000,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	38 000,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	32 100,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	60 070,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	198 520,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	16 000,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	45 000,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	35 000,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	13 790,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	76 300,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	30 360,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	13 000,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	13 000,00	0,00	0,00
6228	Divers	12 700,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	29 550,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	7 950,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	31 800,00	0,00	0,00
6237	Publications	27 300,00	0,00	0,00
6238	Divers	54 300,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	102 600,00	0,00	0,00
6256	Missions	5 000,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	9 000,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	25 000,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	51 700,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	3 800,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	17 145,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	52 000,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	27 000,00	0,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	32 000,00	0,00	0,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	2 350,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	3 900,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	16 700,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 000,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	200,00	0,00	0,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>13 900 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	43 874,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	579,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	142 735,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	38 842,00	0,00	0,00
6333	Particip. employeurs format° prof. cont.	1 037,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	144 227,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	6 268 631,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	196 466,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	977 950,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	1 995 012,00	0,00	0,00
64162	Emplois d'avenir	1 398,00	0,00	0,00



Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)		
64168	Autres emplois d'insertion	196 697,00	0,00	0,00
64171	Apprentis - rémunérations	794,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 583 281,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	2 079 871,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	72 870,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	30 742,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	22 779,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	75 989,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	26 226,00	0,00	0,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>16 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7391172	Dégrèvt taxe habitat° sur logements vaca	16 500,00	0,00	0,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>2 313 494,50</b>	<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	18 400,00	0,00	0,00
6518	Autres	24 555,00	0,00	0,00
6531	Indemnités	185 400,00	0,00	0,00
6532	Frais de mission	2 000,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	7 600,00	0,00	0,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	13 000,00	0,00	0,00
6535	Formation	10 000,00	0,00	0,00
6536	Frais de représentation du maire	3 000,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	5 000,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	5 000,00	0,00	0,00
65548	Autres contributions	57 000,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	55 000,00	0,00	0,00
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	30 000,00	30 000,00	30 000,00
657362	Subv. fonct. CCAS	1 600 000,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	273 539,50	0,00	0,00
658822	Aides	24 000,00	0,00	0,00
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)</b>		<b>21 352 247,50</b>	<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>
<b>= (011 + 012 + 014 + 65 + 656)</b>				
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>178 847,56</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	180 000,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-1 152,44	0,00	0,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>224 595,00</b>	<b>9 096,00</b>	<b>9 096,00</b>
6714	Bourses et prix	43 000,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	200,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	5 100,00	0,00	0,00
6745	Subv. aux personnes de droit privé	31 400,00	0,00	0,00
6748	Autres subventions exceptionnelles	134 895,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	10 000,00	9 096,00	9 096,00
<b>68</b>	<b>Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)</b>	<b>30 251,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	30 251,00	5 000,00	5 000,00
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (e)</b>	<b>980 154,99</b>	<b>-6 096,00</b>	<b>-6 096,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>		<b>22 766 096,05</b>	<b>38 000,00</b>	<b>38 000,00</b>
<b>= a + b + c + d + e</b>				
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>2 041 464,94</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)</b>	<b>800 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	800 000,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2 841 464,94</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>2 841 464,94</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>		<b>25 607 560,99</b>	<b>38 000,00</b>	<b>38 000,00</b>
<b>(= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>				

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>38 000,00</b>
--	------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)**

Montant des ICNE de l'exercice	11 109,23
Montant des ICNE de l'exercice N-1	12 261,67

= Différence ICNE N – ICNE N-1
--------------------------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>37 538,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	37 538,00	0,00	0,00
<b>70</b>	<b>Produits services, domaine et ventes div</b>	<b>1 955 979,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
70311	Concessions cimetières (produit net)	14 000,00	0,00	0,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	1 460,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	86 300,00	0,00	0,00
70631	Redevances services à caractère sportif	158 000,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	180 000,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	727 400,00	0,00	0,00
70688	Autres prestations de services	17 000,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	42 000,00	0,00	0,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	73 000,00	0,00	0,00
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	20 767,00	0,00	0,00
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	411 144,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	46 273,00	0,00	0,00
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	29 000,00	0,00	0,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	125 200,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	22 235,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	2 200,00	0,00	0,00
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>17 660 399,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
73111	Impôts directs locaux	11 100 782,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	5 674 617,00	0,00	0,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	180 000,00	0,00	0,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	110 000,00	0,00	0,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	145 000,00	0,00	0,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	450 000,00	0,00	0,00
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>3 823 619,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7411	Dotation forfaitaire	892 825,00	0,00	0,00
74123	Dotation de solidarité urbaine	1 097 766,00	0,00	0,00
744	FCTVA	24 000,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	565 232,00	0,00	0,00
7472	Participat° Régions	34 000,00	0,00	0,00
7473	Participat° Départements	18 000,00	0,00	0,00
74741	Participat° Communes du GFP	36 000,00	0,00	0,00
74748	Participat° Autres communes	4 000,00	0,00	0,00
7476	Participat° C.C.A.S. et CDE	95 000,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	700 558,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	334 508,00	0,00	0,00
7484	Dotation de recensement	3 100,00	0,00	0,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	18 630,00	0,00	0,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>64 170,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
751	Redevances pour licences, logiciels, ...	2 300,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	61 870,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013</b>		<b>23 541 705,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>25 828,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7718	Autres produits except. opérat° gestion	25 828,00	0,00	0,00
<b>78</b>	<b>Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>38 000,00</b>	<b>38 000,00</b>
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	38 000,00	38 000,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d</b>		<b>23 567 533,00</b>	<b>38 000,00</b>	<b>38 000,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>23 567 533,00</b>	<b>38 000,00</b>	<b>38 000,00</b>


+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Publié le propositions nouvelles (3)	
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>				<b>38 000,00</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

**IV – ANNEXES**

**PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)**

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

**INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES</b>												
Dépenses réelles	7 039 894	561 279	187 265	818 573	1 264 246	633 684	0	327 581	0	1 104 851	3 239	11 940 612
- Equipements municipaux (2)		561 279	187 265	813 573	1 259 246	633 684	0	327 581	0	1 104 851	3 239	4 890 718
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 399 626
- Opérations financières	7 039 894											7 039 894
Dépenses d'ordre	560 000											560 000
<b>Total dépenses de l'exercice</b>	<b>7 599 894</b>	<b>561 279</b>	<b>187 265</b>	<b>818 573</b>	<b>1 264 246</b>	<b>633 684</b>	<b>0</b>	<b>327 581</b>	<b>0</b>	<b>1 104 851</b>	<b>3 239</b>	<b>12 500 612</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>1 198 880</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 198 880</b>
<b>Total cumulé dépenses d'investissement</b>	<b>8 798 774</b>	<b>561 279</b>	<b>187 265</b>	<b>818 573</b>	<b>1 264 246</b>	<b>633 684</b>	<b>0</b>	<b>327 581</b>	<b>0</b>	<b>1 104 851</b>	<b>3 239</b>	<b>13 699 492</b>
<b>RECETTES</b>												
<b>Total recettes de l'exercice</b>	<b>11 939 885</b>	<b>540 000</b>	<b>0</b>	<b>85 375</b>	<b>925 295</b>	<b>163 637</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>45 300</b>	<b>0</b>	<b>13 699 492</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total cumulé recettes d'investissement</b>	<b>11 939 885</b>	<b>540 000</b>	<b>0</b>	<b>85 375</b>	<b>925 295</b>	<b>163 637</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>45 300</b>	<b>0</b>	<b>13 699 492</b>

**FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES</b>												
<b>Total dépenses de l'exercice</b>	<b>4 054 922</b>	<b>8 105 305</b>	<b>526 399</b>	<b>3 630 750</b>	<b>2 218 895</b>	<b>3 886 208</b>	<b>1 603 000</b>	<b>136 760</b>	<b>3 400</b>	<b>1 316 881</b>	<b>163 041</b>	<b>25 645 561</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total cumulé dépenses de fonctionnement</b>	<b>4 054 922</b>	<b>8 105 305</b>	<b>526 399</b>	<b>3 630 750</b>	<b>2 218 895</b>	<b>3 886 208</b>	<b>1 603 000</b>	<b>136 760</b>	<b>3 400</b>	<b>1 316 881</b>	<b>163 041</b>	<b>25 645 561</b>
<b>RECETTES</b>												
<b>Total recettes de l'exercice</b>	<b>20 047 498</b>	<b>535 312</b>	<b>5 000</b>	<b>611 000</b>	<b>210 335</b>	<b>1 407 380</b>	<b>104 500</b>	<b>170 000</b>	<b>0</b>	<b>491 048</b>	<b>23 460</b>	<b>23 605 533</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>2 040 028</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 040 028</b>
<b>Total cumulé recettes de fonctionnement</b>	<b>22 087 526</b>	<b>535 312</b>	<b>5 000</b>	<b>611 000</b>	<b>210 335</b>	<b>1 407 380</b>	<b>104 500</b>	<b>170 000</b>	<b>0</b>	<b>491 048</b>	<b>23 460</b>	<b>25 645 561</b>

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

**IV – ANNEXES**

**PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE**

**A1**

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES													
<b>Total dépenses investissement</b>		<b>7 599 894</b>	<b>561 279</b>	<b>187 265</b>	<b>818 573</b>	<b>1 264 246</b>	<b>633 684</b>	<b>0</b>	<b>327 581</b>	<b>0</b>	<b>1 104 851</b>	<b>3 239</b>	<b>12 500 612</b>
Dépenses réelles		7 039 894	561 279	187 265	818 573	1 264 246	633 684	0	327 581	0	1 104 851	3 239	11 940 612
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	240 268	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	240 268
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	5 400 000	0	0	5 000	0	0	0	0	0	0	0	5 405 000
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	66 865	9 300	0	14 014	11 360	0	0	0	23 000	0	124 539
204	Subventions d'équipement versées	1 399 626	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 399 626
21	Immobilisations corporelles	0	494 414	177 965	713 573	472 316	619 824	0	15 845	0	985 079	3 239	3 482 255
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	2 500	0	0	0	0	0	2 500
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	5 000	0	0	0	0	0	0	5 000
Opérations d'équipement		0	0	0	100 000	772 917	0	0	311 736	0	96 772	0	1 281 425
36	ESPACE CULTUREL ET RESTRUT.DE LA SALLE POLYVALENTE	0	0	0	0	772 917	0	0	0	0	0	0	772 917
46	CONSTRUCTION D'UNE STRUCTURE PETITE ENFANCE	0	0	0	0	0	0	0	11 736	0	0	0	11 736
461	AP CONSTRUCTION D'UNE STRUCTURE PETITE ENFANCE	0	0	0	0	0	0	0	300 000	0	0	0	300 000
471	AP RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE JEAN MOULIN	0	0	0	100 000	0	0	0	0	0	0	0	100 000
48	SECURISATION DU PLATEAU SCOLAIRE QUARTIER DES 3F	0	0	0	0	0	0	0	0	0	96 772	0	96 772
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		560 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	560 000
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
041	Opérations patrimoniales	560 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	560 000



Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat <sup>o</sup> publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement
----------	---------	----------------------------------	---	--------------------------------------	-------------------------------	--------------	------------------------	--------------------------------------	--------------	---------------

RECETTES													
Total recettes investissement		11 939 885	540 000	0	85 375	925 295	163 637	0	0	0	45 300	0	13 699 492
Recettes réelles		8 538 420	540 000	0	85 375	925 295	163 637	0	0	0	45 300	0	10 298 027
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	534 114	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	534 114
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 670 774	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 670 774
13	Subventions d'investissement	0	540 000	0	80 375	920 295	163 637	0	0	0	45 300	0	1 749 607
16	Emprunts et dettes assimilées	4 333 532	0	0	5 000	0	0	0	0	0	0	0	4 338 532
18	Compte de liaison : affectat <sup>o</sup> (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat <sup>o</sup> et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	5 000	0	0	0	0	0	0	5 000
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		3 401 465	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 401 465
021	Virement de la sect <sup>o</sup> de fonctionnement	2 041 465	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 041 465
040	Opérat <sup>o</sup> ordre transfert entre sections	800 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	800 000
041	Opérations patrimoniales	560 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	560 000

FONCTIONNEMENT													
DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		4 054 922	8 105 305	526 399	3 630 750	2 218 895	3 886 208	1 603 000	136 760	3 400	1 316 881	163 041	25 645 561
Dépenses réelles		1 213 458	8 105 305	526 399	3 630 750	2 218 895	3 886 208	1 603 000	136 760	3 400	1 316 881	163 041	22 804 096
011	Charges à caractère général	3 800	2 628 588	79 380	943 750	423 370	544 420	1 300	136 760	3 400	344 095	13 390	5 122 253
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	4 922 286	445 644	2 567 800	1 766 045	3 088 988	0	0	0	972 586	136 651	13 900 000
014	Atténuations de produits	16 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 500
022	Dépenses imprévues	974 059	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	974 059
65	Autres charges de gestion courante	0	375 740	1 375	89 200	23 180	252 100	1 601 700	0	0	200	0	2 343 495

MAIRIE DE ST JEAN DE LA RUELLE - BUDGET VILLE - ST JEAN DE LA RUELLE - DM - 2022

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le 09/01/2023  
ID : 045-214502858-20221219-DELIB2022339-BF

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, environnement	9 économique	TOTAL
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	178 848	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	178 848
67	Charges exceptionnelles	5 000	178 691	0	30 000	6 300	700	0	0	0	0	13 000	233 691
68	Dot. aux amortissements et provisions	35 251	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	35 251
<b>Dépenses d'ordre</b>		<b>2 841 465</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 841 465</b>
023	Virement à la section d'investissement	2 041 465	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 041 465
042	Opérat° ordre transfert entre sections	800 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	800 000
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		20 047 498	535 312	5 000	611 000	210 335	1 407 380	104 500	170 000	0	491 048	23 460	23 605 533
Recettes réelles		20 047 498	535 312	5 000	611 000	210 335	1 407 380	104 500	170 000	0	491 048	23 460	23 605 533
013	Atténuations de charges	0	37 538	0	0	0	0	0	0	0	0	0	37 538
70	Produits des services, du domaine, vente	0	150 391	5 000	520 000	103 000	407 400	104 500	170 000	0	480 228	15 460	1 955 979
73	Impôts et taxes	17 660 399	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 660 399
74	Dotations et participations	2 349 099	289 685	0	61 000	107 335	999 980	0	0	0	8 520	8 000	3 823 619
75	Autres produits de gestion courante	0	31 870	0	30 000	0	0	0	0	0	2 300	0	64 170
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	25 828	0	0	0	0	0	0	0	0	0	25 828
78	Reprise sur amortissements et provisions	38 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	38 000
<b>Recettes d'ordre</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

**IV – ANNEXES**  
**ELEMENTS DU BILAN**  
**PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT**

A1.1

**FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales**

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		4 054 922,49	8 105 305,00	0,00	0,00	0,00	12 160 227,49
Dépenses de l'exercice		4 054 922,49	8 105 305,00	0,00	0,00	0,00	12 160 227,49
011	Charges à caractère général	3 800,00	2 628 588,00	0,00	0,00	0,00	2 632 388,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	4 922 286,00	0,00	0,00	0,00	4 922 286,00
014	Atténuations de produits	16 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 500,00
022	Dépenses imprévues	974 058,99	0,00	0,00	0,00	0,00	974 058,99
023	Virement à la section d'investissement	2 041 464,94	0,00	0,00	0,00	0,00	2 041 464,94
042	Opérat° ordre transfert entre sections	800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	375 740,00	0,00	0,00	0,00	375 740,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	178 847,56	0,00	0,00	0,00	0,00	178 847,56
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	178 691,00	0,00	0,00	0,00	183 691,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	35 251,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 251,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		22 087 525,99	535 312,00	0,00	0,00	0,00	22 622 837,99
Recettes de l'exercice		20 047 498,00	535 312,00	0,00	0,00	0,00	20 582 810,00
013	Atténuations de charges	0,00	37 538,00	0,00	0,00	0,00	37 538,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	150 391,00	0,00	0,00	0,00	150 391,00
73	Impôts et taxes	17 660 399,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 660 399,00
74	Dotations et participations	2 349 099,00	289 685,00	0,00	0,00	0,00	2 638 784,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	31 870,00	0,00	0,00	0,00	31 870,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	25 828,00	0,00	0,00	0,00	25 828,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	38 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 000,00
Restes à réaliser – reports		2 040 027,99	0,00	0,00	0,00	0,00	2 040 027,99
<b>SOLDE (2)</b>		18 032 603,50	-7 569 993,00	0,00	0,00	0,00	10 462 610,50

(1)	Libellé	Sous-fonction 02								Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres			
<b>DEPENSES (2)</b>		7 316 164,00	296 201,00	11 529,00	272 711,00	6 000,00	108 840,00	93 860,00	0,00	0,00	
Dépenses de l'exercice		7 316 164,00	296 201,00	11 529,00	272 711,00	6 000,00	108 840,00	93 860,00	0,00	0,00	
011	Charges à caractère général	2 505 138,00	7 200,00	3 800,00	90 450,00	6 000,00	16 000,00	0,00	0,00	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 627 635,00	68 001,00	7 529,00	182 261,00	0,00	0,00	36 860,00	0,00	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	29 400,00	221 000,00	200,00	0,00	0,00	68 140,00	57 000,00	0,00	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	153 991,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 700,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>RECETTES (2)</b>		498 847,00	0,00	21 730,00	0,00	0,00	735,00	14 000,00	0,00	0,00	
Recettes de l'exercice		498 847,00	0,00	21 730,00	0,00	0,00	735,00	14 000,00	0,00	0,00	
013	Atténuations de charges	37 538,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine, vente	135 656,00	0,00	0,00	0,00	0,00	735,00	14 000,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	267 955,00	0,00	21 730,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	31 870,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	25 828,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>SOLDE (2)</b>		-6 817 317,00	-296 201,00	10 201,00	-272 711,00	-6 000,00	-108 105,00	-79 860,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le



les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes  
ID : 045-214502858-20221219-DELIB2022339-BF

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT**

**IV**

**A1.1**

**FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques**

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		526 399,00	0,00	0,00	526 399,00
Dépenses de l'exercice		526 399,00	0,00	0,00	526 399,00
011	Charges à caractère général	79 380,00	0,00	0,00	79 380,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	445 644,00	0,00	0,00	445 644,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 375,00	0,00	0,00	1 375,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
Recettes de l'exercice		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		-521 399,00	0,00	0,00	-521 399,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	526 399,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	Pompiers, incendies et secours	Autres services de protection civile
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	526 399,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	79 380,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	445 644,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	1 375,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	0,00	0,00	-521 399,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

## IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

## FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>	224 244,50	1 607 147,00	0,00	0,00	0,00	1 799 358,00	0,00	3 630 749,50
	Dépenses de l'exercice	224 244,50	1 607 147,00	0,00	0,00	0,00	1 799 358,00	0,00	3 630 749,50
011	Charges à caractère général	50,00	192 700,00	0,00	0,00	0,00	751 000,00	0,00	943 750,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	213 995,00	1 359 447,00	0,00	0,00	0,00	994 358,00	0,00	2 567 800,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10 199,50	55 000,00	0,00	0,00	0,00	24 000,00	0,00	89 199,50
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	91 000,00	0,00	0,00	0,00	520 000,00	0,00	611 000,00
	Recettes de l'exercice	0,00	91 000,00	0,00	0,00	0,00	520 000,00	0,00	611 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	520 000,00	0,00	520 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	61 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00



(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement		
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	-224 244,50	-1 516 147,00	0,00	0,00	0,00	-1 279 358,00	0,00	-3 019 749,50

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	<b>DEPENSES (2)</b>	1 249 857,00	203 990,00	153 300,00	1 645 358,00	100 000,00	0,00	0,00	54 000,00
	Dépenses de l'exercice	1 249 857,00	203 990,00	153 300,00	1 645 358,00	100 000,00	0,00	0,00	54 000,00
011	Charges à caractère général	43 300,00	51 100,00	98 300,00	651 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 206 557,00	152 890,00	0,00	994 358,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	55 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	21 000,00	70 000,00	520 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	21 000,00	70 000,00	520 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	520 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	21 000,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	-1 249 857,00	-182 990,00	-83 300,00	-1 125 358,00	-100 000,00	0,00	0,00	-54 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 22/12/2022  
Reçu en préfecture le 22/12/2022  
Publié le   
ID : 045-214502858-20221219-DELIB2022339-BF

**IV – ANNEXES**

**IV**

**ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT**

**A1.1**

**FONCTION 3 – Culture**

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	1 037 837,00	730 881,00	450 177,00	0,00	2 218 895,00
Dépenses de l'exercice		0,00	1 037 837,00	730 881,00	450 177,00	0,00	2 218 895,00
011	Charges à caractère général	0,00	34 850,00	72 500,00	316 020,00	0,00	423 370,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	991 487,00	657 181,00	117 377,00	0,00	1 766 045,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	11 400,00	1 200,00	10 580,00	0,00	23 180,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	100,00	0,00	6 200,00	0,00	6 300,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	74 000,00	48 835,00	87 500,00	0,00	210 335,00
Recettes de l'exercice		0,00	74 000,00	48 835,00	87 500,00	0,00	210 335,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	62 000,00	2 500,00	38 500,00	0,00	103 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	12 000,00	46 335,00	49 000,00	0,00	107 335,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		0,00	-963 837,00	-682 046,00	-362 677,00	0,00	-2 008 560,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	Musées	Archives	Entretien du patrimoine culturel
<b>DEPENSES (2)</b>		1 003 137,00	4 700,00	0,00	30 000,00	730 881,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		1 003 137,00	4 700,00	0,00	30 000,00	730 881,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	10 150,00	4 700,00	0,00	20 000,00	72 500,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	991 487,00	0,00	0,00	0,00	657 181,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 400,00	0,00	0,00	10 000,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		74 000,00	0,00	0,00	0,00	48 835,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		74 000,00	0,00	0,00	0,00	48 835,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	62 000,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	12 000,00	0,00	0,00	0,00	46 335,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		-929 137,00	-4 700,00	0,00	-30 000,00	-682 046,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT**

**IV**

**A1.1**

**FONCTION 4 – Sport et jeunesse**

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		<b>336 794,00</b>	<b>1 174 928,00</b>	<b>2 374 486,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 886 208,00</b>
Dépenses de l'exercice		336 794,00	1 174 928,00	2 374 486,00	0,00	3 886 208,00
011	Charges à caractère général	3 085,00	343 320,00	198 015,00	0,00	544 420,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	141 259,00	831 408,00	2 116 321,00	0,00	3 088 988,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	191 950,00	0,00	60 150,00	0,00	252 100,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	200,00	0,00	0,00	700,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		<b>30 000,00</b>	<b>170 000,00</b>	<b>1 207 380,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 407 380,00</b>
Recettes de l'exercice		30 000,00	170 000,00	1 207 380,00	0,00	1 407 380,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	30 000,00	170 000,00	207 400,00	0,00	407 400,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	999 980,00	0,00	999 980,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>-306 794,00</b>	<b>-1 004 928,00</b>	<b>-1 167 106,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-2 478 828,00</b>

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	Centres de loisirs	Autres activités pour les jeunes	Colonies de vacances
<b>DEPENSES (2)</b>		303 611,00	19 000,00	828 496,00	23 821,00	0,00	394 487,00	1 979 999,00	0,00
Dépenses de l'exercice		303 611,00	19 000,00	828 496,00	23 821,00	0,00	394 487,00	1 979 999,00	0,00
011	Charges à caractère général	36 320,00	19 000,00	288 000,00	0,00	0,00	50 865,00	147 150,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	267 291,00	0,00	540 296,00	23 821,00	0,00	343 622,00	1 772 699,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 150,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	170 000,00	0,00	0,00	488 400,00	718 980,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	170 000,00	0,00	0,00	488 400,00	718 980,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	170 000,00	0,00	0,00	207 400,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	281 000,00	718 980,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		-303 611,00	-19 000,00	-658 496,00	-23 821,00	0,00	93 913,00	-1 261 019,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

## FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>				
		500,00	1 602 500,00	0,00	1 603 000,00
	Dépenses de l'exercice	500,00	1 602 500,00	0,00	1 603 000,00
011	Charges à caractère général	0,00	1 300,00	0,00	1 300,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	500,00	1 601 200,00	0,00	1 601 700,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>				
		0,00	104 500,00	0,00	104 500,00
	Recettes de l'exercice	0,00	104 500,00	0,00	104 500,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	104 500,00	0,00	104 500,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	-500,00	-1 498 000,00	0,00	-1 498 500,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52			Sous-fonction 53	
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établissements sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	530 Act° pour l'enfance et l'adolescence	531 Act° pour personnes en difficulté	532 Autres services
<b>DEPENSES (2)</b>		500,00	0,00	0,00	1 600 000,00	1 200,00	0,00	1 300,00	0,00
Dépenses de l'exercice		500,00	0,00	0,00	1 600 000,00	1 200,00	0,00	1 300,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	500,00	0,00	0,00	1 600 000,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	102 000,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	102 000,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	102 000,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		-500,00	0,00	0,00	-1 498 000,00	-1 200,00	0,00	1 200,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT**

**IV**

**A1.1**

**FONCTION 6 – Famille**

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>129 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 760,00</b>	<b>0,00</b>	<b>136 760,00</b>
	Dépenses de l'exercice	0,00	129 000,00	0,00	0,00	7 760,00	0,00	136 760,00
011	Charges à caractère général	0,00	129 000,00	0,00	0,00	7 760,00	0,00	136 760,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>170 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>170 000,00</b>
	Recettes de l'exercice	0,00	170 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	170 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	170 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	170 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>41 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-7 760,00</b>	<b>0,00</b>	<b>33 240,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 22/12/2022  
Reçu en préfecture le 22/12/2022  
Publié le   
ID : 045-214502858-20221219-DELIB2022339-BF

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT**

**IV**

**A1.1**

**FONCTION 7 – Logement**

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>3 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 400,00</b>
Dépenses de l'exercice		0,00	3 400,00	0,00	0,00	0,00	3 400,00
011	Charges à caractère général	0,00	3 400,00	0,00	0,00	0,00	3 400,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>-3 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-3 400,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT**

**IV**

**A1.1**

**FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement**

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		50 000,00	1 260 256,00	6 625,00	0,00	1 316 881,00
Dépenses de l'exercice		50 000,00	1 260 256,00	6 625,00	0,00	1 316 881,00
011	Charges à caractère général	50 000,00	287 470,00	6 625,00	0,00	344 095,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	972 586,00	0,00	0,00	972 586,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	200,00	0,00	0,00	200,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	491 048,00	0,00	0,00	491 048,00
Recettes de l'exercice		0,00	491 048,00	0,00	0,00	491 048,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	480 228,00	0,00	0,00	480 228,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	8 520,00	0,00	0,00	8 520,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	2 300,00	0,00	0,00	2 300,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		-50 000,00	-769 208,00	-6 625,00	0,00	-825 833,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	36 400,00	13 600,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 81						Transports urbains	Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public			
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	36 400,00	13 600,00	0,00	0,00	
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	36 400,00	13 600,00	0,00	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>RECETTES (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>SOLDE (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-36 400,00</b>	<b>-13 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					830 Services communs	831 Aménagement des eaux	Act° spécif. lutte contre la pollution	Préservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain				
<b>DEPENSES (2)</b>		219 216,00	43 000,00	25 300,00	964 740,00	8 000,00	6 625,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		219 216,00	43 000,00	25 300,00	964 740,00	8 000,00	6 625,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	13 420,00	43 000,00	25 300,00	197 750,00	8 000,00	6 625,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	205 596,00	0,00	0,00	766 990,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		2 300,00	0,00	0,00	488 748,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		2 300,00	0,00	0,00	488 748,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	480 228,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	8 520,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	2 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		-216 916,00	-43 000,00	-25 300,00	-475 992,00	-8 000,00	-6 625,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT**

**A1.1**

**FONCTION 9 – Action économique**

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		<b>162 651,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>390,00</b>	<b>0,00</b>	<b>163 041,00</b>
Dépenses de l'exercice		162 651,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	390,00	0,00	163 041,00
011	Charges à caractère général	13 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	390,00	0,00	13 390,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	136 651,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	136 651,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	13 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		<b>22 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 460,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>23 460,00</b>
Recettes de l'exercice		22 000,00	0,00	0,00	0,00	1 460,00	0,00	0,00	0,00	23 460,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	14 000,00	0,00	0,00	0,00	1 460,00	0,00	0,00	0,00	15 460,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00

MAIRIE DE ST JEAN DE LA RUELLE - BUDGET VILLE - ST JEAN DE LA RUELLE - DM - 2022

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (prise sanitaire)	98 SLO
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>-140 651,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 460,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-390,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-139 581,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



**IV – ANNEXES**  
**ELEMENTS DU BILAN**  
**ETAT DES PROVISIONS**

A4

**A4 – ETAT DES PROVISIONS**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
<b>PROVISIONS BUDGETAIRES</b>						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		23 245,00	23 245,00	0,00	23 245,00
Factures de restauration, loisirs et ludothèque	0,00	26/11/2020	23 245,00	23 245,00	0,00	23 245,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		35 147,49	35 147,49	37 998,45	-2 850,96
Créances de plus de deux ans	0,00	20/12/2021	35 147,49	35 147,49	37 998,45	-2 850,96
<b>TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>	<b>0,00</b>		<b>58 392,49</b>	<b>58 392,49</b>	<b>37 998,45</b>	<b>20 394,04</b>

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN  
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES**

**A6.1**

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>I 1 640 267,94</b>	<b>0,00</b>	<b>II 0,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>1 400 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	800 000,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	600 000,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>240 267,94</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	240 267,94	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>1 640 267,94</b>	<b>2 569 069,39</b>	<b>1 198 879,76</b>	<b>5 408 217,09</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

## IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A6.2

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>V 4 870 578,94</b>	<b>0,00</b>	<b>VI 0,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>1 495 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	1 290 000,00	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	200 000,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
2764	Créances sur personnes de droit privé	5 000,00	0,00	0,00
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>3 375 578,94</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
2802	Frais liés à la réalisation des document	1 000,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	35 000,00	0,00	0,00
2804171	Autres EPL : Bien mobilier, matériel	2 000,00	0,00	0,00
28046	Attributions compensation investissement	238 000,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	113 000,00	0,00	0,00
281571	Matériel roulant	17 000,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	25 000,00	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	35 000,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	47 000,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	135 000,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	85 000,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	67 000,00	0,00	0,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations			
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers			
59...	Prov. dépréc. comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	534 114,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	2 041 464,94	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R1068 (4)	TOTAL VIII
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>4 870 578,94</b>	<b>1 587 174,95</b>	<b>0,00</b>	<b>2 180 774,20</b>	<b>8 638 528,09</b>

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>IV 5 408 217,09</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	<b>VIII 8 638 528,09</b>

<b>Solde</b>	<b>IX = VIII – IV</b>
--------------	-----------------------

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
- (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
- (3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
- (5) Indiquer le signe algébrique.

**IV – ANNEXES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

AMSTUTZ Claude	
BELLIZIO Olivia	
BOIS Catherine	
BUREAU Françoise	
CAKIR Esra	
CHAILLOU Christophe	
DAHOU Kadéjat	
DANGE Sylvie	
DESNOUES Véronique	
DIARRA Mamadou	
DUPRE Alexandre	
GAMBONI Marie-Louise	
GAUTHIER Isabelle	
HAMEAU Nathalie	
HUBERT Thomas	
HUYGHUES DES ETAGES Claude	
LACOU Eric	
LAFRAYHI Karim	
LAVAL Pascal	
LE BIHAN Anne	
LOQUET Mickaëla	



**IV – ANNEXES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

MABOUSSOU Prince	
MOULIN Anne-Marie	
NOGUES Eva	
PAOLI Guillaume	
PARAYRE Antoinette	
PAROU Leila	
PASSEGUE Daniel	
PIVAIN Guy	
RINA-BASILO Claude	
RIVIERE DA SILVA Fabien	
VILLARET Marceau	
ZING TSALA Pierre-Jules	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

**IV - ANNEXES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

**IV**  
**02**

Nombre de membres en exercice : 0 33  
 Nombre de membres présents : 0 22  
 Nombre de suffrages exprimés : 0 31








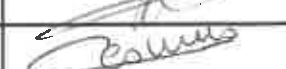





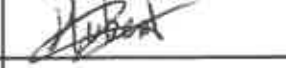



VOTES :

Pour : 0 31  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

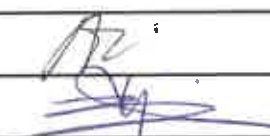
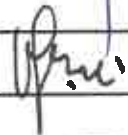




Date de convocation : 13/12/2022

Présenté par (1), Christophe CHAILLOU  
 A, le St Jean-de-la-Ruelle, le 19/12/2022

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire  
 A, le St Jean-de-la-Ruelle, le 19/12/2022  
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

AMSTUTZ Claude	
BELLIZIO Olivia	
BOIS Catherine	
BUREAU Françoise	
CAKIR Esra	
CHAILLOU Christophe	
DAHOU Kadéjat	
DANGE Sylvie	
DESNOUES Véronique	
DIARRA Mamadou	
DUPRE Alexandre	
GAMBONI Marie-Louise	
GAUTHIER Isabelle	
HAMEAU Nathalie	
HUBERT Thomas	
HUYGHUES DES ETAGES Claude	
LACOU Eric	
LAFRAYHI Karim	
LAVAL Pascal	
LE BIHAN Anne	
LOQUET Mickaëla	

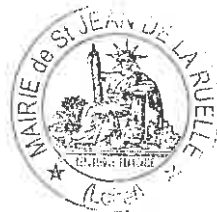
**IV - ANNEXES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

MABOUSSOU Prince	
MOULIN Anne-Marie	
NOGUES Eva	
PAOLI Guillaume	
PARAYRE Antoinette	
PAROU Leila	
PASSEGUE Daniel	
PIVAIN Guy	
RINA-BASILO Claude	
RIVIERE DA SILVA Fabien	
VILLARET Marceau	
ZING TSALA Pierre-Jules	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le  
*St-Jean-de-la-Ruelle*  
*le 19/12/2022*

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.  
 (2) L'assemblée délibérante étant :





## VILLE DE SAINT JEAN DE LA RUELLE

Direction Générale des Services  
Pôle Assemblées et Affaires Juridiques

### ANNEXE N°

2	2022-340	– TABLEAU DES ADMISSIONS EN NON VALEUR – TABLEAU DES CREANCES ETEINTES.
---	----------	---

**ADMISSIONS EN VON VALEUR - 2022**

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022


Publié le 22/12/2022 

ID : 045-214502858-20221219-DELIB2022340-DE

Exercice	Montant	Motif de la présentation
2019	36,00 €	Etablissement fermé
2019	91,78 €	Etablissement fermé
2016	91,78 €	Poursuites infructueuses
2016	36,00 €	Poursuites infructueuses
2012	115,43 €	Poursuites infructueuses
2019	91,78 €	Etablissement fermé
2018	36,00 €	Etablissement fermé
2006	42,00 €	Poursuites infructueuses
2006	91,47 €	Poursuites infructueuses
2003	42,00 €	Poursuites infructueuses
2018	118,11 €	Décédé – aucun renseignement
2018	80,01 €	Décédé – aucun renseignement
2018	68,58 €	Décédé – aucun renseignement
2012	111,36 €	Poursuites infructueuses
2013	88,32 €	Poursuites infructueuses
2013	11,52 €	Poursuites infructueuses
2015	75,24 €	Recherches infructueuses – aucun renseignement
2015	67,32 €	Recherches infructueuses – aucun renseignement
2015	69,30 €	Recherches infructueuses – aucun renseignement
2013	29,76 €	Recherches infructueuses – aucun renseignement
2013	23,28 €	Recherches infructueuses – aucun renseignement
2013	23,04 €	Recherches infructueuses – aucun renseignement
2013	23,28 €	Recherches infructueuses – aucun renseignement
2011	5,98 €	Recherches infructueuses – aucun renseignement
2015	156,40 €	Recherches infructueuses – aucun renseignement
2014	184,00 €	Recherches infructueuses – aucun renseignement
2014	58,80 €	Recherches infructueuses – aucun renseignement
2013	71,78 €	Recherches infructueuses – aucun renseignement
2011	61,12 €	Recherches infructueuses – aucun renseignement
2012	23,60 €	Recherches infructueuses – aucun renseignement
2012	25,10 €	Recherches infructueuses – aucun renseignement
2014	68,60 €	Recherches infructueuses – aucun renseignement
2014	62,08 €	Recherches infructueuses – aucun renseignement
2012	28,80 €	Recherches infructueuses – aucun renseignement
2012	49,66 €	Recherches infructueuses – aucun renseignement
2011	49,66 €	Recherches infructueuses – aucun renseignement
2012	22,08 €	Recherches infructueuses – aucun renseignement
2014	62,08 €	Recherches infructueuses – aucun renseignement
2015	156,40 €	Recherches infructueuses – aucun renseignement
2011	45,84 €	Recherches infructueuses – aucun renseignement
2018	4,85 €	Créance minime
2015	313,01 €	Poursuites infructueuses
2015	54,44 €	Poursuites infructueuses

**TOTAL 2 967,64 €**

**CREANCES ETEINTES - 2022**

Envoyé en préfecture le 22/12/2022  
 Reçu en préfecture le 22/12/2022  
 Publié le 22/12/2022   
 ID : 045-214502858-20221219-DELIB2022340-DE

<b>Exercice pièce</b>	<b>Montant restant à recouvrer</b>	<b>Motif de la présentation</b>
2016	104,40 €	Surendettement et décision effacement de dette
2016	42,04 €	Surendettement et décision effacement de dette
2016	2,65 €	Surendettement et décision effacement de dette
2020	43,18 €	Surendettement et décision effacement de dette
2020	16,50 €	Surendettement et décision effacement de dette
2020	25,40 €	Surendettement et décision effacement de dette
2020	10,82 €	Surendettement et décision effacement de dette
2019	106,26 €	Surendettement et décision effacement de dette
2019	155,97 €	Surendettement et décision effacement de dette
2019	7,26 €	Surendettement et décision effacement de dette
2019	193,26 €	Surendettement et décision effacement de dette
2019	469,82 €	Surendettement et décision effacement de dette
2019	71,46 €	Surendettement et décision effacement de dette
2019	68,91 €	Surendettement et décision effacement de dette
2019	54,80 €	Surendettement et décision effacement de dette
2019	38,26 €	Surendettement et décision effacement de dette
2019	77,39 €	Surendettement et décision effacement de dette
2019	21,28 €	Surendettement et décision effacement de dette
2019	54,91 €	Surendettement et décision effacement de dette
2019	31,91 €	Surendettement et décision effacement de dette
2019	54,08 €	Surendettement et décision effacement de dette
2019	141,46 €	Surendettement et décision effacement de dette
2019	52,80 €	Surendettement et décision effacement de dette
2019	168,37 €	Surendettement et décision effacement de dette
2019	49,98 €	Surendettement et décision effacement de dette
2019	33,67 €	Surendettement et décision effacement de dette

Exercice pièce	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
2019	23,69 €	Surendettement et décision effacement de dette
2019	31,38 €	Surendettement et décision effacement de dette
2019	44,20 €	Surendettement et décision effacement de dette
2019	118,20 €	Surendettement et décision effacement de dette
2019	21,28 €	Surendettement et décision effacement de dette
2019	61,66 €	Surendettement et décision effacement de dette
2019	171,74 €	Surendettement et décision effacement de dette
2019	114,45 €	Surendettement et décision effacement de dette
2019	80,82 €	Surendettement et décision effacement de dette
2019	60,66 €	Surendettement et décision effacement de dette
2019	181,87 €	Surendettement et décision effacement de dette
2019	105,59 €	Surendettement et décision effacement de dette
2019	80,82 €	Surendettement et décision effacement de dette
2019	70,84 €	Surendettement et décision effacement de dette
2019	19,53 €	Surendettement et décision effacement de dette
2019	14,96 €	Surendettement et décision effacement de dette
2019	96,14 €	Surendettement et décision effacement de dette
2019	12,72 €	Surendettement et décision effacement de dette
2019	20,40 €	Surendettement et décision effacement de dette
2020	58,19 €	Surendettement et décision effacement de dette
2020	53,82 €	Surendettement et décision effacement de dette
2020	12,24 €	Surendettement et décision effacement de dette
2021	20,28 €	Surendettement et décision effacement de dette
2021	53,55 €	Surendettement et décision effacement de dette
2020	91,44 €	Surendettement et décision effacement de dette
2020	6,38 €	Surendettement et décision effacement de dette
2020	9,12 €	Surendettement et décision effacement de dette

Exercice pièce	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
2021	152,40 €	Surendettement et décision effacement de dette
2021	16,83 €	Surendettement et décision effacement de dette
2021	106,68 €	Surendettement et décision effacement de dette
2021	53,46 €	Surendettement et décision effacement de dette
2021	150,45 €	Surendettement et décision effacement de dette
2021	20,28 €	Surendettement et décision effacement de dette
2021	5,07 €	Surendettement et décision effacement de dette
2021	114,75 €	Surendettement et décision effacement de dette
2021	19,60 €	Surendettement et décision effacement de dette
2021	15,21 €	Surendettement et décision effacement de dette
2021	137,70 €	Surendettement et décision effacement de dette
2021	20,33 €	Surendettement et décision effacement de dette
2021	20,28 €	Surendettement et décision effacement de dette
2021	130,05 €	Surendettement et décision effacement de dette
2019	12,69 €	Surendettement et décision effacement de dette
2019	12,50 €	Surendettement et décision effacement de dette
2019	7,50 €	Surendettement et décision effacement de dette
2019	35,00 €	Surendettement et décision effacement de dette
2019	25,00 €	Surendettement et décision effacement de dette
2019	5,00 €	Surendettement et décision effacement de dette
2018	36,00 €	Surendettement et décision effacement de dette
2018	91,78 €	Surendettement et décision effacement de dette
2020	5,35 €	Surendettement et décision effacement de dette
2020	28,60 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2021	34,80 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ

<b>TOTAL</b>	<b>4 990,12 €</b>
--------------	-------------------



## VILLE DE SAINT JEAN DE LA RUELLE

Direction Générale des Services  
Pôle Assemblées et Affaires Juridiques

### ANNEXE N°

<b>3</b>	<b>2022-342</b>	<b>– RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRINCIPAL 2023 – BUDGET PRIMITIF 2023 AU BUDGET PRINCIPAL</b>
----------	-----------------	--



# **RAPPORT SUR LES BUDGETS PRIMITIFS 2023**

## **SOMMAIRE**

---

### **I – Le budget principal.**

**Dans un contexte d’incertitudes, un budget volontariste, équitable et conforme aux engagements pris.**

#### **I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.**

##### **1. Evolution des principales recettes.**

- A. Des produits des services en hausse avec une réévaluation limitée de la tarification.**
- B. Les évolutions contrastées des concours de l’État.**
- C. Une progression des recettes issues de la fiscalité directe portée par la revalorisation des bases, avec des taux de fiscalité inchangés.**
- D. La hausse du produit de la fiscalité indirecte.**
- E. Les autres participations en stabilité.**

##### **2. Evolution des principales dépenses.**

- A. Les dépenses courantes en hausse du fait de l’inflation.**
- B. Une masse salariale fortement impactée par les mesures de revalorisation salariales.**
- C. L’engagement de la ville conforté auprès du monde associatif.**
- D. Une aide maintenue au CCAS et aux syndicats intercommunaux.**
- E. Des charges financières impactées par la hausse des taux d’intérêt, mais de façon modérée.**

#### **II. LA SECTION D’INVESTISSEMENT.**

##### **1. Les recettes d’investissement.**

- A. Le fonds de compensation de la TVA.**
- B. La taxe d’aménagement.**
- C. Les subventions d’investissement.**
- D. Les produits des cessions d’immobilisations.**
- E. Un recours modéré à l’emprunt.**

##### **2. Les dépenses d’investissement.**

- A. Investir pour limiter les dépenses énergétiques et favoriser le développement durable.**
- B. Lancer les chantiers majeurs du mandat.**
- C. Investir en faveur de la proximité.**
- D. Investir en faveur de l’enfance, de l’éducation, de la culture, des sports et des loisirs.**
- E. Veiller à la tranquillité des habitants.**
- F. Moderniser les solutions informatiques pour les usagers et les agents.**
- G. Renouveler le matériel des services.**

**II- Le budget annexe des locations immobilières.**

**III- Le budget annexe du camping.**

**Annexe : liste des dépenses d’équipement 2023.**

## I. LE BUDGET PRINCIPAL.

2022 aura été l'année d'une inflation record depuis près de 40 ans, avec une évolution de plus de 6 %. Les conséquences sur les comptes locaux sont visibles en 2022 et seront toujours très présentes en 2023. L'inflation connaîtra encore une progression en 2023, tout comme la revalorisation des contrats de prestations de services, d'achat de gaz ou d'électricité. La masse salariale absorbera, en année pleine cette fois, la hausse du point d'indice intervenue en juillet 2022.

Le climat d'incertitudes géopolitiques de cette année a contribué à réduire sensiblement la croissance. Avec la poursuite de l'épidémie de Covid 19 et la mise en œuvre d'une stratégie « Zéro-Covid » en Chine, de fortes tensions d'approvisionnement sur le marché international se sont fait ressentir.

L'évolution de l'activité en 2023 devrait continuer d'être affectée par des chocs persistants, en particulier la hausse des prix de l'énergie qui alimente l'inflation, laquelle justifiant par ailleurs un resserrement de la politique monétaire qui présente de forts effets récessifs.

Faisant l'hypothèse d'un acquis de croissance de 0,2 % en 2023, l'OFCE estime que la croissance économique sera réduite en 2023 d'environ 1,8 point par ces différents aléas négatifs.

Dans ce contexte, après l'adoption par l'Assemblée Nationale le 4 novembre, le Sénat a adopté le 6 décembre 2022 en première lecture, avec modifications, le projet de budget pour 2023. Les **concours financiers de l'État aux collectivités territoriales** progressent de 52,32 à 53,45 milliards d'euros (soit +2,15%).

Un **fonds d'accélération écologique dans les territoires** doté de 1,5 milliard d'euros en 2023, aussi appelé « **fonds vert** », doit venir soutenir les projets de transition écologique des collectivités locales. Ce fonds visera notamment à soutenir la performance environnementale des collectivités (rénovation des bâtiments publics, modernisation de l'éclairage public, valorisation des biodéchets...), l'adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels, renaturation) et l'amélioration du cadre de vie (friches, mise en place des zones à faible émission...).

Pour compenser le produit de la CVAE des entreprises, les départements et le bloc communal se verront attribuer une fraction de la TVA, qui sera affectée à un **fonds national d'attractivité économique des territoires**.

Pour protéger les communes exposées à la flambée des prix de l'énergie, près d'un demi-milliard d'euros est par ailleurs budgété.

Dans ce contexte, le budget communal 2023 a pour objectif de préserver les grands équilibres financiers, synonymes d'une saine gestion et de marges de manœuvre confortées pour le financement des investissements, tout en assurant le maintien de la qualité des services proposés aux stéoruellans.

**Ainsi et malgré ces incertitudes, la Municipalité souhaite proposer un budget volontariste et équitable, conforme aux engagements pris devant les stéoruellans.**

**Pour la 19ème année consécutive, les projets 2023 seront réalisés sans qu'il ne soit procédé à une augmentation des taux d'imposition.**


**L'année 2023 sera marquée par le lancement d'opérations structurantes, avec en particulier la restructuration du groupe scolaire Jean Moulin, l'implantation d'une structure petite enfance en centre-ville et les travaux de requalification du centre-ville.**

**Le budget de fonctionnement pour cette année 2023 fait apparaître :**

- des recettes de fonctionnement de **23.826 K€**,



- des dépenses de fonctionnement de **23.826 K€**,
- un autofinancement préservé, à hauteur de **2.311K€**.

Envoyé en préfecture le 22/12/2022  
Reçu en préfecture le 22/12/2022  
Publié le   
ID : 045-214502858-20221219-DELIB2022342-BF

La section d'investissement est équilibrée à hauteur de **9 408 K€**, avec 3 713 K€ de dépenses d'équipements financés par l'emprunt à hauteur de **1 500 K€**.

**I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.****1- Evolution des principales recettes.****Evolution des crédits 2022-2023****Recettes de fonctionnement par nature**

	BP 2022 (A)	BP 2023 (B)	Evolution (%) (C=B/A)
<b>OPERATIONS REELLES</b>			
<b>70 Produits des services et du domaine</b>	<b>1 956 219</b>	<b>2 012 190</b>	<b>2,86%</b>
<b>73 Impôts et taxes</b>	<b>17 279 617</b>	<b>18 113 617</b>	<b>4,83%</b>
<i>dont contributions directes</i>	<i>10 800 000</i>	<i>11 550 000</i>	<i>6,94%</i>
<i>dont attribution de compensation (article 7321)</i>	<i>5 674 617</i>	<i>5 674 617</i>	<i>0,00%</i>
<i>dont dotation de solidarité communautaire</i>	<i>180 000</i>	<i>180 000</i>	<i>0,00%</i>
<i>autres taxes indirectes (TLPE)</i>	<i>145 000</i>	<i>149 000</i>	<i>2,76%</i>
<i>taxe additionnelle aux droits de mutation</i>	<i>400 000</i>	<i>450 000</i>	<i>12,50%</i>
<i>taxe sur l'électricité</i>	<i>80 000</i>	<i>110 000</i>	<i>37,50%</i>
<b>74 Dotations et subventions</b>	<b>3 605 142</b>	<b>3 545 580</b>	<b>-1,65%</b>
<i>dont dotation forfaitaire</i>	<i>900 000</i>	<i>790 000</i>	<i>-12,22%</i>
<i>dont compensation taxes d'habitation et foncières</i>	<i>300 000</i>	<i>300 000</i>	<i>0,00%</i>
<i>dont dotation de solidarité urbaine</i>	<i>1 100 000</i>	<i>1 155 000</i>	<i>5,00%</i>
<b>75 Autres produits de gestion courante</b>	<b>64 170</b>	<b>107 500</b>	<b>67,52%</b>
<b>013 Atténuation de charges</b>	<b>37 538</b>	<b>37 538</b>	<b>0,00%</b>
<b>TOTAL RECETTES GESTION DES SERVICES</b>	<b>22 942 686</b>	<b>23 816 425</b>	<b>3,81%</b>
<b>77 Produits exceptionnels</b>	<b>25 000</b>	<b>10 000</b>	<b>-60,00%</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>22 967 686</b>	<b>23 826 425</b>	<b>3,74%</b>

Les recettes réelles de fonctionnement enregistrent une progression de 3,74%.

**A. Des produits des services en hausse avec une réévaluation limitée de la tarification**

Les produits des services et du domaine attendus en 2023 s'élèvent à 2 012 K€, contre 1 956 K€ en 2022, soit une hausse de +2,86%.

Selon les dernières données de l'INSEE, l'inflation constatée de novembre 2021 à novembre 2022 s'est élevée à +6,2%, et est estimée à 4,2% en 2023.

A l'issue du débat d'orientation budgétaire, il a été proposé de retenir un niveau moyen de revalorisation tarifaire de +3% par rapport aux tarifs 2022, correspondant à environ la moitié du niveau d'inflation constaté en 2022.

Une analyse au cas par cas selon les services a été menée pour proposer l'évolution la plus juste entre prise en compte de l'inflation et préservation du pouvoir d'achat des habitants, notamment des plus fragiles.

En outre, un effort particulier sera réalisé par la municipalité s'agissant de la **restauration collective**, fortement impactée par la hausse des prix et qui sera répercutée de façon modérée aux familles, la commune prenant à sa

charge la plus grande partie du différentiel. **Une nouvelle tranche tarifaire incitative sera par ailleurs** **avec des repas facturés 1 € pour les familles les plus modestes.**

Le produit de l'activité restauration est ainsi proposé en hausse de +15,7% de BP à BP, à hauteur de 810 K€, du fait à la fois d'une prévision à la hausse du nombre de repas à produire (davantage de jours de scolarité en 2023 qu'en 2022) et de la prise en compte partielle de la hausse du coût des repas liée à l'inflation.

Les recettes liées au **centre aquatique** sont proposées en hausse de 11,8%, à hauteur de 190 K€, avec un objectif de fréquentation proche du niveau d'avant crise sanitaire.

Les recettes usagers issues des **activités culturelles** et en particulier de l'Unisson, du conservatoire, et des bibliothèques sont proposées à hauteur de 64,2 K€.

### **Le remboursement des charges de mises à disposition de services à la Métropole.**

Les conventions de mise à disposition de service ascendante seront reconduites en 2023, permettant au pôle Espaces Verts de la ville d'assurer la gestion des espaces verts métropolitains. Pour information, le coût supporté par la ville pour le compte de la Métropole d'Orléans donne lieu à refacturation.

Pour 2023, le montant des remboursements par la Métropole se décompose de la façon suivante :

- Article 70846 « mise à disposition de personnel facturée au groupement à fiscalité propre de rattachement », 347,3 K€ qui concernent la part métropolitaine de la masse salariale du service Espaces Verts et de la Mécanique.
- Article 70876 « remboursement de frais par le groupement à fiscalité propre de rattachement », 90 K€ pour les charges de fonctionnement du service Espaces Verts hors masse salariale (= BP 2022),
- Article 70876 « remboursement de frais par le groupement à fiscalité propre de rattachement », 35,2 K€ au titre de la participation métropolitaine aux charges de fonctionnement supportées par la ville dans le cadre de la mise à disposition de son Centre Technique Municipal, qui héberge à Saint Jean de la Ruelle le Pôle Territorial Nord-Ouest (=BP 2022).

## ***B. Les évolutions contrastées des concours de l'État.***

Le projet de loi de finances pour 2023 amendé par le Sénat fin novembre prévoit une indexation de la DGF pour tenir compte de l'inflation, soit 4,2%. Cette indexation représente une hausse de la DGF de près de 800 M€. Pour autant, les règles de répartition de l'enveloppe restent à préciser et l'inscription budgétaire au budget municipal se veut prudente.

### **➔ La poursuite de la baisse de la Dotation Forfaitaire (790 K€).**

La dotation forfaitaire réellement perçue en 2022 s'est élevée à 893 K€, contre 900 K€ prévus au budget primitif 2022. 790 K€ ont été inscrits au budget primitif 2023, soit une diminution de l'inscription de 12,2 % par rapport au BP 2022.

### **➔ La progression attendue de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSU) (1.155 K€)**

Le montant de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale inscrit pour 2023 est en progression de 5% par rapport au BP 2022, à 1 155 K€. 1 098 K€ ont effectivement été perçus en 2022, soit un niveau très proche de l'inscription prévue au budget primitif 2022 (1 100 K€).

### C. Une progression des recettes issues de la fiscalité directe portée sur les bases, avec des taux de fiscalité inchangés

Le produit de la fiscalité directe, composé des contributions directes, des versements provenant de la Métropole et des allocations compensatrices versées par l'État, représente un montant de 17 705 K€, soit +4,4% par rapport au BP 2022.

Le produit de la fiscalité directe représente 74% des recettes réelles de fonctionnement. Cette proportion est stable par rapport à 2022.

	BP 2022	BP 2023	Evlit° 2022/2023	
			en valeur	%
<b>RECETTE FISCALE CONSOLIDEE</b>	<b>16 954 617</b>	<b>17 704 617</b>	<b>750 000</b>	<b>4,42%</b>
<b>1/ Contributions directes (Produit fiscal)</b>	<b>10 800 000</b>	<b>11 550 000</b>	<b>750 000</b>	<b>6,94%</b>
<b>2/ Allocations compensatrices versées par l'Etat</b>	<b>300 000</b>	<b>300 000</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>
<b>3/ Versements provenant de la Métropole</b>	<b>5 854 617</b>	<b>5 854 617</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>
attribution de compensation	5 674 617	5 674 617	0	0,00%
dotation de solidarité communautaire	180 000	180 000	0	0,00%

#### ➔ Les contributions directes (11 550 000 €)

Le produit fiscal prévisionnel pour 2023, issu du produit des « impôts ménages », intègre une progression des contributions directes de +4% par rapport au montant estimé par l'administration fiscale au titre de 2022 (11,1 M€).

L'actualisation forfaitaire des bases demeure indexée sur le taux d'inflation constaté entre novembre 2022 et 2023, soit +6,2%. La progression du produit des contributions directes qui est proposée dans le cadre du budget primitif 2023 est donc une inscription prudente.

Depuis 2021, les communes bénéficient du produit de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) qui revenait aux départements. L'écart, limité, existant entre la THRP disparue et la part départementale de TFPB, est compensé par l'État. Pour chaque commune, un coefficient correcteur assure la neutralité de la réforme.

En 2023, les communes conserveront le produit de la taxe d'habitation sur les résidences autres que principales (résidences secondaires, logements vacants...).

**Cette inscription prend en compte la décision de la municipalité de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux pour la dix-neuvième année consécutive.**

#### ➔ Les versements provenant de la Métropole

##### ↳ L'attribution communautaire de compensation (5.675 K€)

En 2017, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a évalué le montant des compétences transférées par les communes à l'Etablissement Communal de Coopération Intercommunale (EPCI). A cette occasion, une attribution de compensation d'investissement a par ailleurs été définie pour les dépenses d'équipement prises en charge par la Métropole à verser par les villes.

Le montant de l'attribution versée par la Métropole à la commune de Saint Jean de la Ruelle en fonctionnement a été ajusté en 2019 afin de prendre en compte l'approbation du rapport de la CLECT de 2018, notamment en ce

qui concerne le produit des antennes relais implantées sur les châteaux d'eau de Orléans Métropole (+32 K€). Ce montant sera reconduit en 2023.

### ↳ **La dotation de solidarité communautaire (180 K€)**

Elle constitue le versement par la Métropole, sous le régime de la taxe professionnelle unique, d'une partie de la progression du produit fiscal de TPU vers les communs membres.

L'inscription pour 2023 est reconduite à l'identique.

### → **Les allocations compensatrices d'allègements fiscaux (300 K€)**

Ces allocations viennent compenser les pertes de recettes supportées par les communes du fait des mesures d'allègements décidées par l'Etat vis-à-vis des contribuables.

Le montant de cette recette pour 2023 est proposé constant par rapport au BP 2022.

## ***D. La hausse du produit de la fiscalité indirecte***

Les principales taxes indirectes sont constituées de la taxe additionnelle aux droits de mutation, la taxe locale sur la publicité extérieure, et depuis 2021 pour la commune la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE).

### → **La taxe additionnelle aux droits de mutation : 450 K€**

L'assiette de cet impôt est constituée des mutations à titre onéreux de propriété ou d'usufruit. Cet impôt reflète l'activité du marché immobilier.

Après une année de ralentissement en 2020, le nombre de transactions immobilières est reparti à la hausse en 2021, et a conservé un niveau élevé en 2022. Cette tendance pourrait s'inverser en 2023, du fait de la hausse des taux d'intérêt et des incertitudes qui pèsent sur les marchés. Aussi, pour le budget 2023, il est proposé d'inscrire 450 K€ au titre des produits de la taxe additionnelle aux droits de mutation. Cela représente une hausse de 50K€ par rapport au BP 2022, mais reste inférieur au niveau de recette escompté pour 2022 (493K€ déjà perçus début décembre 2022).

### → **La taxe locale sur la publicité extérieure : 149 K€**

Les délibérations du conseil municipal du 3 octobre 2008 et du 9 juin 2010 ont fixé les modalités d'application de la taxe locale sur la publicité extérieure à Saint Jean de la Ruelle.

La délibération du 28 mai 2019 a instauré une réfaction de 50% aux enseignes dont la somme des superficies est comprise entre 12 et 20 mètres carrés.

La recette prévue pour 2023 au titre de la TLPE s'établit à 149 K€, plus proche du niveau de réalisation attendu pour 2022 (150,6 K€).

### → **La Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité : 110 K€**

Instaurée au 1er janvier 2011 dans le cadre de la loi portant organisation du marché de l'électricité, dite loi NOME, la Taxe communale sur la consommation finale d'électricité est une fiscalité indirecte dont le champ d'application concerne l'électricité livrée à un point de livraison pour un utilisateur final, particulier ou professionnel.

La loi de finances pour 2021 a réformé la taxation de la consommation d'électricité et les taxes locales sur la consommation finale d'électricité et en les intégrant dans les consommations finales d'électricité (TICFE). **La commune de Saint Jean de la Ruelle avait choisi de ne pas assujettir les stéoruellans à cette taxe, mais celle-ci s'impose dorénavant à tous, sans possibilité d'y renoncer.**

A partir de 2023, les trois composantes actuelles de la taxe sur l'électricité (TCCFE, TDCFE et TICFE) seront regroupées sous l'unique acronyme TICFE et seront versées par les fournisseurs d'électricité directement aux services fiscaux de l'Etat. Ces derniers reverseront ensuite aux collectivités la part qui leur revient.

Compte tenu du réalisé constaté en 2022 (127,7 K€ début décembre 2022) et de la poursuite de la réforme de cette taxe (la réforme prévoit un calendrier d'harmonisation progressive du coefficient multiplicateur sur 2 ans, impliquant un alignement à la hausse pour notre commune : le coefficient multiplicateur passera ainsi de 6 en 2022 à 8 à partir du 1er janvier 2023), il est proposé d'augmenter le produit de cette taxe pour 2023, à hauteur de 110 K€.

### ***E. Les autres participations en stabilité***

Ces participations proviennent de l'Etat, d'autres collectivités locales et de partenaires institutionnels. Leurs montants atteindront 1 301 K€ pour 2023, soit en stabilité par rapport au BP 2022.

Elles concernent des actions de soutien financier en matière de politique de la Ville, de politique de l'emploi, et d'actions plus spécifiques comme la lutte contre le chômage des jeunes.

#### **Les participations de l'Etat**

Les recettes de ce chapitre incluront dès le budget primitif 40 K€ au titre du FCTVA sur l'entretien des bâtiments publics au titre des dépenses de 2022 (+16 K€).

Le soutien de l'Etat perçu au titre de la réussite éducative, via la caisse des écoles, est stable (95K€), ainsi que celui lié à l'activité culturelle, à hauteur de 12,5 K€.

La dotation allouée par l'Etat pour les titres sécurisés est en augmentation, du fait de l'installation d'une nouvelle borne (19 K€, soit +6,2 K€). La dotation de recensement sera inchangée (3,1 K€).

#### **Le soutien de la Caisse d'Allocations Familiales.**

Les recettes « enfance » de la CAF pour 2023 sont proposées en hausse de 20K€ par rapport au BP 2022, à 884,2 K€.

Sont incluses dans ce montant, les recettes issues du fonds de soutien aux rythmes scolaires (183,2 K€), celles liées au Contrat Enfance Jeunesse (190 K€) et celles liées aux centres sociaux (210 K€) et aux centres de loisirs (281 K€), majorées de +20 K€ du fait de la signature du nouveau contrat territorial global. Celui-ci introduit un « bonus territoire » versé au prorata de l'activité, compte tenu de l'implantation de nombreux services dans les deux quartiers prioritaires de la politique de la ville ou dans les « quartiers vécus ».

#### **Les autres participations.**

Le Conseil départemental du Loiret continuera d'apporter son soutien financier à la politique de développement culturel portée par la ville, notamment pour le conservatoire de musique et le Grand Unisson (17 K€).

La Région apportera par ailleurs un soutien de 29,7 K€ dans le cadre du PACT pour l'ensemble de la programmation (-4,3 K€).

11K€ de subventions de l'ANAH sont par ailleurs prévues dans le cadre des travaux de la prairie.

## 2- Evolution des principales dépenses de fonctionnement

Evolution des crédits entre 2022 et 2023.

Dépenses de fonctionnement par nature.

Portées par l'inflation et par l'augmentation de la masse salariale, les dépenses réelles de fonctionnement sur 2023 connaissent une progression de +5,47% pour s'établir à 21 516 K€, contre 20 400 K€ en 2022.

	OPERATIONS REELLES	BP 2022 (A)	BP 2023 (B)	Evolution (%) (C=B/A)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 757 115	5 057 095	6,31%
012	CHARGES DE PERSONNEL OU ASSIMILES	13 130 000	14 000 000	6,63%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	16 500	16 000	-3,03%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 289 520	2 228 190	-2,68%
	<i>dont subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé</i>	273 540	280 043	+2,38%
	<i>dont subventions de fonctionnement au CCAS</i>	1 600 000	1 520 000	-5,00%
	TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES	20 193 135	21 301 285	5,49%
66	CHARGES FINANCIERES	178 848	190 000	6,24%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	28 300	24 620	-13,00%
022	DEPENSES IMPREVUES	0	0	-
	TOTAL DEPENSES REELLES	20 400 282	21 515 905	5,47%

Le prévisionnel de dépenses de fonctionnement pour 2023 intègre les effets combinés de la hausse généralisée des prix, en particulier de l'énergie et de l'alimentation, et des mesures nationales prises courant 2022 en faveur de la rémunération des agents.

Dans ce contexte, l'objectif de la municipalité pour 2023 est de maintenir un service public de qualité.

Conformément aux orientations fixées dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, cela se traduit par :

- Un ajustement des dépenses de fonctionnement pour tenir compte de la hausse des prix et de l'augmentation de la masse salariale, tout en conservant un bon niveau d'autofinancement
- Un soutien réaffirmé au CCAS et au tissu associatif au travers des concours financiers de la ville.
- Une gestion de la dette optimisée.

### **A. Les dépenses courantes en hausse du fait de l'inflation (5 057 K€).**

Les charges à caractère général (chapitre 011) se situent à 5.057 K€, en progression de 300 K€ (soit +6,31 % par rapport au BP 2022).

Les dépenses courantes de fonctionnement appréciées par fonction traduisent les priorités du mandat.

Certains postes de dépenses seront en augmentation, notamment :

- Fluides (1 200 K€): +16,5%, de manière à tenir compte de l'évolution des prix de l'énergie (électricité, fuel...). La ville bénéficie de marchés de fournitures de gaz et limiter cet impact.
- Juridique / assurances (125K€): +31%, du fait de la hausse attendue des assurances de la ville (nouveau marché en groupement avec la Métropole)
- Urbanisme (73K€): +46%, du fait de l'appel de fonds à venir dans le cadre de travaux aux 24 et 29 rue de la prairie (colonnes eaux usées, pluviales et eau froide). Une subvention de l'ANAH de 11K€ est attendue en contrepartie.
- Education / restauration (1 284 K€): +10,6%, intégrant un ajustement à la hausse du volume de repas à acquérir auprès du SIRCO en 2023 (le nombre de jours scolaires augmente de 9% en 2023), et la hausse des prix des repas fournis par le SIRCO. Le budget alloué aux transports en car est en revanche proposé à la baisse (90 K€ au lieu de 100 K€ au BP 2022).
- Animation urbaine (100 K€): +7,6%, par ajustement au regard du niveau de mandatement constaté 2022, notamment s'agissant des prestations ATEMPO
- Centre aquatique (55 K€) : +46,3%, du fait du redimensionnement du marché d'entretien des locaux élargi à de nouvelles prestations.
- Diffusion culturelle (160 K€) : +6,7%, afin de pouvoir intégrer au budget l'organisation d'un nouvel évènement autour de l'écriture, engagement pris en 2020.
- Grand Unisson (170 K€) : +6,3% , afin de disposer des crédits nécessaires à la programmation de l'édition 2023.
- Communication (120 K€): +9,2%, avec notamment le redimensionnement de l'enveloppe allouée à la communication autour du Grand Unisson, et l'intégration de la hausse du coût des publications et des prestations.
- Conservatoire (12,6 K€) : + 8,6% de fait de l'ajustement de l'enveloppe dédiée à la maintenance du parc instrumental qui est vieillissant.

Certaines lignes de crédits seront en revanche proposées en baisse :

- Police municipale (90 K€): -9,8%, avec un ajustement de l'enveloppe dédiée aux frais de gardiennage et à la maintenance du matériel, sur la base du réalisé 2022.
- Bibliothèques (62,8 K€) : -4,4%, du fait d'un ajustement de la ligne dédiée aux prestations d'animations.
- Sports (208,7 K€) : - 2,4%, du fait de l'ajustement de l'enveloppe dédiée à l'encadrement des activités de l'école du sport et du ticket sport.
- Bâtiments (500 K€): -1,9%, du fait d'une réduction de l'enveloppe allouée aux études / diagnostics. La maintenance des bâtiments constitue un poste de dépense important qui sera particulièrement suivi en 2023.
- Entretien (80 K€) : -10,1%, avec la réduction de la ligne liée à l'acquisition de petit matériel, du fait du réalisé constaté.
- Espaces verts (140 K€): -10,7%, du fait de la modification des modalités d'acquisition des tondeuses autoportées.
- Informatique (220 K€): -5,2%, grâce à la diminution des frais de maintenance de certains logiciels et surtout à la baisse des coûts de télécommunication liée au passage de lignes analogiques en lignes numériques.



## **B. La masse salariale fortement impactée par les mesures de (14.000 K€)**

La masse salariale comprend la rémunération du personnel (salaires, primes, indemnités...) ainsi que les charges sociales et patronales. Au BP 2022, elle représentait 57,2% de la totalité du budget de fonctionnement. Cette part atteint 58,7% au BP 2023.

Un certain nombre de mesures réglementaires ont fortement impacté ce poste de dépense en 2022, et l'impacteront à nouveau en 2023 puisque applicables en année pleine. Il s'agit notamment :

- du dégel du point d'indice :+ 3,5%
- de la revalorisation des grilles indiciaires des catégories C en début d'année (70% des agents de la collectivité) ;
- de la bonification d'ancienneté d'un an des agents de catégories C
- de l'augmentations du SMIC (avec un impact sur l'ensemble des profils, titulaires et contractuels).
- de l'augmentation de la cotisation URSSAF mobilité passant de 1,80% à 2%
- de la poursuite du dispositif GIPA
- du reclassement de la catégorie B

**Sans augmentation des effectifs, la masse salariale pour 2023 est ainsi proposée à hauteur de 14 M€, soit 6,6% de plus qu'au BP 2022, et +0,7% par rapport à la prévision de réalisation pour 2022.**

La masse salariale prévisionnelle pour 2023 intègre par ailleurs les ressources nécessaires en vue de financer la répercussion en année pleine des avancements de grade et d'échelon 2022, ainsi que ceux à intervenir en 2023 en maintenant l'enveloppe budgétaire consacrée aux avancements.

Les effectifs sur les emplois permanents sont identiques entre 2020 et 2021, et enregistrent une légère diminution, de 1,6%, entre 2021 et 2022, avec un nombre d'agents non-titulaires en augmentation depuis 2020.

En complément de la masse salariale, le budget de la Direction des Ressources Humaines (14.365 K€) comprend également les indemnités des élus (208 K€), les frais de formation (65 K€), les prestations pour la mise en œuvre du plan de prévention des risques professionnels (20 K€), l'achat et l'entretien des équipements de protection individuelle et des vêtements de travail (25 K€) ainsi que des prestations diverses telles que la prévention spécialisée (30 K€), les frais d'annonces pour les postes vacants (15 K€).

## **C. L'engagement de la ville auprès du monde associatif (280 K€)**

Le soutien au monde associatif s'élève à 280 K€ pour 2023, en augmentation par rapport au BP 2022 (+6,5 K€).

La Municipalité souhaite réaffirmer son engagement au travers des concours financiers qui seront alloués aux associations œuvrant pour les stéoruellans en 2023.

L'effort de la ville en faveur des coopératives scolaires sera reconduit en 2023. La subvention qui leur est allouée reste calculée sur une base de 4,5 euros par élève.

## **D. Une aide maintenue au CCAS et aux syndicats intercommunaux (1.610 K€)**

**Compte tenu des nouvelles modalités de versements des aides de la CAF et de la mise en œuvre du Contrat Territorial Global, qui prévoit un paiement direct au CCAS d'une partie des aides allouées à la petite enfance, la subvention versée par la ville au CCAS est ajustée à 1.520 K€.**

Cet ajustement ne remet donc pas en cause le soutien de la ville à l'action du CCAS (+17,4% entre 2020 et 2022), notamment après la période de crise sanitaire qui a touché la petite enfance en 2020 et 2021.

Cette subvention d'équilibre permet d'assurer le fonctionnement de ses services (structures de petite enfance, relais assistantes maternelles, aides sociales diverses) et de répondre ainsi aux besoins des habitants de Saint Jean de la Ruelle, et notamment des familles, des séniors et des populations défavorisées.

En 2023, la contribution au syndicat des Ifs pour la gestion du cimetière sera revalorisée, passant de 57 K€ à 60 K€, notamment pour participer au remboursement des travaux d'agrandissement du cimetière.

La participation au service de prévention spécialisée, organisé sur la base de dispositions conventionnelles avec Orléans Métropole est prévue à l'article 657 à hauteur de 30 K€ (=BP 2022).

### ***E. Des charges financières impactées par la hausse des taux d'intérêt, mais de façon modérée (190 K€)***

Les charges financières sont estimées à 190 K€ en 2023 contre 179 K€ en 2022.

Cette hausse est corrélée à celle des taux qui impacte le portefeuille d'emprunts à taux variables, heureusement limités en nombre (6 en cours en 2023).

Les taux de marché ont très fortement augmenté ces dernières semaines. Le taux de swap à 10 ans<sup>1</sup> s'établit à 3,10%, un emprunt à 20 ans ressort actuellement autour de 3,60% pour les plus performants et 4% pour les plus dégradés. L'évolution des taux sera à surveiller et pourra nécessiter un ajustement de cette enveloppe en cours d'année.

Le projet de budget 2023 prévoit par ailleurs la souscription d'un nouvel emprunt, à hauteur de 1,5 M€, mais qui ne devrait pas entrer en phase d'amortissement avant début 2024.

---

<sup>1</sup> Pour suivre les variations des taux révisables en matière de crédit, les établissements bancaires indexent les taux d'intérêts sur quelques indices de références du marché monétaire ou du marché obligataire. Le taux swap 10 ans fait partie de ces indices du marché monétaire.

## II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à 9 407 850 €.

### 1- Les recettes d'investissement

#### **A. Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) : 500,3 K€**

Le FCTVA compense forfaitairement la charge de la TVA supportée par les collectivités territoriales au titre des dépenses d'investissement qu'elles ont mandatées au cours de l'exercice précédent. Seules sont éligibles les dépenses soumises à la TVA.

Compte tenu des investissements réalisés en 2022, le montant de FCTVA prévisionnel pour 2023 s'élève à 500,3 K€.

#### **B. La taxe d'Aménagement : 217 K€**

La taxe d'aménagement s'applique à toutes les opérations soumises à autorisation d'urbanisme : construction, reconstruction et agrandissement de bâtiments, aménagement et installation de toute nature. Elle s'applique également aux changements de destination : exploitation agricole et forestière, habitation, commerce et activités de service, équipements d'intérêt collectif et services publics, et autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire. La taxe est due par les bénéficiaires de l'autorisation de construire ou d'aménager.

A Saint Jean de la Ruelle, le taux de taxe d'aménagement a été fixé par délibération en date du 18 novembre 2011, à hauteur de 5%, dans une perspective de valorisation des opérations d'urbanisme et compte tenu des capacités foncières réduites sur le territoire communal.

De façon prudente, le montant de recettes inscrit au titre de la taxe d'aménagement 2023 est proposé au niveau du réalisé 2021, soit 217 K€.

#### **C. Les subventions d'investissement : 520 K€**

En 2023, la ville pourra prétendre à la subvention Dotation Politique de la Ville, comme en 2021 et en 2022. Cette dotation vise à compléter la logique de péréquation prévalant dans le cadre de la DSU par un soutien renforcé aux quartiers prioritaires de la politique de la ville. Le montant estimatif pour 2023 s'élève à 240 K€, et sera mobilisé pour la rénovation de l'agospaces des Essarts et la création d'un nouveau city stade dans le quartier des Trois Fontaines.

150 K€ de subventions du Conseil Départemental sont par ailleurs inscrits pour le financement d'opérations communales.

Enfin, l'Etat devrait participer financièrement aux travaux de raccordement au réseau de chaleur, à hauteur de 130 K€.

#### **D. Les produits des cessions d'immobilisations : 350 K€**

Le montant des opérations de cessions d'immobilisations inscrites au budget pour 2023 est de 350K€. Il s'agit de céder plusieurs parcelles (rue D. Meyer, angle tangentielle rue Pavard...) qui ne présentent plus d'utilité pour la collectivité.

### E. Un recours modéré à l'emprunt.

**L'autofinancement brut dégagé de la section de fonctionnement (2 311 K€) permet un recours raisonné à l'emprunt et une bonne couverture du besoin de financement prévisionnel de la section d'investissement.**

Le nouvel emprunt inscrit à hauteur de **1 500 K€** couvre 35% du total des dépenses d'équipement et 40% du montant des dépenses d'équipement hors attribution de compensation à verser en investissement.

L'endettement de la ville reste maîtrisé, le service de la dette diminuant de façon continue depuis 2017.

En €	2018	2019	2020	2021
<b>Capital restant dû (au 01/01)</b>	<b>10 519 031</b>	<b>9 979 445</b>	<b>8 393 133</b>	<b>10 554 725</b>
Evolution en %	-36,51 %	-5,13%	-15,90%	+25,75%
<b>Annuités</b>	<b>1 899 713</b>	<b>1 744 674</b>	<b>1 599 784</b>	<b>1 209 301</b>
Evolution en %	- 22,49 %	-8,16%	-8,30%	-24,4%

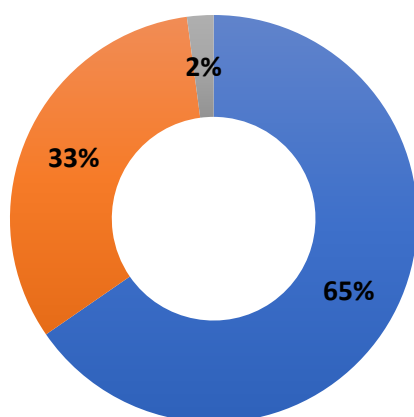
Le niveau d'endettement de la ville est maîtrisé. La présentation rétrospective de l'annuité de la dette (correspondant au remboursement du capital et des intérêts sur une année) permet de faire apparaître une diminution sensible du service de la dette entre 2017 et 2021, liée cette dernière année à l'extinction de deux emprunts. La mobilisation d'un emprunt de 2,8 M€ en 2020 pour financer les travaux de de restructuration de l'Unisson a conduit à la hausse du capital restant dû, sans alourdir le niveau global des annuités.

Par ailleurs, le montant d'emprunt de 500 K€ initialement prévu au BP 2022 ne sera finalement pas réalisé, permettant à la commune d'envisager de nouveaux emprunts sur la période 2023 – 2026 pour financer la poursuite des projets du mandat.

Saint Jean de la Ruelle dispose par ailleurs d'un encours de dette classé dans la catégorie la moins exposée aux risques, selon la charte de bonne conduite dite charte « Gissler », la ville ne possédant aucun produit à risques tels que les produits structurés (produits dits « toxiques »).

#### Répartition de l'encours de dette au 31/12/2021

■ Fixe ■ Variable ■ Livret A



Au 31 décembre 2021, l'encours de dette présente une part d'emprunt à taux fixe (37% fin 2020, et 65% fin 2021), du fait de la consolidation de deux emprunts de 2.800 millions d'euros en 2021, qui ont permis de rééquilibrer cette répartition, tout en profitant de taux très bas.

Le ratio de désendettement, résultat du rapport entre l'encours de dette au 31 décembre et l'épargne brute de l'année en cours, détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle.

**Sur la période 2016 – 2021, ce ratio est toujours resté très inférieur à 10 ans, après un maximum de 7,7 années en 2016.** Entre 2020 et 2021, ce ratio est passé de 3,1 ans à 4,5 ans du fait de la mobilisation d'un emprunt d'1 million d'euros en 2021 et de la baisse du niveau d'épargne brute. Cela demeure néanmoins un niveau très satisfaisant, bien en deçà du niveau d'alerte de 10 à 12 ans.

## **2- Les dépenses d'investissement**

**Les dépenses réelles d'investissement pour 2023 atteindront 9.408 K€**

Le remboursement de la dette en capital s'élèvera à **1.100 K€**.

**Le niveau des dépenses d'équipement pour 2023 s'établit à 4 302 K€, dont 590 K€ d'attribution de compensation à verser en investissement et 3.713 K€ de dépenses communales d'équipement.**

**Le budget Primitif 2023 porte le lancement des projets majeurs du mandat, et traduit l'engagement de la municipalité en faveur de la qualité environnementale et des économies d'énergie.**

**Le projet de budget primitif présenté s'inscrit pleinement dans le respect des engagements pris devant les stéoruellans et fixe le cadre des priorités d'investissement affirmées à l'occasion du débat d'orientation budgétaire.**

### **A. Investir pour limiter les dépenses énergétiques et favoriser le développement durable**

Les transitions écologiques et énergétiques nécessitent un important effort d'investissement, qui doit être porté par l'ensemble des acteurs publics.

A son échelle, la commune souhaite participer à cet effort, en réalisant des actions concrètes en faveur de l'environnement.

#### Engager la 2<sup>ème</sup> phase de raccordement à la chaufferie biomasse

Dans le cadre de ses engagements pris en faveur des enjeux environnementaux et notamment la lutte contre le réchauffement climatique et dans le respect de son agenda 21, la ville de Saint Jean de la Ruelle poursuit ses investissements éco-responsables.

Dans le cadre de l'extension du réseau de chaleur sur le territoire de Saint Jean de la Ruelle, la ville propose que de nouveaux équipements municipaux soient raccordés à cette chaufferie en 2023, et en particulier : l'Hôtel de ville, l'école élémentaire J. Lenormand, le site des Dominicaines, la bibliothèque A.Marly, le centre de loisirs et la ludothèque S. Lacore, ainsi que le Centre Technique Municipal. Le coût de cette opération pour la ville est estimé à 150 K€, auxquels il convient d'ajouter 200 K€ pour l'adaptation des réseaux secondaires et 40 K€ d'études.

#### Investir pour l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux

La réglementation impose des réductions progressives de consommations d'énergie finale jusqu'en 2050. A chaque nouvelle décennie, un objectif en valeur absolue ou relative devra être atteint. Ainsi, d'ici 2030 les sites concernés devront avoir réduit de 40 % leurs consommations d'énergie.

Afin de se conformer à cette obligation, la ville de Saint Jean de la Ruelle a lancé un marché d'audit des bâtiments en groupement de commande avec la commune de Fleury les Aubrais. Ce diagnostic permettra de définir un programme d'isolation des bâtiments.

Dans ce cadre, 50 K€ sont inscrits au budget 2023.

### **B. Lancer les chantiers majeurs du mandat**

#### Réaliser un équipement petite enfance en centre-ville

Le projet de construction d'un équipement petite enfance en cœur de ville, rue de travaux en 2023. L'objectif est que le pôle petite enfance ainsi créé offre un service d'accueil familial et 30 en Multi accueil collectif, qui se substituera à l'actuelle structure des Coquelicots. Ce pôle intégrera par ailleurs le Relais Petite Enfance actuellement situé dans le quartier des Chaises.

500 K€ sont ainsi inscrits au BP 2023 pour financer les frais de maîtrise d'œuvre, les avances sur marchés et la première partie des travaux, qui doit démarrer mi 2023. Cette opération fait l'objet d'une gestion budgétaire pluriannuelle par AP/CP.

Le BP 2023 intègre par ailleurs une enveloppe de 5 K€ pour la réalisation de travaux d'amélioration des autres structures petite enfance.

#### Restructurer et étendre le groupe scolaire Jean Moulin

Après le travail de programmation en 2020 et le choix de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) fin 2021, 500 K€ sont inscrits au budget primitif 2023 pour la maîtrise d'œuvre à réaliser en 2023 et potentiellement le début de la phase de travaux, selon un calendrier qui sera arrêté début 2023, la notification du marché global de performance étant prévue en janvier 2023.

Afin de lisser l'impact budgétaire de cette opération d'envergure, son exécution budgétaire est également prévue dans le cadre d'une autorisation de programme, et de crédits de paiements annuels (AP/CP).

#### Engager la requalification du centre-ville

Le projet de requalification de la rue Charles Beauhaire et du cœur de ville élaboré conjointement avec la Métropole englobe l'axe routier structurant que représente la rue Charles Beauhaire (RD2157) sur sa portion allant du pont de Tours à la rocade (compétence métropolitaine).

Les travaux devraient se dérouler en 2023 et 2024. Leur coût est estimé à 3 780 000 € et sera réparti entre Orléans Métropole (2,08 M€) et la commune (1,7M€), qui participera au financement par voie de fonds de concours.

La ville inscrit 650 K€ au BP 2023 pour participer au financement de la première phase de travaux, reportée compte tenu de la nécessité de prendre en compte le projet de raccordement au réseau de chauffage urbain.

#### Participer à la poursuite de l'opération de renouvellement urbain du quartier des Chaises.

L'objectif du projet de rénovation urbaine du quartier des Chaises, qui représente un engagement total de près de 60 millions d'euros formalisé par convention liant les partenaires et l'ANRU, est d'améliorer le cadre de vie des résidents du quartier. Cela se traduit par la réhabilitation profonde des logements collectifs appartenant au bailleur Valloire-Habitat et par des démolitions, ainsi que par le raccordement du parc social au réseau de chauffage urbain collectif.

Après les phases de concertation et de conception, le renouvellement urbain du quartier des Chaises est entré dans sa phase de travaux. Ainsi, les opérations de démolitions des immeubles des 2 et 4 rue des émeraudes et de réhabilitation du 51 rue des Agates sont en voie d'achèvement en fin d'année 2022, et les travaux de requalification des 1, 3 puis du 6 rue des Emeraudes démarrent.

En 2023 les travaux de réalisation de la passerelle surplombant la rocade, reliant le quartier d'Alleville et celui des Chaises sont programmés, en articulation avec l'ouverture de l'axe est-ouest de cheminement doux. La restructuration du centre commercial s'engagera au printemps 2023.

## C. Investir en faveur de la proximité

### Participer à l'amélioration de la voirie

Sur proposition de la ville et sous réserve des arbitrages budgétaires métropolitains, le programme voirie prévoit la réalisation en 2023 de travaux de requalification de la rue de Bagneaux (800 K€). Par voie de fonds de concours, la ville complétera le financement métropolitain, à hauteur de 149 K€ (pour l'enfouissement des réseaux).

### Poursuivre le programme d'accessibilité des bâtiments publics

La somme de 75 K€ est inscrite au BP 2023 afin de poursuivre le programme de travaux d'accessibilité des bâtiments municipaux, dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP). Ce programme fera l'objet d'une actualisation en 2023.

### Rénover les aires de jeux et créer un city stade au sud

Le budget 2023 prévoit la somme de 250 K€ à la fois pour rénover l'agorospace des Essarts et pour créer un nouveau city stade aux Trois Fontaines à proximité immédiate du collège André Malraux. Ce terrain sera destiné à un usage partagé entre le collège et les jeunes du quartier. Il s'agira donc d'un lieu ouvert et accessible au plus grand nombre.

Ce projet fera l'objet d'une demande de subvention de l'Etat, à hauteur de 240 K€, dans le cadre de la Dotation Politique de la Ville (DPV).

Une enveloppe de 50 K€ est par ailleurs prévue afin de poursuivre le programme de réfection et de mise aux normes des jeux extérieurs.

### Investir en faveur des espaces extérieurs et du patrimoine

Il est proposé de poursuivre l'effort réalisé en faveur des espaces extérieurs, avec en particulier :

- Le renouvellement d'animations lumineuses pour les fêtes de fin d'année (10 K€), moins consommatrices d'énergie ;
- La réalisation de petits aménagements de sécurité et l'achat de mobilier urbain (20 K€)
- La réalisation d'aménagements en faveur de la mobilité douce, notamment la liaison Croix Fauchet (5K€)
- La réalisation d'aménagements paysagers des parcs, jardins et vergers (10 K€)
- La plantation d'arbres (10 K€)

Une enveloppe de 15 K€ est par ailleurs prévue pour engager les travaux de réfection et de valorisation du pressoir place des Tourmalines.

## D. Investir en faveur de l'enfance, de l'éducation, de la culture, des sports et des loisirs.

### Des travaux dans les écoles

Outre l'engagement de l'opération de restructuration du groupe scolaire Jean Moulin, 100 K€ sont proposés pour la réalisation de travaux dans les écoles, et 15 k€ pour la rénovation des cours et des structures / jeux extérieurs.

Les conditions dans lesquelles les élèves de maternelles et d'élémentaires effectuent leur scolarité sont une priorité pour la municipalité. Dans le même temps, et compte tenu du contexte inflationniste, la réalisation de travaux en faveur de l'amélioration de la performance énergétique des groupes scolaires s'impose.



L'enveloppe de 12 K€ dédiée au renouvellement du mobilier dans les écoles n'ailleurs reconduite.

#### Investir en faveur du développement des pratiques culturelles et sportives

50 K€ sont inscrits pour finaliser les travaux d'aménagements extérieurs à l'arrière de l'Unisson, et 14 K€ pour l'acquisition de matériel dédié au pôle développement culturel (sonorisation, éclairage, mobilier, matériel divers) utile au fonctionnement de l'Unisson mais aussi au festival du Grand Unisson.

Des travaux seront par ailleurs engagés à la Maison de la Musique et de la Danse, avec la réalisation d'un plancher sur gradin salle Juliette Greco (18 K€), la création d'un escalier droit salle « 4 bis » (8K€), et la réfection de la signalétique extérieure (6 K€). La somme de 8 K€ est également proposée afin de renouveler le parc d'instruments.

S'agissant des sports, 240 K€ sont inscrits pour la modernisation des installations sportives (le site sera précisé au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2023), ainsi qu'une enveloppe de 21,8 K€ pour l'acquisition de matériel (autolaveuse pour l'entretien des plages du centre aquatique, centrale Ozone et de dilution pour les vestiaires...).

#### **E. Veiller à la tranquillité des habitants**

La municipalité souhaite poursuivre le programme de déploiement de caméras de vidéo protection, afin de sécuriser l'espace public et les zones pavillonnaires.

Pour 2023, 50 K€ sont inscrits dans ce cadre pour les quartiers des Salmoneries et du Clos du Moine.

Par ailleurs, une enveloppe de 4 K€ est inscrite afin de poursuivre le renouvellement du parc de radios des policiers municipaux.

#### **F. Moderniser les solutions informatiques pour les usagers et les agents.**

La municipalité souhaite développer les projets numériques de nature à faciliter les démarches quotidiennes des usagers et à améliorer l'efficacité des services municipaux.

En investissement pour 2023, 68 K€ sont inscrits pour moderniser les services, avec en particulier :

- 42,4 K€ pour le renouvellement du parc informatique des agents et l'acquisition de nouveaux postes de travail et de matériel informatique divers (écrans, vidéo projecteurs...),
- 8,5 K€ pour la modernisation du site Internet de la Médiathèque, de son système de réservation d'ouvrages en ligne et de gestion de ses collections,
- 7,3 K€ pour l'acquisition de logiciels (dématérialisation de la paie, coffre-fort électronique, développement de la prise de rendez-vous en ligne, licences Microsoft serveurs),
- 5 K€ d'achat de matériel de téléphonie
- 5 K€ pour le remplacement de Vidéo Projecteurs Interactifs dans les écoles

#### **G. Renouveler le matériel des services**

Des crédits sont par ailleurs inscrits pour renouveler le matériel des équipes : 14,7 K€ pour le matériel espaces verts, 5 K€ pour le mobilier des Maisons pour Tous, et 50 K pour le renouvellement de véhicules.

Du matériel d'entretien et nécessaire à la restauration (fours notamment) nécessite par ailleurs d'être changé. 15 K€ sont inscrits à cette fin.

## II- LE BUDGET ANNEXE DES LOCATIONS IMMOBILIÈRES

### Evolution des crédits 2022-2023

#### Crédits de fonctionnement par nature

Le budget annexe des locations immobilières retrace les opérations liées aux locations de divers locaux commerciaux appartenant à la commune (locaux dans le centre commercial des Chaises, La Poste, locaux des Bénardières), ainsi que les opérations relatives aux travaux et à l'exploitation de la Maison de Santé Pluridisciplinaire et depuis l'automne 2022, de la maison médicale sud.

Les travaux d'aménagement de l'étage de la Maison de Santé Pluridisciplinaire des Chaises sont en cours de finalisation.

Les travaux de la maison médicale sud ont également été portés sur ce budget, et se sont achevés en septembre dernier, permettant l'accueil de nouveaux professionnels de santé.

Les ressources générées par l'exploitation des différents baux permettront d'assurer le service de la dette et d'honorer les charges de copropriété ainsi que les taxes foncières. La somme inscrite sur le chapitre « charges de personnel » correspond à la part de la masse salariale affectée à l'activité du budget annexe, le personnel étant rémunéré sur le budget ville.

SECTION D'EXPLOITATION		BP 2022	BP 2023	Evolution (%)
11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	61 950	79 430 €	28,2%
12	CHARGES DE PERSONNEL OU ASSIMILES	11 000	11 300 €	2,7%
<b>SOUS TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES</b>		<b>72 950</b>	<b>90 730 €</b>	<b>24,4%</b>
66	CHARGES FINANCIERES	10 100	16 554 €	63,9%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000	1 000 €	0,0%
22	DEPENSES IMPREVUES	0	88 €	
<b>TOTAL DEPENSES REELLES (I)</b>		<b>84 050</b>	<b>108 372 €</b>	<b>28,9%</b>
42	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS (II)	18 000	18 000 €	0,0%
23	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (III)	28 450	7 000 €	-75,4%
<b>TOTAL GENERAL DEPENSES (=I+II+III)</b>		<b>130 500</b>	<b>133 372 €</b>	<b>2,2%</b>
70	VENTES DE PRODUITS	130 500	121 372 €	-7,0%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0	12 000 €	
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>130 500</b>	<b>133 372 €</b>	<b>2,2%</b>

La hausse des charges à caractère général s'explique notamment par le relogement temporaire de la Maison France Service dans un pavillon propriété de Valloire Habitat. L'accroissement des charges financière est lié à la mobilisation de l'emprunt visant à financer le coût des travaux de la MSP.

**Evolution des crédits 2022-2023**  
**Crédits d'investissement par nature**

Le budget d'investissement pour 2023 est équilibré sans nouvel emprunt. La phase de travaux à la MSP et la maison médicale sud étant achevée, l'année 2023 sera l'année de pleine activité de ces deux équipements.

SECTION D'INVESTISSEMENT		BP 2022	BP 2023
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES		
16	REMBOURSEMENT DU CAPITAL DES EMPRUNTS	68 050	68 000 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0	- €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0	45 000 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	200 000	- €
<b>TOTAL DEPENSES REELLES (I)</b>		<b>268 050</b>	<b>113 000 €</b>
<i>OPERATIONS D'ORDRE (II)</i>		<i>69 600</i>	<i>72 000 €</i>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT (=I+II)</b>		<b>337 650</b>	<b>185 000 €</b>

10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES (FCTA)	31 200	100 000 €
13	SUBVENTIONS	-	- €
16	EMPRUNTS	200 000	- €
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>231 200</b>	<b>100 000 €</b>
21	<i>VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>28 450</i>	<i>7 000 €</i>
040	<i>AMORTISSEMENTS</i>	<i>18 000</i>	<i>18 000 €</i>
041	<i>OPERATIONS PATRIMONIALES</i>	<i>60 000</i>	<i>60 000 €</i>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>337 650</b>	<b>185 000 €</b>

### III- LE BUDGET ANNEXE DU CAMPING

#### Evolution des crédits 2022-2023

##### Fonctionnement

L'ouverture du camping s'effectue traditionnellement sur les deux mois d'été, sauf les années de festival de Loire, où il peut rester ouvert un mois de plus en septembre pour héberger les festivaliers. Cela sera le cas en 2023.

Le personnel intervenant sur le camping est mis à disposition par la ville. Cet équipement a connu d'importants travaux d'aménagement et de modernisation depuis 2016. Ceux-ci ont permis l'inscription de cet hébergement dans le dispositif « Loire à Vélo » ainsi que le renouvellement de son classement « une étoile ».

L'amélioration de la fréquentation constatée en 2021 s'est confirmée en 2022. L'hypothèse retenue pour 2023 est un retour confirmé à une situation « normale », avec une fréquentation accrue du fait de l'ouverture élargie en septembre.


EXPLOITATION		BP 2022	BP 2023	Evolution (%)
11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	14 920	16 420	10,1%
12	CHARGES DE PERSONNEL OU ASSIMILES	10 400	10 400	0,0%
65	CHARGES DE GESTION COURANTE	200	200	0,0%
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES</b>		<b>25 520</b>	<b>27 020</b>	<b>5,9%</b>
66	CHARGES FINANCIERES	1 990	2 250	13,1%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	100	100,00 €	0,0%
22	DEPENSES IMPREVUES	390	- €	-100,0%
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>28 000</b>	<b>29 370</b>	<b>4,9%</b>
042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENT	7 770 €	9 500 €	22,3%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 230 €	1 130 €	-65,0%
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>39 000</b>	<b>40 000</b>	<b>2,6%</b>
70	VENTES DE PRODUITS	39 000 €	40 000 €	2,6%
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>39 000</b>	<b>40 000</b>	<b>2,6%</b>

Deux aires de vidange pour camping-cars ont été créées en 2022. Afin de maintenir un site attractif, il est proposé d'investir à nouveau en 2023, à hauteur de 20 K€, notamment pour rénover le bâtiment des sanitaires, remplacer les bornes électriques et végétaliser les extérieurs.

Ces travaux seront essentiellement financés par l'amortissement des immobilisations et par un emprunt d'équilibre.

INVESTISSEMENT		BP 2022	BP 2023	Evolution (%)
16	EMPRUNTS	9 100	9 100	0,0%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	30 000	20 000	-33,3%
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>39 100</b>	<b>29 100</b>	<b>-25,6%</b>
16	EMPRUNT	28 100	18 470	-34,3%
040	AMMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	7 770	9 500	22,3%
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 230	1 130	-65,0%
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>39 100</b>	<b>29 100</b>	<b>-25,6%</b>

**ANNEXE : LISTE DES DEPENSES D'EQUIPEMENT**

Envoyé en préfecture le 22/12/2022  
 Reçu en préfecture le 22/12/2022  
 Publié le   
 ID : 045-214502858-20221219-DELIB2022342-BF

**AMENAGEMENT ET CADRE DE VIE**

Lieu / nature de l'opération	BP 2023
Aménagement du centre-ville ( <b> voté en opération n°0391 – en APCP</b> )	650 000 €
Jeux extérieurs (hors écoles) et city stades	300 000 €
Travaux de valorisation pressoir Place des Tourmalines	15 000 €
Décorations lumineuses	10 000 €
Aménagements extérieurs dont sécurité / proximité et mobilier urbain	20 000 €
Participation à l'extension du Réseau Enedis	10 000 €
Passage de fourreaux informatiques	5 000 €
Acquisition de 15 Pots 'PAPI' avec réserves interchangeableables	5 000 €
Aménagement liaison douce Croix fauchet	5 000 €
Participation aux opérations métropolitaines de requalification de voiries	149 000 €
Plantation d'arbres	10 000 €
Achat de plantes Centre devant centre aquatique et Unisson	2 500 €
<b>TOTAL AMENAGEMENT ET CADRE DE VIE</b>	<b>1 181 500 €</b>

**ANIMATION JEUNESSE**

Lieu / nature de l'opération	BP 2023
MQN - Reconstruction & Mises aux normes suite incendie	150 000 €
Renouvellement mobilier, électroménager	5 000 €
<b>TOTAL ANIMATION</b>	<b>155 000 €</b>

**BATIMENTS**

Lieu / nature de l'opération	BP 2023
Programme de mise en accessibilité des bâtiments	75 000 €
Modernisation des façades sud de l'hôtel de ville (stores)	48 000 €
Programme Isolation Décret Tertiaire - Audit	50 000 €
Remplacement et extension des alarmes anti effraction	15 000 €
Travaux de mise en conformité et petits travaux sur les bâtiments	10 000 €
<b>TOTAL BATIMENTS</b>	<b>198 000 €</b>

**CULTURE**

Lieu / nature de l'opération	BP 2023
Unisson - Création d'une plateforme extérieure en enrobé	50 000 €
Unisson - Matériel technique	8 000 €
Unisson – Mobilier de bureau	2 000 €
Matériel grand Unisson	4 000 €
MMD - Plancher sur gradin salle Juliette Greco	18 000 €
MMD - Création escalier droit salle "4bis"	8 000 €
MMD - Renouvellement signalétique	6 000 €
MMD - Remplacement d'instruments de musique	8 000 €
Médiathèque Anna Marly – Protection solaire	15 000 €
<b>TOTAL CULTURE</b>	<b>119 000 €</b>

**DEVELOPPEMENT DURABLE**

Lieu / nature de l'opération	BP 2023
Etude de mise en conformité des bâtiments pour raccordement à la chaufferie biomasse	40 000 €
Participation SODC Travaux de raccordement à la chaufferie biomasse	150 000 €
Mise en conformité des bâtiments pour raccordement à la chaufferie biomasse	200 000 €
<b>TOTAL DEVELOPPEMENT DURABLE</b>	<b>390 000 €</b>

**EDUCATION**

Lieu / nature de l'opération	BP 2023
Restructuration du groupe scolaire Jean Moulin ( <b> voté en opération n° 0471 AP/CP</b> )	500 000 €
Programme de travaux dans les écoles	113 000 €
Renouvellement du matériel et du mobilier dans les écoles	12 000 €
Jeux extérieurs écoles	5 000 €
Modernisation des cours d'école et des structures petites enfance	10 000 €
<b>TOTAL EDUCATION</b>	<b>640 000 €</b>

**MATERIEL ET ETUDES**

Lieu / nature de l'opération	BP 2023
Marchés publics	9 000 €
Fournitures pour travaux d'investissement en régie	10 000 €
Atelier mécanique: matériel et outillage technique	10 000 €
Matériel espaces verts	14 700 €
Renouvellement matériel restauration	15 000 €
Véhicules	50 000 €
Mobilier CHSCT	7 000 €
<b>TOTAL MATERIEL ET ETUDES</b>	<b>115 700 €</b>

**PETITE ENFANCE**

Lieu / nature de l'opération	BP 2023
Construction structure petite enfance en centre-ville ( <b> voté en opération n° 0461 AP/CP</b> )	500 000 €
Travaux dans les crèches et garderies	5 000 €
<b>TOTAL PETITE ENFANCE</b>	<b>505 000 €</b>

**SECURITE**

Lieu / nature de l'opération	BP 2023
Déploiement de la vidéo protection	50 000 €
Acquisition de 5 radios portatives numériques	4 000 €
<b>TOTAL SECURITE</b>	<b>54 000 €</b>

**SPORT**

Lieu / nature de l'opération	BP 2023
Modernisation des installations sportives	240 000 €
Complexe Sportif Millet - Modification Rambarde Gymnase	6 000 €
Réparation moteurs VMC vestiaires complexes sportifs	3 000 €
Achat de mobilier	1 350 €
Achat de matériel complexes sportifs	1 800 €
Achat de matériel centre aquatique	14 850 €
Rénovation de l'aire de combat dojo des trois Fontaines	15 500 €
Centre aquatique - fin aménagement contrôle accès porte accès tribunes	3 800 €
<b>TOTAL SPORTS</b>	<b>286 300 €</b>

**INFORMATIQUE**

Lieu / nature de l'opération	BP 2023
Dématérialisation de la Paie (Coffre-Fort électronique)	1 200 €
Mise à jour du logiciel de la médiathèque	8 500 €
Logiciel de prise de Rendez-vous en ligne	1 150 €
Renouvellement d' écrans pour le Pôle Aménagement Foncier	1 300 €
Ajout de nouveaux PC dans le parc informatique	8 000 €
Renouvellement du parc des PC des agents	35 000 €
Licences notamment Microsoft serveurs	5 000 €
Matériel téléphonie fixes et mobiles	5 000 €
Renouvellement VPI	5 000 €
<b>TOTAL INFORMATIQUE</b>	<b>70 150 €</b>

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 712 650 €</b>
----------------------	--------------------

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus - MAIRIE DE ST  
JEAN DE LA RUELLE (1)**

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)**

Numéro SIRET : 21450285800019

POSTE COMPTABLE : TRES ORLEANS MUNICIPALE METROPOLE

**M. 14**

**Budget primitif  
voté par nature**

**BUDGET : BUDGET VILLE - ST JEAN DE LA RUELLE (3)**

**ANNEE 2023**

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



# Sommaire

## I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

## II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

## III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	24

## IV - Annexes (7)

### A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	56
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	60
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	82
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	113
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	114
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	120
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	121
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	122
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	124
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	125
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	126
A4 - Etat des provisions	127
A5 - Etalement des provisions	128
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	129
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	130
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	132
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	133

### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	134
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	143
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	144
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	145
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	146
B1.6 - Etat des engagements reçus	147
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	148
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	150
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	151
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	152

### C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	153
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	157
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	158
C3.2 - Liste des établissements publics créés	159
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	160
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	161

### D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	162
--	-----

## D2 - Arrêté et signatures

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

**Code INSEE**  
**45285**

**MAIRIE DE ST JEAN DE LA RUELLE**  
**BUDGET VILLE - ST JEAN DE LA RUELLE**

BP  
SLOM  
ID : 045-214502858-20221219-DELIB2022342-BF

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	16678
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i> ) :	43
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
21460852.00	22421963.00	1340.95	1180.37

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1290.08	1071.00
2	Produit des impositions directes/population	692.53	596.00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1428.61	1272.00
4	Dépenses d'équipement brut/population	258.00	292.00
5	Encours de dette/population	576.09	862.00
6	DGF/population	116.62	173.00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	65.10	60.50
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	94.92	91.10
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	18.06	22.90
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	40.30	67.70

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

**I – INFORMATIONS GENERALES**  
**MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
  - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE

### FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	23 826 425,00	23 826 425,00
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	0,00	0,00
<b>R E P O R T S</b>	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)</b>	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>		23 826 425,00	23 826 425,00

### INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)</b>	9 407 850,00	9 407 850,00
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	0,00	0,00
<b>R E P O R T S</b>	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		9 407 850,00	9 407 850,00

### TOTAL

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	33 234 275,00	33 234 275,00
----------------------------	---------------	---------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	4 757 115,00	0,00	5 057 095,00	5 057 095,00	5 057 095,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	13 130 000,00	0,00	14 000 000,00	14 000 000,00	14 000 000,00
014	Atténuations de produits	16 500,00	0,00	16 000,00	16 000,00	16 000,00
65	Autres charges de gestion courante	2 289 519,50	0,00	2 228 190,00	2 228 190,00	2 228 190,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>20 193 134,50</b>	<b>0,00</b>	<b>21 301 285,00</b>	<b>21 301 285,00</b>	<b>21 301 285,00</b>
66	Charges financières	178 847,56	0,00	190 000,00	190 000,00	190 000,00
67	Charges exceptionnelles	28 300,00	0,00	24 620,00	24 620,00	24 620,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>20 400 282,06</b>	<b>0,00</b>	<b>21 515 905,00</b>	<b>21 515 905,00</b>	<b>21 515 905,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	1 987 403,94		1 730 520,00	1 730 520,00	1 730 520,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	580 000,00		580 000,00	580 000,00	580 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>2 567 403,94</b>		<b>2 310 520,00</b>	<b>2 310 520,00</b>	<b>2 310 520,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>22 967 686,00</b>	<b>0,00</b>	<b>23 826 425,00</b>	<b>23 826 425,00</b>	<b>23 826 425,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>23 826 425,00</b>
--	----------------------

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	37 538,00	0,00	37 538,00	37 538,00	37 538,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 956 219,00	0,00	2 012 190,00	2 012 190,00	2 012 190,00
73	Impôts et taxes	17 279 617,00	0,00	18 113 617,00	18 113 617,00	18 113 617,00
74	Dotations et participations	3 605 142,00	0,00	3 545 580,00	3 545 580,00	3 545 580,00
75	Autres produits de gestion courante	64 170,00	0,00	107 500,00	107 500,00	107 500,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>22 942 686,00</b>	<b>0,00</b>	<b>23 816 425,00</b>	<b>23 816 425,00</b>	<b>23 816 425,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	25 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>22 967 686,00</b>	<b>0,00</b>	<b>23 826 425,00</b>	<b>23 826 425,00</b>	<b>23 826 425,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>22 967 686,00</b>	<b>0,00</b>	<b>23 826 425,00</b>	<b>23 826 425,00</b>	<b>23 826 425,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>23 826 425,00</b>
--	----------------------

#### Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>2 310 520,00</b>
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5)  $DF\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RF\ 042$  ;  $RI\ 040 = DF\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DF\ 043 = RF\ 043$ .

(6) Solde de l'opération  $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	74 400,00	0,00	114 850,00	114 850,00	114 850,00
204	Subventions d'équipement versées	1 440 200,00	0,00	889 200,00	889 200,00	889 200,00
21	Immobilisations corporelles	1 731 800,00	0,00	1 648 800,00	1 648 800,00	1 648 800,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	560 000,00	0,00	1 650 000,00	1 650 000,00	1 650 000,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>3 806 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 302 850,00</b>	<b>4 302 850,00</b>	<b>4 302 850,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 405 000,00	0,00	5 100 000,00	5 100 000,00	5 100 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
020	Dépenses imprévues	16 267,94		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>5 426 267,94</b>	<b>0,00</b>	<b>5 105 000,00</b>	<b>5 105 000,00</b>	<b>5 105 000,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour compte de tiers (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>9 232 667,94</b>	<b>0,00</b>	<b>9 407 850,00</b>	<b>9 407 850,00</b>	<b>9 407 850,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	560 000,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>560 000,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>9 792 667,94</b>	<b>0,00</b>	<b>9 407 850,00</b>	<b>9 407 850,00</b>	<b>9 407 850,00</b>

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

9 407 850,00

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	420 264,00	0,00	520 000,00	520 000,00	520 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	4 500 000,00	0,00	5 500 000,00	5 500 000,00	5 500 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>4 920 264,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 020 000,00</b>	<b>6 020 000,00</b>	<b>6 020 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	1 490 000,00	0,00	717 330,00	717 330,00	717 330,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	245 000,00	0,00	350 000,00	350 000,00	350 000,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>1 745 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 077 330,00</b>	<b>1 077 330,00</b>	<b>1 077 330,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>6 665 264,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 097 330,00</b>	<b>7 097 330,00</b>	<b>7 097 330,00</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	1 987 403,94		1 730 520,00	1 730 520,00	1 730 520,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	580 000,00		580 000,00	580 000,00	580 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	560 000,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>3 127 403,94</b>		<b>2 310 520,00</b>	<b>2 310 520,00</b>	<b>2 310 520,00</b>



Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propos nouveaux	Publié le	VOTE (3)	510 (- PAR vote)
	<b>TOTAL</b>	9 792 667,94	0,00	9 407 850,00	ID : 045-214502858-20221219-DELIB2022342-BF		

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>9 407 850,00</b>
---	---------------------

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)</b>	<b>2 310 520,00</b>
--	---------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 - RF 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 - DI 040*.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### BALANCE GENERALE DU BUDGET

#### 1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	5 057 095,00		5 057 095,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	14 000 000,00		14 000 000,00
014	Atténuations de produits	16 000,00		16 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 228 190,00		2 228 190,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	190 000,00	0,00	190 000,00
67	Charges exceptionnelles	24 620,00	0,00	24 620,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	580 000,00	580 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		1 730 520,00	1 730 520,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>21 515 905,00</b>	<b>2 310 520,00</b>	<b>23 826 425,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>23 826 425,00</b>
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	5 100 000,00	0,00	5 100 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	1 650 000,00		1 650 000,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	114 850,00	0,00	114 850,00
204	Subventions d'équipement versées	889 200,00	0,00	889 200,00
21	Immobilisations corporelles (6)	1 648 800,00	0,00	1 648 800,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	5 000,00	0,00	5 000,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>9 407 850,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 407 850,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>9 407 850,00</b>
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### BALANCE GENERALE DU BUDGET

#### 2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	37 538,00		37 538,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	2 012 190,00		2 012 190,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	18 113 617,00		18 113 617,00
74	Dotations et participations	3 545 580,00		3 545 580,00
75	Autres produits de gestion courante	107 500,00	0,00	107 500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	10 000,00	0,00	10 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>23 826 425,00</b>	<b>0,00</b>	<b>23 826 425,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>23 826 425,00</b>
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	717 330,00	0,00	717 330,00
13	Subventions d'investissement	520 000,00	0,00	520 000,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	5 505 000,00	0,00	5 505 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	5 000,00	0,00	5 000,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		580 000,00	580 000,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		1 730 520,00	1 730 520,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	350 000,00		350 000,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>7 097 330,00</b>	<b>2 310 520,00</b>	<b>9 407 850,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>AFFECTATION AU COMPTE 1068</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>9 407 850,00</b>
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENS

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>4 757 115,00</b>	<b>5 057 095,00</b>	<b>5 057 095,00</b>
6041	Achats d'étude (hors terrains à aménager)	1 000,00	0,00	0,00
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	1 236 745,00	1 456 745,00	1 456 745,00
60611	Eau et assainissement	265 000,00	260 000,00	260 000,00
60612	Energie - Electricité	773 600,00	940 000,00	940 000,00
60621	Combustibles	105 000,00	113 500,00	113 500,00
60622	Carburants	44 200,00	42 200,00	42 200,00
60623	Alimentation	31 690,00	34 475,00	34 475,00
60628	Autres fournitures non stockées	200,00	200,00	200,00
60631	Fournitures d'entretien	98 510,00	92 610,00	92 610,00
60632	Fournitures de petit équipement	267 145,00	262 800,00	262 800,00
60633	Fournitures de voirie	5 500,00	4 500,00	4 500,00
60636	Vêtements de travail	18 000,00	15 000,00	15 000,00
6064	Fournitures administratives	21 730,00	22 830,00	22 830,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	52 550,00	52 650,00	52 650,00
6067	Fournitures scolaires	83 000,00	98 000,00	98 000,00
6068	Autres matières et fournitures	87 100,00	81 550,00	81 550,00
611	Contrats de prestations de services	277 800,00	260 000,00	260 000,00
6122	Crédit-bail mobilier	0,00	2 500,00	2 500,00
6132	Locations immobilières	24 980,00	29 500,00	29 500,00
6135	Locations mobilières	128 800,00	96 200,00	96 200,00
614	Charges locatives et de copropriété	8 130,00	27 900,00	27 900,00
61521	Entretien terrains	42 000,00	37 000,00	37 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	100 000,00	100 000,00	100 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	20 000,00	20 000,00	20 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	33 000,00	40 000,00	40 000,00
61551	Entretien matériel roulant	40 200,00	18 700,00	18 700,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	42 420,00	56 920,00	56 920,00
6156	Maintenance	198 320,00	186 880,00	186 880,00
6161	Multirisques	16 000,00	27 000,00	27 000,00
6168	Autres primes d'assurance	45 000,00	61 000,00	61 000,00
617	Etudes et recherches	35 000,00	22 500,00	22 500,00
6182	Documentation générale et technique	14 190,00	7 300,00	7 300,00
6184	Versements à des organismes de formation	75 000,00	65 000,00	65 000,00
6188	Autres frais divers	32 360,00	36 560,00	36 560,00
6226	Honoraires	13 000,00	22 000,00	22 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	18 000,00	18 000,00	18 000,00
6228	Divers	12 700,00	12 700,00	12 700,00
6231	Annonces et insertions	25 600,00	22 140,00	22 140,00
6232	Fêtes et cérémonies	7 950,00	8 650,00	8 650,00
6236	Catalogues et imprimés	15 650,00	28 210,00	28 210,00
6237	Publications	23 000,00	19 000,00	19 000,00
6238	Divers	33 000,00	3 375,00	3 375,00
6247	Transports collectifs	102 600,00	91 400,00	91 400,00
6248	Divers	12 000,00	0,00	0,00
6256	Missions	15 000,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	9 000,00	6 000,00	6 000,00
6261	Frais d'affranchissement	25 000,00	23 000,00	23 000,00
6262	Frais de télécommunications	51 700,00	48 200,00	48 200,00
627	Services bancaires et assimilés	3 800,00	3 500,00	3 500,00
6281	Concours divers (cotisations)	17 145,00	16 670,00	16 670,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	67 000,00	54 500,00	54 500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	27 000,00	45 800,00	45 800,00
6284	Redevances pour services rendus	32 000,00	34 000,00	34 000,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	0,00	1 500,00	1 500,00
6288	Autres services extérieurs	3 900,00	3 900,00	3 900,00
63512	Taxes foncières	16 700,00	15 300,00	15 300,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	6 630,00	6 630,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 000,00	600,00	600,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	200,00	0,00	0,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>13 130 000,00</b>	<b>14 000 000,00</b>	<b>14 000 000,00</b>
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	43 874,00	0,00	0,00
6216	Personnel affecté par GFP de rattachement	0,00	5 000,00	5 000,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	16 000,00	16 000,00
6331	Versement mobilité	138 040,00	157 875,00	157 875,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	37 584,00	42 255,00	42 255,00
6333	Particip. employeurs format° prof. cont.	1 037,00	1 030,00	1 030,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	139 576,00	155 390,00	155 390,00
64111	Rémunération principale titulaires	6 060 752,00	6 966 400,00	6 966 400,00



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Publié les positions nouvelles (3)	
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	196 466,00	16 246,00	16 246,00
64118	Autres indemnités titulaires	976 110,00	50 231,00	50 231,00
64131	Rémunérations non tit.	1 610 324,00	2 670 600,00	2 670 600,00
64162	Emplois d'avenir	0,00	40 100,00	40 100,00
64168	Autres emplois d'insertion	196 381,00	9 380,00	9 380,00
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	23 500,00	23 500,00
64172	Apprentis indemnité inflation	0,00	500,00	500,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 486 328,00	1 713 000,00	1 713 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	2 021 819,00	1 930 800,00	1 930 800,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	69 493,00	112 470,00	112 470,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	29 849,00	30 230,00	30 230,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	22 779,00	11 385,00	11 385,00
6478	Autres charges sociales diverses	75 989,00	6 058,00	6 058,00
6488	Autres charges	23 599,00	41 550,00	41 550,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>16 500,00</b>	<b>16 000,00</b>	<b>16 000,00</b>
7391172	Dégrèvt taxe habitat° sur logements vaca	16 500,00	16 000,00	16 000,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>2 289 519,50</b>	<b>2 228 190,00</b>	<b>2 228 190,00</b>
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	18 400,00	20 500,00	20 500,00
6518	Autres	20 580,00	19 950,00	19 950,00
6531	Indemnités	180 400,00	187 000,00	187 000,00
6532	Frais de mission	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6533	Cotisations de retraite	7 600,00	10 000,00	10 000,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	13 000,00	11 000,00	11 000,00
6535	Formation	10 000,00	12 000,00	12 000,00
6536	Frais de représentation du maire	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	5 000,00	3 750,00	3 750,00
6542	Créances éteintes	5 000,00	4 947,50	4 947,50
65548	Autres contributions	57 000,00	60 000,00	60 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	40 000,00	40 000,00	40 000,00
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	30 000,00	30 000,00	30 000,00
657362	Subv. fonct. CCAS	1 600 000,00	1 520 000,00	1 520 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	273 539,50	280 042,50	280 042,50
658822	Aides	24 000,00	24 000,00	24 000,00
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)</b>		<b>20 193 134,50</b>	<b>21 301 285,00</b>	<b>21 301 285,00</b>
<b>= (011 + 012 + 014 + 65 + 656)</b>				
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>178 847,56</b>	<b>190 000,00</b>	<b>190 000,00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	180 000,00	172 098,36	172 098,36
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-1 152,44	17 901,64	17 901,64
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>28 300,00</b>	<b>24 620,00</b>	<b>24 620,00</b>
6714	Bourses et prix	13 000,00	11 820,00	11 820,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	200,00	200,00	200,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	5 100,00	4 600,00	4 600,00
678	Autres charges exceptionnelles	10 000,00	8 000,00	8 000,00
<b>68</b>	<b>Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (e)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>		<b>20 400 282,06</b>	<b>21 515 905,00</b>	<b>21 515 905,00</b>
<b>= a + b + c + d + e</b>				
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>1 987 403,94</b>	<b>1 730 520,00</b>	<b>1 730 520,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)</b>	<b>580 000,00</b>	<b>580 000,00</b>	<b>580 000,00</b>
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	580 000,00	580 000,00	580 000,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2 567 403,94</b>	<b>2 310 520,00</b>	<b>2 310 520,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>2 567 403,94</b>	<b>2 310 520,00</b>	<b>2 310 520,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>		<b>22 967 686,00</b>	<b>23 826 425,00</b>	<b>23 826 425,00</b>
<b>(= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>				

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>23 826 425,00</b>
--	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N – ICNE N-1	17 901,64

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>37 538,00</b>	<b>37 538,00</b>	<b>37 538,00</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	37 538,00	37 538,00	37 538,00
<b>70</b>	<b>Produits services, domaine et ventes div</b>	<b>1 956 219,00</b>	<b>2 012 190,00</b>	<b>2 012 190,00</b>
70311	Concessions cimetières (produit net)	14 000,00	14 000,00	14 000,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	1 700,00	1 460,00	1 460,00
7062	Redevances services à caractère culturel	86 300,00	84 300,00	84 300,00
70631	Redevances services à caractère sportif	158 000,00	178 000,00	178 000,00
7066	Redevances services à caractère social	180 000,00	184 100,00	184 100,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	727 400,00	833 400,00	833 400,00
70688	Autres prestations de services	17 000,00	3 000,00	3 000,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	42 000,00	46 000,00	46 000,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	73 000,00	73 000,00	73 000,00
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	20 767,00	20 767,00	20 767,00
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	411 144,00	347 300,00	347 300,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	46 273,00	46 900,00	46 900,00
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	29 000,00	30 000,00	30 000,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	125 200,00	125 200,00	125 200,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	22 235,00	22 263,00	22 263,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	2 200,00	2 500,00	2 500,00
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>17 279 617,00</b>	<b>18 113 617,00</b>	<b>18 113 617,00</b>
73111	Impôts directs locaux	10 800 000,00	11 550 000,00	11 550 000,00
73211	Attribution de compensation	5 674 617,00	5 674 617,00	5 674 617,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	180 000,00	180 000,00	180 000,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	80 000,00	110 000,00	110 000,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	145 000,00	149 000,00	149 000,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	400 000,00	450 000,00	450 000,00
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>3 605 142,00</b>	<b>3 545 580,00</b>	<b>3 545 580,00</b>
7411	Dotation forfaitaire	900 000,00	790 000,00	790 000,00
74123	Dotation de solidarité urbaine	1 100 000,00	1 155 000,00	1 155 000,00
744	FCTVA	24 000,00	40 000,00	40 000,00
74718	Autres participations Etat	383 734,00	335 480,00	335 480,00
7472	Participat° Régions	34 000,00	29 700,00	29 700,00
7473	Participat° Départements	18 000,00	17 000,00	17 000,00
74741	Participat° Communes du GFP	36 000,00	36 000,00	36 000,00
74748	Participat° Autres communes	4 000,00	4 000,00	4 000,00
7476	Participat° C.C.A.S. et CDE	95 000,00	95 000,00	95 000,00
7478	Participat° Autres organismes	694 558,00	721 300,00	721 300,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	300 000,00	300 000,00	300 000,00
7484	Dotation de recensement	3 100,00	3 100,00	3 100,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	12 750,00	19 000,00	19 000,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>64 170,00</b>	<b>107 500,00</b>	<b>107 500,00</b>
751	Redevances pour licences, logiciels, ...	2 300,00	2 300,00	2 300,00
752	Revenus des immeubles	61 870,00	105 200,00	105 200,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b> <b>(a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013</b>		<b>22 942 686,00</b>	<b>23 816 425,00</b>	<b>23 816 425,00</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>25 000,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>
7718	Autres produits except. opérat° gestion	25 000,00	10 000,00	10 000,00
<b>78</b>	<b>Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b> <b>= a+b+c+d</b>		<b>22 967 686,00</b>	<b>23 826 425,00</b>	<b>23 826 425,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b> <b>(= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>22 967 686,00</b>	<b>23 826 425,00</b>	<b>23 826 425,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=



Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	23 826 425,00
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>				<b>23 826 425,00</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>010</b>	<b>Stocks</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)</b>	<b>74 400,00</b>	<b>114 850,00</b>	<b>114 850,00</b>
2031	Frais d'études	31 000,00	90 000,00	90 000,00
2033	Frais d'insertion	10 000,00	9 000,00	9 000,00
2051	Concessions, droits similaires	33 400,00	15 850,00	15 850,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (hors opérations)</b>	<b>1 440 200,00</b>	<b>889 200,00</b>	<b>889 200,00</b>
2041512	GFP rat : Bâtiments, installations	600 000,00	149 000,00	149 000,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	250 000,00	150 000,00	150 000,00
2046	Attrib. de compensation d'investissement	590 200,00	590 200,00	590 200,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (hors opérations)</b>	<b>1 731 800,00</b>	<b>1 648 800,00</b>	<b>1 648 800,00</b>
2112	Terrains de voirie	59 500,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	2 000,00	10 000,00	10 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	256 100,00	320 000,00	320 000,00
2135	Installations générales, agencements	1 107 500,00	965 800,00	965 800,00
2152	Installations de voirie	137 000,00	85 000,00	85 000,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	5 000,00	10 000,00	10 000,00
2158	Autres inst., matériel, outil. techniques	10 200,00	60 200,00	60 200,00
2182	Matériel de transport	50 000,00	50 000,00	50 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	60 000,00	52 300,00	52 300,00
2184	Mobilier	12 000,00	26 000,00	26 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	32 500,00	69 500,00	69 500,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (hors opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>1</b>	<b>Opération d'équipement n° 1 (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>10</b>	<b>Opération d'équipement n° 10 (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>12</b>	<b>Opération d'équipement n° 12 (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Opération d'équipement n° 13 (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>14</b>	<b>Opération d'équipement n° 14 (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>15</b>	<b>Opération d'équipement n° 15 (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>2</b>	<b>Opération d'équipement n° 2 (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Opération d'équipement n° 27 (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>3</b>	<b>Opération d'équipement n° 3 (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>30</b>	<b>Opération d'équipement n° 30 (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>31</b>	<b>Opération d'équipement n° 31 (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>32</b>	<b>Opération d'équipement n° 32 (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>33</b>	<b>Opération d'équipement n° 33 (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>34</b>	<b>Opération d'équipement n° 34 (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>35</b>	<b>Opération d'équipement n° 35 (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>36</b>	<b>Opération d'équipement n° 36 (5)</b>	<b>60 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>37</b>	<b>Opération d'équipement n° 37 (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>38</b>	<b>Opération d'équipement n° 38 (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>39</b>	<b>Opération d'équipement n° 39 (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>391</b>	<b>Opération d'équipement n° 391 (5)</b>	<b>100 000,00</b>	<b>650 000,00</b>	<b>650 000,00</b>
<b>4</b>	<b>Opération d'équipement n° 4 (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>45</b>	<b>Opération d'équipement n° 45 (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>46</b>	<b>Opération d'équipement n° 46 (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>461</b>	<b>Opération d'équipement n° 461 (5)</b>	<b>300 000,00</b>	<b>500 000,00</b>	<b>500 000,00</b>
<b>47</b>	<b>Opération d'équipement n° 47 (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>471</b>	<b>Opération d'équipement n° 471 (5)</b>	<b>100 000,00</b>	<b>500 000,00</b>	<b>500 000,00</b>
<b>48</b>	<b>Opération d'équipement n° 48 (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>5</b>	<b>Opération d'équipement n° 5 (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>6</b>	<b>Opération d'équipement n° 6 (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>7</b>	<b>Opération d'équipement n° 7 (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>8</b>	<b>Opération d'équipement n° 8 (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>9</b>	<b>Opération d'équipement n° 9 (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>3 806 400,00</b>	<b>4 302 850,00</b>	<b>4 302 850,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>5 405 000,00</b>	<b>5 100 000,00</b>	<b>5 100 000,00</b>
1641	Emprunts en euros	800 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	600 000,00	0,00	0,00
16449	Opérat° de tirage sur ligne trésorerie	4 000 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00	0,00	0,00
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)		
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	5 000,00	5 000,00	5 000,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	5 000,00	5 000,00	5 000,00
020	Dépenses imprévues	16 267,94	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>5 426 267,94</b>	<b>5 105 000,00</b>	<b>5 105 000,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>9 232 667,94</b>	<b>9 407 850,00</b>	<b>9 407 850,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	560 000,00	0,00	0,00
2313	Constructions	560 000,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>560 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>9 792 667,94</b>	<b>9 407 850,00</b>	<b>9 407 850,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>9 407 850,00</b>
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>010</b>	<b>Stocks</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (hors 138)</b>	<b>420 264,00</b>	<b>520 000,00</b>	<b>520 000,00</b>
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	270 264,00	370 000,00	370 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	150 000,00	150 000,00	150 000,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (hors 165)</b>	<b>4 500 000,00</b>	<b>5 500 000,00</b>	<b>5 500 000,00</b>
1641	Emprunts en euros	500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
16449	Opérat° de tirage sur ligne trésorerie	4 000 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>4 920 264,00</b>	<b>6 020 000,00</b>	<b>6 020 000,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>1 490 000,00</b>	<b>717 330,00</b>	<b>717 330,00</b>
10222	FCTVA	1 290 000,00	500 330,00	500 330,00
10226	Taxe d'aménagement	200 000,00	217 000,00	217 000,00
<b>138</b>	<b>Autres subvent° invest. non transf.</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1384	Subv non transf. Communes	0,00	0,00	0,00
<b>165</b>	<b>Dépôts et cautionnements reçus</b>	<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>
2764	Créances sur personnes de droit privé	5 000,00	5 000,00	5 000,00
<b>024</b>	<b>Produits des cessions d'immobilisations</b>	<b>245 000,00</b>	<b>350 000,00</b>	<b>350 000,00</b>
<b>Total des recettes financières</b>		<b>1 745 000,00</b>	<b>1 077 330,00</b>	<b>1 077 330,00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>6 665 264,00</b>	<b>7 097 330,00</b>	<b>7 097 330,00</b>
<b>021</b>	<b>Virement de la sect° de fonctionnement</b>	<b>1 987 403,94</b>	<b>1 730 520,00</b>	<b>1 730 520,00</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)</b>	<b>580 000,00</b>	<b>580 000,00</b>	<b>580 000,00</b>
2802	Frais liés à la réalisation des document	1 000,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	35 000,00	30 000,00	30 000,00
2804171	Autres EPL : Bien mobilier, matériel	2 000,00	0,00	0,00
28046	Attributions compensation investissement	176 000,00	230 000,00	230 000,00
28051	Concessions et droits similaires	63 000,00	50 000,00	50 000,00
281571	Matériel roulant	0,00	3 000,00	3 000,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	14 000,00	15 000,00	15 000,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	35 000,00	20 000,00	20 000,00
28182	Matériel de transport	47 000,00	40 000,00	40 000,00
28183	Matériel de bureau et informatique	125 000,00	80 000,00	80 000,00
28184	Mobilier	15 000,00	30 000,00	30 000,00
28188	Autres immo. corporelles	67 000,00	82 000,00	82 000,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 567 403,94</b>	<b>2 310 520,00</b>	<b>2 310 520,00</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (9)</b>	<b>560 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	560 000,00	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>3 127 403,94</b>	<b>2 310 520,00</b>	<b>2 310 520,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>9 792 667,94</b>	<b>9 407 850,00</b>	<b>9 407 850,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

Envoyé en préfecture le 22/12/2022  
 Reçu en préfecture le 22/12/2022  
 Publié le 22/12/2022  
 ID : 045-214502858-20221219-DELIB2022342-BF

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	SLO
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>				<b>9 407 850,00</b>

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote, I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042*.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

**III – VOTE DU BUDGET****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1 (1)****LIBELLE :****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>609 724,06</b>	<b>a 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>b 0,00</b>	<b>b 0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	609 724,06	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	609 724,06	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d 0,00</b>
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## III – VOTE DU BUDGET

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

## OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 10 (1)

## LIBELLE :

## Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>202 589,46</b>	<b>a 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>b 0,00</b>	<b>b 0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>2 301,61</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	1 500,01	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	801,60	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>200 287,85</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2312	Agencements et aménagements de terrains	183 333,12	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	16 954,73	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d 0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b>	<b>0,00</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



## III – VOTE DU BUDGET

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

## OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 12 (1)

## LIBELLE :

## Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		414 536,25	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	350 229,40	0,00	0,00	0,00	0,00
2132	Immeubles de rapport	350 229,40	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	64 306,85	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	43 541,77	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	6 363,32	0,00	0,00	0,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	14 401,76	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

**III – VOTE DU BUDGET****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 13 (1)****LIBELLE :****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>105 687,90</b>	<b>a 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>b 0,00</b>	<b>b 0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	105 687,90	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	105 687,90	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>RECETTES (répartition) (Pour information)</b>		<b>Restes à réaliser N-1 (3)</b>	<b>Recettes de l'exercice</b>
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d 0,00</b>
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b>	<b>0,00</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## III – VOTE DU BUDGET

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

## OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 14 (1)

## LIBELLE :

## Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>1 603 684,08</b>	<b>a 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>b 0,00</b>	<b>b 0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>29 585,26</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	26 236,36	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	3 348,90	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>444 237,37</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2111	Terrains nus	354 907,69	0,00	0,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	41 101,15	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	32 730,97	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	784,58	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	1 084,56	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	13 628,42	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>1 129 861,45</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2312	Agencements et aménagements de terrains	259 683,35	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	98 609,04	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	767 969,70	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	3 599,36	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d 0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b>	<b>0,00</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## III – VOTE DU BUDGET

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

## OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 15 (1)

## LIBELLE :

## Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>1 790 860,27</b>	<b>a 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>b 0,00</b>	<b>b 0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>3 011,24</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2033	Frais d'insertion	3 011,24	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 159 893,40</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2111	Terrains nus	316 126,17	0,00	0,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	6 713,51	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	564,63	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	765 575,77	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	18 011,40	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	1 407,15	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	19 541,45	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	31 953,32	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>627 955,63</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2312	Agencements et aménagements de terrains	276 771,05	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	335 270,57	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	15 914,01	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d 0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b>	<b>0,00</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## III – VOTE DU BUDGET

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

## OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2 (1)

## LIBELLE :

## Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>3 544 505,55</b>	<b>a 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>b 0,00</b>	<b>b 0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>120 038,47</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	37 709,82	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, logiciels, droits similaires	82 328,65	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>326 543,90</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2183	Matériel de bureau et informatique	92 124,31	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	178 133,57	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	56 286,02	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>3 097 923,18</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2313	Constructions	3 097 923,18	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d 0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
1325	Group. coll et coll. statut particulier	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## III – VOTE DU BUDGET

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

## OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 27 (1)

## LIBELLE :

## Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>3 179 606,11</b>	<b>a 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>b 0,00</b>	<b>b 0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>81 349,85</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	76 695,77	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	4 654,08	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>298 817,66</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
20417	Subv. versées autres EPL	298 817,66	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>65 819,14</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2111	Terrains nus	33 083,68	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	693,20	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	31 889,77	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	152,49	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>2 733 619,46</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2312	Agencements et aménagements de terrains	2 264 049,99	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	65 661,85	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	363 201,77	0,00	0,00	0,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	4 364,09	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	36 341,76	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d 0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoins de financement si négatif	<b>0,00</b>
--	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

**III – VOTE DU BUDGET****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 3 (1)****LIBELLE :****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		106 192,70	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	106 192,70	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	106 192,70	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## III – VOTE DU BUDGET



## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

## OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 30 (1)

## LIBELLE :

## Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>4 237 980,36</b>	<b>a 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>b 0,00</b>	<b>b 0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>11 916,33</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2033	Frais d'insertion	11 916,33	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>90 004,60</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2128	Autres agencements et aménagements	18 421,25	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	33 419,31	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	27 549,25	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	5 371,85	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	5 242,94	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>4 136 059,43</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2312	Agencements et aménagements de terrains	493 703,84	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	3 617 531,08	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	24 824,51	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d 0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2313	Constructions	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b>	<b>0,00</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



**III – VOTE DU BUDGET****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 31 (1)****LIBELLE :****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>595 790,65</b>	<b>a 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>b 0,00</b>	<b>b 0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>97 015,93</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	92 175,60	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	4 840,33	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>295 261,23</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2135	Installations générales, agencements	295 261,23	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>203 513,49</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2313	Constructions	203 513,49	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>RECETTES (répartition) (Pour information)</b>		<b>Restes à réaliser N-1 (3)</b>	<b>Recettes de l'exercice</b>
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d 0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1384	Subv non transf. Communes	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b>	<b>0,00</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## III – VOTE DU BUDGET

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

## OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 32 (1)

## LIBELLE :

## Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>2 657 284,87</b>	<b>a 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>b 0,00</b>	<b>b 0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>224 563,46</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	216 240,27	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	8 323,19	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>7 120,44</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2111	Terrains nus	3 896,62	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	3 223,82	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>2 425 600,97</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2312	Agencements et aménagements de terrains	92 861,75	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	2 332 739,22	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d 0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

**III – VOTE DU BUDGET****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 33 (1)****LIBELLE :****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>107 521,11</b>	<b>a 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>b 0,00</b>	<b>b 0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>13 151,22</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	13 151,22	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>94 369,89</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2111	Terrains nus	94 369,89	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>RECETTES (répartition) (Pour information)</b>		<b>Restes à réaliser N-1 (3)</b>	<b>Recettes de l'exercice</b>
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d 0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b>	<b>0,00</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

**III – VOTE DU BUDGET****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 34 (1)****LIBELLE :****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>649 577,37</b>	<b>a 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>b 0,00</b>	<b>b 0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>43 435,10</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	43 327,46	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	107,64	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 532,06</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2128	Autres agencements et aménagements	506,51	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	1 025,55	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>604 610,21</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2312	Agencements et aménagements de terrains	113 570,45	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	491 039,76	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>RECETTES (répartition) (Pour information)</b>		<b>Restes à réaliser N-1 (3)</b>	<b>Recettes de l'exercice</b>
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d 0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b>	<b>0,00</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

**III – VOTE DU BUDGET****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 35 (1)****LIBELLE :****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		44 797,20	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	44 797,20	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	44 797,20	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## III – VOTE DU BUDGET



## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 36 (1)**  
**LIBELLE : ESPACE CULTUREL ET RESTRUT.DE LA SALLE POLYVALENTE**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>7 342 078,02</b>	<b>a 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>b 0,00</b>	<b>b 0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>725 531,75</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	725 531,75	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>357 698,94</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2111	Terrains nus	67 974,13	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	562,03	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	3 306,19	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	144 183,72	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	141 672,87	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>6 258 847,33</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2312	Agencements et aménagements de terrains	28 219,94	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	6 215 106,84	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	15 520,55	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d 0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## III – VOTE DU BUDGET

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

## OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 37 (1)

## LIBELLE :

## Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>2 212 294,32</b>	<b>a 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>b 0,00</b>	<b>b 0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 895,80	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	1 276,80	0,00	0,00	0,00	0,00
21533	Réseaux câblés	2 619,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 208 398,52	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	806 132,75	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 402 265,77	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d 0,00</b>
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b>	<b>0,00</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

**III – VOTE DU BUDGET****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 38 (1)****LIBELLE :****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		12 973,20	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	12 973,20	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	12 973,20	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b>	<b>0,00</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



**III – VOTE DU BUDGET****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 39 (1)****LIBELLE :****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>292 840,88</b>	<b>a 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>b 0,00</b>	<b>b 0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>30 444,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	30 444,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>25 061,36</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2128	Autres agencements et aménagements	25 061,36	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>237 335,52</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2312	Agencements et aménagements de terrains	237 335,52	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>RECETTES (répartition) (Pour information)</b>		<b>Restes à réaliser N-1 (3)</b>	<b>Recettes de l'exercice</b>
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d 0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

**III – VOTE DU BUDGET****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 391 (1)  
LIBELLE : AMENAG CENTRE VILLE TANGENTIELLE A GAMBETTA****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>a 0,00</b>	<b>650 000,00</b>	<b>b 650 000,00</b>	<b>b 0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	650 000,00	650 000,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	650 000,00	650 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d 0,00</b>
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b>	<b>-650 000,00</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

**III – VOTE DU BUDGET****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 4 (1)****LIBELLE :****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>285 188,96</b>	<b>a 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>b 0,00</b>	<b>b 0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	285 188,96	0,00	0,00	0,00	0,00
2157	Matériel et outillage de voirie	25 522,27	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	256 938,14	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	2 728,55	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d 0,00</b>
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



**III – VOTE DU BUDGET**

**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN**

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 45 (1)**

**LIBELLE :**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>14 640,00</b>	<b>a 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>b 0,00</b>	<b>b 0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>14 640,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	14 640,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d 0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

**III – VOTE DU BUDGET****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 46 (1)****LIBELLE :****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		33 813,60	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	33 813,60	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	33 813,60	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



**III – VOTE DU BUDGET**

**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN**

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 461 (1)  
LIBELLE : AP CONSTRUCTION D UNE STRUCTURE PETITE ENFANCE**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>96 968,40</b>	<b>a 0,00</b>	<b>500 000,00</b>	<b>b 500 000,00</b>	<b>b 0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles	96 968,40	0,00	500 000,00	500 000,00	0,00
2031	Frais d'études	96 968,40	0,00	500 000,00	500 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d 0,00</b>
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b>	<b>-500 000,00</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

**III – VOTE DU BUDGET****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 47 (1)****LIBELLE :****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>22 410,00</b>	<b>a 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>b 0,00</b>	<b>b 0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles	22 410,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	22 410,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d 0,00</b>
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



**III – VOTE DU BUDGET**

**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN**

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 471 (1)  
LIBELLE : AP RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE JEAN MOULIN**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		86 734,54	a 0,00	500 000,00	b 500 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	86 734,54	0,00	500 000,00	500 000,00	0,00
2031	Frais d'études	86 734,54	0,00	500 000,00	500 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-500 000,00</b>
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



**III – VOTE DU BUDGET****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 48 (1)****LIBELLE :****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		182 032,28	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	70 125,60	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	70 125,60	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	111 906,68	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	111 906,68	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b>	<b>0,00</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

**III – VOTE DU BUDGET****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 5 (1)****LIBELLE :****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>188 696,34</b>	<b>a 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>b 0,00</b>	<b>b 0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	188 696,34	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	188 696,34	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d 0,00</b>
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b>	<b>0,00</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

**III – VOTE DU BUDGET****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 6 (1)****LIBELLE :****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		273 231,73	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	273 231,73	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	273 231,73	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

**III – VOTE DU BUDGET****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 7 (1)****LIBELLE :****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>2 593 996,74</b>	<b>a 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>b 0,00</b>	<b>b 0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>19 378,75</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	14 838,50	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	4 540,25	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>302 833,74</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2135	Installations générales, agencements	39 422,60	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	186 324,33	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	6 578,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	17 164,99	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	49 122,33	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	4 221,49	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>2 271 784,25</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2312	Agencements et aménagements de terrains	194 763,75	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	1 866 884,97	0,00	0,00	0,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	210 135,53	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>RECETTES (répartition) (Pour information)</b>		<b>Restes à réaliser N-1 (3)</b>	<b>Recettes de l'exercice</b>
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d 0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
1325	Group. coll et coll. statut particulier	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b>	<b>0,00</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

**III – VOTE DU BUDGET****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 8 (1)****LIBELLE :****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>1 815 119,75</b>	<b>a 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>b 0,00</b>	<b>b 0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	65 437,15	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	6 732,32	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	1 160,48	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	6 627,99	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	50 916,36	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 749 682,60	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	1 749 682,60	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d 0,00</b>
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b>	<b>0,00</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

**III – VOTE DU BUDGET****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 9 (1)****LIBELLE :****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>1 406 685,16</b>	<b>a 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>b 0,00</b>	<b>b 0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>713,64</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	713,64	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>24 182,84</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2184	Mobilier	19 151,88	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	5 030,96	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>1 381 788,68</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2313	Constructions	1 381 788,68	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>RECETTES (répartition) (Pour information)</b>		<b>Restes à réaliser N-1 (3)</b>	<b>Recettes de l'exercice</b>
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d 0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b>	<b>0,00</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## IV – ANNEXES

### PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat <sup>o</sup> publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

#### INVESTISSEMENT

DEPENSES												
Dépenses réelles	5 839 200	317 150	54 000	645 000	124 000	516 300	0	505 000	0	1 407 200	0	9 407 850
- Equipements municipaux (2)		317 150	54 000	645 000	119 000	516 300	0	505 000	0	1 257 200	0	3 413 650
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	150 000	0	889 200
- Opérations financières	5 839 200											5 839 200
Dépenses d'ordre	0											0
<b>Total dépenses de l'exercice</b>	<b>5 839 200</b>	<b>317 150</b>	<b>54 000</b>	<b>645 000</b>	<b>124 000</b>	<b>516 300</b>	<b>0</b>	<b>505 000</b>	<b>0</b>	<b>1 407 200</b>	<b>0</b>	<b>9 407 850</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total cumulé dépenses d'investissement</b>	<b>5 839 200</b>	<b>317 150</b>	<b>54 000</b>	<b>645 000</b>	<b>124 000</b>	<b>516 300</b>	<b>0</b>	<b>505 000</b>	<b>0</b>	<b>1 407 200</b>	<b>0</b>	<b>9 407 850</b>
RECETTES												
<b>Total recettes de l'exercice</b>	<b>8 877 850</b>	<b>520 000</b>	<b>0</b>	<b>5 000</b>	<b>5 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>9 407 850</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total cumulé recettes d'investissement</b>	<b>8 877 850</b>	<b>520 000</b>	<b>0</b>	<b>5 000</b>	<b>5 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>9 407 850</b>

#### FONCTIONNEMENT

DEPENSES												
<b>Total dépenses de l'exercice</b>	<b>2 526 020</b>	<b>7 451 617</b>	<b>545 535</b>	<b>3 565 963</b>	<b>2 087 095</b>	<b>4 577 546</b>	<b>1 523 050</b>	<b>156 150</b>	<b>8 880</b>	<b>1 178 445</b>	<b>206 125</b>	<b>23 826 425</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total cumulé dépenses de fonctionnement</b>	<b>2 526 020</b>	<b>7 451 617</b>	<b>545 535</b>	<b>3 565 963</b>	<b>2 087 095</b>	<b>4 577 546</b>	<b>1 523 050</b>	<b>156 150</b>	<b>8 880</b>	<b>1 178 445</b>	<b>206 125</b>	<b>23 826 425</b>
RECETTES												
<b>Total recettes de l'exercice</b>	<b>20 398 617</b>	<b>332 068</b>	<b>5 000</b>	<b>718 400</b>	<b>190 260</b>	<b>1 442 860</b>	<b>105 500</b>	<b>177 700</b>	<b>0</b>	<b>432 560</b>	<b>23 460</b>	<b>23 826 425</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total cumulé recettes de fonctionnement</b>	<b>20 398 617</b>	<b>332 068</b>	<b>5 000</b>	<b>718 400</b>	<b>190 260</b>	<b>1 442 860</b>	<b>105 500</b>	<b>177 700</b>	<b>0</b>	<b>432 560</b>	<b>23 460</b>	<b>23 826 425</b>

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

**IV – ANNEXES**

**PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE**

**A1**

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES													
<b>Total dépenses investissement</b>		<b>5 839 200</b>	<b>317 150</b>	<b>54 000</b>	<b>645 000</b>	<b>124 000</b>	<b>516 300</b>	<b>0</b>	<b>505 000</b>	<b>0</b>	<b>1 407 200</b>	<b>0</b>	<b>9 407 850</b>
Dépenses réelles		5 839 200	317 150	54 000	645 000	124 000	516 300	0	505 000	0	1 407 200	0	9 407 850
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	5 100 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 100 000
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	114 850	0	0	0	0	0	0	0	0	0	114 850
204	Subventions d'équipement versées	739 200	0	0	0	0	0	0	0	0	150 000	0	889 200
21	Immobilisations corporelles	0	202 300	54 000	145 000	119 000	516 300	0	5 000	0	607 200	0	1 648 800
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	5 000	0	0	0	0	0	0	5 000
Opérations d'équipement		0	0	0	500 000	0	0	0	500 000	0	650 000	0	1 650 000
36	ESPACE CULTUREL ET RESTRUT.DE LA SALLE POLYVALENTE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
391	AMENAG CENTRE VILLE TANGENTIELLE A GAMBETTA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	650 000	0	650 000
461	AP CONSTRUCTION D UNE STRUCTURE PETITE ENFANCE	0	0	0	0	0	0	0	500 000	0	0	0	500 000
471	AP RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE JEAN MOULIN	0	0	0	500 000	0	0	0	0	0	0	0	500 000
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0



Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement			
<b>RECETTES</b>													
<b>Total recettes investissement</b>		<b>8 877 850</b>	<b>520 000</b>	<b>0</b>	<b>5 000</b>	<b>5 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>9 407 850</b>
Recettes réelles		6 567 330	520 000	0	5 000	5 000	0	0	0	0	0	0	7 097 330
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	350 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	350 000
10	Dotations, fonds divers et réserves	717 330	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	717 330
13	Subventions d'investissement	0	520 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	520 000
16	Emprunts et dettes assimilées	5 500 000	0	0	5 000	0	0	0	0	0	0	0	5 505 000
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	5 000	0	0	0	0	0	0	5 000
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>2 310 520</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>2 310 520</i>
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 730 520	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 730 520
040	Opérat° ordre transfert entre sections	580 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	580 000
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

<b>FONCTIONNEMENT</b>													
<b>DEPENSES</b>													
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>2 526 020</b>	<b>7 451 617</b>	<b>545 535</b>	<b>3 565 963</b>	<b>2 087 095</b>	<b>4 577 546</b>	<b>1 523 050</b>	<b>156 150</b>	<b>8 880</b>	<b>1 178 445</b>	<b>206 125</b>	<b>23 826 425</b>
Dépenses réelles		215 500	7 451 617	545 535	3 565 963	2 087 095	4 577 546	1 523 050	156 150	8 880	1 178 445	206 125	21 515 905
011	Charges à caractère général	5 000	2 524 755	88 000	1 020 850	402 810	513 425	1 350	156 150	8 880	324 645	11 230	5 057 095
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	4 524 714	455 735	2 472 120	1 665 685	3 845 071	0	0	0	853 600	183 075	14 000 000
014	Atténuations de produits	16 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 000
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	394 148	1 800	72 993	18 500	218 850	1 521 700	0	0	200	0	2 228 190
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	190 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	190 000

MAIRIE DE ST JEAN DE LA RUELLE - BUDGET VILLE - ST JEAN DE LA RUELLE - BP - 2023

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le 9  
ID : 045-214502858-20221219-DELIB2022342-BF

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, environnement	9 économique	
67	Charges exceptionnelles	4 500	8 000	0	0	100	200	0	0	0	0	11 820	24 620
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		2 310 520	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 310 520
023	Virement à la section d'investissement	1 730 520	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 730 520
042	Opérat° ordre transfert entre sections	580 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	580 000
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		20 398 617	332 068	5 000	718 400	190 260	1 442 860	105 500	177 700	0	432 560	23 460	23 826 425
Recettes réelles		20 398 617	332 068	5 000	718 400	190 260	1 442 860	105 500	177 700	0	432 560	23 460	23 826 425
013	Atténuations de charges	0	37 538	0	0	0	0	0	0	0	0	0	37 538
70	Produits des services, du domaine, vente	0	149 330	5 000	626 000	86 800	431 400	105 500	177 700	0	415 000	15 460	2 012 190
73	Impôts et taxes	18 113 617	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18 113 617
74	Dotations et participations	2 285 000	92 400	0	40 000	93 460	1 011 460	0	0	0	15 260	8 000	3 545 580
75	Autres produits de gestion courante	0	42 800	0	52 400	10 000	0	0	0	0	2 300	0	107 500
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	10 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 000
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

## IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

## FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		2 526 020,00	7 446 616,50	0,00	5 000,00	0,00	9 977 636,50
Dépenses de l'exercice		2 526 020,00	7 446 616,50	0,00	5 000,00	0,00	9 977 636,50
011	Charges à caractère général	5 000,00	2 524 755,00	0,00	0,00	0,00	2 529 755,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	4 524 714,00	0,00	0,00	0,00	4 524 714,00
014	Atténuations de produits	16 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	1 730 520,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 730 520,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	580 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	580 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	389 147,50	0,00	5 000,00	0,00	394 147,50
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	190 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	190 000,00
67	Charges exceptionnelles	4 500,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	12 500,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		20 398 617,00	332 068,00	0,00	0,00	0,00	20 730 685,00
Recettes de l'exercice		20 398 617,00	332 068,00	0,00	0,00	0,00	20 730 685,00
013	Atténuations de charges	0,00	37 538,00	0,00	0,00	0,00	37 538,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	149 330,00	0,00	0,00	0,00	149 330,00
73	Impôts et taxes	18 113 617,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 113 617,00
74	Dotations et participations	2 285 000,00	92 400,00	0,00	0,00	0,00	2 377 400,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	42 800,00	0,00	0,00	0,00	42 800,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		17 872 597,00	-7 114 548,50	0,00	-5 000,00	0,00	10 753 048,50

(1)	Libellé	Sous-fonction 02								Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetière et pompes funèbres			
<b>DEPENSES (2)</b>		6 697 166,50	227 400,00	3 400,00	330 495,00	8 800,00	73 950,00	105 405,00	5 000,00	0,00	
Dépenses de l'exercice		6 697 166,50	227 400,00	3 400,00	330 495,00	8 800,00	73 950,00	105 405,00	5 000,00	0,00	
011	Charges à caractère général	2 393 985,00	2 400,00	3 400,00	115 670,00	8 800,00	0,00	500,00	0,00	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 264 984,00	0,00	0,00	214 825,00	0,00	0,00	44 905,00	0,00	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	30 197,50	225 000,00	0,00	0,00	0,00	73 950,00	60 000,00	5 000,00	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>RECETTES (2)</b>		295 205,00	0,00	22 100,00	0,00	0,00	763,00	14 000,00	0,00	0,00	
Recettes de l'exercice		295 205,00	0,00	22 100,00	0,00	0,00	763,00	14 000,00	0,00	0,00	
013	Atténuations de charges	37 538,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine, vente	134 567,00	0,00	0,00	0,00	0,00	763,00	14 000,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	70 300,00	0,00	22 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	42 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>SOLDE (2)</b>		-6 401 961,50	-227 400,00	18 700,00	-330 495,00	-8 800,00	-73 187,00	-91 405,00	-5 000,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le



les budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002  
ID : 045-214502858-20221219-DELIB2022342-BF

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT**

**IV**

**A1.1**

**FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques**

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		545 535,00	0,00	0,00	545 535,00
Dépenses de l'exercice		545 535,00	0,00	0,00	545 535,00
011	Charges à caractère général	88 000,00	0,00	0,00	88 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	455 735,00	0,00	0,00	455 735,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 800,00	0,00	0,00	1 800,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
Recettes de l'exercice		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		-540 535,00	0,00	0,00	-540 535,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	545 535,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	Pompiers, incendies et secours	Autres services de protection civile
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	545 535,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	88 000,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	455 735,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	1 800,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	0,00	0,00	-540 535,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT**

**IV**

**A1.1**

**FONCTION 2 – Enseignement - Formation**

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>	278 322,50	1 609 640,00	0,00	0,00	0,00	1 678 000,00	0,00	3 565 962,50
	Dépenses de l'exercice	278 322,50	1 609 640,00	0,00	0,00	0,00	1 678 000,00	0,00	3 565 962,50
011	Charges à caractère général	50,00	181 800,00	0,00	0,00	0,00	839 000,00	0,00	1 020 850,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	269 280,00	1 387 840,00	0,00	0,00	0,00	815 000,00	0,00	2 472 120,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	8 992,50	40 000,00	0,00	0,00	0,00	24 000,00	0,00	72 992,50
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	92 400,00	0,00	0,00	0,00	626 000,00	0,00	718 400,00
	Recettes de l'exercice	0,00	92 400,00	0,00	0,00	0,00	626 000,00	0,00	718 400,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	626 000,00	0,00	626 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	52 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 400,00



(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement		
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	-278 322,50	-1 517 240,00	0,00	0,00	0,00	-1 052 000,00	0,00	-2 847 562,50

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	<b>DEPENSES (2)</b>	1 318 900,00	166 040,00	124 700,00	1 564 000,00	90 000,00	0,00	0,00	24 000,00
	Dépenses de l'exercice	1 318 900,00	166 040,00	124 700,00	1 564 000,00	90 000,00	0,00	0,00	24 000,00
011	Charges à caractère général	43 000,00	54 100,00	84 700,00	749 000,00	90 000,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 275 900,00	111 940,00	0,00	815 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	92 400,00	626 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	92 400,00	626 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	626 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	52 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	-1 318 900,00	-166 040,00	-32 300,00	-938 000,00	-90 000,00	0,00	0,00	-24 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (liges budgétaires 001 et 002). Les lignes apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le 

ID : 045-214502858-20221219-DELIB2022342-BF

**IV – ANNEXES**

**IV**

**ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT**

**A1.1**

**FONCTION 3 – Culture**

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>1 035 640,00</b>	<b>632 650,00</b>	<b>418 805,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 087 095,00</b>
Dépenses de l'exercice		0,00	1 035 640,00	632 650,00	418 805,00	0,00	2 087 095,00
011	Charges à caractère général	0,00	143 850,00	62 000,00	196 960,00	0,00	402 810,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	883 290,00	569 850,00	212 545,00	0,00	1 665 685,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	8 400,00	800,00	9 300,00	0,00	18 500,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>90 260,00</b>	<b>40 300,00</b>	<b>59 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>190 260,00</b>
Recettes de l'exercice		0,00	90 260,00	40 300,00	59 700,00	0,00	190 260,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	75 000,00	2 800,00	9 000,00	0,00	86 800,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	15 260,00	37 500,00	40 700,00	0,00	93 460,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>-945 380,00</b>	<b>-592 350,00</b>	<b>-359 105,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 896 835,00</b>

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	Musées	Archives	Entretien du patrimoine culturel
<b>DEPENSES (2)</b>		895 940,00	0,00	0,00	139 700,00	632 650,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		895 940,00	0,00	0,00	139 700,00	632 650,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	11 150,00	0,00	0,00	132 700,00	62 000,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	883 290,00	0,00	0,00	0,00	569 850,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 400,00	0,00	0,00	7 000,00	800,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		90 260,00	0,00	0,00	0,00	40 300,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		90 260,00	0,00	0,00	0,00	40 300,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	75 000,00	0,00	0,00	0,00	2 800,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	15 260,00	0,00	0,00	0,00	37 500,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		-805 680,00	0,00	0,00	-139 700,00	-592 350,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT**

**IV**

**A1.1**

**FONCTION 4 – Sport et jeunesse**

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		<b>371 805,00</b>	<b>1 191 980,00</b>	<b>3 013 761,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 577 546,00</b>
Dépenses de l'exercice		371 805,00	1 191 980,00	3 013 761,00	0,00	4 577 546,00
011	Charges à caractère général	13 075,00	344 000,00	156 350,00	0,00	513 425,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	169 880,00	847 780,00	2 827 411,00	0,00	3 845 071,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	188 850,00	0,00	30 000,00	0,00	218 850,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	200,00	0,00	0,00	200,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		<b>34 000,00</b>	<b>190 000,00</b>	<b>1 218 860,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 442 860,00</b>
Recettes de l'exercice		34 000,00	190 000,00	1 218 860,00	0,00	1 442 860,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	34 000,00	190 000,00	207 400,00	0,00	431 400,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	1 011 460,00	0,00	1 011 460,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>-337 805,00</b>	<b>-1 001 980,00</b>	<b>-1 794 901,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-3 134 686,00</b>

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	Centres de loisirs	Autres activités pour les jeunes	Colonies de vacances
<b>DEPENSES (2)</b>		291 170,00	19 500,00	852 610,00	28 700,00	0,00	122 175,00	2 891 586,00	0,00
Dépenses de l'exercice		291 170,00	19 500,00	852 610,00	28 700,00	0,00	122 175,00	2 891 586,00	0,00
011	Charges à caractère général	3 700,00	19 500,00	320 800,00	0,00	0,00	59 755,00	96 595,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	287 470,00	0,00	531 610,00	28 700,00	0,00	62 420,00	2 764 991,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	190 000,00	0,00	0,00	488 400,00	730 460,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	190 000,00	0,00	0,00	488 400,00	730 460,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	190 000,00	0,00	0,00	207 400,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	281 000,00	730 460,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		-291 170,00	-19 500,00	-662 610,00	-28 700,00	0,00	366 225,00	-2 161 126,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

## IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

## FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		500,00	1 522 550,00	0,00	1 523 050,00
Dépenses de l'exercice		500,00	1 522 550,00	0,00	1 523 050,00
011	Charges à caractère général	0,00	1 350,00	0,00	1 350,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	500,00	1 521 200,00	0,00	1 521 700,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	105 500,00	0,00	105 500,00
Recettes de l'exercice		0,00	105 500,00	0,00	105 500,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	105 500,00	0,00	105 500,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		-500,00	-1 417 050,00	0,00	-1 417 550,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établissements sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
<b>DEPENSES (2)</b>		500,00	0,00	0,00	1 520 000,00	1 200,00	0,00	1 350,00	0,00
Dépenses de l'exercice		500,00	0,00	0,00	1 520 000,00	1 200,00	0,00	1 350,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 350,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	500,00	0,00	0,00	1 520 000,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	103 000,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	103 000,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	103 000,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		-500,00	0,00	0,00	-1 417 000,00	-1 200,00	0,00	1 150,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT**

**IV**

**A1.1**

**FONCTION 6 – Famille**

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>	0,00	148 000,00	0,00	0,00	8 150,00	0,00	156 150,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	148 000,00	0,00	0,00	8 150,00	0,00	156 150,00
011	Charges à caractère général	0,00	148 000,00	0,00	0,00	8 150,00	0,00	156 150,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	177 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	177 700,00
	Recettes de l'exercice	0,00	177 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	177 700,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	177 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	177 700,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	0,00	29 700,00	0,00	0,00	-8 150,00	0,00	21 550,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligatures budgétaires 001 et 002). Les lignes apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le 

ID : 045-214502858-20221219-DELIB2022342-BF

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT**

**IV**

**A1.1**

**FONCTION 7 – Logement**

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>8 880,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 880,00</b>
Dépenses de l'exercice		0,00	8 880,00	0,00	0,00	0,00	8 880,00
011	Charges à caractère général	0,00	8 880,00	0,00	0,00	0,00	8 880,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>-8 880,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-8 880,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT**

**IV**

**A1.1**

**FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement**

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		24 000,00	1 147 320,00	7 125,00	0,00	1 178 445,00
Dépenses de l'exercice		24 000,00	1 147 320,00	7 125,00	0,00	1 178 445,00
011	Charges à caractère général	24 000,00	293 520,00	7 125,00	0,00	324 645,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	853 600,00	0,00	0,00	853 600,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	200,00	0,00	0,00	200,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	432 560,00	0,00	0,00	432 560,00
Recettes de l'exercice		0,00	432 560,00	0,00	0,00	432 560,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	415 000,00	0,00	0,00	415 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	15 260,00	0,00	0,00	15 260,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	2 300,00	0,00	0,00	2 300,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		-24 000,00	-714 760,00	-7 125,00	0,00	-745 885,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	24 000,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						Transports urbains	Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public			
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	24 000,00	0,00	0,00	0,00	
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	24 000,00	0,00	0,00	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>RECETTES (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>SOLDE (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-24 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					830 Services communs	831 Aménagement des eaux	Act° spécif. lutte contre la pollution	Préservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain				
<b>DEPENSES (2)</b>		265 500,00	65 000,00	20 600,00	769 220,00	27 000,00	7 125,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		265 500,00	65 000,00	20 600,00	769 220,00	27 000,00	7 125,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	13 420,00	65 000,00	20 600,00	167 500,00	27 000,00	7 125,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	251 880,00	0,00	0,00	601 720,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		2 300,00	0,00	0,00	419 260,00	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		2 300,00	0,00	0,00	419 260,00	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	415 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	4 260,00	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	2 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		-263 200,00	-65 000,00	-20 600,00	-349 960,00	-16 000,00	-7 125,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

## IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

## FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		<b>205 875,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>250,00</b>	<b>0,00</b>	<b>206 125,00</b>
Dépenses de l'exercice		205 875,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00	0,00	206 125,00
011	Charges à caractère général	10 980,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00	0,00	11 230,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	183 075,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	183 075,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	11 820,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 820,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		<b>22 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 460,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>23 460,00</b>
Recettes de l'exercice		22 000,00	0,00	0,00	0,00	1 460,00	0,00	0,00	0,00	23 460,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	14 000,00	0,00	0,00	0,00	1 460,00	0,00	0,00	0,00	15 460,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00

MAIRIE DE ST JEAN DE LA RUELLE - BUDGET VILLE - ST JEAN DE LA RUELLE - BP - 2023

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Aides aux services sanitaires	98 Aides aux services sanitaires
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Restes à réaliser – reports</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>SOLDE (2)</b>		<b>-183 875,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 460,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-250,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-182 665,00</b>

Publié le 22/12/2022  
 ID : 045-214502858-20221219-DELIB2022342-BF

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



## IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

## FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		5 839 200,00	317 150,00	0,00	0,00	0,00	6 156 350,00
Dépenses de l'exercice		5 839 200,00	317 150,00	0,00	0,00	0,00	6 156 350,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 100 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	114 850,00	0,00	0,00	0,00	114 850,00
204	Subventions d'équipement versées	739 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	739 200,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	202 300,00	0,00	0,00	0,00	202 300,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		8 877 850,00	520 000,00	0,00	0,00	0,00	9 397 850,00
Recettes de l'exercice		8 877 850,00	520 000,00	0,00	0,00	0,00	9 397 850,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 730 520,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 730 520,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	580 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	580 000,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	717 330,00	0,00	0,00	0,00	0,00	717 330,00
13	Subventions d'investissement	0,00	520 000,00	0,00	0,00	0,00	520 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 500 000,00

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Plan	Publié le
							ID : 045-214502858-20221219-DELIB2022342-BF
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00		
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00		
<b>SOLDE (2)</b>		<b>3 038 650,00</b>	<b>202 850,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>3 241 500,00</b>

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
<b>DEPENSES (2)</b>		317 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		317 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	114 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	202 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 02								
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	<b>520 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Recettes de l'exercice	520 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	520 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE ST JEAN DE LA RUELLE - BUDGET VILLE - ST JEAN DE LA RUELLE - BP - 2023

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le  Sous-fonction 02  
ID : 045-214502858-20221219-DELIB2022342-BF

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	Subvention globale
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	<b>202 850,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

**IV**

**A1.2**

**FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques**

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>					
		54 000,00	0,00	0,00	54 000,00
Dépenses de l'exercice		54 000,00	0,00	0,00	54 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	54 000,00	0,00	0,00	54 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>					
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	11	12	13	Total	
		Sécurité intérieure	Hygiène et salubrité publique	Plan de relance (crise sanitaire)	Publié le	SLO
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>-54 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-54 000,00</b>

ID : 045-214502858-20221219-DELIB2022342-BF

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
<b>DEPENSES (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>54 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	54 000,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	54 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	Pompiers, incendies et secours	Autres services de protection civile
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-54 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

## IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

## FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>	0,00	617 000,00	0,00	0,00	0,00	28 000,00	0,00	645 000,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	617 000,00	0,00	0,00	0,00	28 000,00	0,00	645 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	117 000,00	0,00	0,00	0,00	28 000,00	0,00	145 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
471	AP RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE JEAN MOULIN	0,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00



MAIRIE DE ST JEAN DE LA RUELLE - BUDGET VILLE - ST JEAN DE LA RUELLE - BP - 2023

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le 26

Plan de sécheresses  
ID : 045-214502858-20221219-DELIB2022342-BF



(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement		
	Recettes de l'exercice	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	<b>5 000,00</b>	<b>-617 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-28 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-640 000,00</b>

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	<b>DEPENSES (2)</b>	<b>6 000,00</b>	<b>6 000,00</b>	<b>605 000,00</b>	<b>28 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Dépenses de l'exercice	6 000,00	6 000,00	605 000,00	28 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	6 000,00	6 000,00	105 000,00	28 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
471	AP RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE JEAN MOULIN	0,00	0,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE ST JEAN DE LA RUELLE - BUDGET VILLE - ST JEAN DE LA RUELLE - BP - 2023

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	-6 000,00	-6 000,00	-605 000,00	-28 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Publié le   
ID : 045-214502858-20221219-DELIB2022342-BF

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

**IV**

**A1.2**

**FONCTION 3 – Culture**

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	55 000,00	15 000,00	54 000,00	0,00	124 000,00
Dépenses de l'exercice		0,00	55 000,00	15 000,00	54 000,00	0,00	124 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	50 000,00	15 000,00	54 000,00	0,00	119 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
36	ESPACE CULTUREL ET RESTRUT.DE LA SALLE POLYVALENTE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
Recettes de l'exercice		0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle		
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>-50 000,00</b>	<b>-15 000,00</b>	<b>-54 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-119 000,00</b>

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
<b>DEPENSES (2)</b>		<b>45 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Dépenses de l'exercice		45 000,00	0,00	0,00	10 000,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	40 000,00	0,00	0,00	10 000,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
36	ESPACE CULTUREL ET RESTRUT.DE LA SALLE POLYVALENTE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				321 Bibliothèques et médiathèques	Musees	Archives	Entretien du patrimoine culturel
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles				
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	-40 000,00	0,00	0,00	-10 000,00	-15 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

**IV**

**A1.2**

**FONCTION 4 – Sport et jeunesse**

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	361 300,00	155 000,00	0,00	516 300,00
Dépenses de l'exercice		0,00	361 300,00	155 000,00	0,00	516 300,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	361 300,00	155 000,00	0,00	516 300,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (c		
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		0,00	-361 300,00	-155 000,00	0,00	0,00	-516 300,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
<b>DEPENSES (2)</b>		342 650,00	0,00	18 650,00	0,00	0,00	5 000,00	150 000,00	0,00
Dépenses de l'exercice		342 650,00	0,00	18 650,00	0,00	0,00	5 000,00	150 000,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	342 650,00	0,00	18 650,00	0,00	0,00	5 000,00	150 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Centres de loisirs	Autres activités pour les jeunes	Colonnes de vacances
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives			
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>-342 650,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-18 650,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-5 000,00</b>	<b>-150 000,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

## IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

## FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Publié le	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00		0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00		0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00		0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

**A1.2**

**FONCTION 6 – Famille**

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	505 000,00	0,00	505 000,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	505 000,00	0,00	505 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00	0,00	500 000,00
461	AP CONSTRUCTION D UNE STRUCTURE PETITE ENFANCE	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00	0,00	500 000,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE ST JEAN DE LA RUELLE - BUDGET VILLE - ST JEAN DE LA RUELLE - BP - 2023

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Plan	Publié le ID : 045-214502858-20221219-DELIB2022342-BF sanitaire)
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-505 000,00</b>		<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

**IV**

**A1.2**

**FONCTION 7 – Logement**

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Plan de relance	Publié le ID : 045-214502858-20221219-DELIB2022342-BF
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

**IV**

**A1.2**

**FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement**

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	1 057 200,00	350 000,00	0,00	1 407 200,00
Dépenses de l'exercice		0,00	1 057 200,00	350 000,00	0,00	1 407 200,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	407 200,00	200 000,00	0,00	607 200,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	650 000,00	0,00	0,00	650 000,00
391	AMENAG CENTRE VILLE TANGENTIELLE A GAMBETTA	0,00	650 000,00	0,00	0,00	650 000,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (c	Publié le	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		0,00	-1 057 200,00	-350 000,00	0,00	0,00	-1 407 200,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	Transports urbains	Autres réseaux et services divers
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
391	AMENAG CENTRE VILLE TANGENTIELLE A GAMBETTA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						Transports urbains	Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public			
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>SOLDE (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
	<b>DEPENSES (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>665 000,00</b>	<b>57 200,00</b>	<b>305 000,00</b>	<b>350 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Dépenses de l'exercice	0,00	30 000,00	665 000,00	57 200,00	305 000,00	350 000,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	30 000,00	15 000,00	57 200,00	305 000,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	650 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
391	AMENAG CENTRE VILLE TANGENTIELLE A GAMBETTA	0,00	0,00	650 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					830 Services communs	831 Aménagement des eaux	Act. spécif. lutte contre la pollution	Preservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain				
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>SOLDE (2)</b>	0,00	-30 000,00	-665 000,00	-57 200,00	-305 000,00	-350 000,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

**IV**

**A1.2**

**FONCTION 9 – Action économique**

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE ST JEAN DE LA RUELLE - BUDGET VILLE - ST JEAN DE LA RUELLE - BP - 2023

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plus de classes (prise sanitaire)	98 SLO
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE**

**A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
070544 BFT	27/12/2007	900 000,00	0,00	0,00	0,00	900 000,00
100672	27/12/2010	917 500,00	0,00	30 501,78	0,00	917 500,00
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>		<b>1 817 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 501,78</b>	<b>0,00</b>	<b>1 817 500,00</b>

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.



**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE**

**A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					<b>0,00</b>									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					<b>18 189 789,36</b>									
1641 Emprunts en euros (total)					10 754 789,36									
000001864314-PPP	CREDIT AGRICOLE	19/01/2022	08/06/2022	14/12/2022	28 560,00	F	Taux fixe à 0.34 %	0,340	0,340	EUR	A	P	O	A-1
00001573417	CREDIT AGRICOLE	30/12/2020	28/09/2021	28/12/2021	1 000 000,00	F	Taux fixe à 0.46 %	0,460	0,461	EUR	T	C	O	A-1
00001824136	CREDIT AGRICOLE	23/12/2021	27/03/2023	27/06/2023	257 832,00	V	(Euribor 3M + 0.52)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,520	0,529	EUR	X	C	O	A-1
00001864319-PPP 1412016	CREDIT AGRICOLE CAISSE D'EPARGNE	19/01/2022 22/12/2014	24/10/2022 30/06/2016	14/12/2022 01/10/2016	34 480,00 1 600 000,00	F V	Taux fixe à 0 % (Euribor 3M + 0.87)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,000 0,870	0,000 0,886	EUR EUR	A T	C C	O O	A-1 A-1
1712011	CAISSE D'EPARGNE	29/12/2017	01/08/2018	01/12/2018	1 100 000,00	F	Taux fixe à 1.55 %	1,550	1,582	EUR	T	C	O	A-1
2002002	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	09/12/2002	09/12/2002	01/06/2004	480 000,00	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	3,250	3,250	EUR	A	C	O	A-1
2003001	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	30/12/2003	30/12/2003	01/04/2005	553 917,36	V	LEP(Préfixé) + (-0.05)	4,200	4,200	EUR	T	C	O	A-1
7102216/8200510	CAISSE D'EPARGNE	31/08/2012	31/08/2012	30/11/2012	700 000,00	F	Taux fixe à 4.61 %	4,610	4,760	EUR	T	C	O	A-1
CO9395	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	30/01/2017	30/06/2017	29/09/2017	1 400 000,00	V	((Euribor 3M + 0.79)-Floor 0 sur Euribor 3M) + Cap 3.5 sur Euribor 3M	0,790	0,804	EUR	T	C	O	A-1
MIN533084 ex MIN524257EUR-Consolidation	SFIL CAFFIL	24/12/2018	07/02/2020	01/06/2020	2 800 000,00	F	Taux fixe à 1.7 %	1,700	1,711	EUR	T	C	O	A-1
MIN536338EUR	SFIL CAFFIL	19/12/2019	30/12/2020	01/04/2021	800 000,00	F	Taux fixe à 0.91 %	0,910	0,913	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										Devise	dité des remboursements (6)	Proportion d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial							
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					7 435 000,00										
070544 BFT	CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	27/12/2007	27/12/2007	15/07/2010	3 000 000,00	V	EONIA(Postfixé) + 0.05	3,966	4,099	EUR	X	X	O	A-1	
0800824	CAISSE D'EPARGNE	31/12/2009	31/12/2009	31/03/2010	1 900 000,00	V	(TAG 3M(Postfixé) + 0.28)-Floor -0.28 sur TAG 3M(Postfixé)	0,627	0,638	EUR	T	C	O	A-1	
100672	CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	27/12/2010	27/12/2010	15/03/2013	1 835 000,00	V	EONIA(Postfixé) + 0.45	1,513	1,658	EUR	X	X	O	A-1	
CO8026	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	20/12/2013	28/03/2014	03/06/2014	700 000,00	V	(Euribor 3M + 1.73)-Floor -1.73 sur Euribor 3M	2,045	2,091	EUR	T	C	O	A-1	
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					<b>0,00</b>										
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					<b>0,00</b>										
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00										
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00										
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00										
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00										
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00										
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					<b>0,00</b>										
1681 Autres emprunts (total)					0,00										
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00										
1687 Autres dettes (total)					0,00										

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										dicité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise				
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>Total général</b>					18 189 789,36									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE**

**IV  
A2.2**

**A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>9 608 015,00</b>					<b>858 595,77</b>	<b>197 542,21</b>	<b>0,00</b>	<b>29 010,87</b>
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		7 419 048,33					558 779,10	151 509,91	0,00	17 293,64
000001864314-PPP	N	0,00	A-1	21 456,31	2,95	F	Taux fixe à 0.34 %	0,340	7 127,84	72,95	0,00	2,17
00001573417	N	0,00	A-1	937 500,00	18,74	F	Taux fixe à 0.46 %	0,461	50 000,00	4 226,26	0,00	22,68
00001824136	N	0,00	A-1	0,00	20,24	V	(Euribor 3M + 0.52)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,529	9 668,70	4 945,77	0,00	96,21
00001864319-PPP	N	0,00	A-1	25 860,00	2,95	F	Taux fixe à 0 %	0,000	8 620,00	0,00	0,00	0,00
1412016	N	0,00	A-1	1 100 000,00	13,42	V	(Euribor 3M + 0.87)-Floor 0 sur Euribor 3M	3,113	80 000,00	34 260,06	0,00	10 132,72
1712011	N	0,00	A-1	866 250,00	15,67	F	Taux fixe à 1.55 %	1,582	55 000,00	13 288,35	0,00	1 047,86
2002002	N	0,00	A-1	24 000,00	0,42	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	1,250	24 000,00	300,00	0,00	0,00
2003001	N	0,00	A-1	62 315,49	2,00	V	LEP(Préfixé) + (-0.05)	4,550	27 695,88	2 626,69	0,00	432,51
7102216/8200510	N	0,00	A-1	221 666,53	4,67	F	Taux fixe à 4.61 %	4,760	46 666,68	9 540,57	0,00	694,70
CO9395	N	0,00	A-1	1 015 000,00	14,50	V	((Euribor 3M + 0.79)-Floor 0 sur Euribor 3M) + Cap 3.5 sur Euribor 3M	3,021	70 000,00	35 580,26	0,00	196,99
MIN533084 ex	N	0,00	A-1	2 415 000,00	17,17	F	Taux fixe à 1.7 %	1,711	140 000,00	40 162,50	0,00	3 115,49
MIN524257EUR-Consolidation												
MIN536338EUR	N	0,00	A-1	730 000,00	18,00	F	Taux fixe à 0.91 %	0,913	40 000,00	6 506,50	0,00	1 552,31

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		2 188 966,67					299 816,67	46 032,30	0,00	11 717,23
070544 BFT	N	0,00	A-1	900 000,00	5,54	V	(TAM(Postfixé) + 0.06)-Floor -0.06 sur	1,719	150 000,00	15 457,75	0,00	10 491,38
0800824	N	0,00	A-1	79 800,00	7,00	V	TAM(Postfixé) (TAG 3M(Postfixé) + 0.28)-Floor -0.28 sur TAG	2,358	11 400,00	2 273,63	0,00	0,00
100672	N	0,00	A-1	917 500,00	9,21	F	3M(Postfixé) Taux fixe à 3.2 %	3,286	91 750,00	27 525,00	0,00	1 174,40
CO8026	N	0,00	A-1	291 666,67	6,18	F	Taux fixe à 0.28 %	0,284	46 666,67	775,92	0,00	51,45
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>9 608 015,00</b>					<b>858 595,77</b>	<b>197 542,21</b>	<b>0,00</b>	<b>29 010,87</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

- (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une
- (13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX**

**A2.3**

**A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Barrière simple (B)														
<b>TOTAL (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS**

**A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	16	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,02	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	9 608 015,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.



## IV – ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

## A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE**

**IV**

**A2.5**

**A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
<b>Taux fixe (total)</b>						0,00	0,00		
<b>Taux variable simple (total)</b>						0,00	0,00		
<b>Taux complexe (total) (2)</b>						0,00	0,00		
<b>Total</b>						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

**IV – ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE****DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME****A2.6****A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 22/12/2022
Reçu en préfecture le 22/12/2022
Publié le
ID : 045-214502858-20221219-DELIB2022342-BF

<b>IV – ANNEXES</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE</b>
<b>AUTRES DETTES</b>
<b>A2.7</b>

**A2.7 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

## IV – ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN

## METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A3

## A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 650.00 €	2018-12-21

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	5	04/06/2004
L	Frais d'études	5	04/06/2004
L	Frais de recherche et de développement	5	04/06/2004
L	Frais d'insertion	1	04/06/2004
L	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	2	04/06/2004
L	Autres immobilisations incorporelles	5	04/06/2004
L	Constructions Immeubles de rapport	50	04/06/2004
L	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile < 1500	5	04/06/2004
L	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile > 1500	10	04/06/2004
L	Matériel et outillage de voirie < 1500	5	04/06/2004
L	Matériel et outillage de voirie > 1500	10	04/06/2004
L	Autres installations, matériel et outillage technique < 1500	5	04/06/2004
L	Autres installations, matériel et outillage technique > 1500	10	04/06/2004
L	Matériel de transport	10	04/06/2004
L	Matériel de bureau	10	04/06/2004
L	Matériel informatique	5	04/06/2004
L	Mobilier	15	04/06/2004
L	Autres installations corporelles <1500	5	04/06/2004
L	Autres installations corporelles > 1500	10	04/06/2004
L	Subventions versées à des organismes privés	5	20/12/2005
L	Subventions versées à des organismes publics	10	21/12/2018

**IV – ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN  
ETAT DES PROVISIONS****A4****A4 – ETAT DES PROVISIONS**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
<b>PROVISIONS BUDGETAIRES</b>						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		23 245,00	23 245,00	0,00	23 245,00
Factures de restauration, loisirs et ludothèque	0,00	26/11/2020	23 245,00	23 245,00	0,00	23 245,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		35 147,49	35 147,49	37 998,45	-2 850,96
Créances de plus de deux ans	0,00	20/12/2021	35 147,49	35 147,49	37 998,45	-2 850,96
<b>TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>	<b>0,00</b>		<b>58 392,49</b>	<b>58 392,49</b>	<b>37 998,45</b>	<b>20 394,04</b>

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

Envoyé en préfecture le 22/12/2022
Reçu en préfecture le 22/12/2022
Publié le
ID : 045-214502858-20221219-DELIB2022342-BF

<b>IV – ANNEXES</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS</b>
<b>A5</b>

**A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)**

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

## IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A6.1

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>1 100 000,00</b>	<b>I 1 100 000,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>1 100 000,00</b>	<b>1 100 000,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 100 000,00	1 100 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>1 100 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 100 000,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.



**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN  
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES**

**A6.2**

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>3 382 850,00</b>	<b>III 3 382 850,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>722 330,00</b>	<b>722 330,00</b>
10222	FCTVA	500 330,00	500 330,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	217 000,00	217 000,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
2764	Créances sur personnes de droit privé	5 000,00	5 000,00
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>2 660 520,00</b>	<b>2 660 520,00</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation des document	0,00	0,00
28031	Frais d'études	30 000,00	30 000,00
2804171	Autres EPL : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00
28046	Attributions compensation investissement	230 000,00	230 000,00
28051	Concessions et droits similaires	50 000,00	50 000,00
281571	Matériel roulant	3 000,00	3 000,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	15 000,00	15 000,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	20 000,00	20 000,00
28182	Matériel de transport	40 000,00	40 000,00
28183	Matériel de bureau et informatique	80 000,00	80 000,00
28184	Mobilier	30 000,00	30 000,00
28188	Autres immo. corporelles	82 000,00	82 000,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	350 000,00	350 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 730 520,00	1 730 520,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>3 382 850,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 382 850,00</b>

	Montant	
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	II	<b>1 100 000,00</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	IV	<b>3 382 850,00</b>
<b>Solde</b>	V = IV – II (6)	<b>2 282 850,00</b>

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
- (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
- (3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
- (5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.
- (6) Indiquer le signe algébrique.

## IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

A8

## A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

**IV – ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS**

Publié le

SLOM

IV

ID : 045-214502858-20221219-DELIB2022342-BF

**A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

**IV – ANNEXES**

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT**

**B1.1**

**B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)**

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
<b>Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)</b>					4 980 741,02	4 142 236,59											169 519,67	199 661,35
MAISON DE RETRAITE -EHPAD- RAYMOND POULIN A SAINT-	2016	P		CDC	4 575 979,10	3 904 275,74	23,17	T	V	Livret A(Préfixé) + 1.26	0,499	V	Livret A(Préfixé) + 1.26	3,260	A-1	EUR	165 385,55	167 925,84
MAISON DE RETRAITE -EHPAD- RAYMOND POULIN A SAINT-	2017	P		CREDIT MUTUEL	404 761,92	237 960,85	7,08	M	F	Taux fixe à 1.85 %	1,866	F	Taux fixe à 1.85 %	1,866	A-1	EUR	4 134,12	31 735,51
<b>Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)</b>					0,00	0,00											0,00	0,00
<b>Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social</b>					58 216 087,60	48 028 888,85											676 920,95	1 387 344,25
3F CENTRE VAL DE LOIRE, SOCIETE ANONYME D'HABITATI	1996	P		CDC	212 036,99	54 166,30	5,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	5,800	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	3,200	A-1	EUR	1 733,32	8 502,65

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
3F CENTRE VAL DE LOIRE, SOCIETE ANONYME D'HABITATI	2019	P		CDC	22 334,74	18 291,59	15,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	A-1	EUR	292,67	1 012,20
3F CENTRE VAL DE LOIRE, SOCIETE ANONYME D'HABITATI	2019	P		CDC	42 844,63	38 819,27	30,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	A-1	EUR	621,11	977,04
3F CENTRE VAL DE LOIRE, SOCIETE ANONYME D'HABITATI	2019	P		CDC	122 646,67	105 440,57	20,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	A-1	EUR	2 741,45	3 837,80
3F CENTRE VAL DE LOIRE, SOCIETE ANONYME D'HABITATI	2019	P		CDC	279 988,01	257 710,38	35,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	A-1	EUR	6 700,47	4 409,81
CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A	1987	P		CDC	937 942,58	90 888,95	1,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	4,944	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	2,520	A-1	EUR	2 290,40	44 988,69
CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A	2018	P		CDC	327 290,26	262 845,38	16,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	1,950	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	3,200	A-1	EUR	4 468,37	16 339,26
FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME	2021	P		CDC	41 941,50	40 953,05	38,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	A-1	EUR	327,62	792,21
LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS - O.P.H. D'ORLEANS	2003	P		CDC	585 949,50	333 761,71	16,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	2,500	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	1,250	A-1	EUR	4 172,02	17 742,85
LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS - O.P.H. D'ORLEANS	2003	P		CDC	141 979,50	107 738,23	31,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	2,500	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	1,250	A-1	EUR	1 346,73	2 758,95
LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS - O.P.H. D'ORLEANS	2006	P		CDC	21 848,50	15 196,71	23,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.5	2,750	V	Livret A(Préfixé) + 0.5	1,500	A-1	EUR	227,95	530,73

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS - O.P.H. D'ORLEANS	2007	P		CDC	90 165,00	24 225,25	4,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.45	3,200	V	Livret A(Préfixé) + 0.45	1,450	A-1	EUR	351,27	4 706,57
LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS - O.P.H. D'ORLEANS	2009	P		CDC	296 700,64	118 388,59	6,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	A-1	EUR	3 078,10	14 976,56
LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS - O.P.H. D'ORLEANS	2009	P		CDC	513 678,50	371 051,19	27,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	A-1	EUR	5 936,82	10 091,27
LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS - O.P.H. D'ORLEANS	2009	P		CDC	50 463,50	42 467,34	36,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	A-1	EUR	1 104,15	378,07
LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS - O.P.H. D'ORLEANS	2010	P		CDC	161 725,31	40 065,76	2,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	A-1	EUR	641,05	13 143,83
LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS - O.P.H. D'ORLEANS	2011	P		CDC	406 028,50	318 619,16	28,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	A-1	EUR	8 284,10	6 099,93
LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS - O.P.H. D'ORLEANS	2011	P		CDC	100 087,00	85 846,37	38,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	A-1	EUR	1 373,54	1 602,40
LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS - O.P.H. D'ORLEANS	2011	P		CDC	839 019,50	653 488,45	29,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	A-1	EUR	16 990,70	13 640,35
LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS - O.P.H. D'ORLEANS	2011	P		CDC	72 276,00	61 319,40	38,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	A-1	EUR	1 594,30	825,67
LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS - O.P.H. D'ORLEANS	2011	P		CDC	12 577,90	4 062,98	3,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	A-1	EUR	105,64	976,98
LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS - O.P.H. D'ORLEANS	2011	P		CDC	32 948,12	19 601,98	11,17	T	F	Taux fixe à 3.64 %	0,898	F	Taux fixe à 3.64 %	3,640	A-1	EUR	684,70	1 441,04
LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS - O.P.H. D'ORLEANS	2011	P		CDC	53 986,16	30 255,03	9,92	T	F	Taux fixe à 3.64 %	0,898	F	Taux fixe à 3.64 %	3,640	A-1	EUR	1 052,31	2 562,34
LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS - O.P.H. D'ORLEANS	2011	P		CDC	9 695,15	5 572,12	10,42	T	F	Taux fixe à 3.64 %	0,898	F	Taux fixe à 3.64 %	3,640	A-1	EUR	194,16	445,18
LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS - O.P.H. D'ORLEANS	2011	P		CDC	11 460,50	6 505,65	10,17	T	F	Taux fixe à 3.64 %	0,898	F	Taux fixe à 3.64 %	3,640	A-1	EUR	226,49	535,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS - O.P.H. D'ORLEANS	2011	P		CDC	14 206,86	9 050,24	12,92	T	F	Taux fixe à 3.64 %	0,898	F	Taux fixe à 3.64 %	3,640	A-1	EUR	317,58	556,79
LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS - O.P.H. D'ORLEANS	2011	P		CDC	11 968,81	6 794,15	10,17	T	F	Taux fixe à 3.64 %	0,898	F	Taux fixe à 3.64 %	3,640	A-1	EUR	236,52	558,73
LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS - O.P.H. D'ORLEANS	2011	P		CDC	16 650,92	11 953,13	18,58	S	V	Inflation Livret A + 1.56	1,840	V	Inflation Livret A + 1.56	7,670	A-1	EUR	898,81	13,61
LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS - O.P.H. D'ORLEANS	2011	P		CDC	99 652,52	2 166,32	0,08	T	V	(Euribor 1M + 0.15)-Floor -0.15 sur Euribor 1M	0,447	V	(Euribor 1M + 0.15)-Floor -0.15 sur Euribor 1M	1,557	A-1	EUR	8,22	2 166,32
LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS - O.P.H. D'ORLEANS	2015	P		CDC	36 731,50	33 211,72	42,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	A-1	EUR	863,50	123,45
LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS - O.P.H. D'ORLEANS	2015	P		CDC	113 994,50	100 917,78	33,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	A-1	EUR	1 614,68	1 973,83
LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS - O.P.H. D'ORLEANS	2015	P		CDC	157 826,00	142 702,39	42,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	A-1	EUR	3 710,26	530,42
LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS - O.P.H. D'ORLEANS	2015	P		CDC	500 488,50	443 075,68	33,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	A-1	EUR	7 089,21	8 666,03
LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS - O.P.H. D'ORLEANS	2015	P		CDC	152 063,53	94 268,49	8,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	A-1	EUR	1 036,95	9 912,77
LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS - O.P.H. D'ORLEANS	2016	P		CE	35 000 000,00	30 587 574,12	24,00	T	F	Taux fixe à 1.18 %	1,185	F	Taux fixe à 1.18 %	1,185	A-1	EUR	357 290,11	829 331,12
LOGEMLOIRET	2001	P		CDC	7 470,00	4 555,01	28,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.7	3,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.7	1,700	A-1	EUR	77,44	176,33
LOGEMLOIRET	2003	P		CDC	17 580,00	13 287,35	30,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.7	2,950	V	Livret A(Préfixé) + 0.7	2,700	A-1	EUR	358,76	279,42
LOGEMLOIRET	2003	P		CDC	14 765,00	11 159,69	30,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.7	2,950	V	Livret A(Préfixé) + 0.7	2,700	A-1	EUR	301,31	234,68



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
LOGEMLOIRET	2004	P		CDC	752 585,00	458 386,97	17,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	2,500	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	1,250	A-1	EUR	5 729,84	22 866,54
LOGEMLOIRET	2004	P		CDC	189 865,00	147 647,81	32,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	2,500	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	1,250	A-1	EUR	1 845,60	3 642,16
LOGEMLOIRET	2004	P		CDC	7 673,00	5 889,39	31,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.7	2,950	V	Livret A(Préfixé) + 0.7	1,700	A-1	EUR	100,12	140,02
LOGEMLOIRET	2008	P		CDC	213 563,00	174 539,18	35,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.8	3,800	V	Livret A(Préfixé) + 0.8	1,800	A-1	EUR	3 141,71	3 487,96
LOGEMLOIRET	2018	P		CDC	43 467,48	38 692,22	31,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	A-1	EUR	619,08	935,34
LOGEMLOIRET	2018	P		CDC	1 103 800,13	953 193,06	25,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	A-1	EUR	15 251,09	29 851,28
LOGEMLOIRET	2018	P		CDC	49 367,81	43 043,65	16,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.38	2,130	V	Livret A(Préfixé) + 1.38	2,380	A-1	EUR	1 024,44	1 757,87
LOGEMLOIRET	2018	P		CDC	229 973,79	200 513,50	16,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.38	2,130	V	Livret A(Préfixé) + 1.38	2,380	A-1	EUR	4 772,22	8 188,83
LOGEMLOIRET	2017	P		CDC	420 000,00	371 087,65	35,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	A-1	EUR	9 648,28	7 031,97
LOGEMLOIRET	2017	P		CDC	78 500,00	70 720,99	45,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	A-1	EUR	1 838,75	953,51
LOGEMLOIRET	2003	P		DEXIA CL	78 500,00	1 288,86	0,58	A	V	(Euribor 12M + 0.25)-Floor -0.25 sur Euribor 12M	2,357	V	(Euribor 12M + 0.25)-Floor -0.25 sur Euribor 12M	1,313	A-1	EUR	0,00	1 288,86
OPERATEUR NATIONAL DE VENTE	2020	P		CDC	66 863,26	48 900,87	4,83	A	F	Taux fixe à 1.9 %	1,900	F	Taux fixe à 1.9 %	1,900	A-1	EUR	929,12	9 314,52
SA HLM PIERRES ET LUMIERES	2010	P		CDC	10 480,00	8 316,31	29,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	A-1	EUR	66,53	235,57

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA HLM PIERRES ET LUMIERES	2010	P		CDC	28 735,50	24 317,77	39,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	A-1	EUR	194,54	485,73
SA HLM PIERRES ET LUMIERES	2010	P		CDC	4 645,00	3 686,00	29,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	A-1	EUR	29,49	104,41
SA HLM PIERRES ET LUMIERES	2010	P		CDC	13 670,00	11 568,40	39,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	A-1	EUR	92,55	231,08
SA HLM PIERRES ET LUMIERES	2022	P		CDC	428 742,05	415 744,62	25,59	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,500	V	Livret A(Préfixé) + 1	3,000	A-1	EUR	12 472,34	10 783,71
SOCIETE ANONYME D'HLM FRANCE LOIRE	2018	P		CDC	730 717,73	636 451,14	21,34	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.93	1,680	V	Livret A(Préfixé) + 0.93	1,930	A-1	EUR	12 283,51	22 646,14
SOCIETE ANONYME D'HLM FRANCE LOIRE	2018	P		CDC	962 853,16	924 055,36	37,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	A-1	EUR	14 784,89	16 538,04
SOCIETE ANONYME D'HLM FRANCE LOIRE	2018	P		CDC	260 332,50	253 657,73	57,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.37	0,870	V	Livret A(Préfixé) + 0.37	1,370	A-1	EUR	3 475,11	2 509,87
SOCIETE ANONYME D'HLM FRANCE LOIRE	2018	P		CDC	341 125,11	325 022,11	37,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	A-1	EUR	2 600,18	6 925,00
SOCIETE ANONYME D'HLM FRANCE LOIRE	2018	P		CDC	104 552,00	101 871,34	57,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.37	0,870	V	Livret A(Préfixé) + 0.37	1,370	A-1	EUR	1 395,64	1 007,99
SOCIETE ANONYME D'HLM FRANCE LOIRE	2019	P		CDC	87 562,50	86 098,30	38,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.06	1,560	V	Livret A(Préfixé) + 1.06	2,060	A-1	EUR	1 773,62	1 077,69
SOCIETE ANONYME D'HLM FRANCE LOIRE	2019	P		CDC	103 481,00	102 428,54	58,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.65	1,150	V	Livret A(Préfixé) + 0.65	1,650	A-1	EUR	1 690,07	569,20
SOCIETE ANONYME D'HLM FRANCE LOIRE	2019	P		CDC	76 541,50	75 261,59	38,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.06	1,560	V	Livret A(Préfixé) + 1.06	2,060	A-1	EUR	1 550,39	942,05
SOCIETE ANONYME D'HLM FRANCE LOIRE	2019	P		CDC	83 113,50	83 113,50	39,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	A-1	EUR	1 122,03	1 549,73
SOCIETE ANONYME D'HLM FRANCE LOIRE	2019	P		CDC	57 106,00	57 106,00	59,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.65	1,400	V	Livret A(Préfixé) + 0.65	2,650	A-1	EUR	799,48	580,80

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SOCIETE ANONYME D'HLM FRANCE LOIRE	2019	P		CDC	76 394,70	76 394,70	39,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,800	A-1	EUR	420,17	1 705,05
SOCIETE ANONYME D'HLM FRANCE LOIRE	2019	P		CDC	50 915,00	50 915,00	59,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.65	1,400	V	Livret A(Préfixé) + 0.65	2,650	A-1	EUR	712,81	517,84
SOCIETE ANONYME D'HLM FRANCE LOIRE	2020	P		CDC	175 250,00	169 925,27	47,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	A-1	EUR	2 718,80	1 879,38
SOCIETE ANONYME D'HLM FRANCE LOIRE	2020	P		CDC	406 536,32	390 106,42	37,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	A-1	EUR	6 241,70	6 436,83
VALLOIRE HABITAT	2004	P		CDC	46 000,00	18 971,06	11,33	A	V	LEP(Préfixé) + 0.95	5,200	V	LEP(Préfixé) + 0.95	3,150	A-1	EUR	597,59	1 524,86
VALLOIRE HABITAT	2008	P		CDC	278 536,00	18 700,92	0,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	4,250	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	2,250	A-1	EUR	420,77	18 700,92
VALLOIRE HABITAT	2008	P		CDC	71 722,50	4 059,09	0,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	4,250	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	2,250	A-1	EUR	91,33	4 059,09
VALLOIRE HABITAT	2008	P		CDC	114 718,50	7 791,52	0,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	4,250	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	2,250	A-1	EUR	175,31	7 791,52
VALLOIRE HABITAT	2009	P		CDC	376 595,00	308 848,12	36,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	A-1	EUR	4 941,57	6 183,54
VALLOIRE HABITAT	2009	P		CDC	79 218,85	58 404,27	29,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.07)	3,930	V	Livret A(Préfixé) + (-0.07)	1,930	A-1	EUR	251,14	1 828,12
VALLOIRE HABITAT	2011	P		CDC	151 655,84	130 503,57	39,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	A-1	EUR	2 088,06	2 354,34
VALLOIRE HABITAT	2011	P		CDC	194 079,55	151 654,08	29,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	A-1	EUR	1 213,23	4 492,86
VALLOIRE HABITAT	2011	P		CDC	45 587,78	37 972,78	39,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	A-1	EUR	303,78	809,28
VALLOIRE HABITAT	2018	P		CDC	228 727,10	100 150,45	13,92	T	V	Livret A(Préfixé) + 1.47	0,550	V	Livret A(Préfixé) + 1.47	3,470	A-1	EUR	4 427,68	5 160,13

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
VALLOIRE HABITAT	2018	P		CDC	1 748 133,23	1 591 188,26	31,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	A-1	EUR	17 503,07	41 755,67
VALLOIRE HABITAT	2018	P		CDC	390 266,90	312 781,05	16,34	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.9	1,650	V	Livret A(Préfixé) + 0.9	1,900	A-1	EUR	5 942,84	15 759,90
VALLOIRE HABITAT	2018	P		CDC	577 850,06	529 374,27	33,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	A-1	EUR	5 823,12	12 923,84
VALLOIRE HABITAT	2018	P		CDC	141 346,37	89 101,44	11,08	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.9	0,410	V	Livret A(Préfixé) + 0.9	2,900	A-1	EUR	3 425,10	6 487,84
VALLOIRE HABITAT	2018	P		CDC	223 964,74	192 996,89	20,08	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.9	0,410	V	Livret A(Préfixé) + 0.9	2,900	A-1	EUR	7 545,68	6 357,40
VALLOIRE HABITAT	2018	P		CDC	381 989,25	340 495,69	25,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.9	1,650	V	Livret A(Préfixé) + 0.9	1,900	A-1	EUR	6 469,42	10 248,08
VALLOIRE HABITAT	2018	P		CDC	214 867,29	192 455,79	31,96	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.9	1,650	V	Livret A(Préfixé) + 0.9	2,900	A-1	EUR	5 581,22	2 873,04
VALLOIRE HABITAT	2015	P		CDC	157 750,00	133 144,36	32,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,800	A-1	EUR	2 396,60	1 909,59
VALLOIRE HABITAT	2015	P		CDC	22 250,00	19 575,17	42,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,800	A-1	EUR	352,35	140,68
VALLOIRE HABITAT	2015	P		CDC	117 300,00	105 798,80	42,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	A-1	EUR	2 750,77	393,25
VALLOIRE HABITAT	2015	P		CDC	867 700,00	751 285,49	32,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	A-1	EUR	19 533,42	8 120,08
VALLOIRE HABITAT	2016	P		CDC	306 000,00	235 428,86	18,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	0,500	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	0,750	A-1	EUR	1 765,72	11 286,49
VALLOIRE HABITAT	2016	P		CDC	148 536,50	117 023,91	18,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	A-1	EUR	1 872,38	5 169,00
VALLOIRE HABITAT	2021	P		CDC	318 000,00	318 000,00	23,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	0,250	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	1,750	A-1	EUR	5 565,00	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
VALLOIRE HABITAT	2021	P		CDC	146 937,00	146 937,00	19,75	A	F	Taux fixe à 0,79 %	0,790	F	Taux fixe à 0,79 %	0,790	A-1	EUR	1 160,80	6 810,65
VALLOIRE HABITAT	2021	P		CDC	200 000,00	200 000,00	28,92	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
VALLOIRE HABITAT	2021	P		CDC	135 000,00	135 000,00	48,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	2,600	A-1	EUR	3 510,00	0,00
VALLOIRE HABITAT	2021	P		CDC	287 500,00	287 500,00	38,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	2,600	A-1	EUR	7 475,00	0,00
VALLOIRE HABITAT	2021	P		CDC	72 000,00	72 000,00	48,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	1,800	A-1	EUR	1 296,00	0,00
VALLOIRE HABITAT	2021	P		CDC	153 000,00	153 000,00	38,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0,2)	1,800	A-1	EUR	2 754,00	0,00
VALLOIRE HABITAT	2021	P		CDC	75 000,00	75 000,00	38,92	A	F	Taux fixe à 1,11 %	1,110	F	Taux fixe à 1,11 %	1,110	A-1	EUR	832,50	0,00
VALLOIRE HABITAT	2017	P		ARKEA	1 175 930,30	315 804,28	24,58	A	V	(Livret A(Préfixé) + 0,75)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	1,500	V	(Livret A(Préfixé) + 0,75)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	1,750	A-1	EUR	9 188,61	10 178,23
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>63 196 828,62</b>	<b>52 171 125,44</b>											<b>846 440,62</b>	<b>1 587 005,60</b>

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

**IV – ANNEXES****ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT  
GARANTIES D'EMPRUNT****B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

<b>Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT</b>	<b>Valeur en euros</b>	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	369 180,95
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	1 056 137,98
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A+ B + C - D</b>	<b>1 425 318,93</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	<b>23 826 425,00</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>I / II</b>	<b>5,98</b>

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.



**IV – ANNEXES**

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES E  
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

**B1.3**

**B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

**IV – ANNEXES**

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

**B1.4**

**B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.



## IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES E  
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

B1.5

## B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

**IV – ANNEXES****ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS****B1.6****B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL</b>				0,00	0,00	0,00

**IV – ANNEXES**

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

**B1.7**

**B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>INVESTISSEMENT</b>					
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
657351			ORLEANS METROPOLE	Etablissement de droit public	30 000,00
657362			CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE	Etablissement de droit public	1 520 000,00
6574			TRESORIER DONNEURS DE SANG BENEVOLES	Association	100,00
6574			CERCIL	Association	500,00
6574			ALLIANCE CANOE KAYAK VAL DE LOIRE	Association	700,00
6574			SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	Association	1 300,00
6574			GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	Association	300,00
6574			COOP SCOLAIRE PRIMAIRE J MOULIN	Association	859,50
6574			COOP SCOLAIRE MATERNELLE MOULIN	Association	603,00
6574			COOP SCOLAIRE PRIMAIRE LENORMAND	Association	1 116,00
6574			COOP SCOLAIRE MATERNEL LENORMAND	Association	594,00
6574			COOP SCOLAIRE PRIMAIRE P DOUMER	Association	985,50
6574			COOP SCOLAIRE MATERNELLE DOUMER	Association	585,00
6574			COOP SCOLAIRE PRIMAIRE P BERT	Association	841,50
6574			COOP SCOLAIRE MATERNELLE P BERT	Association	589,50
6574			COOP SCOLAIRE PRIM F MITTERRAND	Association	1 017,00
6574			COOP SCOLAIRES PRIMAIRE L ARAGON	Association	634,50
6574			COOP SCOLAIRE MATERNEL L ARAGON	Association	319,50
6574			COMITE ENTRAIDE PERSON COMMUNAL HOTEL DE VILLE	Association	60 000,00
6574			COMITE DE JUMELAGE	Association	5 000,00
6574			STARC	Association	300,00
6574			AMICALE PETANQUE STEURUELLANTE	Association	1 200,00
6574			SOUVENIR FRANCAIS	Association	100,00
6574			SECOURS CATHOLIQUE FRANCAIS	Association	800,00
6574			BANQUE ALIMENTAIRE DU LOIRET	Association	5 700,00
6574			FNACA CHAPERON TRESORIER	Association	200,00
6574			PING ST JEAN 45	Association	19 000,00
6574			INTER OMNISPORTS ORLEANS	Association	150,00
6574			SPORTIVE COLLEGE MAX JACOB	Association	750,00
6574			SPORTIVE COLLEGE ANDRE MALRAUX	Association	700,00
6574			AMICALE DES SENIORS	Association	3 000,00
6574			RADIO COMMANDE MODELISME CLUB	Association	500,00
6574			CIDFF ORLEANS 45 CIDFF DU LOIRET	Association	1 000,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Publié le Nature juridique de ID : 045-214502858-20221219-DELIB2022342-BF	Montant de la
6574			BASKET CLUB DE SAINT JEAN	Association	2 750,00
6574			AIDES 45	Association	500,00
6574			ARTISTES STEORUELLANS	Association	1 000,00
6574			GROUPE ACTION GAY ET LESBIEN	Association	350,00
6574			COMITE FEMININ POUR LE DEPISTAGE CANCERS COFEL	Association	100,00
6574			LOIRET NATURE ENVIRONNEMENT	Association	200,00
6574			FEDERATION DES DELEGUES DEPTAUX L	Association	240,00
6574			EDUCATION NATIONALE ADIRP 45 ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DU L	Association	300,00
6574			GHILIIS	Association	250,00
6574			CLUB NAUTIQUE DE ST JEAN DE LA R	Association	11 000,00
6574			APF FRANCE HANDICAP	Association	500,00
6574			LICRA LOIRET	Association	200,00
6574			ALERTE SAINT JEAN	Association	37 000,00
6574			RELAIS ORLEANAIS	Association	300,00
6574			JUDO CLUB	Association	5 500,00
6574			TENNIS CLUB SAINT JEAN	Association	5 500,00
6574			CLUB D ESCRIME STEORUELLAN CHEZ MONSIEUR ANDRE LOUIS CLAUDE	Association	7 300,00
6574			AIKIDO CLUB SAINT JEAN	Association	700,00
6574			TRITON S CLUB	Association	1 500,00
6574			FOOTBALL CLUB OLYMPIQUE	Association	90 000,00
6574			PARENTELE	Association	300,00
6574			ROCS	Association	4 000,00
6574			ASSOCIATION FRANCE ALZHEIMER LOI	Entreprise	500,00
6574			COOP SCOLAIRE MAT F MITTERRAND	Commune	607,50

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

## IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN  
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.1

## B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
P21_391/2021 AP AMENAG CENTRE VILLE TANGENTIELLE A GAMBETTA	1 700 000,00	0,00	1 700 000,00	0,00	650 000,00	815 000,00	235 000,00
P21_461/2021 AP CONSTRUCTION D UNE STRUCTURE PETITE ENFANCE	2 320 000,00	230 000,00	2 550 000,00	300 000,00	500 000,00	1 400 000,00	350 000,00
P21_471/2021 AP RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE JEAN MOULIN	10 674 000,00	1 865 594,00	12 539 594,00	139 594,00	500 000,00	3 000 000,00	8 900 000,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

**IV – ANNEXES****ENGAGEMENTS HORS BILAN  
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT****B2.2****B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

**IV – ANNEXES****ENGAGEMENTS HORS BILAN****ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE****B3****B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE**

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00	
TOTAL Recettes	0,00	Total Dépenses	0,00
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		0,00	

## IV – ANNEXES

## AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

## C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>3,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>72,00</b>	<b>6,00</b>	<b>78,00</b>	<b>51,10</b>	<b>11,90</b>	<b>63,00</b>
Adjoint Administratif	C	7,00	2,00	9,00	7,30	0,00	7,30
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	C	10,00	0,00	10,00	8,80	0,00	8,80
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	C	20,00	3,00	23,00	17,20	1,00	18,20
Attaché	A	12,00	0,00	12,00	3,00	7,90	10,90
Attaché hors classe	A	3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00
Attaché principal	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Directeur	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	5,00	0,00	5,00	2,00	1,00	3,00
Rédacteur principal de 1ère classe	B	4,00	0,00	4,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur principal de 2ème classe	B	9,00	1,00	10,00	7,80	1,00	8,80
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>91,00</b>	<b>62,00</b>	<b>153,00</b>	<b>107,72</b>	<b>10,89</b>	<b>118,61</b>
Adjoint technique	C	27,00	47,00	74,00	53,34	4,89	58,23
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	14,00	0,00	14,00	8,80	0,00	8,80
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	16,00	15,00	31,00	24,58	0,00	24,58
Agent de maîtrise	C	12,00	0,00	12,00	10,00	1,00	11,00
Agent de maîtrise principal	C	7,00	0,00	7,00	6,00	0,00	6,00
Ingénieur	A	3,00	0,00	3,00	0,00	1,00	1,00
Ingénieur principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Technicien principal de 1ère classe	B	4,00	0,00	4,00	1,00	2,00	3,00
Technicien principal de 2ème classe	B	5,00	0,00	5,00	2,00	2,00	4,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>18,00</b>	<b>7,00</b>	<b>25,00</b>	<b>23,35</b>	<b>0,00</b>	<b>23,35</b>
ATSEM principal de 1ère classe	C	9,00	3,00	12,00	11,25	0,00	11,25
ATSEM principal de 2ème classe	C	6,00	4,00	10,00	9,10	0,00	9,10
Conseiller socio-éducatif	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Moniteur éducateur et intervenant familial	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Moniteur éducateur et intervenant familial principal	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>8,00</b>	<b>1,00</b>	<b>9,00</b>	<b>6,80</b>	<b>2,00</b>	<b>8,80</b>



GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			AGENTS		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Conseiller des APS	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Conseiller principal des APS	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur territorial des APS	B	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
Educateur territorial des APS principal de 1ère classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Educateur territorial des APS principal de 2ème classe	B	2,00	1,00	3,00	2,80	0,00	2,80
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>17,00</b>	<b>27,00</b>	<b>44,00</b>	<b>23,26</b>	<b>6,53</b>	<b>29,79</b>
Adjoint du patrimoine	C	4,00	0,00	4,00	3,00	1,00	4,00
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C	1,00	1,00	2,00	1,80	0,00	1,80
Assistant d'enseignement artistique	B	0,00	5,00	5,00	0,00	2,35	2,35
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	B	2,00	12,00	14,00	8,18	0,00	8,18
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	1,00	8,00	9,00	0,78	3,18	3,96
Assistant de conservation	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant de conservation principal de 1ère classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Assistant de conservation principal de 2ème classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Bibliothécaire	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	1,00	1,00	2,00	1,50	0,00	1,50
Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>26,00</b>	<b>2,00</b>	<b>28,00</b>	<b>25,90</b>	<b>1,16</b>	<b>27,06</b>
Adjoint d'animation	C	13,00	1,00	14,00	13,00	0,16	13,16
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	3,00	1,00	4,00	3,90	0,00	3,90
Animateur	B	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Animateur principal de 1ère classe	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Animateur principal de 2ème classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>12,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12,00</b>	<b>9,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9,00</b>
Brigadier chef principal	C	6,00	0,00	6,00	5,00	0,00	5,00
Gardien - Brigadier de police municipale	C	6,00	0,00	6,00	4,00	0,00	4,00
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		<b>244,00</b>	<b>105,00</b>	<b>349,00</b>	<b>247,13</b>	<b>32,48</b>	<b>279,61</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

## IV – ANNEXES

## AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1


## C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>0,00</b>		
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	C	ADM	IB370	0,00	A	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	IB348	0,00	3-3-2°	CDI
Adjoint du patrimoine	C	CULT	IB367	0,00	3-2	
Adjoint technique	C	TECH	IB367	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique	C	TECH	IB380	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique	C	TECH	IB368	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique	C	TECH	IB367	0,00	3-2	CDD
Adjoint technique	C	TECH	IB368	0,00	3-3-2°	CDI
Agent de maîtrise	C	TECH	IB387	0,00	3-2	CDD
Animateur	B	ANIM	IB397	0,00	3-2	CDD
Assistant d'enseignement artistique	B	CULT	IB389	0,00	3-3-2°	CDD
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	CULT	IB401	0,00	A	
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	CULT	IB401	0,00	A	CDD
Attaché	A	ADM	IB653	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	IB693	0,00	3-3-2°	CDI
Attaché	A	ADM	IB693	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	IB693	0,00	3-2	CDD
Attaché	A	ADM	IB778	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	IB525	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	IB444	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	IB469	0,00	3-2	CDD
Attaché hors classe	A	ADM	IB995	0,00	A	CDD
Educateur territorial des APS	B	SP	IB395	0,00	3-3-2°	CDD
Educateur territorial des APS	B	SP	IB452	0,00	3-2	CDD
Ingénieur	A	TECH	IB565	0,00	3-3-2°	CDD
Rédacteur	B	ADM	IB478	0,00	3-3-2°	CDD
Rédacteur principal de 2ème classe	B	ADM	IB506	0,00	3-2	CDD
Technicien principal de 1ère classe	B	TECH	IB547	0,00	3-2	CDD
Technicien principal de 1ère classe	B	TECH	IB567	0,00	3-2	CDD
Technicien principal de 2ème classe	B	TECH	IB513	0,00	3-2	CDD
Technicien principal de 2ème classe	B	TECH	IB542	0,00	3-2	CDD
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>0,00</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
TECH : Technique.  
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
S : Social.  
MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel  
 ANIM : Animation.  
 PM : Police.  
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

Envoyé en préfecture le 22/12/2022  
 Reçu en préfecture le 22/12/2022  
 Publié le   
 ID : 045-214502858-20221219-DELIB2022342-BF

- (3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).
- (4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
- 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
  - 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
  - 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
  - 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
  - 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
  - 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
  - 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
  - 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
  - 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
  - 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
  - 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
  - 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
  - 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
  - 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
  - A : autres (préciser).
- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

**IV – ANNEXES****AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS****LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER****C2****C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<b>Délégation de service public (3)</b>				
<b>Détention d'une part du capital</b>				
15/04/2011 -	SEMDO	6 avenue Jean Zay - Orléans	SA	6 097,96
19/12/2022 -	Caisse d'Epargne	Saint-Jean de la Ruelle	Ets de crédit	12 996,00
19/12/2022 -	Crédit Agricole	Saint-Jean de la Ruelle	Ets de crédit	7,62
<b>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</b>				
-	CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOGEMLOIRET		SA HLM	353 734,33
-	SOCIETE ANONYME D'HLM FRANCE LOIRE		SA HLM	2 494 005,30
-	3F CENTRE VAL DE LOIRE, SOCIETE ANONYME D'HABITATI		SA HLM	3 332 406,97
-	VALLOIRE HABITAT		SA HLM	474 428,09
-	MAISON DE RETRAITE -EHPAD- RAYMOND POULIN A SAINT-		SA HLM	7 150 947,06
-	LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS - O.P.H. D'ORLEANS		Maison de retraite (publique)	4 142 236,59
-	FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME		OPH	33 669 879,88
-	SA HLM PIERRES ET LUMIERES		SA HLM	40 953,05
-	OPERATEUR NATIONAL DE VENTE		SA HLM	463 633,09
-				48 900,87
<b>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</b>				
19/12/2022 -	CESPC	71 rue Charles Beauhaire - Saint-Jean de la Ruelle	Association	60 000,00
19/12/2022 -	FCO	BP 136 Saint-Jean de la Ruelle	Association	90 000,00
<b>Autres</b>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

**IV – ANNEXES****AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS  
LISTE DES ORGANISMES DE GROUPEMENT****C3.1****C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE GROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU  
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
<b>Etablissements publics de coopération intercommunale</b>			
Orléans Métropole		TPU	0,00
<b>Autres organismes de regroupement</b>			
SIVU DES IFS (gestion du cimetère des Ifs)	26/06/1905	Contribution	62 777,40
SIRCO (Syndicat Intercommunal de Restauration Collective)	17/06/2010	Achat de repas	0,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

**IV – ANNEXES****AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS  
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE****C3.2****C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)**

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS Caisse des Ecoles	CCAS Caisse des Ecoles	23/03/2001	- 2001 - 23/03/2001	CCAS Caisse des Ecoles	Non Non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

**IV – ANNEXES****AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS****LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE****C3.3****C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Camping	Camping municipal	20/12/1996	1996 - 20/12/1996		Camping municipal	Oui
Locations immobilières	Locations immobilières	16/10/2003	2003 - 16/10/2003		Locations immobilières	Non

**IV – ANNEXES**

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS**

**LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

**C3.4**

**C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**



**IV – ANNEXES****DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES****D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	0,00	0,00	51,27	0,00	51,27	0,00
TFPNB	0,00	0,00	82,45	0,00	82,45	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## IV – ANNEXES

### ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

AMSTUTZ Claude	
BELLIZIO Olivia	
BOIS Catherine	
BUREAU Françoise	
CAKIR Esra	
CHAILLOU Christophe	
DAHOU Kadéjat	
DANGE Sylvie	
DESNOUES Véronique	
DIARRA Mamadou	
DUPRE Alexandre	
GAMBONI Marie-Louise	
GAUTHIER Isabelle	
HAMEAU Nathalie	
HUBERT Thomas	
HUYGHUES DES ETAGES Claude	
LACOU Eric	
LAFRAYHI Karim	
LAVAL Pascal	
LE BIHAN Anne	
LOQUET Mickaëla	



**IV – ANNEXES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

MABOUSSOU Prince	
MOULIN Anne-Marie	
NOGUES Eva	
PAOLI Guillaume	
PARAYRE Antoinette	
PAROU Leila	
PASSEGUE Daniel	
PIVAIN Guy	
RINA-BASILO Claude	
RIVIERE DA SILVA Fabien	
VILLARET Marceau	
ZING TSALA Pierre-Jules	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Nombre de membres en exercice : 0 33

Nombre de membres présents : 0 23

Nombre de suffrages exprimés : 0 32

VOTES :

Pour : 0 31

Contre : 0 1

Abstentions : 0



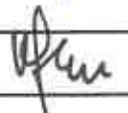
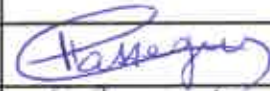



Date de convocation : 13/12/2022

Présenté par (1), Christophe CHAILLOU  
A, le 13/12/2022, St-Jean-de-la-Ruelle, le 13/12/2022Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire  
A, le 13/12/2022, St-Jean-de-la-Ruelle, le 13/12/2022  
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

AMSTUTZ Claude	
BELLIZIO Olivia	
BOIS Catherine	
BUREAU Françoise	
CAKIR Esra	
CHAILLOU Christophe	
DAHOU Kadéjat	
DANGE Sylvie	
DESNOUES Véronique	
DIARRA Mamadou	
DUPRE Alexandre	
GAMBONI Marie-Louise	
GAUTHIER Isabelle	
HAMEAU Nathalie	
HUBERT Thomas	
HUYGHUES DES ETAGES Claude	
LACOU Eric	
LAFRAYHI Karim	
LAVAL Pascal	
LE BIHAN Anne	
LOQUET Mickaëla	

**IV - ANNEXES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

IV  
D2

MABOUSSOU Prince	
MOULIN Anne-Marie	
NOGUES Eva	
PAOLI Guillaume	
PARAYRE Antoinette	
PAROU Leila	
PASSEGUE Daniel	
PIVAIN Guy	
RINA-BASILO Claude	
RIVIERE DA SILVA Fabien	
VILLARET Marceau	
ZING TSALA Pierre-Jules	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, le

St-Jean-de-la-Ruelle  
le 19/12/2022

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant :





## VILLE DE SAINT JEAN DE LA RUELLE

Direction Générale des Services  
Pôle Assemblées et Affaires Juridiques

### ANNEXE N°

4	2022-343	BUDGET PRIMITIF 2023 CAMPING.
---	----------	-------------------------------

## REPUBLIQUE FRANÇAISE

<b>Numéro SIRET</b> <b>21450285800175</b>	<b>COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT</b> <b>MAIRIE DE ST JEAN DE LA RUELLE</b>
--	--

POSTE COMPTABLE DE : TRES ORLEANS MUNICIPALE METROPOLE

<b>SERVICE PUBLIC LOCAL</b>
-----------------------------

M. 4 (1)

<b>Budget primitif</b>
------------------------

BUDGET : CAMPING - SAINT JEAN DE LA RUELLE (2)

**ANNEE 2023**

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

## II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

## III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 16

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 17

## IV - Annexes

### A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 18

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 22

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 23

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 24

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 25

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

### C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie 26

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

## D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 27

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.



## I – INFORMATIONS GENERALES

### MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### VUE D'ENSEMBLE

#### EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	40 000,00	40 000,00
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	0,00	0,00
	<b>002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)</b>	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>		<b>40 000,00</b>	<b>40 000,00</b>

#### INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)</b>	29 100,00	29 100,00
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	0,00	0,00
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		<b>29 100,00</b>	<b>29 100,00</b>

#### TOTAL

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>69 100,00</b>	<b>69 100,00</b>
----------------------------	------------------	------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

#### DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	14 920,00	0,00	16 420,00	16 420,00	16 420,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	10 400,00	0,00	10 400,00	10 400,00	10 400,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	200,00	0,00	200,00	200,00	200,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>25 520,00</b>	<b>0,00</b>	<b>27 020,00</b>	<b>27 020,00</b>	<b>27 020,00</b>
66	Charges financières	1 990,00	0,00	2 250,00	2 250,00	2 250,00
67	Charges exceptionnelles	100,00	0,00	100,00	100,00	100,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	390,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>28 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>29 370,00</b>	<b>29 370,00</b>	<b>29 370,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	3 230,00		1 130,00	1 130,00	1 130,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	7 770,00		9 500,00	9 500,00	9 500,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>11 000,00</b>		<b>10 630,00</b>	<b>10 630,00</b>	<b>10 630,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>39 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>40 000,00</b>	<b>40 000,00</b>	<b>40 000,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>40 000,00</b>
---	------------------

#### RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	39 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>39 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>40 000,00</b>	<b>40 000,00</b>	<b>40 000,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>39 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>40 000,00</b>	<b>40 000,00</b>	<b>40 000,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>39 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>40 000,00</b>	<b>40 000,00</b>	<b>40 000,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>40 000,00</b>
---	------------------

#### Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)</b>	<b>10 630,00</b>
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6)  $DE\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RE\ 042$  ;  $RI\ 040 = DE\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DE\ 043 = RE\ 043$ .
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération  $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	30 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>30 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	9 100,00	0,00	9 100,00	9 100,00	9 100,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>9 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 100,00</b>	<b>9 100,00</b>	<b>9 100,00</b>
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>39 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>29 100,00</b>	<b>29 100,00</b>	<b>29 100,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>39 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>29 100,00</b>	<b>29 100,00</b>	<b>29 100,00</b>

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

29 100,00

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	28 100,00	0,00	18 470,00	18 470,00	18 470,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>28 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18 470,00</b>	<b>18 470,00</b>	<b>18 470,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>28 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18 470,00</b>	<b>18 470,00</b>	<b>18 470,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation (4)	3 230,00		1 130,00	1 130,00	1 130,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	7 770,00		9 500,00	9 500,00	9 500,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>11 000,00</b>		<b>10 630,00</b>	<b>10 630,00</b>	<b>10 630,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>39 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>29 100,00</b>	<b>29 100,00</b>	<b>29 100,00</b>

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

29 100,00

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISION  
DÉGAGÉ PAR LA SECTION  
FONCTIONNEMENT (8)**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.*

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 - RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 - DI 040*.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### BALANCE GENERALE DU BUDGET

#### 1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	16 420,00		16 420,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	10 400,00		10 400,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	200,00		200,00
66	Charges financières	2 250,00	0,00	2 250,00
67	Charges exceptionnelles	100,00	0,00	100,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	9 500,00	9 500,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		1 130,00	1 130,00
	<b>Dépenses d'exploitation – Total</b>	<b>29 370,00</b>	<b>10 630,00</b>	<b>40 000,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>40 000,00</b>
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	9 100,00	0,00	9 100,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	20 000,00	0,00	20 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	<b>Dépenses d'investissement – Total</b>	<b>29 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>29 100,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>29 100,00</b>
---	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### BALANCE GENERALE DU BUDGET

#### 2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	40 000,00		40 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
<b>Recettes d'exploitation – Total</b>		<b>40 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>40 000,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>40 000,00</b>
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	18 470,00	0,00	18 470,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		9 500,00	9 500,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		1 130,00	1 130,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>18 470,00</b>	<b>10 630,00</b>	<b>29 100,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>29 100,00</b>
---	------------------



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (5) (6)</b>	<b>14 920,00</b>	<b>16 420,00</b>	<b>16 420,00</b>
604	Achats d'études, prestations de services	20,00	20,00	20,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	5 000,00	6 000,00	6 000,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	3 200,00	3 400,00	3 400,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	800,00	800,00	800,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	5 000,00	5 600,00	5 600,00
6262	Frais de télécommunications	500,00	400,00	400,00
627	Services bancaires et assimilés	200,00	200,00	200,00
6281	Concours divers (cotisations)	200,00	0,00	0,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>10 400,00</b>	<b>10 400,00</b>	<b>10 400,00</b>
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	10 400,00	10 400,00	10 400,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>200,00</b>	<b>200,00</b>	<b>200,00</b>
6541	Créances admises en non-valeur	200,00	200,00	200,00
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)</b>		<b>25 520,00</b>	<b>27 020,00</b>	<b>27 020,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b) (8)</b>	<b>1 990,00</b>	<b>2 250,00</b>	<b>2 250,00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	2 000,00	2 250,56	2 250,56
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-10,00	-0,56	-0,56
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>
678	Autres charges exceptionnelles	100,00	100,00	100,00
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>69</b>	<b>Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (f)</b>	<b>390,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f</b>		<b>28 000,00</b>	<b>29 370,00</b>	<b>29 370,00</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>3 230,00</b>	<b>1 130,00</b>	<b>1 130,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)</b>	<b>7 770,00</b>	<b>9 500,00</b>	<b>9 500,00</b>
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	7 770,00	9 500,00	9 500,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>11 000,00</b>	<b>10 630,00</b>	<b>10 630,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>11 000,00</b>	<b>10 630,00</b>	<b>10 630,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>39 000,00</b>	<b>40 000,00</b>	<b>40 000,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (13)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>40 000,00</b>
---	------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)**

Montant des ICNE de l'exercice	142,14
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	142,70
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-0,56

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES**

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	39 000,00	40 000,00	40 000,00
706	Prestations de services	39 000,00	40 000,00	40 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75</b>		<b>39 000,00</b>	<b>40 000,00</b>	<b>40 000,00</b>
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d</b>		<b>39 000,00</b>	<b>40 000,00</b>	<b>40 000,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>39 000,00</b>	<b>40 000,00</b>	<b>40 000,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>40 000,00</b>
---	------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	30 000,00	20 000,00	20 000,00
2145	Construct° sol autrui - Installat° géné.	30 000,00	20 000,00	20 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>30 000,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	9 100,00	9 100,00	9 100,00
1641	Emprunts en euros	9 100,00	9 100,00	9 100,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>9 100,00</b>	<b>9 100,00</b>	<b>9 100,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>39 100,00</b>	<b>29 100,00</b>	<b>29 100,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>39 100,00</b>	<b>29 100,00</b>	<b>29 100,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>29 100,00</b>
---	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	28 100,00	18 470,00	18 470,00
1641	Emprunts en euros	28 100,00	18 470,00	18 470,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>28 100,00</b>	<b>18 470,00</b>	<b>18 470,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>28 100,00</b>	<b>18 470,00</b>	<b>18 470,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation	3 230,00	1 130,00	1 130,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	7 770,00	9 500,00	9 500,00
28128	Aménagement Autres terrains	240,00	240,00	240,00
28135	Installations générales, agencements, ..	530,00	530,00	530,00
28145	Aménagements construction sol d'autrui	4 900,00	6 000,00	6 000,00
28151	Installations complexes spécialisées	1 100,00	1 100,00	1 100,00
28183	Matériel de bureau et informatique	1 000,00	1 000,00	1 000,00
28188	Autres	0,00	630,00	630,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>11 000,00</b>	<b>10 630,00</b>	<b>10 630,00</b>
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>11 000,00</b>	<b>10 630,00</b>	<b>10 630,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>39 100,00</b>	<b>29 100,00</b>	<b>29 100,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>	<b>0,00</b>
----------------------------------	-------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>29 100,00</b>
---	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

**III – VOTE DU BUDGET**

**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN**

Cet état ne contient pas d'information.

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE**

**A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>					185 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					185 000,00									
00001080193	CREDIT AGRICOLE	28/12/2018	20/03/2019	20/06/2019	15 000,00	V	Euribor 3M + 0,48-Floor 0 sur Euribor 3M	0,480	0,481	EUR	T	C	O	A-1
2002265	CREDIT MUTUEL	21/12/2017	01/01/2018	31/03/2018	50 000,00	F	Taux fixe à 1,44 %	1,440	1,448	EUR	T	P	O	A-1
8828395/4819963	CAISSE D'EPARGNE	04/01/2017	17/02/2017	17/05/2017	120 000,00	F	Taux fixe à 1,35 %	1,350	1,377	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										dicité des remboursements (6)	Période d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise				
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>185 000,00</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE**

**IV  
A1.2**

**A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)				
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>136 501,15</b>					<b>9 085,38</b>	<b>2 067,76</b>	<b>0,00</b>	<b>142,14</b>
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		136 501,15					9 085,38	2 067,76	0,00	142,14
00001080193	N	0,00	A-1	12 187,50	16,22	V	Euribor 3M + 0.48-Floor 0 sur Euribor 3M	2,564	750,00	382,01	0,00	10,96
2002265	N	0,00	A-1	38 813,65	15,00	F	Taux fixe à 1.44 %	1,448	2 335,38	546,34	0,00	0,00
8828395/4819963	N	0,00	A-1	85 500,00	14,13	F	Taux fixe à 1.35 %	1,377	6 000,00	1 139,41	0,00	131,18
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>136 501,15</b>					<b>9 085,38</b>	<b>2 067,76</b>	<b>0,00</b>	<b>142,14</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS**

**A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	3	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	136 501,15	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

## IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A2

## A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 650.00 €	2017-07-12

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'études	5	30/06/2016
L	Frais de recherche et de développement	5	30/06/2016
L	Frais d'insertion	1	30/06/2016
L	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	2	30/06/2016
L	Autres immobilisations incorporelles	5	30/06/2016
L	Agencement Terrains Nus	15	30/06/2016
L	Agencement Terrains bâtis	15	30/06/2016
L	Agencement autres terrains	15	30/06/2016
L	Constructions Bâtiments	50	30/06/2016
L	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	15	30/06/2016
L	Autres constructions	50	30/06/2016
L	Constructions sur sol d'autrui	50	30/06/2016
L	Matériel industriel < 1500	5	30/06/2016
L	Matériel industriel > 1500	10	30/06/2016
L	Outillage industriel < 1500	5	30/06/2016
L	Outillage industriel > 1500	10	30/06/2016
L	Matériel spécifique d'exploitation	7	30/06/2016
L	Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels < 1500	5	30/06/2016
L	Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels > 1500	10	30/06/2016
L	Matériel de transport	10	30/06/2016
L	Matériel de bureau	10	30/06/2016
L	Matériel informatique	5	30/06/2016
L	Mobilier	15	30/06/2016
L	Autres installations corporelles < 1500	5	30/06/2016
L	Autres installations corporelles > 1500	10	30/06/2016
L	Installations complexes spécialisées (28151) < 1500	5	12/07/2017
L	Installations complexes spécialisées (28151) > 1500	10	12/07/2017

## IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.1

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>9 100,00</b>	<b>I 9 100,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>9 100,00</b>	<b>9 100,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	9 100,00	9 100,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>9 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 100,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN  
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES**

**A4.2**

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>10 630,00</b>	<b>III 10 630,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>10 630,00</b>	<b>10 630,00</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28128	Aménagement Autres terrains	240,00	240,00
28135	Installations générales, agencements, ..	530,00	530,00
28145	Aménagements construction sol d'autrui	6 000,00	6 000,00
28151	Installations complexes spécialisées	1 100,00	1 100,00
28183	Matériel de bureau et informatique	1 000,00	1 000,00
28188	Autres	630,00	630,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	1 130,00	1 130,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>10 630,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 630,00</b>

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>II 9 100,00</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	<b>IV 10 630,00</b>
<b>Solde</b>	<b>V = IV – II (6) 1 530,00</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

**IV – ANNEXES****AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS****ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT  
EMPLOYE PAR LA REGIE****C1.2****C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)**

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
Rédacteur 5%	B	1	2 365,00
Adjoins techniques 33%	C	3	8 035,00
<b>TOTAL GENERAL</b>	C B	4	10 400,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.



## IV – ANNEXES

### ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

AMSTUTZ Claude	
BELLIZIO Olivia	
BOIS Catherine	
BUREAU Françoise	
CAKIR Esra	
CHAILLOU Christophe	
DAHOU Kadéjat	
DANGE Sylvie	
DESNOUES Véronique	
DIARRA Mamadou	
DUPRE Alexandre	
GAMBONI Marie-Louise	
GAUTHIER Isabelle	
HAMEAU Nathalie	
HUBERT Thomas	
HUYGHUES DES ETAGES Claude	
LACOU Eric	
LAFRAYHI Karim	
LAVAL Pascal	
LE BIHAN Anne	
LOQUET Mickaëla	

**IV – ANNEXES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

MABOUSSOU Prince	
MOULIN Anne-Marie	
NOGUES Eva	
PAOLI Guillaume	
PARAYRE Antoinette	
PAROU Leila	
PASSEGUE Daniel	
PIVAIN Guy	
RINA-BASILO Claude	
RIVIERE DA SILVA Fabien	
VILLARET Marceau	
ZING TSALA Pierre-Jules	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .



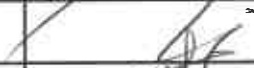


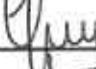










IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 033  
 Nombre de membres présents : 023  
 Nombre de suffrages exprimés : 032  
 VOTES :  
 Pour : 032  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

Date de convocation : 13/12/2022


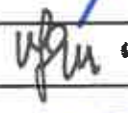




Présenté par (1), Christophe CHAILLOU  
 A le St-Jean-de-la-Ruelle, le 19/12/2022  
 (1),

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session  
 A, le St-Jean-de-la-Ruelle, le 19/12/2022  
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

AMSTUTZ Claude	
BELLIZIO Olivia	
BOIS Catherine	
BUREAU Françoise	
CAKIR Esra	
CHAILLOU Christophe	
DAHOU Kadéjat	
DANGE Sylvie	
DESNOUES Véronique	
DIARRA Mamadou	
DUPRE Alexandre	
GAMBONI Marie-Louise	
GAUTHIER Isabelle	
HAMEAU Nathalie	
HUBERT Thomas	
HUYGHUES DES ETAGES Claude	
LACOU Eric	
LAFRAYHI Karim	
LAVAL Pascal	
LE BIHAN Anne	
LOQUET Mickaëla	

**IV – ANNEXES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

IV  
D

MABOUSSOU Prince	
MOULIN Anne-Marie	
NOGUES Eva	
PAOLI Guillaume	
PARAYRE Antoinette	
PAROU Leila	
PASSEGUE Daniel	
PIVAIN Guy	
RINA-BASILO Claude	
RIVIERE DA SILVA Fabien	
VILLARET Marceau	
ZING TSALA Pierre-Jules	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, le  
St-Jean-de-la-Ruelle  
le 19/12/2022

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .





## VILLE DE SAINT JEAN DE LA RUELLE

Direction Générale des Services  
Pôle Assemblées et Affaires Juridiques

### ANNEXE N°

5	2022-344	<b>BUDGET PRIMITIF 2023 LOCATIONS IMMOBILIERES.</b>
---	----------	---

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

<b>Numéro SIRET</b> <b>21450285800217</b>	<b>COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT</b> <b>MAIRIE DE ST JEAN DE LA RUELLE</b>
--	--

POSTE COMPTABLE DE : TRES ORLEANS MUNICIPALE METROPOLE

<b>SERVICE PUBLIC LOCAL</b>
-----------------------------

M. 4 (1)

<b>Budget primitif</b>
------------------------

BUDGET : LOCATIONS IMMOBILIERES (2)

**ANNEE 2023**

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

## II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

## III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	13
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	14
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	15
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	16

## IV - Annexes

### A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	17
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	21
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	22
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	23
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	24
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	25
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

### C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	26
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

### D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	27
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

## I – INFORMATIONS GENERALES

### MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### VUE D'ENSEMBLE

#### EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
<b>V O T E</b>	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	133 372,00	133 372,00
	+	+	+
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>	<b>133 372,00</b>	<b>133 372,00</b>

#### INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V O T E</b>	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	185 000,00	185 000,00
	+	+	+
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	<b>185 000,00</b>	<b>185 000,00</b>

#### TOTAL

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>318 372,00</b>	<b>318 372,00</b>
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

#### DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	61 950,00	0,00	79 430,00	79 430,00	79 430,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	11 000,00	0,00	11 300,00	11 300,00	11 300,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>72 950,00</b>	<b>0,00</b>	<b>90 730,00</b>	<b>90 730,00</b>	<b>90 730,00</b>
66	Charges financières	10 100,00	0,00	16 554,00	16 554,00	16 554,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		88,00	88,00	88,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>84 050,00</b>	<b>0,00</b>	<b>108 372,00</b>	<b>108 372,00</b>	<b>108 372,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	28 450,00		7 000,00	7 000,00	7 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	18 000,00		18 000,00	18 000,00	18 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>46 450,00</b>		<b>25 000,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>25 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>130 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>133 372,00</b>	<b>133 372,00</b>	<b>133 372,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>133 372,00</b>
---	-------------------

#### RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	120 900,00	0,00	121 372,00	121 372,00	121 372,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>120 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>121 372,00</b>	<b>121 372,00</b>	<b>121 372,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>120 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>121 372,00</b>	<b>121 372,00</b>	<b>121 372,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	9 600,00		12 000,00	12 000,00	12 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>9 600,00</b>		<b>12 000,00</b>	<b>12 000,00</b>	<b>12 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>130 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>133 372,00</b>	<b>133 372,00</b>	<b>133 372,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>133 372,00</b>
---	-------------------

#### Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)</b>	<b>13 000,00</b>
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6)  $DE\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RE\ 042$  ;  $RI\ 040 = DE\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DE\ 043 = RE\ 043$ .

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération  $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>200 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>45 000,00</b>	<b>45 000,00</b>	<b>45 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	68 050,00	0,00	68 000,00	68 000,00	68 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>68 050,00</b>	<b>0,00</b>	<b>68 000,00</b>	<b>68 000,00</b>	<b>68 000,00</b>
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>268 050,00</b>	<b>0,00</b>	<b>113 000,00</b>	<b>113 000,00</b>	<b>113 000,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	9 600,00		12 000,00	12 000,00	12 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	60 000,00		60 000,00	60 000,00	60 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>69 600,00</b>		<b>72 000,00</b>	<b>72 000,00</b>	<b>72 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>337 650,00</b>	<b>0,00</b>	<b>185 000,00</b>	<b>185 000,00</b>	<b>185 000,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>185 000,00</b>
---	-------------------

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>200 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	31 200,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>31 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>231 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation (4)	28 450,00		7 000,00	7 000,00	7 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	18 000,00		18 000,00	18 000,00	18 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	60 000,00		60 000,00	60 000,00	60 000,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>106 450,00</b>		<b>85 000,00</b>	<b>85 000,00</b>	<b>85 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>337 650,00</b>	<b>0,00</b>	<b>185 000,00</b>	<b>185 000,00</b>	<b>185 000,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>185 000,00</b>
---	-------------------

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISION  
DÉGAGÉ PAR LA SECTION  
FONCTIONNEMENT (8)**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.*

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 - RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 - DI 040*.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET****BALANCE GENERALE DU BUDGET****1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	79 430,00		79 430,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	11 300,00		11 300,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	16 554,00	0,00	16 554,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	1 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	18 000,00	18 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	88,00		88,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		7 000,00	7 000,00
	<b>Dépenses d'exploitation – Total</b>	<b>108 372,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>133 372,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>133 372,00</b>
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	12 000,00	12 000,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	68 000,00	0,00	68 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	45 000,00	60 000,00	105 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	<b>Dépenses d'investissement – Total</b>	<b>113 000,00</b>	<b>72 000,00</b>	<b>185 000,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>185 000,00</b>
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### BALANCE GENERALE DU BUDGET

#### 2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	121 372,00		121 372,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	12 000,00	12 000,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes d'exploitation – Total</b>		<b>121 372,00</b>	<b>12 000,00</b>	<b>133 372,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>133 372,00</b>
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	100 000,00	0,00	100 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	60 000,00	60 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		18 000,00	18 000,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		7 000,00	7 000,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>100 000,00</b>	<b>85 000,00</b>	<b>185 000,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>185 000,00</b>
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.



## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (5) (6)</b>	<b>61 950,00</b>	<b>79 430,00</b>	<b>79 430,00</b>
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	10 000,00	12 000,00	12 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	28 950,00	40 630,00	40 630,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	2 500,00	2 500,00
63512	Taxes foncières	23 000,00	24 300,00	24 300,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>11 000,00</b>	<b>11 300,00</b>	<b>11 300,00</b>
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	11 000,00	11 300,00	11 300,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)</b>		<b>72 950,00</b>	<b>90 730,00</b>	<b>90 730,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b) (8)</b>	<b>10 100,00</b>	<b>16 554,00</b>	<b>16 554,00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	10 194,50	15 605,16	15 605,16
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-94,50	948,84	948,84
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>1 000,00</b>	<b>1 000,00</b>	<b>1 000,00</b>
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	1 000,00	1 000,00	1 000,00
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>69</b>	<b>Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (f)</b>	<b>0,00</b>	<b>88,00</b>	<b>88,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f</b>		<b>84 050,00</b>	<b>108 372,00</b>	<b>108 372,00</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>28 450,00</b>	<b>7 000,00</b>	<b>7 000,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)</b>	<b>18 000,00</b>	<b>18 000,00</b>	<b>18 000,00</b>
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	18 000,00	18 000,00	18 000,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>46 450,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>25 000,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>46 450,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>25 000,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>130 500,00</b>	<b>133 372,00</b>	<b>133 372,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (13)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>133 372,00</b>
---	-------------------

## Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	2 128,86
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	1 180,02
= Différence ICNE N – ICNE N-1	948,84

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES**

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	120 900,00	121 372,00	121 372,00
7083	Locations diverses	117 550,00	113 872,00	113 872,00
7087	Remboursement de frais	3 350,00	7 500,00	7 500,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75</b>		<b>120 900,00</b>	<b>121 372,00</b>	<b>121 372,00</b>
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d</b>		<b>120 900,00</b>	<b>121 372,00</b>	<b>121 372,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	9 600,00	12 000,00	12 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	9 600,00	12 000,00	12 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>9 600,00</b>	<b>12 000,00</b>	<b>12 000,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>130 500,00</b>	<b>133 372,00</b>	<b>133 372,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>133 372,00</b>
---	-------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	45 000,00	45 000,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	45 000,00	45 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	200 000,00	0,00	0,00
2313	Constructions	200 000,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>200 000,00</b>	<b>45 000,00</b>	<b>45 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	68 050,00	68 000,00	68 000,00
1641	Emprunts en euros	68 050,00	68 000,00	68 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>68 050,00</b>	<b>68 000,00</b>	<b>68 000,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>268 050,00</b>	<b>113 000,00</b>	<b>113 000,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	9 600,00	12 000,00	12 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	9 600,00	12 000,00	12 000,00
13911	Sub. équipt cpte résult. Etat	6 000,00	6 000,00	6 000,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	3 600,00	6 000,00	6 000,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	60 000,00	60 000,00	60 000,00
2131	Bâtiments	0,00	60 000,00	60 000,00
2313	Constructions	60 000,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>69 600,00</b>	<b>72 000,00</b>	<b>72 000,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>337 650,00</b>	<b>185 000,00</b>	<b>185 000,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>185 000,00</b>
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	200 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	200 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>200 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	31 200,00	100 000,00	100 000,00
10222	FCTVA	31 200,00	100 000,00	100 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>31 200,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>231 200,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation	28 450,00	7 000,00	7 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	18 000,00	18 000,00	18 000,00
28131	Bâtiments	13 500,00	13 500,00	13 500,00
28135	Installations générales, agencements, ..	3 000,00	3 000,00	3 000,00
28138	Autres constructions	1 500,00	1 500,00	1 500,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>46 450,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>25 000,00</b>
041	Opérations patrimoniales (8)	60 000,00	60 000,00	60 000,00
2031	Frais d'études	60 000,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	60 000,00	60 000,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>106 450,00</b>	<b>85 000,00</b>	<b>85 000,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>337 650,00</b>	<b>185 000,00</b>	<b>185 000,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>	<b>0,00</b>
----------------------------------	-------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>185 000,00</b>
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

**III – VOTE DU BUDGET**

**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN**

Cet état ne contient pas d'information.

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE**

**A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>					1 109 749,00									
1641 Emprunts en euros (total)					1 109 749,00									
00001824233	CREDIT AGRICOLE	23/12/2021	27/03/2023	27/06/2023	271 249,00	V	(Euribor 3M + 0.52)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,520	0,529	EUR	X	C	O	A-1
5223379	CAISSE D'EPARGNE	26/12/2017	15/01/2018	15/04/2018	175 000,00	F	Taux fixe à 0.75 %	0,750	0,752	EUR	T	P	O	A-1
5223420	CAISSE D'EPARGNE	26/12/2017	15/01/2018	15/04/2018	225 000,00	F	Taux fixe à 1.51 %	1,510	1,541	EUR	T	C	O	A-1
CP0287 - Conso 001	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	09/01/2019	30/01/2020	30/04/2020	219 250,00	F	Taux fixe à 0.95 %	0,950	0,967	EUR	T	C	O	A-1
CP0287 - Conso 002	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	09/01/2019	30/01/2020	30/04/2020	219 250,00	V	((Euribor 3M + 0.41)-Floor 0 sur Euribor 3M) + Cap 3 sur Euribor 3M	0,410	0,417	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

MAIRIE DE ST JEAN DE LA RUELLE - LOCATIONS IMMOBILIERES - BP - 2023

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le



ID : 045-214502858-20221219-DELIB2022344-BF

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										Devise	dicité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise					
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00										
1681 Autres emprunts (total)					0,00										
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00										
1687 Autres dettes (total)					0,00										
<b>Total général</b>					<b>1 109 749,00</b>										

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE**

**IV**

**A1.2**

**A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)				
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>		0,00		671 464,91					54 812,51	15 828,75	0,00	2 128,86
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		671 464,91					54 812,51	15 828,75	0,00	2 128,86
00001824233	N	0,00	A-1	0,00	20,24	V	(Euribor 3M + 0.52)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,529	10 171,83	5 203,15	0,00	101,22
5223379	N	0,00	A-1	121 696,27	10,04	F	Taux fixe à 0.75 %	0,752	11 465,64	880,52	0,00	172,23
5223420	N	0,00	A-1	171 562,50	15,04	F	Taux fixe à 1.51 %	1,541	11 250,00	2 561,92	0,00	517,77
CP0287 - Conso 001	N	0,00	A-1	189 103,07	17,08	F	Taux fixe à 0.95 %	0,967	10 962,52	1 776,73	0,00	291,46
CP0287 - Conso 002	N	0,00	A-1	189 103,07	17,08	V	((Euribor 3M + 0.41)-Floor 0 sur Euribor 3M) + Cap 3 sur Euribor 3M	2,060	10 962,52	5 406,43	0,00	1 046,18
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00



MAIRIE DE ST JEAN DE LA RUELLE - LOCATIONS IMMOBILIERES - BP - 2023

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le



ID : 045-214502858-20221219-DELIB2022344-BF

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>671 464,91</b>					<b>54 812,51</b>	<b>15 828,75</b>	<b>0,00</b>	<b>2 128,86</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS**

**A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	5	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,99	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	671 464,91	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

**IV – ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN  
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS****A2****A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

<b>CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE</b>	<b>Délibération du</b>
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 650.00 €	2004-06-04

**IV – ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN****ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS****A3.1****A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS**

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
<b>PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES</b>						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL BUDGETAIRES</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		486,56	486,56	0,00	486,56
Créances de plus de deux ans	0,00	20/12/2021	486,56	486,56	0,00	486,56
<b>TOTAL SEMI-BUDGETAIRES</b>	<b>0,00</b>		<b>486,56</b>	<b>486,56</b>	<b>0,00</b>	<b>486,56</b>

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

## IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.1

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>80 000,00</b>	<b>I 80 000,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>68 000,00</b>	<b>68 000,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	68 000,00	68 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>12 000,00</b>	<b>12 000,00</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	12 000,00	12 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>80 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>80 000,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

## IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A4.2

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>125 000,00</b>	<b>III 125 000,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>
10222	FCTVA	100 000,00	100 000,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>25 000,00</b>	<b>25 000,00</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28131	Bâtiments	13 500,00	13 500,00
28135	Installations générales, agencements, ...	3 000,00	3 000,00
28138	Autres constructions	1 500,00	1 500,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	7 000,00	7 000,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>125 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>125 000,00</b>

	Montant	
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	II	<b>80 000,00</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	IV	<b>125 000,00</b>
<b>Solde</b>	V = IV – II (6)	<b>45 000,00</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

**IV – ANNEXES****AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS****ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT  
EMPLOYE PAR LA REGIE****C1.2****C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)**

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
Rédacteur 25%	B	1	11 300,00
<b>TOTAL GENERAL</b>	B	1	11 300,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

## IV – ANNEXES

### ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

AMSTUTZ Claude	
BELLIZIO Olivia	
BOIS Catherine	
BUREAU Françoise	
CAKIR Esra	
CHAILLOU Christophe	
DAHOU Kadéjat	
DANGE Sylvie	
DESNOUES Véronique	
DIARRA Mamadou	
DUPRE Alexandre	
GAMBONI Marie-Louise	
GAUTHIER Isabelle	
HAMEAU Nathalie	
HUBERT Thomas	
HUYGHUES DES ETAGES Claude	
LACOU Eric	
LAFRAYHI Karim	
LAVAL Pascal	
LE BIHAN Anne	
LOQUET Mickaëla	



**IV – ANNEXES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

MABOUSSOU Prince	
MOULIN Anne-Marie	
NOGUES Eva	
PAOLI Guillaume	
PARAYRE Antoinette	
PAROU Leila	
PASSEGUE Daniel	
PIVAIN Guy	
RINA-BASILO Claude	
RIVIERE DA SILVA Fabien	
VILLARET Marceau	
ZING TSALA Pierre-Jules	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

**IV - ANNEXES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

IV  
D

Nombre de membres en exercice : 033  
 Nombre de membres présents : 023  
 Nombre de suffrages exprimés : 032




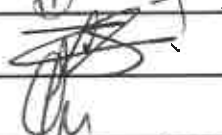







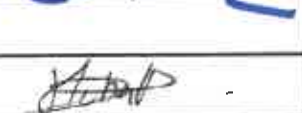




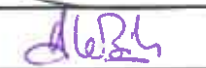

VOTES :

Pour : 032  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

Date de convocation : 13/12/2022

Présenté par (1) Christophe CHAILLOU  
 A le St-Jean-de-la-Ruelle, le 13/12/2022  
 (1),

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session  
 A, le St-Jean-de-la-Ruelle, le 13/12/2022  
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

AMSTUTZ Claude	
BELLIZIO Olivia	
BOIS Catherine	
BUREAU Françoise	
CAKIR Esra	
CHAILLOU Christophe	
DAHOU Kadéjat	
DANGE Sylvie	
DESNOUES Véronique	
DIARRA Mamadou	
DUPRE Alexandre	
GAMBONI Marie-Louise	
GAUTHIER Isabelle	
HAMEAU Nathalie	
HUBERT Thomas	
HUYGHUES DES ETAGES Claude	
LACOU Eric	
LAFRAYHI Karim	
LAVAL Pascal	
LE BIHAN Anne	
LOQUET Mickaëla	

**IV – ANNEXES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

IV  
D

MABOUSSOU Prince	
MOULIN Anne-Marie	
NOGUES Eva	
PAOLI Guillaume	
PARAYRE Antoinette	
PAROU Leila	
PASSEGUE Daniel	
PIVAIN Guy	
RINA-BASILO Claude	
RIVIERE DA SILVA Fabien	
VILLARET Marceau	
ZING TSALA Pierre-Jules	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

St-Jean-de-la-Ruelle  
le 19/12/2022

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant :





## VILLE DE SAINT JEAN DE LA RUELLE

Direction Générale des Services  
Pôle Assemblées et Affaires Juridiques

### ANNEXE N°

6	2022-347	GRILLE TARIFAIRES 2023.
---	----------	-------------------------

## Tarifs des locations de salles et droits de places à compter du 1er janvier 2023

		Tarifs 2022		Tarifs 2023		Tx d'évolution 2023/2022	
		Commune	Hors commune	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune
<b>Maison de la Musique et de la Danse</b>							
Auditorium ou studio danse	1/2 journée	129,0	327,0	133	337	3,10%	3,06%
Juliette Gréco	1/2 journée	51,8	130,0	53	134	2,32%	3,08%
Autres salles	1/2 journée	29,6	74,5	30	77	1,35%	3,36%
Hall Expo/Association et particuliers : sans vente	1ère semaine gratuite	24,5	37,0	25	38	2,04%	2,70%
Hall Expo/Association et particuliers : avec vente	(à partir de la 2ème semaine pour les stéoruellans) et (à partir de la 1ère semaine pour les extérieurs)	29,5	57,5	30	59	1,69%	2,61%
<b>Salle des Fêtes - l'Unisson</b>							
<b>A titre exceptionnel, une mise à disposition gratuite de la salle J.Turpin pourra être accordée pour l'organisation, par une association domiciliée à Saint Jean de la Ruelle ou exerçant principalement son activité sur la commune, d'un événement contribuant au lien social et à l'animation de la vie locale</b>							
salle latérale A-B avec cuisine	1/2 journée (4 heures)	190	380	196	391	3,2%	2,9%
salle latérale A-B avec cuisine	1 journée (8 heures)	380	760	391	783	2,9%	3,0%
salle latérale A-B avec cuisine	week-end (samedi 8h à dimanche 22h)	590	1180	608	1215	3,1%	3,0%
salle latérale C ou D	1/2 journée (4 heures)	100	200	103	206	3,0%	3,0%
salle latérale C ou D	1 journée (8 heures)	180	360	185	371	2,8%	3,1%
salle latérale C ou D	week-end (samedi 8h à dimanche 22h)	320	640	330	659	3,1%	3,0%
Associations domiciliées à Saint Jean de la Ruelle ou exerçant principalement leur activité à Saint Jean de la Ruelle	Hors frais annexes et forfait location appliqué pour les manifestations engendrant une recette	1 gratuité par trimestre pour des activités régulières d'intérêt local					
salle Jean Turpin	1/2 journée (4 heures)	310	620	319	639	2,9%	3,1%
salle Jean Turpin	1 journée (8 heures)	550	1100	567	1133	3,1%	3,0%
salle Jean Turpin	week-end (samedi 8h à dimanche 22h)	990	1980	1020	2039	3,0%	3,0%
Salle de spectacle + 4 salles latérales	1 journée	1500	3000	1545	3090	3,0%	3,0%
Foyer Alain Vallarsa	location pour organisation d'un débit de boisson temporaire	100	200	103	206	3,0%	3,0%
forfait location	appliqué aux associations pour les manifestations engendrant une recette	100	sans objet	103	sans objet	3,0%	
arrhes	paiement à effectuer 2 mois avant la date d'utilisation	30% du montant de la location	30% du montant de la location	30% du montant de la location	30% du montant de la location		
caution	paiement à remettre le jour du retrait des clés	20% du montant de la location	20% du montant de la location	forfait de 500€ ou de 50% du montant de la location			

		Tarifs 2022		Tarifs 2023		Taux d'évolution 2023/2022	
		Commune	Hors commune	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune
<b>Frais annexes de la salle des fêtes - l'Unisson</b>							
remise en état en cas de dégradation		sur facture	sur facture	Application du montant forfaitaire de la caution (franchise) et sur facture en cas de montant supérieur			
Forfait nettoyage (si non réalisé par le sortant)		120	240	250		108,3%	4,2%
Chauffage (forfait 4h)	(octobre à avril)	10	20	21		110,0%	5,0%
Moyens humains et techniques (par jour d'utilisation)	Moyens humains et techniques	300	600				
	Moyens techniques (vidéo projecteur et écran)			100	200		
	Moyens humains, par technicien, par jour (10h maximum)			400	400		
	Intervention de la société de surveillance			59,68	59,68		
	Dépassement horaire, par heure, quelle que soit la salle			100	100		
	SSIAP et sécurité pour événements recevant du public			sur devis	sur devis		
non restitution de clé ou badge (tarif par élément)		45,00		47		4,4%	
<b>autres salles municipales</b>							
Association pour des activités d'intérêt local		2 gratuits par an puis 5,30€ par heure de location de la salle	10,50 € de l'heure de location de salle	2 gratuits par an puis 5,50€ par heure de location de la salle	11 € de l'heure de location de salle	3,77%	4,76%
<b>Salle Armand Theuriot</b>							
Coût horaire global (cuisine, chauffage, électricité, eau)		32	48	33	49	3,70%	2,21%
Forfait Week end de samedi 8h à dimanche 22h		528	668	544	688	3,06%	2,98%
Caution pour la location des salles		170,00		175,00		2,94%	
Caution non remboursable si désistement (30 jours calendaires) moins d'un mois avant la réservation (pour les particuliers)		20% du montant de la location	20% du montant de la location	20% du montant de la location	20% du montant de la location		
Association pour des activités régulières d'intérêt local							
Non restitution de clés ou badges		45 euros par élément	45 euros par élément	46	46	2,22%	2,22%
Forfait nettoyage (si non réalisé par le sortant)		108,00	108,00	111	111	2,78%	2,78%
<b>Salles René CASSIN, sous sol Mairie, Mairie annexe des Chaises, Clos de la Jeunette (uniquement en journée)</b>							
Coût horaire global (chauffage, électricité, eau)		14,50	37,50	15,00	40,00	3,45%	6,67%
Caution pour la couverture des frais applicables		168,30		forfait de 200€		18,84%	
Non restitution de clés ou badges		45 euros par élément	45 euros par élément	46	46	3,00%	3,00%
Forfait nettoyage (si non réalisé par le sortant)		82,00	82,00	84,00	84,00	2,44%	2,44%

	Tarifs 2022		Tarifs 2023		Taux d'évolution 2023/2022		
	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune	
<b>Equipements polyvalents</b>							
<b>Salles Espace Léopold Sédar Senghor (prix par salle), Espace des Salmoneries,</b>							
location à la journée (+ 6 heures)	85,75	223,75	88,00	230,00	2,62%	2,79%	
Association pour des activités ponctuelles d'intérêt local	gratuité si adhésion		gratuité si adhésion				
Caution pour la couverture des frais applicables	170,00		175,00		2,94%		
Non restitution de clés ou badges	45 euros par élément	45 euros par élément	46	46	2,22%	2,27%	
Forfait nettoyage (si non réalisé par le sortant)	82,00	82,00	84	84	2,44%	2,44%	
<b>Centre des Queues de forêts</b>							
nouveau centre	1/2 journée	199,90	510,00	206	525	3,05%	2,94%
nouveau centre	journée	320,80	821,10	330	846	2,87%	3,03%
chauffage nouveau centre	horaire	6,65		7,00		5,26%	
<b>Droits de voirie</b>							
Le mètre linéaire pour les marchés	gratuité		gratuité				
Le mètre linéaire pour restauration ambulante	3,40		3,50		2,94%		
Le m <sup>2</sup> annuel : terrasses de café	15,00		15,50		3,33%		
Le m <sup>2</sup> annuel : étalages commerciaux	24,10		25,00		3,73%		
Droit de place taxis	73,40		76,00		3,54%		
<b>Location annuelle jardins familiaux</b>							
Jardin familial avec branchement d'eau	52		54		3,85%		
Jardin familial sans branchement d'eau	26,00		27		3,85%		
<b>Mise à disposition d'un véhicule (aux associations, par le service des sports ou le service animation)</b>							
pour les associations et leurs activités d'intérêt local	gratuité		gratuité				
Forfait nettoyage (si non réalisé par l'association)	41		42		2,44%		
Forfait Carburant (si le plein du véhicule n'a pas été fait)	72		74		2,78%		

**ANNEXE 2 : à la délibération sur la tarification 2023****Tarifs de travaux de reprographie - tarifs mis en place au 1er janvier 2023**

	Tarifs 2022	Tarifs 2023	Tx d'évolution 2023/2022
<b>Travaux de reprographie pour les usagers</b>			
Impression et reprographie noir et blanc A4	0,10	0,10	0,00%
Impression et reprographie couleur A4	0,56	0,58	3,39%
Impression et reprographie noir et blanc A3	0,15	0,16	4,58%
Impression et reprographie couleur A3	0,61	0,63	2,94%
<b>Frais de copie des documents administratifs</b>			
Frais de copie format A4 noir et blanc	0,10	0,11	7,84%
Support CD ROM	3,11	3,20	2,86%
<b>Prestations de reprographie réservées aux associations de la commune</b>			
PAO	5,30	5,46	2,94%
Photos format 13x18	1,17	1,21	3,15%
Photos format 18x24	3,57	3,68	3,08%
Photos format 24x30	4,49	4,62	2,94%
Photo numérique	8,16	8,40	2,94%
Photocopies papier 80 grs A4 et A3 blanc ou couleur	0,10	0,11	7,84%
Impression et reprographie couleur A4 et A3	0,56	0,58	3,39%
Reliure spirale plastique	0,61	0,63	2,94%
Couverture plastique	0,41	0,42	2,94%



## ANNEXE 3 : à la délibération sur la tarification 2022

ID : 045-214502858-20221219-DELIB2022347-DE

## Tarifs secteur sportif et culturel

	Tarifs 2022		Tarifs 2023		Tx d'évolution 2023/2022	
	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune
<b>Bibliothèque</b>						
Photocopie et impression noir et blanc	0,10		0,10		0,00%	
Photocopie et impression couleur	0,56		0,60		7,14%	
Inscription adulte	gratuit		gratuit			
Inscription adulte actif sur la commune	gratuit		gratuit			
Inscription -18ans, demandeur d'emploi, allocataire RSA, lycéens, étudiants	gratuit		gratuit			
ateliers adultes	gratuit		gratuit			
Vente du livre du GHILIS	20,00		20,00		0,00%	
<b>Equipements sportifs</b>						
Remplacement du badge de contrôle d'accès	9,55		10,00		4,71%	
Location horaire équipements sportifs	25,10	50,25	26,00	52,00	3,59%	3,48%
Location horaire équipements sportifs pour lycée - sous réserve de conventionnement	24,00		24,00		0,00%	
Eclairage d'un stade, par heure	4,50		10,00		122,22%	
Location VTT - Ets scolaires St Jean à la journée - sous couvert d'une convention	6,00		6,00		0,00%	
remplacement d'un VTT (date d'achat - 5 ans) - Ets scolaires/ <b>associations</b> St Jean suite dégradation - sous couvert d'une convention	100,00		100,00		0,00%	
remplacement d'un VTT (date achat au-delà 5 ans) - Ets scolaires/ <b>associations</b> St Jean suite dégradation - sous couvert d'une convention	50,00		50,00		0,00%	
remplacement d'un casque de vélo - Ets scolaires St Jean/ <b>associations</b> suite dégradation - sous couvert d'une convention	15,00		15,00		0,00%	
<b>Animations sportives</b>						
Ticket sport Une participation supplémentaire sera demandée pour les activités extérieures correspondant à 50% du coût de la prestation pour les stéoruellans ; pour les hors communes cette participation correspondra au coût de la prestation.	5,00	10,00	5,15	10,30	3,00%	3,00%
<b>Ecole du sport</b>						
Mini-Sport (1 séance par semaine) PAR TRIMESTRE	17	34	18	35	2,94%	2,94%
Ecole Omnisports (1 à 2 séances par semaine) PAR TRIMESTRE	23,50	47	24,20	48,50	2,98%	3,19%

	Tarifs 2022		Tarifs 2023		Taux d'évolution 2023/2022	
	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune
<b>Centre aquatique</b>						
1 entrée enfant de - de 3 ans	gratuit		gratuit			
1 entrée + de 18 ans haute saison, valable uniquement le jour de l'achat	5,00	5,70	5,20	5,90	4,00%	3,51%
1 entrée + de 18 ans basse saison, valable uniquement le jour de l'achat	4,00	4,00	4,10	4,10	2,50%	2,50%
1 entrée - de 18 ans haute saison, valable uniquement le jour de l'achat	3,90	5,00	4,00	5,20	2,56%	4,00%
1 entrée - de 18 ans basse saison, valable uniquement le jour de l'achat	3,00	3,00	3,10	3,10	3,33%	3,33%
1 entrée "tarif réduit", valable le jour d'achat, pour demandeur d'emploi ou étudiant post bac, sur présentation d'un justificatif de moins d'un an	3,00	3,00	3,10	3,10	3,33%	3,33%
1 entrée "tarif réduit", valable le jour d'achat, pour PMR, sur présentation d'un justificatif de moins d'un an	3,00	3,00	3,10	3,10	3,33%	3,33%
1 entrée "tarif familles - 2 adultes/2 enfants", valable uniquement le jour de l'achat	13,00	15,70	13,40	16,20	3,08%	3,18%
Accompagnateur Personne à Mobilité Réduite	gratuit		gratuit			
1 entrée valant contrepartie, valable 1 an, en cas d'évacuation, pour toute personne entrée dans l'établissement depuis moins de 30 minutes, sur présentation du billet acheté.	gratuit		gratuit			
28 entrées + de 18 ans valable 2 ans	78,60	102,50	81,00	105,60	3,05%	3,02%
Accompagnateur/trice pour les cours de - de 6 ans	gratuit		gratuit			
13 entrées + de 18 ans valable 1 an	37,10	47,70	38,20	49,10	2,96%	2,94%
13 entrées - de 18 ans valable 1 an	26,50	37,50	27,30	38,60	3,02%	2,93%
1 carte sans contact à puce réutilisable	2,00		2,10		5,00%	
contremarque COMITE D'ENTREPRISE POUR CARTE 13 ENTREES (par 5 minimum; tarif par carte) valable 2 ans ; + de 18 ans	36,00		37,10		3,06%	
contremarque COMITE D'ENTREPRISE POUR CARTE 13 ENTREES (par 5 minimum; tarif par carte) valable 2 ans ; - de 18 ans	26,50		27,30		3,02%	
Aquagym, par séance (dans le cadre d'une inscription au trimestre, pour la période définie le jour de l'achat)	9,15	11,15	9,40	11,50	2,73%	3,14%
CIRCUIT TRAINING, par séance (dans le cadre d'une inscription au trimestre, pour la période définie le jour de l'achat)	9,15	11,15	9,40	11,50	2,73%	3,14%
Aquabike, par séance (dans le cadre d'une inscription au trimestre, pour la période définie le jour de l'achat)	11,55	12,65	11,90	13,00	3,03%	2,77%
1 cours d'aquabike, valable le jour de l'achat	14,50		15,00		3,45%	
1 cours d'aquagym, valable le jour de l'achat	12,10		12,50		3,31%	
1 cours CIRCUIT TRAINING, valable le jour de l'achat	12,10		12,50		3,31%	
Location aquabike 30 minutes, valable le jour de l'achat	3,20		3,30		3,12%	
Cours collectifs de natation enfant par séance de 45 minutes (dans le cadre d'une inscription au trimestre, pour la période définie le jour de l'achat)	8,00	10,00	8,20	10,30	2,50%	3,00%
(dans le cadre d'une inscription au trimestre, pour la période définie le jour de l'achat)	10,70	12,70	11,00	13,00	2,80%	2,36%
Cours semi-collectifs de natation - de 16 ans, par séance, (inscription pour 5 séances de 45 mn chacune), pour la	11,00	14,15	11,30	14,60	2,73%	3,18%
Cours individuels de natation - de 16 ans, 1 séance 30 minutes, pour la période définie le jour de l'achat	14,30	18,55	14,70	19,10	2,80%	2,96%
Cours individuels de natation + de 16 ans, 1 séance 30 minutes, pour la période définie le jour de l'achat	15,60	20,00	16,10	20,60	3,21%	3,00%
Mini sport, 1 séance 45 mn dans le cadre d'une inscription au trimestre, pour la période définie le jour de l'achat	3,70	5,70	3,80	5,90	2,70%	3,51%
Groupes accompagnés (Accueils collectifs de Mineurs, établissements éducatifs, associations sportives), par personne	2,80	3,80	2,90	3,90	3,57%	2,63%
Accompagnateur d'un groupe (Accueils collectifs de Mineurs, établissements éducatifs, associations sportives)	gratuit		gratuit		-	
Animations ponctuelles ; groupes associatifs de St Jean de la Ruelle par personne	2,30		2,40		4,35%	
Evènements exceptionnels	2,30		2,40		4,35%	

	Tarifs 2022		Tarifs 2023		Taux d'évolution 2023/2022	
	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune
Location d'une ligne d'eau, par heure, pour LYCEE avec surveillance - sous réserve d'un conventionnement	24,00		24,00		0,00%	
Location d'une ligne d'eau, par heure, pour entreprise ou établissement public ayant ses propres moyens de surveillance	34,15		35,20		3,07%	
Location d'une ligne d'eau pour Ecoles primaires et maternelles Hors Commune, par séance et par classe		60,30		62,10		2,99%
Location d'une ligne d'eau, avec surveillance d'un MNS de la collectivité, pour entreprise ou établissement public, par heure		60,30		62,10		2,99%
Examen de passage de diplôme; payable à l'entrée	5,70		5,90		3,51%	
Stéoruellans, opération mercredi après-midi en période scolaire et opérations d'été	1,00		suppression			
Stéoruellans, carte 'Pass mercredis' - 10 entrées - basse et haute saison + 2 € carte abonnement (1er achat) - valable 1 an			10,00			

**ANNEXE 4: à la délibération sur la tarification - 2022**  
**pour la restauration**

<b>RESTAURATION SCOLAIRE</b>	<b>Tarifs 2022</b>		<b>Tarifs 2023</b>		<b>Tx d'évolution 2023/2022</b>	
	<b>Commune</b>	<b>Hors commune</b>	<b>Commune</b>	<b>Hors commune</b>	<b>Commune</b>	<b>Hors commune</b>
<b>Tarifs au quotient applicables à compter de janvier 2022</b>						
<b>0 à 75</b>			<b>1 euro</b>		<b>création</b>	
75 à 150	1,60	5,41	1,65	5,57	3,12%	2,96%
151 à 300	2,10	5,41	2,16	5,57	2,80%	2,96%
301 à 500	2,60	5,41	2,68	5,57	3,04%	2,96%
501 à 750	3,10	5,41	3,19	5,57	2,88%	2,96%
751 à 1000	3,65	5,41	3,76	5,57	3,01%	2,96%
1001 à 1250	4,05	5,41	4,17	5,57	2,96%	2,96%
1251 à 1500	4,60	5,41	4,74	5,57	3,04%	2,96%
plus de 1501	4,94	5,41	5,09	5,57	3,04%	2,96%
Repas occasionnels	7,00	10,00	7,21	10,30	3,00%	3,00%

**RESTAURATION MUNICIPALE**

	<b>Tarifs 2022</b>	<b>Tarifs 2023</b>	<b>Tx d'évolution 2023/2022</b>
Personnel communal et tous enseignants	5,58	5,74	2,93%
Pour les agents communaux dont l'indice brut est inférieur ou égal à 548	4,35	4,48	3,07%
Repas extérieurs	8,44	8,69	3,00%

**RESTAURATION RETRAITES (Portage et Restauration 3 place Edith Piaf)**

<b>Revenu mensuel</b>	<b>Coût unitaire du repas pour une personne seule au 1<sup>er</sup> janvier 2022</b>		<b>Coût unitaire du repas pour une personne seule au 1<sup>er</sup> janvier 2023</b>		<b>Tx d'évolution 2023/2022</b>
Inférieur ou égal à 735€	2,95		3,04		2,97%
De 736 à 1137€	Taux d'effort en %	0,404	Taux d'effort en %	0,416	2,99%
De 1138 à 2361€	Taux d'effort en %	0,409	Taux d'effort en %	0,421	2,93%
Supérieur ou égal à 2362€	9,68		9,97		3,00%
invité MINEUR	Tarif de l'adhérent invitant le mineur				
invité MAJEUR (tarif maximum)	9,68		9,97		3,00%

<b>Revenu mensuel</b>	<b>Coût unitaire du repas pour un couple au 1<sup>er</sup> janvier 2022</b>		<b>Coût unitaire du repas pour un couple au 1<sup>er</sup> janvier 2023</b>		<b>Tx d'évolution 2023/2022</b>
Inférieur ou égal à 1291€	2,95		3,04		2,97%
De 1292 à 1645€	Taux d'effort en %	0,2289	Taux d'effort en %	0,2358	3,01%
De 1646 à 1975€	Taux d'effort en %	0,2393	Taux d'effort en %	0,2464	2,98%
De 1976 à 2469€	Taux d'effort en %	0,2497	Taux d'effort en %	0,2572	3,00%
De 2470 à 3639€	Taux d'effort en %	0,2631	Taux d'effort en %	0,2710	2,99%
Supérieur ou égal à 3640€	9,68		9,97		3,03%

**TARIFICATION POUR LES SERVICES D'ANIMATION CENTRE, SUD et NORD****I – Tarification accueil périscolaire :**

	Tarifs 2022		Tarifs 2023		Tx d'évolution 2023/2022	
	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune
<b>Tarifs à la séquence des accueils avant et après classe maternelle et primaire, et avant et après accueil de loisirs</b>						
<b>Prix minimum</b> /séquence pour quotient CNAF inférieur à 261 €	0,41	5,25	0,42	5,41	2,44%	3,05%
<b>Taux d'effort</b> appliqué au quotient mensuel CNAF ou équivalent <b>pour quotient inférieur à 550 €</b>	0,157%		0,162%		3,18%	
<b>Taux d'effort</b> appliqué au quotient mensuel CNAF ou équivalent <b>pour quotient supérieur à 550 €</b>	0,210%	6,30	0,216%	6,49	2,86%	3,02%
<b>Prix maximum</b> / séquence à partir d'un quotient CNAF de 1 498 €	3,15		3,24		2,86%	
<b>Tarif accueil occasionnel</b>	3,22	tarif double	3,32	tarif double	3,11%	

**II – Tarification journée d'accueil de loisirs :**

	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune
	<b>Journée Accueil de loisirs 3-11 ans avec repas (tarif journalier pour semaine complète pour les primaires)</b>					
<b>Prix minimum</b> pour quotient CNAF inférieur à <b>279 € PAR JOUR</b>	2,37	22,88	2,44	23,56	2,95%	2,97%
<b>Taux d'effort</b> appliqué au quotient mensuel CNAF ou équivalent	0,85%		0,87%		2,96%	
<b>Prix maximum</b> à partir d'un quotient de <b>2 049 € par jour</b>	17,42		17,94		2,99%	
Tarif d'une nuitée	1 jour CLSH		1 jour CLSH			
demi-journée ALSH sans repas	43% du prix de la journée ALSH	9,84	43% du prix de la journée ALSH	10,14		3,05%
<b>Journée Accueil de loisirs 6-11 ans occasionnelle</b>						
<b>Prix minimum</b> pour quotient CNAF inférieur à <b>282€ PAR JOUR - TARIF JOURNALIER OCCASIONNEL</b>	2,56	24,58	2,64	25,32	3,13%	3,01%
<b>Taux d'effort</b> appliqué au quotient mensuel CNAF ou équivalent - <b>TARIF JOURNALIER OCCASIONNEL</b>	0,90%		0,93%		3,00%	
<b>Prix maximum</b> à partir d'un quotient de <b>2 057 € par jour - TARIF JOURNALIER OCCASIONNEL</b>	18,68		19,24		3,00%	

	Tarifs 2022		Tarifs 2023		Taux d'évolution 2023/2022	
	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune
<b>III – Autres tarifs :</b>						
Adhésion individuelle adulte pour l'année scolaire donnant accès : aux espaces d'accueil des maisons pour tous ; aux ateliers et activités (gratuité pour les mineurs)	5,45	21,60	5,60	22,25	2,75%	3,01%
Adhésion des associations donnant accès aux espaces d'accueil + mise à disposition des salles	5,45	21,60	5,60	22,25	2,75%	3,01%
Pass'ados pour l'année scolaire donnant accès aux espaces d'accueil des maisons pour tous ; aux animations de rue ; aux accueils spécifiques après classe pour les collégiens et accueil de loisirs jeunes (de 11 ans jusqu'à 18 ans) ; aux ateliers et activités hors accueils périscolaires et ALSH (-12ans) PAR AN	5,45	21,60	5,60	22,25	2,75%	3,01%
Inscription annuelle ateliers adultes	57,45		59,20		3,05%	
Inscription annuelle ateliers adultes tarif solidaire (quotient CAF <300€ ou situation de handicap)	28,70	tarif double	29,60	tarif double	3,14%	-
Participations aux sorties ou activités payantes hors accueil de loisirs 3-11 ans	50% pour les mineurs 75% pour les majeurs arrondi à l'euro	Coût direct de la prestation	50% pour les mineurs 75% pour les majeurs arrondi à l'euro	Coût direct de la prestation		-
ateliers et stages de loisirs (participation en plus de l'adhésion et/ou pass'ados)	10,25		10,60		3,41%	
ateliers et stages de loisirs (participation en plus de l'adhésion et/ou pass'ados): tarif solidaire (QT CAF<300 € ou situation handicap)	5,10	tarif double	5,25	tarif double	2,94%	-
nuitée ados / camp (sans repas avec petit déjeuner)	7,10		7,30		2,82%	
Participation aux frais de transports hors activités ALSH	<b>Commune</b>	<b>Hors commune</b>	<b>Commune</b>	<b>Hors commune</b>	<b>Commune</b>	<b>Hors commune</b>
hors agglomération	2,09		2,15		2,87%	
hors département (< 200 kms)	5,25		5,40		2,86%	
hors département (> 200 kms)	10,50	Tarif double	10,80	Tarif double	2,86%	-
Pour les enfants de 0 à 12 ans : participation transport divisée par 2						
<b>Activités des MPT</b>	<b>Commune</b>	<b>Hors commune</b>	<b>Commune</b>	<b>Hors commune</b>	<b>Commune</b>	<b>Hors commune</b>
Repas	5,75		5,90		2,61%	
Formule repas buvette	5,15		5,30		2,91%	
Pâtisserie ou boisson non alcoolisée	1,15		1,20		4,35%	
Boissons chaudes	0,60		0,60		0,00%	
Participation à un repas commun	3,05		3,15		3,28%	
<b>LUDOTHEQUE</b>	<b>Commune</b>	<b>Hors commune</b>	<b>Commune</b>	<b>Hors commune</b>	<b>Commune</b>	<b>Hors commune</b>
Emprunt de jeux pour 1 an (de date à date)	15,00	21	15,45	21,65	3,00%	3,10%
Emprunt de jeux pour 1 an (de date à date) pour les assistantes maternelles	gratuité		gratuité		-	-
Tarif jeu non rendu	40,20	40,20	41,40	41,40	2,99%	2,99%

## ANNEXE 6 : à la délibération sur la tarification - 2023 - Concessions funéraires

Durée	Tarif 2022	Tarif 2023	Evolution 2022/2023
<b>Concessions</b>			
Quinze ans	102 €	105 €	2,9%
Trente ans	248 €	255 €	2,8%
<b>Redevance de superposition</b>			
Quinze ans	22,5 €	23,0 €	2,2%
Trente ans	36,0 €	37,0 €	2,8%
Cinquante ans	58,0 €	60,0 €	3,4%
Cent ans	78,0 €	80,0 €	2,6%
Perpétuité	102,0 €	105,0 €	2,9%
<b>Mise à disposition des caveaux provisoires en vue d'inhumation</b>			
Ouverture et fermeture avec droit d'occupation d'une semaine	47 €	48 €	2,1%
Par jour supplémentaire (Plus-value)	9 €	10 €	8,7%
<b>Mise à disposition des caveaux mono blocs en vue d'inhumation</b>			
<b>Nombre de places</b>	<b>Durée des concessions</b>		
	<b>15 ans (2023)</b>	<b>30 ans (2023)</b>	
2 places	660 €	1 312 €	3,0%
3 places	786 €	1 570 €	
4 places	867 €	1 726 €	
Système d'épuration pour caveaux étanches pour <u>chaque</u> inhumation dans un caveau situé dans le carré L	253 €	261 €	3,2%
Dépôt ou Scellement d'urne	38 €	39 €	2,6%

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le

**SLOW**

ID : 045-214502858-20221219-DELIB2022347-DE

**ANNEXE 7 à la délibération sur la tarification - 2023 - Camping Mu**

DESIGNATION	TARIFS HT	TARIFS TTC	
<b>Emplacement jusqu'à 2 personnes</b>			
- Tente, caravane et véhicule, camping-car sans électricité	15,44 €	17,00 €	TTC 10%
- Tente, caravane et véhicule, camping-car avec électricité	19,08 €	21,00 €	
- Tente vélo/randonnée sans électricité	8,18 €	9,00 €	
- Tente, vélo/randonnée avec électricité	11,83 €	13,00 €	
<b>Suppléments</b>			
- Campeur de plus de 7 ans	4,55 €	5,00 €	TTC 20%
- Campeur moins de 7 ans (à partir de 2 ans)	2,73 €	3,00 €	
- Animaux	1,82 €	2,00 €	
- Visiteurs	1,82 €	2,00 €	
- Jeton lave-linge OU sèche-linge	2,50 €	3,00 €	
- Location vélo à la journée	8,33 €	10,00 €	TTC 20%
- Casque	0,83 €	1,00 €	
- Siège enfant (25 kg maxi)	2,50 €	3,00 €	
- caution	150,00 €	-	
<b>Tarifs Particuliers</b>			
- Groupes (centre de loisirs, centre de vacances), saisonniers (séjour supérieur à 5 jours, sur justificatif)	/	60% du tarif campeur	TTC 10%
- Taxe de séjour (adulte hors Orléans Métropole)	0,00 €	0,20 €	
<b>DOUCHES CHAUDES GRATUITES</b>			





## VILLE DE SAINT JEAN DE LA RUELLE

Direction Générale des Services  
Pôle Assemblées et Affaires Juridiques

### ANNEXE N°

<b>7</b>	<b>2022-351</b>	<b>CONVENTION AVEC L'ÉDUCATION NATIONALE « PETITS DEJEUNERS ».</b>
----------	-----------------	--



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 13/03/2023

Reçu en préfecture le 13/03/2023

Publié le 13/03/2023



ID : 045-214502858-20221219-ANNEXE2022351-DE

## **CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF « PETITS DEJEUNERS » DANS LA COMMUNE DE SAINT JEAN DE LA RUELLE**

Vu la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Saint Jean de la Ruelle en date du 19/12/2022 ;

Entre :

Le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (MENJS) représenté par le directeur académique des services de l'éducation nationale du Loiret, agissant sur délégation du recteur de l'académie d'Orléans-Tours.

et

Le maire de la commune de Saint Jean de la Ruelle

### **Préambule**

Considérant que la promotion de la santé à l'école s'appuie sur une démarche globale et positive et que l'alimentation des élèves a une importance capitale pour leur développement et leurs capacités d'apprentissage, il importe de favoriser un climat de confiance et de réussite pour tous les élèves et, pour certains, de répondre à des difficultés liées à des inégalités sociales.

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, adoptée par le Gouvernement en 2018, prévoit d'encourager, dans les écoles primaires situées dans des territoires en difficulté sociale, la distribution de petits déjeuners, sur le temps périscolaire ou scolaire, selon le choix de l'école et de la commune.

Ce dispositif doit participer à la réduction des inégalités alimentaires pour le premier repas de la journée, indispensable à une concentration et une disponibilité aux apprentissages scolaires.

Il est convenu ce qui suit :

### **Article 1<sup>er</sup> — Objet de la convention**

La présente convention formalise l'organisation du dispositif « Petits déjeuners » dans les classes des écoles suivantes de la commune :

- Classes de CM1-CM2 de l'école François Mitterrand - 86 élèves, bénéficiant d'un petit déjeuner 4 jours par semaines pendant 23 semaines
- Classe de CM1-CM2 de l'école Paul Bert - 75 élèves, bénéficiant d'un petit déjeuner 4 jours par semaines pendant 23 semaines

...

Soit un total de prévisionnel de 14 812 petits déjeuners.

### **Article 2 — Durée de la convention**

La présente convention est conclue pour l'année scolaire 2022/2023 et pourra être prolongée par avenant.

Elle peut être dénoncée avant son terme soit par accord écrit entre les parties, soit par l'une des parties, par courrier recommandé avec demande d'avis de réception, moyennant le respect d'un préavis d'un mois.

### **Article 3 — Obligations de la commune bénéficiaire**

Les personnels communaux auront en charge l'acheminement et l'entreposage des denrées alimentaires, dans le respect des dispositions législatives ou réglementaires relatives à la sécurité et à l'hygiène alimentaires définies par l'agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES).

Hors temps scolaire, la commune mettra en œuvre les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des élèves qui lui sont confiés. Si elle fait appel à des personnels enseignants pour assurer la surveillance, ces enseignants sont alors placés directement sous la responsabilité de la collectivité qui les emploie pour la durée de ce temps de surveillance.

La commune s'engage à signaler au directeur académique des services de l'éducation nationale toute difficulté rencontrée dans la mise en œuvre du dispositif « Petits déjeuners ».

### **Article 4 — Obligations du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse**

Le MENJS s'engage à contribuer, sur la base d'un forfait par élève de 1,30€ en métropole et 2€ en outre-mer, à l'achat des denrées alimentaires consommées par les élèves.

Autour de la distribution des petits déjeuners, les personnels enseignants des écoles concernées conduiront, durant le temps scolaire, un projet pédagogique d'éducation à l'alimentation.

L'équipe éducative de l'école communiquera avec les familles sur le dispositif (denrées alimentaires distribuées, modalités d'organisation, projet pédagogique associé) afin de les associer et d'éviter le risque d'une double prise de petit déjeuner, en utilisant si besoin le flyer mis à disposition sur Eduscol<sup>1</sup>.

#### **Article 5 — Montant de la subvention**

Pour la commune de Saint Jean de la Ruelle, compte tenu du périmètre indiqué à l'article 1, cette subvention prévisionnelle s'élève à 19 255,60 €.

Le MENJS s'acquittera de cette subvention sur les crédits du programme 230 « vie de l'élève », action 4 « action sociale », titre 6, catégorie 63, compte PCE 6531 230000, code activité 0230 00 CSCE 09 « FDP-fonds petits déjeuners ».

Un arrêté attributif de subvention émis par le directeur académique des services de l'éducation nationale fixera le montant de la participation du MENJS à la mise en œuvre du dispositif.

#### **Article 6 — En cas de modification des conditions d'exécution**

En cas de modification des conditions d'exécution concernant le nombre de jours par semaine ou le nombre de classes participantes, un avenant à la présente convention permettra d'en modifier les termes et éventuellement d'ajuster le budget de l'opération.

#### **Article 7 — Modalités financières**

La totalité de la subvention prévue à l'article 5 est versée dès la signature de la convention.

Le versement est effectué sur le compte bancaire ouvert au nom du bénéficiaire :

BANQUE : BANQUE DE FRANCE

IBAN N° : FR61 3000 1006 15C4 5100 0000 056

BIC : BDFEFRPPCCT

Le comptable assignataire des paiements est : TRESORERIE D'ORLEANS MUNICIPALE ET METROPOLE

Au terme de la convention, un bilan définitif constitué d'un état récapitulatif la mise en œuvre effective du dispositif (nombre de classes effectivement concernées et nombre de jours réalisés) sera fourni, dans un délai de 2 mois suivant la fin de l'année scolaire, par la commune au directeur académique des services de l'éducation nationale. Un ajustement sera effectué au regard de ce bilan :

- si le bilan définitif fait état d'un montant supérieur à la subvention prévue à l'article 5, un arrêté attributif complémentaire sera émis au bénéfice de la commune par le directeur académique des services de l'éducation nationale.

- si le bilan définitif fait état d'un montant inférieur à la subvention prévue à l'article 5, un ordre de reversement sera émis à l'encontre de la commune par le directeur académique des services de l'éducation nationale.

### Article 8 — En cas de non-respect des obligations par la commune bénéficiaire

- Les services académiques émettront un ordre de reversement des sommes perçues en cas d'inexécution par la commune de Saint Jean de la Ruelle des obligations nées de la présente convention.

### Article 9 — Réalisation de la présente convention

La présente convention n'entrera en vigueur qu'après signature par les parties contractantes (MENJS et commune bénéficiaire).

Le recteur de l'académie d'Orléans Tours et le maire de la commune de Saint Jean de la Ruelle sont chargés de la réalisation de la présente convention.

Fait en 2 exemplaires à Saint Jean de la Ruelle, le 8 février 2023

Le maire de la commune de  
Saint Jean de la Ruelle



Christophe Chaillou

Pour le recteur et par délégation  
Le directeur académique des services de  
l'éducation nationale du Loiret

Philippe Ballé

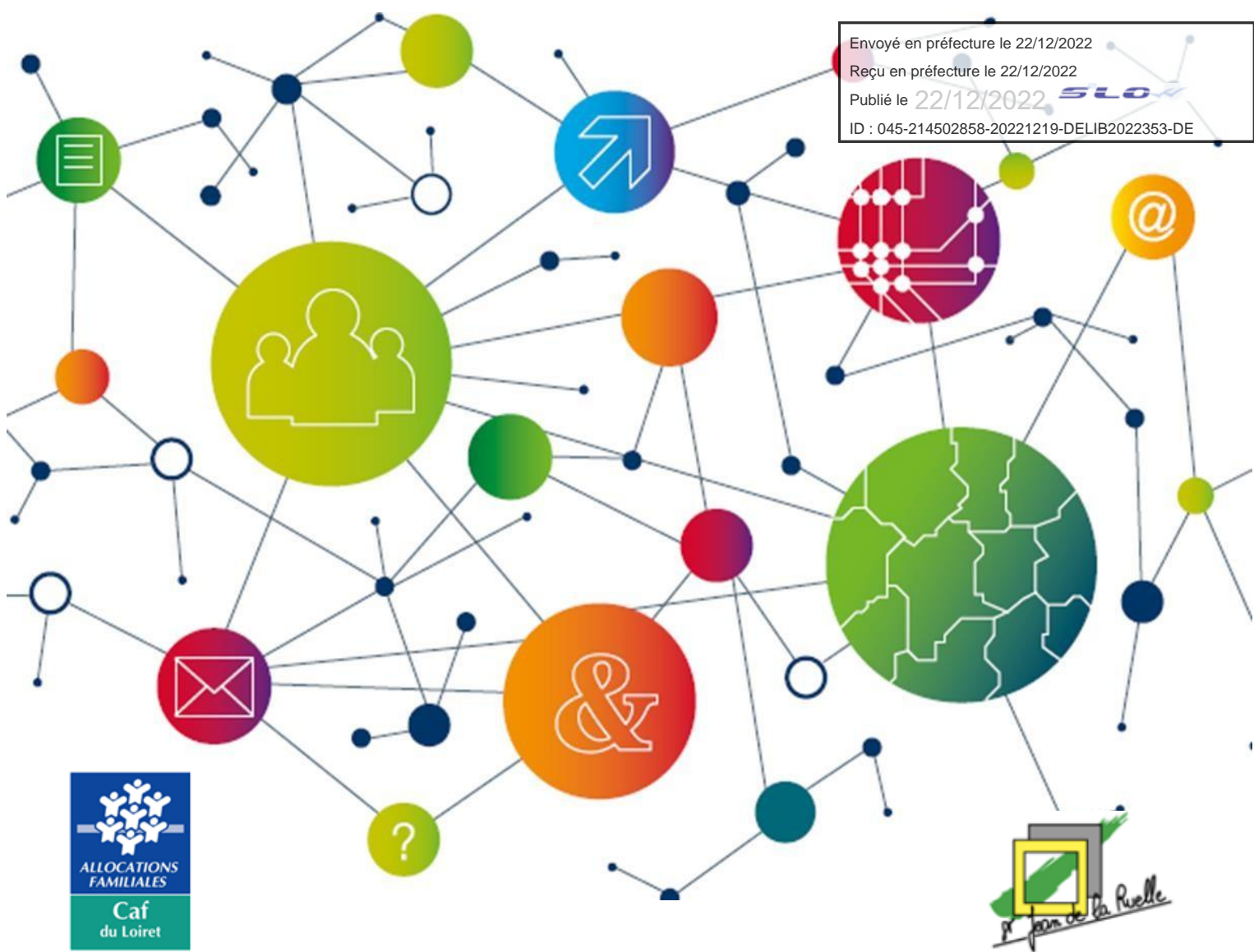


## VILLE DE SAINT JEAN DE LA RUELLE

Direction Générale des Services  
Pôle Assemblées et Affaires Juridiques

### ANNEXE N°

<b>8</b>	<b>2022-353</b>	<b>CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2022-2025 AVEC LA CAF DU LOIRET.</b>
----------	-----------------	---



# CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) DE SERVICES AUX FAMILLES COMMUNE DE SAINT JEAN-DE-LA RUELLE

**Du 01/01/2022 au 31/12/2025**

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le



ID : 045-214502858-20221219-DELIB2022353-DE





# CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre :

La Caisse d'Allocations familiales du Loiret,  
représentée par son directeur **Monsieur Jean-Yves PREVOTAT** dument autorisé à signer la  
présente convention ;

Ci-après dénommée « la Caf » ;

et

La Commune de Saint Jean-de-la-Ruelle,  
représentée par son maire **Monsieur Christophe CHAILLOU**, dument autorisé à signer la  
présente convention par délibération du conseil municipal ;

Ci-après dénommée « la Commune » ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :



# Sommaire

Article préliminaire :	Préambule .....	6
Article 1 :	Objet de la convention territoriale globale .....	7
Article 2 :	Les champs d'intervention de la Caf .....	8
Article 3 :	Les champs d'intervention de la commune .....	8
Article 4 :	Les objectifs partagés au regard des besoins .....	9
Article 5 :	Engagements des partenaires .....	9
Article 6 :	Modalités de collaboration .....	10
Article 7 :	Echanges de données .....	10
Article 8 :	Communication .....	11
Article 9 :	Evaluation de la CTG .....	11
Article 10 :	Durée de la convention .....	11
Article 11 :	Exécution formelle de la convention .....	11
Article 12 :	Fin de la convention .....	11
Article 13 :	Les recours .....	12
Article 14 :	Confidentialité .....	12
Annexe 1 :	Etat des lieux partagé .....	13
Annexe 2 :	Liste des équipements et services soutenus par les collectivités locales .....	26
Annexe 3 :	Plan d'actions et moyens mobilisés pour chaque signataire dans le cadre des objectifs partagés .....	27
Annexe 4 :	Modalités de pilotage stratégique et opérationnel de suivi de la Ctg .....	49
Annexe 5 :	Modalités d'évaluation de la CTG .....	50
Annexe 6 :	Décision du conseil municipal de en date du 19/12/2022 .....	51



Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

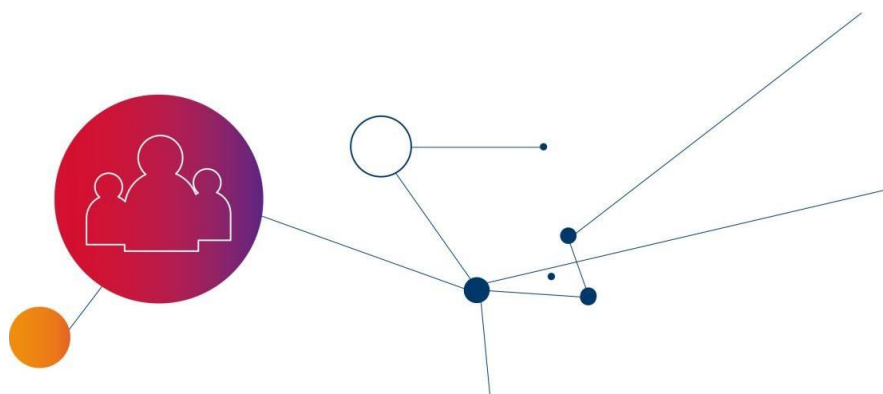
Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil municipal figurant en annexe 6 de la présente convention.





## PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.



Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire de la façon suivante :

Les caractéristiques territoriales suivantes : Saint de la Ruelle est une commune de 16500 habitants au sein de la métropole orléanaise : elle participe et bénéficie de la dynamique économique locale, en tant que ville périurbaine avec une forte proportion d'habitats collectifs privés et publics. Les indicateurs sociaux de la population communale se démarquent des moyennes de la métropole et du département, notamment un taux de pauvreté à 23 % en 2018 supérieur à celui de la Métropole (15.3%) et du Loiret (13.2%).

Tous les enfants sont scolarisés dans des établissements relevant des dispositifs de l'éducation prioritaire de l'Education Nationale. La population comprend aussi une part significative de ménages sans enfants et de personnes âgées pour lesquels l'accès aux droits est également une problématique majeure.

La collectivité a fortement investi la problématique des mixités sociales et générationnelles et maintient un niveau de services à la population en mettant l'accès sur la participation des usagers, l'implication parentale et la continuité éducative

La commune dispose d'une offre complète en matière de services aux familles avec : 4 établissements d'accueil de jeunes enfants, 2 Maisons pour Tous labellisées « centres sociaux », une ludothèque, un lieu d'accueil enfants parents, et des dispositifs spécifiques sur plusieurs thématiques : réussite éducative, parentalité... auxquels s'ajoutent des équipements culturels et artistiques.

Le schéma départemental des services aux familles indique que le Loiret ne compte aucune crèche labellisée AVIP, permettant l'accueil des enfants de familles en situation d'insertion professionnelle. La commune de St Jean de la Ruelle constitue un territoire à investir par rapport à ce type de labellisation.

- Les objectifs communs de développement et de coordination des actions concernent : l'accès aux droits et aux services, l'accueil des jeunes enfants, la Jeunesse, le Handicap, la Parentalité et l'animation de la vie sociale,

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf du Loiret et la commune de Saint Jean de la Ruelle souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés

## ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la commune ou communauté de communes (figurant en Annexe 1 de la présente convention) ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
  - De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2) ;



- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 3).

## ARTICLE 2 - CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la commune de Saint Jean de la Ruelle visent à :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

**La convention d'objectifs et de gestion entre la Cnaf et l'Etat signée pour 2018-2022 est articulée autour des axes suivants :**

- **Agir pour le développement des services aux allocataires en :**

- Développant l'offre d'accueil du jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales et territoriales et en améliorant son efficience,
- Accompagnant les parcours éducatifs des enfants âgés de 3 à 11 ans et soutenant les jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leur parcours d'accès à l'autonomie,
- Valorisant le rôle des parents et contribuant à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants,
- Contribuant à l'accompagnement social des familles et en déployant les offres de services du travail social en lien avec les parcours de vie,
- Développant l'animation de la vie sociale,
- Soutenant les politiques du logement,

- **Garantir la qualité et l'accès aux droits et services.**

## ARTICLE 3 - CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNE

La commune de Saint Jean de la Ruelle met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés :

- Structures Petite Enfance et crèche familiale
- Ludothèque
- Accueil périscolaires et extrascolaires pour les enfants de 3 à 11 ans
- Accueil périscolaires et extrascolaires pour les jeunes de 12 à 16 ans
- Centres Sociaux sud (Rol Tanguy) et nord (L. Sédar Senghor)



## ARTICLE 4 - OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

Les champs d'intervention conjoints :

Dans le cadre d'un travail interne visant la transversalité et la continuité des interventions éducatives, les orientations adoptées par la commune pour structurer le plan d'action convenu avec la CAF sont au nombre de quatre :

- **Être un acteur éducatif aux côtés des familles et des enfants : soutenir le parcours éducatif de chaque enfant et agir de manières cohérentes et complémentaires :**
  - Mettre à disposition des familles des solutions de garde adaptées à l'âge des enfants, aux besoins des ménages,
  - Conforter une offre de service de qualité contribuant au développement des enfants et à la continuité éducative
  - Apporter aide et conseil aux parents dans l'exercice de leur rôle en réponse à leurs préoccupations
  - Apporter une aide ciblée, quand c'est nécessaire, en articulation avec l'école et les partenaires et avec l'implication des parents
- **S'adapter aux spécificités et aux enjeux du handicap :**
  - Adapter les modes d'accueils des enfants porteurs de handicap
- **Faciliter les démarches des familles et des personnes :**
  - Soutenir l'accès aux droits
  - Développer des services dématérialisés et faciliter leur utilisation
- **Agir avec les familles, les enfants, et les jeunes :**
  - Encourager les initiatives et l'implication dans la vie locale
  - Encourager les actions de solidarité, projets collectifs, actions de sensibilisation et de prévention

Les Annexes 2 et 3 à la présente convention précisent les moyens mobilisés **par chacun des partenaires** dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

## ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

La Caf du Loiret et la commune de Saint Jean-de-la-Ruelle s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La convention territoriale globale matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

A l'issue du Contrat enfance et jeunesse passé avec la collectivité signataire, la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1<sup>1</sup> à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire ctg ».

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en Annexe 2. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

<sup>1</sup> Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1. (Charge à payer)



## ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé de représentants de la Caf et de la commune de Saint Jean-de-la-Ruelle. Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.
- Le comité de pilotage sera copiloté par la Caf et la commune (communauté de communes) ;

Le secrétariat permanent est assuré par la collectivité.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4 de la présente convention.

## ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le RGPD, la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du RGPD.





## ARTICLE 8 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

## ARTICLE 9 - ÉVALUATION

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la convention territoriale globale, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan, constituant l'annexe 4 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Les indicateurs travaillés dans le cadre de cette démarche d'évaluation pourront être intégrés dans le cadre de l'Annexe 5.

## ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION

**La présente convention est conclue à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2025.**

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

## ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties. Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

## ARTICLE 12 - FIN DE LA CONVENTION

### ▪ **Résiliation de plein droit avec mise en demeure**

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.



▪ **Résiliation de plein droit sans mise en demeure**

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

▪ **Résiliation par consentement mutuel**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

▪ **Effets de la résiliation**

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties. La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

**ARTICLE 13 - RECOURS**

▪ **Recours contentieux**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

**ARTICLE 14 - CONFIDENTIALITE**

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Orléans, le XX/XX/2022.

En autant d'exemplaires originaux que de signataires

La Caf	La commune de Saint jean de la Ruelle
Le Directeur Monsieur Jean-Yves PRÉVOTAT	Le Maire Monsieur Christophe CHAILLOU



## ANNEXE 1- Etat des lieux partagé



### CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE ÉTAT DES LIEUX TERRITOIRE SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE



## PRÉSENTATION DE LA COMMUNE



**16 445 habitants en 2018**  
Dont 20% vivent en QPV (3331)

Position de la commune par rapport au département:  
- Population: 5ème  
- Densité: 3ème

Source: INSEE-2018 et sig.ville.gouv.fr

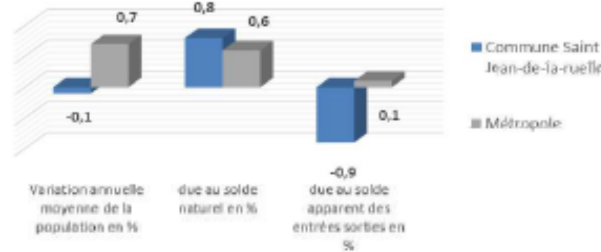


# POPULATION

## ➤ Une population en légère baisse entre 2013 et 2018

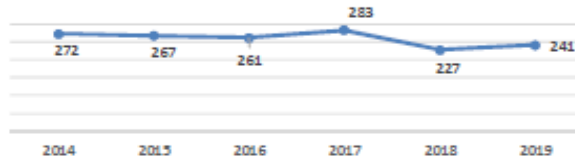


Évolution de la population entre 2013 et 2018



Une légère baisse de la population de 0,3 % entre 2013 et 2018, liée à un solde migratoire négatif (-0,9)

Naissances domiciliées entre 2014 et 2019



241 naissances en 2019. Un accroissement annuel de -2,4 % (- 0,7 % métropole) mais un taux de natalité 2013-2018 encore supérieur (16,5) à celui de la métropole (13,6)

Source: INSEE 2013-2018

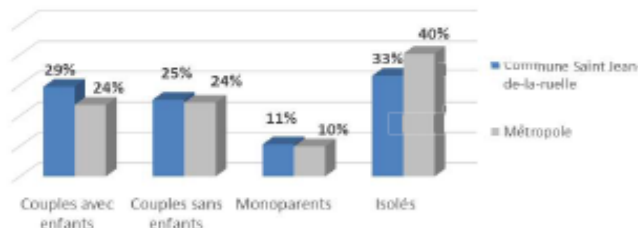


# POPULATION

## ➤ Une population familiale et jeune



Part des ménages en 2018



Les ménages : 40% de familles avec enfants ( 33,5% pour la Métropole)

Indice de jeunesse		
Commune	Métropole	Loiret
1,1	1,13	0,98

Répartition par tranches d'âge



Les tranches d'âges les plus représentées:  
- Les moins de 14 ans  
- Les 30-59 ans



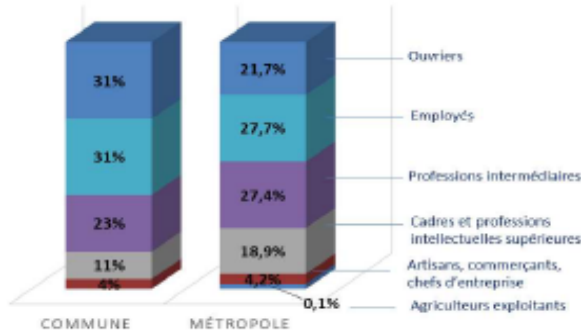
Source: INSEE 2018





## EMPLOI et RESSOURCES

➤ Une population active à **72,4%** (Métropole 74,1%)  
 avec majoritairement des ressources modestes  
 notamment en QPV



Catégories les plus importantes :  
**Employés et ouvriers**

Un taux d'activité féminine (**68,4%**)  
 < métropole (72,3%) et Loiret (73,2%)

Un taux de chômage (**13,1%**)  
 supérieur à celui du département  
 (12,7%) mais moindre que celui de  
 la métropole (13,4%)

76% de la population active travaille  
 en dehors de la commune

**47 %** des ménages imposés fiscalement avec un revenu médian (18910€)  
 < métropole (22140€) et Loiret (21960€)  
 Taux de pauvreté : 23% > métropole (15,3%) et Loiret (13,2%)  
 3 fontaines-sud : 57% (sig)  
 Les chaises-nord : 40% (sig)



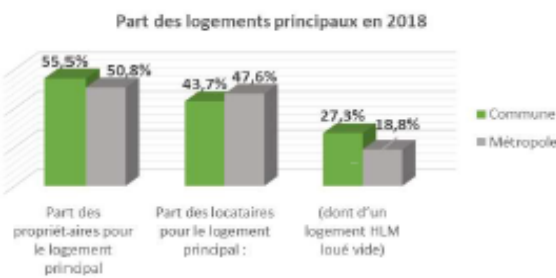
**Taux de pauvreté** : proportion de ménages dont le niveau de vie < 60% du revenu médian avant impôt par unité de consommation soit 1102 € en 2019  
**Unité de consommation** : 1 pour le 1<sup>er</sup> adulte, 0,5 pour toute autre pers de + 14 ans, 0,3 pour enfants de moins de 14 ans  
 Une famille avec 2 enfants à charge de -14 ans (avant ou sans) si ressources < 2314 €

Source :  
 INSEE 2018



## LOGEMENT

➤ Une commune avec peu de nouvelles constructions entre 2013-2018



	2013	2018	Évolution
Nbre de logements sur le territoire	7530	7634	1,1%

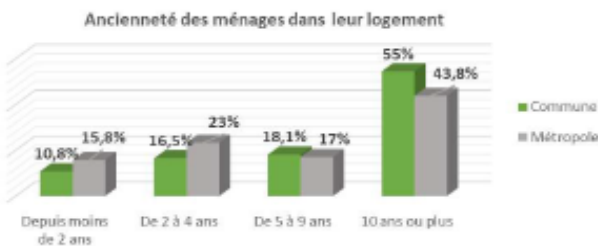
Entre 2013 et 2018 le nombre de logements construits évolue peu (6,2 % Métropole)  
 + 84 logements

La proportion de propriétaires augmente

Part des logements HLM très importante sur la commune **26,4%** > Métropole (18,8%)

Part des logements vacants : 9,4% en 2018  
 (7,2% métropole)

2 quartiers en renouvellement urbain :  
 quartier des Chaises 2020-2024 (MPT Nord)  
 Quartier 3 fontaines : Les Salmoneries,  
 l'incevent et Prairie (MPT sud)



**54,5 %** des ménages ont une ancienneté supérieure ou égale à 10 ans  
 (43,8 % Métropole)

Source : INSEE 2013-2018

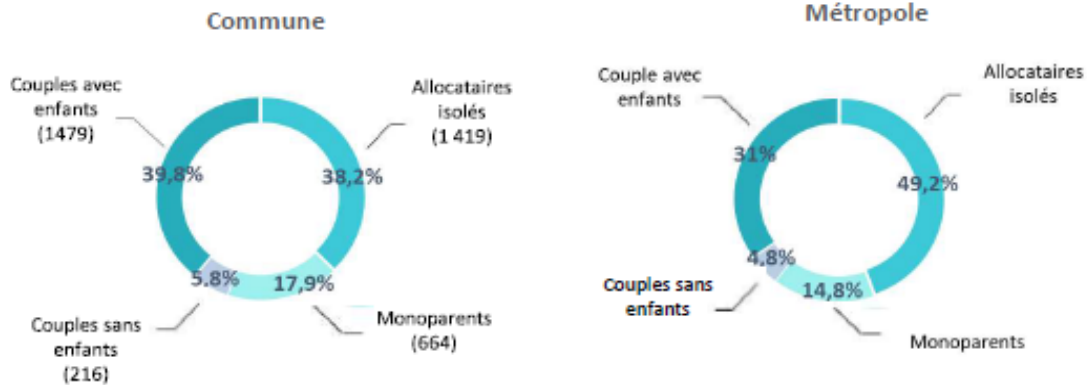


## POPULATION ALLOCATAIRE CAF EN 2020

➤ 6 habitants sur 10 sont couverts par la caf, essentiellement des familles

3 717 allocataires sur la commune

10 075 personnes  
61,3 % de la population du territoire  
(54,9% métropole, 50,5% Loiret)



Source: Caf 2020

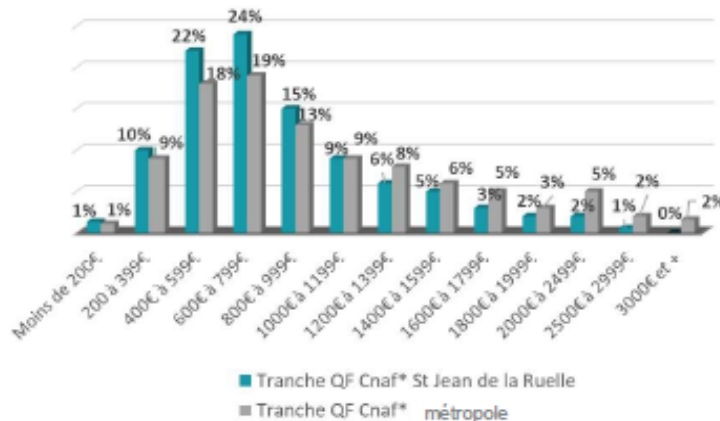


## LES FAMILLES ALLOCATAIRES

➤ Elles sont plus ou moins actives et disposent majoritairement de ressources modestes

- 2143 familles avec enfants  
dont 664 familles monoparentales : 31% des familles  
( métropole : 32,3% ) ( Loiret : 29,4% )  
dont 32% de familles avec 3 enfants et +  
( métropole : 28% ) ( Loiret : 25% )

Un taux d'activité des parents variant de 38 % à 57 %



Part des familles allocataires avec emploi	commune	métropole
Enfants 0-2 ans	38,2%	47,8%
Enfants 3-5 ans	41,4%	52,4%
Enfants 6-11 ans	50%	60,3%
Enfants 12-15 ans	57,1%	64%
Enfants 16-17 ans	55,8%	63,7%

- 58% des familles allocataires ont un QF < 800€  
( 48 % métropole et 42 % Loiret )
- 42 % des familles allocataires ont un QF > 800€  
( 52% métropole et 58% Loiret )

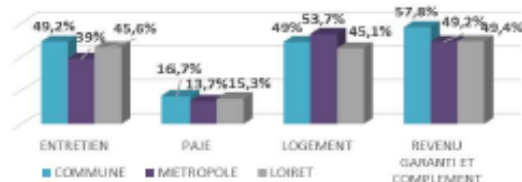
Le QF=800 correspond à des ressources mensuelles de 2400€ pour une famille avec 2 enfants à charge (salaires + prestations familiales + aides au logement)

Source: Caf 2020



## FINANCEMENTS CAF / PRESTATIONS LÉGALES

## ➤ Des allocataires bénéficiaires principalement de revenus garantis



➤ Hausse des allocataires de 11% entre 2017 et 2020 (13,4% métropole) notamment en lien avec la prime d'activité: +59,7% de bénéficiaires.

➤ 40,7% des allocataires bénéficiaires de la Prime d'activité (33,7% métropole-Loiret)

➤ 21% des allocataires avec minimas sociaux (20% métropole, 19% département) en augmentation de 5,7% entre 2016 et 2020 (+10 % métropole)

➤ 249 personnes bénéficiaires de l'AAH et 89 enfants (0-17 ans) de l'AAEH

	2017	2020	Evolution
AF	1457	1501	+3%
CF	367	455	+24%
AL	1833	1823	-0,55%
ARS	1093	1172	+7,23%
Minimas sociaux	741	783	+5,67%
PPA seule	948	1514	+59,7%

25 500 000 € versés par la caf en 2020 au titre des prestations légales

Prestations d'entretien : allocations familiales (AF), complément familial (Cf), allocation de soutien familial (ASF), allocation de rentrée scolaire (ARS), allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), allocation journalière de présence parentale (AJPP).  
Prestations jeune enfant : prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE), Prestation partagée d'éducation de l'enfant (Prepa)  
Revenu garanti et complément : revenu de solidarité active (rsa), Prime d'activité (PPA), Allocation adulte handicapé (AAH)  
Minimas sociaux: rsa; Aah

Source: Caf 2017-2020



## FINANCEMENTS CAF/ ACTION SOCIALE

## ➤ Des aides individuelles versées majoritairement pour favoriser les vacances-loisirs et améliorer le cadre de vie

Favoriser les vacances et le temps libre	Bénéficiaires potentiels	Bénéficiaires réels	Montants accordés
Vacances familiales Vacaf (Avf)	2519	49	21 877 €
Projet collectif de vacances en familles (Avs)	1456	1 projet	700 €
Séjours enfant	1802	17	4505 €
Pass'loisirs	929	133	9310 €
<b>Améliorer la cadre de vie</b>		<b>Sous total</b>	
Prêt pour l'équipement ménager, mobilier et informatique			36 300€
Subvention pour l'équipement ménager, mobilier et informatique			
Prêt pour l'amélioration du cadre de vie			
Prêt d'Installation des Assistantes maternelles			
<b>Accompagnement des familles</b>		<b>Sous total</b>	
Naissances multiples			7990 €
Aides financières exceptionnelles (AFE)			
Aides aux familles endeuilées (Décès du conjoint/Décès d'un enfant)			
<b>Développer l'autonomie</b>		<b>Bénéficiaires réels</b>	<b>montant</b>
BAFA (Aide locale et/ou nationale)	6		1500 €

82 282€ versés en 2020 en aides individuelles

Source: Caf 2020



## FINANCEMENTS CAF /ACTION SOCIALE

**1 300 000 € versés à la commune pour soutenir les services aux familles**

PETITE ENFANCE	Nombre d'actes	Montant du droit	Bonus mixité sociale	Bonus Inclusion Handicap	CEJ
CRECHE FAMILIALE	69419	278 791,55 €	27 000,00 €	0,00 €	
MA COQUELICOT	24332	105 539,67 €	6 900,00 €	0,00 €	
MA LE BLEUET	13606	61 305,48 €	4 500,00 €	0,00 €	
MA MAISON PETITE ENFANCE	33295	107 843,15 €	0,00 €	1 196,82 €	
<b>Sous-Total</b>		<b>553 479,85 €</b>	<b>38 400,00 €</b>	<b>1 196,82 €</b>	<b>53605,67 €</b>
CEJ					
<b>Total EAJE</b>		<b>646 682,34€ + aides covid 2020</b>			

RPE	1-PS RPE	26 672,42 €
CEJ		13 296,60 €
<b>TOTAL RPE</b>		<b>39 969,02 €</b>
LAEP	PS LAEP	4 443,12 €
CEJ		6 679,55 €
<b>TOTAL LAEP</b>		<b>11 122,67 €</b>

Source: Caf 2020



## FINANCEMENTS CAF /ACTION SOCIALE

ENFANCE JEUNESSE	Nombre d'actes	Montant du droit
EXTRASCOLAIRE	76096	47 654,30 €
PERISCOLAIRE	284211	156 187,52 €
ACCUEILS ADOLESCENTS	21218	11 066,25 €
ACALAPS		44 618,69 €
CEJ		94 657,01 €
<b>TOTAL ALSH</b>		<b>354 183,77 €</b>

CENTRES SOCIAUX		
Maison Pour Tous Nord		89 856,65 €
Maison Pour Tous Sud		85 550,36 €
<b>TOTAL</b>		<b>175 407,01 €</b>

LUDOTHEQUE	CEJ	5 111,13 €
CLAS	2 ACTIONS	5 126,00 €

Coordination petite enfance et jeunesse	CEJ	34 837,30 €
---	-----	-------------

SUBVENTIONS ET PRETS 2020		
VILLE	REAAP	3 080,00 €
VILLE	Accueil enfant porteur de handicap	20 000,00 €
VILLE	Animatrice/atelier des parents	3 650,00 €
<b>Total</b>		<b>26 730,00 €</b>

Source: Caf 2020





## LA COMMUNE DE SAINT JEAN DE LA RUELLE : synthèse

### ➤ Saint Jean de la Ruelle, c'est :

- 16500 habitants dont 20% en QPV
- Une population jeune, avec de nombreuses familles
- Un nombre d'habitants en baisse mais un taux de natalité supérieur à la moyenne locale
- 72% d'actifs mais un chômage plus marqué en QPV
- Une part importante de ménages habitant la commune depuis plus de 10 ans

### ➤ L'action de la CAF

- Elle bénéficie à 6 habitants sur 10 à Saint Jean de la Ruelle
- Des ménages avec des ressources modestes
- La CAF agit en versant des revenus garantis et des aides individuelles, ainsi que des dotations et subventions à la commune

Source: commune-caf



## LA COMMUNE ...perspectives d'évolutions

### ➤ Habitat

- Plusieurs projets sont de nature à diversifier le parc immobilier sur la commune et à poursuivre les efforts en faveur de la mixité sociale.
- En 2022, s'achève la démolition de 126 appartements dans le quartier des Chaises, tandis que 114 logements ont été livrés en centre-ville.
- Sur la période de la CTG, les projets d'ampleur concernent l'urbanisation des berges d'Houllippe dans les quartiers sud :
  - ✓ 290 logements prévus sur la période; et la poursuite de l'urbanisation dans la ZAC d'Alleville avec 225 logements prévus sur la période.
  - ✓ S'y ajoutent un projet de résidence étudiante de 153 logements, et un total de 143 nouveaux logements programmés dans le secteur centre-bourg.

### ➤ Équipements

La commune porte des projets d'équipements structurants comme la restructuration du groupe scolaire Jean-Moulin dans le quartier prioritaire des Chaises, et à proximité un projet de structure Petite Enfance.

Source: commune



## PETITE ENFANCE 0-2 ans

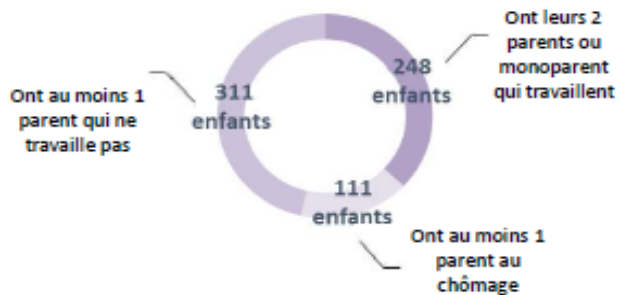


- 678 enfants de moins de 3 ans sur la commune
- avec des besoins de garde réguliers et occasionnels
- des situations de fragilité

Evolution  
2016-2020

- 88 enfants

Sur 670 enfants allocataires Caf:



Situations de fragilités:

114 familles monoparentales 18,4%  
13,8% Loiret250 enfants vivent dans un foyer  
sous le seuil de bas revenu: 36,9%  
26,7% Loiret18 enfants de moins de 6 ans  
perçoivent l'Aeeh

Activité des familles: 38,2 % < 52,8% Loiret ( parents en emploi)  
Activité des femmes avec enfants- de 3 ans: 57,9% en emploi ou chômage)  
(70,6% Loiret)

Seuil de bas revenus: fixé à 60% du revenu médian avant impôt par unité de consommation soit 1102 € en 2019  
Unité de consommation: 1 pour le 1<sup>er</sup> adulte, 0,3 pour toute autre pers de + 14 ans, 0,3 pour enfants de moins de 14 ans  
famille avec 2 enfants à charge de -14 ans à bas revenus si ressources < 2314 €

Source: Caf 2020, IMAJE -2020



## L'OFFRE D'ACCUEIL

- Une offre d'accueil diversifiée mais un taux de couverture globale inférieur à la moyenne nationale

### Accueil individuel

- ➔ 83 Assistantes Maternelles agréées (AM)
  - ➔ 76 AM actives au moins 1 mois/an
  - ➔ 67 AM actives en novembre
- 21% des AM en activité ont + de 55 ans (27,5%loiret- 29,8% national)

taux de couverture : 53,1 places pour 100 enfants  
< national (59,3)9,9 AM en activité pour 100 enfants  
< 12,8 national

Relais Petite Enfance 1 animatrice à 1 ETP

Lieu d'information et d'animation auprès des Assistantes Maternelles, gardes à domicile, parents employeurs et de leurs enfants.

### Accueils collectifs



- ➔ 4 structures-120 places en accueil collectif
- Multi Accueil Coquelicot: 23 places - ouvert de 7h45 à 18h15
- Multi Accueil Bleuets: 10 places - ouvert de 8h à 18h
- Maison Petite Enfance : 42 places - ouvert de 7h30 à 18h
- Crèche Familiale : 45 places- ouvert de 7h30 à 18h30

119 enfants accueillis avec une tarification <1 €/heure  
(33% des enfants accueillis)

Enfants porteurs de handicap accueillis dans les structures

- ➔ Une classe d'accueil d'enfants de 2 ans: maternelle
- J.MOULIN : maximum de 20 enfants pour 2 à 3 adultes
- ➔ F MITTERRAND: maximum de 20 enfants pour 2 à 3 adultes

17,6 places pour 100 enfants en accueil collectif  
Loiret: 16,1 et national: 19

### Fréquentations:

223 enfants gardés en structures collectives  
128 enfants gardés par une AM  
19 enfants bénéficiaires du CMG structure (microreche PAJE)  
5 enfants gardés à leur domicile  
38 enfants de 2 ans scolarisés

Source: Données RAM 2020, Caf IMAJE 2020



## CONSTATS PETITE ENFANCE

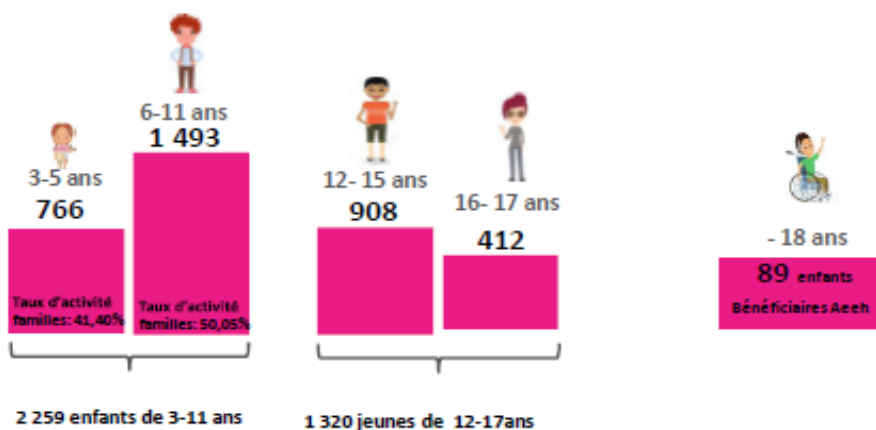


- La mission renforcée de guichet unique répond aux besoins des familles concernant l'information sur les modes de garde. Elle représente un temps de travail important de l'animatrice (correspondant à environ 0,4 ETP),
- L'offre d'accueil en structures collectives est insuffisante au regard des besoins du territoire (151 dossiers de demande recensés en mars 2021 pour le passage en commission),
- Crèche familiale : de plus en plus de difficultés de remplacement des enfants car nombre des AM en baisse (12 à ce jour), moyenne d'âge élevée, difficultés de recrutement....
- De nombreuses demandes en accueil occasionnel (28 pour le Coquelicot de janvier à Aout 2022 pour socialisation, conseil médecin ou PMI, Maman enceinte, recherche d'emploi...) qui ne trouvent pas de réponse,
- Les absences récurrentes de personnel (et leur non remplacement immédiat) ne permettent pas de garantir l'encadrement des accueils occasionnels (principalement pour les parents qui ne travaillent pas),
- Les 2 TPS avec la présence de l'EJE répondent aux besoins d'accompagnement des familles avec enfants de 2 ans à la séparation et à la préparation à la scolarisation de leur enfant
- Des demandes particulières d'enfants porteurs d'un handicap ou présentant des troubles du comportement, demandes auxquelles les structures ne peuvent répondre,
- Davantage de parents sont en questionnement sur leur rôle parental, besoin accru d'accompagnement, y compris dans la préparation à la scolarisation,
- Le LAEP est bien fréquenté sur la salle des cèdres, moins sur la salle des Emeraudes.



## ENFANCE JEUNESSE

➤ 2 389 enfants et jeunes de 3-17 ans



Evolution 2016-2020	+32	+88	+149	+96	Total: +365	+30
---------------------	-----	-----	------	-----	-------------	-----

Source: Caf 2020



## OFFRE ENFANCE JEUNESSE

### ➤ Enfants de 3-11 ans

- **6 écoles maternelles et 6 écoles élémentaires**-classées en REP et REP+  
Sud: Bert, Doumer, Mitterrand  
Nord: Aragon, Lenormand, Moulin
- **1 PEDT** renouvelé à la rentrée 2022
- **1 programme de réussite éducative (PRE)**
- **Alsh extrascolaires: 2 lieux d'accueils** dans les centres sociaux pour les primaires et 1 accueil maternel « Suzanne Lacore » ; en complément, en raison du contexte sanitaire, les ALSH ont été organisés dans les écoles.
  - 1 lieu d'animation: les queues de forêt
  - fonctionnement toutes périodes- horaires: 8h45-17h30 ou 13h30-17h30
  - Effectifs: de 90 à 150 enfants accueillis
  - pas de séjours accessoires
- **Alsh périscolaires: 7 lieux d'accueils**
  - Horaires:7h-8h45/16h30-18h30/ mercredi:13h15-17h30
  - Effectifs: de 120 à 280 enfants accueillis
- **Tap: Maternels:** 4 jours de 13h30 à 14h15
  - Primaires: le mardi et vendredi de 15h à 16h30.
  - Effectifs: environ 1800 enfants
- **Autres offres de la commune** : sport (4-5 ans) omnisports: (6-8 ans), danse et enseignement musical (dès 6s). A cela s'ajoute l'offre associative.



Source: Caf 2020



## OFFRE ENFANCE JEUNESSE

- **2 Collèges:** A. Malraux et M.Jacob
  - **1 lycée technique:** Maréchal-Leclerc
  - **Lycée de référence:** Jean Zay à Orléans
  - **2 Alsh adolescents 12-17 ans dans les centres sociaux:**  
Ouverts: Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h45 à 18h30 et les mercredis de 14h à 17h3;  
mise en place depuis décembre 2018 d'un créneau sportif au gymnase M. Millet de 16h30 à 17h30.  
Durant les vacances scolaires: Les horaires des accueils aux publics sont les suivants: Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 14h à 17h30. Et la mise en place de soirée à thème par semaine jusqu'à 23h.  
➔ Objectif de mixité filles-garçon et mixité sociale...Animations reposant sur l'accompagnement de projets.
  - **Autres offres:** Ticket sports: 10-16 ans:1ère semaine des vacances sauf Noël (nbre places) danse et enseignement musical
  - **1 promeneur du net** dans chaque Maison Pour Tous ➔
- Jeunes 12-17 ans**
- **1 point info jeunesse** dans chaque MPT
- Jeunes + 18 ans**





## CONSTATS ENFANCE JEUNESSE

### ENFANCE

- Une offre diversifiée en direction de 3-17 ans
- Péri-scolaire: Demande forte d'une aide à la scolarité pour les enfants après classe exprimée par les familles principalement sur les écoles JM et FM
- Sur les autres écoles, la demande de suivi des devoirs est très importante, plus de temps d'animation et de jeux libres
- TAP : le nombre de participants au TAP est important entre 85 et 97 % d'enfants accueillis sur ces dispositifs
- Extra-scolaire : modification de l'organisation et de l'accueil des enfants sur la commune en raison du contexte sanitaire et des protocoles en vigueur ; 4 ACM, proximité appréciée des familles, accueil des fratries sur le même lieu, ACM en format plus familial, augmentation du nombre d'enfants des quartiers prioritaires inscrits aux ACM. (JM et FM).
- Le territoire a des opportunités grâce à des acteurs multiples et des dispositifs installés et connus des familles. Cependant les enfants subissent les difficultés multifactorielles de leur famille : précarité, difficulté linguistique, de communication, de scolarité, d'accès aux loisirs...Le diagnostic met en avant le besoin de rencontres partenariales plus régulières pour améliorer et partager les diagnostics mais aussi mieux se connaître pour mieux orienter le public.

### JEUNESSE

- Bonne fréquentation des espaces d'accueil par le public jeune.
- Les années covid ont fragilisé encore plus ce public.
- Le public est aux prises avec des difficultés repérées nationalement : impact des réseaux sociaux, difficulté d'inclusion des personnes en situation de handicap, conflit générationnel et difficulté des relations et communication parents/enfants.
- Sur le territoire, on pointe particulièrement le faible nombre d'acteurs autour de la jeunesse et la difficulté à créer des partenariats



## ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

### ➤ 2 centres sociaux répartis sur l'ensemble de la commune

Maison Pour Tous Sud «Rol Tanguy »	Maison Pour Tous Nord « Léopold Sédar Senghor »
103 adhérents adultes (2018)	84 adhérents adultes (2018)
Activités/Services : Accueil administratif, numérique / Permanences sociales / Animation globale adultes / ALSH (TAP, péri, extra) / Secteur jeunes-préados / PLJ / ...	
2 Projets sociaux agréés jusqu'au 31/07/2025 avec 3 axes communs : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir et accompagner la citoyenneté et l'engagement</li> <li>- Favoriser le « Bien vivre ensemble »</li> <li>- Développer et animer les réseaux de territoire</li> </ul>	
2 Projets d'animations collectives familles agréés : Animations diversifiées et activités parents-enfants, sorties en famille, départs en vacances, animations santé, soutien à la parentalité,...	

La commune porte également une offre culturelle, principalement adossée à une médiathèque et 2 bibliothèques de proximité, un conservatoire et une salle de spectacle, dans le cadre d'une démarche de médiation culturelle complétée d'une programmation « hors les murs ».

Dans le cadre de sa politique sportive, la commune introduit des supports sportifs, à pratiquer seul ou en famille, pour conforter sa politique en direction des familles. Les associations sportives, culturelles, d'intérêt collectif, scolaires participent à l'animation de la commune et contribuent au dynamisme local

Centres sociaux: Lieux de proximité gérés par des associations ou collectivités qui développent des actions collectives pour:

- renforcer les liens sociaux et familiaux,
- coordonner des initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des usagers



## CONSTATS ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

### SOLIDARITÉ ET LIEN SOCIAL

Le territoire montre des fragilités liées à la précarité de ses habitants, aux problématiques d'accès aux droits et aux soins, de l'exclusion et de l'isolement, accentués parfois par la barrière numérique ou linguistique.

Le territoire dispose de ressources :

- des partenaires présents mais qui expriment un déficit de communication,
- des habitants solidaires entre eux.

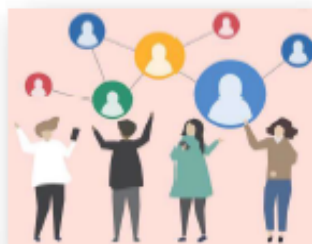
La situation sanitaire a exacerbé cette situation dans les difficultés comme dans les opportunités.

### CITOYENNETÉ ET PARTICIPATION

Le déficit pointé par le diagnostic mené (dans le cadre du renouvellement du projet centre social) est le manque de dynamique participative à l'échelle du territoire. Il se passe « des choses » sur le territoire mais peu portées par les habitants eux-mêmes. Les acteurs sont présents mais une logique de service prédomine.



## ACCES AUX DROITS ET INCLUSION NUMÉRIQUE



- 783 allocataires bénéficiaires de minima sociaux
- 1 514 allocataires bénéficiaires de la prime d'activité
- 1 823 allocataires bénéficiaires des aides au logements

#### ➤ Les accueils dans la commune:

- 1 CCAS et 2 Centres Sociaux
- 1 maison France Services- au nord ( quartier des chaises), créée en 04 2021  
fréquentations 04.2021 au 31.12.2021: 120 demandes caf /1614 au total
- 1 espace public numérique-Médiathèque A.Marly
- 1 portail familles : inscriptions et paiement en ligne
- 1 plateforme de prise de rendez-vous
- 21 accompagnements du Service d'interventions sociales caf à l'accès aux droits en 2020.

Minimas sociaux: rsa; Ash





## CONSTATS ACCES AUX DROITS ET INCLUSION NUMÉRIQUE



- Une AGENCE France SERVICES opérationnelle, qui draine beaucoup d'utilisateurs et permet l'accès aux services, les ouvertures de droits, les traitements de dossier par un support numérique.
- Des interrogations sur le « tout numérique » : le numérique est une solution pour garantir ou rétablir la possibilité de formalités administratives malgré la distance (sans permanences physiques de tous les services) ; mais les usagers (des usagers) ont aussi besoin d'une orientation préalable, nécessaire pour identifier quelles démarches sont à faire.
- Travail interne en cours sur la palette de services déployée par les services municipaux sous l'en-tête « inclusion numérique », qui regroupe tout autant des actions de sensibilisation et de prévention de l'exclusion face au numérique, que des actions développant l'autonomie et encourageant les publics dans les usages, utiles, éducatifs, responsables, des environnements numériques.

Dématérialisation – espace familles: bilan positif



## CONTACTS CAF



- Pôle Partenaires:
  - Animation vie sociale: Antonin Chatelain
  - Intervention territoriale: Christine Domange
  - Unité administrative d'action sociale: Christophe Verrière
- Pôle Allocataires:
  - Service d'interventions sociales: Maurane Luche  
Camille Brousseau
- Service Ligne du public: Florence Ecochard  
référente pour les maisons France services

**ANNEXE 2 - Liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale en 2021**

<b>COMMUNE DE SAINT JEAN DE LA RUELLE</b>	
<b>TYPE DE STRUCTURE</b>	<b>NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE</b>
<b>EAJE</b>	
<b>Crèche Familiale</b>	8 lotissement du cèdre
<b>Multi accueil Coquelicot</b>	54 rue Paul Doumer
<b>Multi accueil « le Bleuet »</b>	5 rue des Agates
<b>Multi accueil « Maison de la petite Enfance »</b>	39 chemin de Chaingy
<b>RPE</b>	
<b>Relais Petite Enfance</b>	11 rue des Turquoises
<b>ALSH</b>	
<b>Extra et périscolaire</b>	
<b>Maison pour Tous Nord- Sédar Senghor</b>	Rue des Turquoises
<b>Maison pour Tous Sud- Rol Tanguy</b>	Chemin de Chaingy
<b>Centre Suzanne Lacore</b>	Rue Jules Lenormand
<b>Périscolaire</b>	
<b>Groupe scolaire Louis Aragon</b>	Rue des Opalines
<b>Groupe scolaire Jean Moulin</b>	15 rue des Diamants
<b>Groupe scolaire Jules Lenormand</b>	Square Jules Ferry
<b>Groupe scolaire Paul Doumer</b>	55 rue Paul Doumer
<b>Groupe scolaire François Mitterrand</b>	9 rue Françoise Giroud
<b>Groupe scolaire Paul Bert</b>	Rue des écoles
<b>ACCUEIL ADOLESCENTS</b>	
<b>Maison pour Tous Sud-Rol Tanguy</b>	4 chemin de Chaingy
<b>Maison pour Tous Nord- Sédar Senghor</b>	Rue des Turquoises
<b>CENTRES SOCIAUX</b>	
<b>Maison pour Tous Sud-Rol Tanguy</b>	4 chemin de Chaingy
<b>Maison pour Tous Nord- Sédar Senghor</b>	Rue des Turquoises
<b>LUDOTHEQUE</b>	
<b>Centre Suzanne Lacore</b>	Rue Jules Lenormand
<b>LIEU D'ACCUEIL PARENTS ENFANTS</b>	
<b>L'R DES FAMILLES</b>	Groupe scolaire François Mitterrand
<b>CLAS</b>	
<b>Groupe scolaire Jules Lenormand</b>	Square Jules Ferry
<b>Les Essarts</b>	





**ANNEXE 3 - Plan d'actions 2022-2025 - Moyens mobilisés par chaque signataire dans le cadre des objectifs partagés**

<p align="center"><b>Orientation générale N°1 :</b>  <b>Etre un acteur éducatif aux côtés des familles et des enfants : soutenir le parcours éducatif de chaque enfant, et agir de manières cohérentes et complémentaires</b></p>							
Orientations	Objectifs opérationnels	Porteur de l'action	Actions		Calendrier	Indicateurs de suivi	Moyens mobilisables par la Caf : Aides CAF sous réserve de la COG 2023-2027
<p align="center"><b>Mettre à disposition des familles des solutions de garde adaptées à l'âge des enfants, aux besoins des ménages et aux enjeux éducatifs</b></p>	Permettre aux familles de trouver un mode de garde plus facilement	DCCAS - Petite Enfance	1.1	Développer et faire connaître la mission de guichet unique du RPE	2022-2025	1/ Nombre de contacts téléphoniques, RDV recensés par le RPE 2/ Nombre de désistements suite à la commission d'attribution des places	PS RPE Mission renforcée guichet unique
	Maintenir les 120 places d'accueil en EAJE	DCCAS - Petite Enfance	1.2	Créer un nouvel équipement au centre-ville (multi-accueil de 30 places), soit 7 places supplémentaires	2022-2025	Le nombre de places global dans les 4 EAJE	Aide à l'investissement
		DCCAS - Petite Enfance	1.3	Reconstituer un effectif de 15 assistantes maternelles à la crèche familiale			Prestation de service unique (PSU)
		DCCAS - Petite Enfance	1.4	Développer des actions visant à la valorisation et la professionnalisation des assistantes maternelles afin de rendre ce métier plus attractif			Prêt Exposition réseau des RPE
	Répondre davantage aux demandes d'accueil occasionnel	DCCAS - Petite Enfance	1.5	Recenser les demandes d'accueil occasionnel et en connaître les motivations	2022-2025	Le nombre de demandes en accueil occasionnel recensés,	Appui technique sur projet AVIP



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) DE SERVICES AUX FAMILLES

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le

ID : 045-214502858-20221219-DELIB2022353-DE

<p><b>Mettre à disposition des familles des solutions de garde adaptées à l'âge des enfants, aux besoins des ménages et aux enjeux éducatifs</b></p>	<p>Répondre davantage aux demandes d'accueil occasionnel</p>	<p>DCCAS - Petite Enfance</p>	<p>1.6</p>	<p>Construire le projet AVIP pour répondre aux demandes d'accueil occasionnel liées à l'emploi</p>		<p>le nombre d'enfants accueillis dans les structures (y compris la crèche AVIP) en accueil occasionnel,</p>	
	<p>Réfléchir à l'optimisation RH des structures, à la stabilisation des équipes</p>	<p>DCCAS - Petite Enfance</p>	<p>1.7</p>	<p>Affecter un personnel suffisant en nombre (actuellement insuffisant) permettant l'accueil de tous les enfants prévus dans les agréments, assurer un taux d'encadrement satisfaisant (nombre de personnels qualifiés), mettre en place des projets motivants pour les équipes notamment avec l'appui d'intervenants extérieurs.</p>	<p>2022-2025</p>	<p>Nombre de jours d'arrêts de travail, nombre d'heures d'accueil réalisées. Projets réalisés</p>	<p>Bonus Territoire CTG Fonds Publics et Territoires</p>
	<p>Réfléchir à l'évolution bâtementaire des structures petite enfance</p>	<p>DCCAS - Petite Enfance</p>	<p>1.8</p>	<p>Organiser un diagnostic bâtementaire des crèches existantes</p>	<p>2022-2025</p>	<p>Remise du document de diagnostic et de propositions.</p>	<p>Aide à l'investissement</p>
	<p>Favoriser la socialisation avant l'âge scolaire/</p>	<p>DES - Education</p>	<p>1.9</p>	<p>Maintien de 2 classes type TPS, pour chaque périmètre REP et REP+</p>	<p>2022 - 2025</p>	<p>Convention triennale signée en 2022, à renouveler en 2024 copil Ville-EN nb d'enfants accueillis modalités d'implication des parents</p>	<p>Hors champ de compétence CAF</p>
	<p>Accompagner la socialisation et les apprentissages en adaptant les moyens</p>	<p>DAU - Enfance</p>	<p>1.10</p>	<p>Maintenir et rationaliser l'offre d'accueil de loisirs <b>extrascolaire</b> : ajuster le nb de jours d'ALSH et les capacités d'accueil pour éviter le surdimensionnement d'équipes d'animation et améliorer encore le taux de présence après réservation</p>	<p>2022 - 2025</p>	<p>Suivi de l'activité et du cout de fonctionnement Analyse des pratiques des familles</p>	



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) DE SERVICES AUX FAMILLES

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le



ID : 045-214502858-20221219-DELIB2022353-DE

		DAU - Enfance	1.11	Maintenir et rationaliser l'offre d'accueil de loisirs <b>périscolaire</b>	2022 - 2025		
<b>Conforter une offre de services de qualité contribuant au développement des enfants et à la continuité éducative</b>	Prendre en compte les effets indésirables des périodes de confinement Maintenir et renforcer les objectifs qualitatifs d'accueil	DAU - Enfance	1.12	Augmenter l'utilisation du site des Queues de Forêt pour renforcer l'éducation écocitoyenne (médiation animale...)	2022-2025	Actions écocitoyennes menées, actions conjointes avec les écoles, accueil de partenaires associatifs	
		DAU - Enfance DCCAS PE	1.13	Accueillir des activités culturelles et artistiques comme ressources pédagogiques : poursuivre l'organisation de séances d'initiation-découverte en s'appuyant sur les services municipaux d'enseignement artistique	2022-2025	Partenariats développés avec les services municipaux, maintien des actions déjà initiées et augmentation du nombre de bénéficiaires	
	Construire de la transversalité et des passerelles méthodologiques entre les professionnels	DCCAS - DAU - DES	1.14	Élaborer un projet éducatif global	2023	Conduite d'actions de concertation réalisation du document cadre de la petite enfance jusqu'à la jeunesse	
		DCCAS DAU	1.15	Mener des actions transversales PE Enfance Jeunesse, préfigurant le projet éducatif global	2022-2025	Actions transversales menées-partenariats développés entre services. Réutilisation des supports ludothèques par les équipes	
		DCCAS - DAU - DES	1.16	Étendre l'audience de la ludothèque hors les murs et l'utilisation des supports ludiques par les équipes	2022-2025	Nombre d'actions hors les murs augmentation du nombre d'adhérents augmentation du nombre d'emprunts	Financement caf



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) DE SERVICES AUX FAMILLES

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le



ID : 045-214502858-20221219-DELIB2022353-DE

<b>Conforter une offre de services de qualité contribuant au développement des enfants et à la continuité éducative</b>	Construire de la transversalité et des passerelles méthodologiques entre les professionnels	DCCAS DAU DES	1.17	Formations communes en direction des professionnels des différents services de la ville (thématique handicap, co-éducation...)	2022-2023 2024-2025	Nombre d'actions de sensibilisation nombre de journées de formation et/ou inscription en formation Cnftpt adaptation du plan de formation au PEG	
	Prévenir le transfert de responsabilité péri-éducative - coconstruire des modes d'aide complémentaires	DAU	1.18	Maintenir les actions de parentalité existantes, notamment consacrées à l'implication parentale dans le suivi des apprentissages : CLAS, Atelier des parents	2022-2025	Bilan à mi-parcours et évaluation des "projets famille" dans le cadre de l'agrément centre social des MPT. Actions de parentalité menées-implication des parents (quantitatif-qualitatif)	Financement dispositif CLAS, Fonds Parentalité
DAU		1.19	Mise en place d'actions spécifiques autour de l'aide aux devoirs et de l'implication parentale : exemple : café des parents, participation aux semaines de la parentalité, conforter les actions autour du jeu	2022-2025			
<b>Apporter aide et conseil aux parents dans l'exercice de leur rôle et en réponse à leurs préoccupations</b>	Mettre des ressources à la disposition des parents Investir les sujets « sensibles » sans stigmatiser	DCCAS DAU	1.20	Associer des partenaires et professionnels sur le thème de la co-éducation	2022-2025	Bilan à mi-parcours et évaluation des "projets famille" dans le cadre de l'agrément centre social des MPT. Partenaires sollicités (temps individuel et/ou collectif) - Impact sur la qualité des partenariats (coordination des actions, actions co-construites,...)	Financements centres sociaux



**CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) DE SERVICES AUX FAMILLES**

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le



ID : 045-214502858-20221219-DELIB2022353-DE

<p><b>Apporter aide et conseil aux parents dans l'exercice de leur rôle et en réponse à leurs préoccupations</b></p>	<p>Mettre des ressources à la disposition des parents Investir les sujets « sensibles » sans stigmatiser</p>	<p>DCCAS - Petite Enfance</p>	<p>1.21</p>	<p>Développer des actions de prévention et d'aide à la parentalité au sein des EAJE, du LAEP et des 2 TPS.</p>	<p>2022-2025</p>	<p>Nombre d'actions menées auprès des familles, nombre de demandes d'accès en TPS, degré de satisfaction des équipes et des familles, fréquentation du LAEP.</p>	<p>Financement sur structure. Aide sur projets</p>
		<p>DCCAS - Petite Enfance-DAU</p>	<p>1.22</p>	<p>Développer des actions d'accompagnement à la parentalité à destination des jeunes parents - à expérimenter</p>	<p>2022-2023</p>	<p>Nombre d'actions comparaison thématiques questionnées / thématiques développées</p>	<p>Aide sur projets</p>
		<p>DAU</p>	<p>1.23</p>	<p>Actions et dispositifs animés par les référentes famille</p>	<p>2022-2025</p>	<p>Bilan à mi-parcours et évaluation des "projets famille" dans le cadre de l'agrément centre social des Maisons Pour Tous (MPT)</p>	<p>Financements centres sociaux</p>
<p><b>Apporter une aide ciblée quand c'est nécessaire, en articulation avec l'école et les partenaires, et avec l'implication des parents</b></p>	<p>Individualiser les aides apportées et les accompagnements avoir le souci de la coordination et de la cohérence</p>	<p>DAU</p>	<p>1.24</p>	<p>Poursuivre et renforcer l'intervention du Programme de Réussite Educative (PRE)</p>	<p>2022-2025</p>	<p>En cours ; à ajuster en fonction de chaque évaluation annuelle</p>	<p>Hors champ de compétence CAF</p>
		<p>DCCAS - Petite Enfance</p>	<p>1.25</p>	<p>Mettre en place des formations à la communication positive ou autre formation analogue pour aborder les échanges avec les parents - à expérimenter</p>	<p>2023</p>	<p>Nombre d'actions de sensibilisation nombre de journées de formation et/ou inscription en formation Cnftpt adaptation du plan de formation au PEG</p>	<p>Fonds Publics et Territoire</p>



**Orientation générale n°2 :**  
**s'adapter aux spécificités et aux enjeux du handicap**

Orientations	Objectifs opérationnels	Porteur de l'action	Actions		Calendrier	Indicateurs de suivi	Moyens mobilisables par la Caf : Aides CAF sous réserve de la COG 2023-2027
<b>Adapter les modes d'accueil des enfants porteurs d'un handicap</b>	Construire des réponses adaptées aux besoins de l'enfant et aux capacités des professionnels	DCCAS - Petite Enfance	2.1	Accueillir davantage d'enfants porteurs d'un handicap ou présentant un trouble du comportement - accueillir et informer les parents	2022-2025	Nombre de PAI réalisés, nombre d'enfants accueillis bénéficiant de l'AEEH, nombre de suivis spécifiques (CAMPS, ergothérapeute etc...)	Bonus Handicap
		DAU	2.2	Maintenir le dispositif d'inclusion des enfants porteurs d'un handicap dans les accueils péri et extrascolaires	2022-2025	Nombre d'enfants accueillis analyse des besoins et du contexte	Fonds Publics et Territoire
	Faciliter le quotidien des personnes, en priorisant l'accès à l'école, et dans le cadre d'une articulation Education Nationale -VILLE	DES	2.3	Mettre en place un partenariat avec l'Education Nationale pour l'affectation des AESH, le suivi des prescriptions d'accompagnement, et la prise en charge des enfants porteurs d'un handicap sur le temps de restauration	2023	Effectivité du dispositif, évaluation des difficultés de recrutement... évaluation partagée des bénéfices pour les enfants	Hors champ de compétence CAF
	Savoir partager (malgré les différences), sensibiliser, faire découvrir et expérimenter les handicaps	DAU DCCAS DES	2.4	Mener des actions de sensibilisation	2022-2025	Recensement des thématiques investies nombre d'actions audiences ciblées : école, monde associatif, sportif...	



**Orientation générale n°3 :**  
**Faciliter les démarches des familles et des personnes**

Orientations	Objectifs opérationnels	Porteur de l'action	Actions		Calendrier	Indicateurs de suivi	Moyens mobilisables par la Caf : Aides CAF sous réserve de la COG 2023-2027
<b>Soutenir l'accès aux droits</b>	Orienter et conseiller les publics Faciliter l'accès des personnes aux dispositifs de droit commun	DGA EJCS	3.1	Dans le cadre du PRU des Chaises, maintenir l'agence France Service au cœur du quartier des Chaises, durant la phase de travaux sur le centre commercial des Chaises - relocalisation prévue au 40 rue des Diamants dans le cadre d'un partenariat avec Valloire Habitat (étape 1)	2026	-	Information Caf sur les aides, les conventionnements Pass loisirs (action sociale) Information auprès des agents de la commune des maisons France Service sur les prestations légales (service ligne du Public)
		DGA EJCS	3.2	Dans le cadre du PRU des Chaises, projet de création d'une MSAP adossée au Centre Social MPTN (étape 2)	2023-2025		
		DAU EEF	3.3	Faciliter - encourager les jeunes à mobiliser les aides CAF en vue de l'obtention du BAFA	2022-2025	Suivi nbre utilisateurs des aides Bafa (caf)	
		DAU EEF	3.4	Information jeunesse		Suivi du nombre de bénéficiaires suivi des thématiques sollicitées	



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) DE SERVICES AUX FAMILLES

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le

ID : 045-214502858-20221219-DELIB2022353-DE

<b>Soutenir l'accès aux droits</b>	Orienter et conseiller les publics Faciliter l'accès des personnes aux dispositifs de droit commun	DES DAU	3.5	Encourager les familles et les clubs sportifs à utiliser le Pass Loisirs	2023	à faire et à prolonger : suivi nbre utilisateurs de Pass loisirs (caf) conventionnements caf	Information Caf sur les aides, les conventionnements Pass loisirs (action sociale) Information auprès des agents de la commune des maisons France Service sur les prestations légales (service ligne du Public)
		DAU	3.6	Accueillir les publics, traiter leur première demande au sein des MPT pour les orienter vers les partenaires extérieurs	2022-2023	Réorganisation à court terme articulations avec les services de droit commun	
<b>Développer des services dématérialisés et faciliter leur utilisation</b>	Mettre à disposition des usagers des services numériques facilitant l'accès aux services d'accueil (réservation, information, facturation) Rendre les services CAF accessibles à distance	DGA EJCS	3.8	Maintenir un médiateur numérique au sein de l'agence France Services	2022-2024	À évaluer au terme du dispositif Conseiller Numérique	Hors champ de compétence CAF
		DGA EJCS	3.9	Déploiement de la V2 du logiciel et de l'espace familles, et accompagner l'adoption de cet outil par les familles qui ne sont pas encore utilisatrices	2022	Réalisation de l'action	
		DCCAS- Petite Enfance	3.10	Déploiement du logiciel Abelium sur le secteur Petite Enfance et développer le paiement dématérialisé	2022-2023	Réalisation de l'action	
		DA DCCAS	3.11	Développer une plateforme de prise de rdv pour recevoir les familles	2022	Réalisation de l'action	





CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) DE SERVICES AUX FAMILLES

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le

**SLOW**

ID : 045-214502858-20221219-DELIB2022353-DE

<b>Développer des services dématérialisés et faciliter leur utilisation</b>	Mettre à disposition des usagers des services numériques facilitant l'accès aux services d'accueil (réservation, information, facturation) Rendre les services CAF accessibles à distance	DAU DCCAS DC	3.12	Actions d'inclusion numérique - informer et orienter sur les différents services d'inclusion numérique	2022-2023	Amélioration et visibilité à renforcer à court terme	
		DAU	3.13	Faire avec les publics les plus en difficulté pour les amener à l'autonomie (prévenir les effets de l'illectronisme et favoriser l'accès aux droits)	2022-2025	Évaluation partagée avec les acteurs de l'inclusion numérique Développement d'un maillage : recensement du nombre de bénéficiaires, du nb d'orientations	
		DAU	3.14	Maintenir et renforcer l'action Promeneurs du Net	2022-2025	Outils de suivi de l'activité dans le cadre de la coordination départementale	Conseiller départemental caf animation vie sociale / Soutien à AMARA 45 pour la coordination départementale du dispositif
		DAU - DC	3.15	Maintenir et diversifier des actions de prévention des dangers du net	2022-2025	À voir dans le cadre du Contrat de Ville	



**Orientation générale n°4 :**  
**Agir avec les familles et les enfants et les jeunes**

Orientations	Objectifs opérationnels	Porteur de l'action	Actions		Calendrier	Indicateurs de suivi	Moyens mobilisables par la Caf : Aides CAF sous réserve de la COG 2023-2027
<p><b>Encourager les initiatives et l'implication dans la vie locale (associative, culturelle...)</b></p>	<p>Développer l'implication citoyenne Associer et faire participer les habitants</p>	DAU	4.1	<p>Mettre en œuvre les projets conventionnés des 2 centres sociaux MPTS et MPTN : Mettre en place un dispositif d'échange de services et de partage Améliorer la mobilité et l'autonomie des habitants Inscrire au quotidien les habitants dans une dynamique éco citoyenne Associer les habitants dans la vie du centre social et du quartier</p>		<p>Projet CS- bilan à mi-parcours et évaluation des projets dans le cadre de l'agrément centre social des MPT</p>	<p>Prestation de service centre social-Appui technique conseiller départemental caf</p>
		DAU	4.2	<p>Accompagner les habitants dans l'utilisation des supports d'implication citoyenne mis en place par la ville, et notamment l'APPEL A PROJET CITOYEN</p>	<p>2022 2023-2025</p>	<p>Selon évaluation de la première année</p>	
		DAU	4.3	<p>Animer le CJCS et accompagner les jeunes dans leur rôle de jeunes citoyens et porteurs de projet</p>	<p>2022 2023-2025</p>	<p>Idem</p>	<p>Aides sur projets jeunes</p>



## CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) DE SERVICES AUX FAMILLES

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le

**SLO**

ID : 045-214502858-20221219-DELIB2022353-DE

<b>Encourager les actions de solidarité, les projets collectifs, les actions de sensibilisation et de prévention</b>	Proposer des actions et des situations propices pour rompre l'isolement et notamment aider les jeunes à se détacher des pratiques individualistes notamment numériques	DAU	4.4	Impliquer le CJCS et accompagner les jeunes conseillers dans leurs initiatives à destination des autres jeunes	2022-2025	Bilan à mi-parcours et évaluation des projets dans le cadre de l'agrément centre social des MPT Accompagnement effectué des conseillers actions menées par les conseillers vis-à-vis des autres jeunes	Aides sur projets jeunes
		DAU	4.5	Maintenir et développer une offre extrascolaire et périscolaire à destination des adolescents prenant en compte leurs problématiques et leur désir de solidarité et d'entraide	2022-2025	Bilan à mi-parcours et évaluation des projets dans le cadre de l'agrément centre social des MPT ex : projets de solidarité et d'entraide mis en place dans les alsh	
<b>5 - Animation et Suivi de la Convention Territoriale Globale</b>							<b>Moyens mobilisables par la Caf : Aides CAF sous réserve de la COG 2023-2027</b>
Pilotage assuré par le Directeur Général Adjoint, le directeur de l'Animation Urbaine, le directeur du CCAS, la chargée de coopération							Financement de la chargée de coopération.



**Permettre aux familles de trouver un mode de garde plus facilement**  
**Action 1.1**

Orientation stratégique :

Être un acteur éducatif aux côtés des familles et des enfants

*Mettre à disposition des familles des solutions de garde adaptées à l'âge des enfants, aux besoins des ménages et aux enjeux éducatifs*

<b>Diagnostic initial- constats</b>	Les familles ne savent pas toujours quel service solliciter pour rechercher un mode d'accueil de leur enfant et connaître l'offre existante
<b>Public visé</b>	Les familles et les assistantes maternelles
<b>Objectifs opérationnels</b>	Développer et faire connaître la mission de guichet unique du RPE
<b>Modalités de mise en œuvre /Descriptif action</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Réfléchir à un plan de communication afin que les familles identifient le service,</li><li>• Mettre en place des outils (trame d'entretien) afin de mieux recenser les besoins réels des familles afin d'y répondre plus efficacement.</li></ul>
<b>Echéances de réalisation</b>	Période de la convention de la CTG
<b>Responsable de l'action et services mobilisés</b>	L'animatrice du RPE et le service communication communal
<b>Résultats attendus</b>	Une meilleure information et orientation des familles vers un service et un mode d'accueil correspondant à leur besoin réel
<b>Partenaires sollicités</b>	Le réseau départemental des RPE coordonné par la CAF, le service de la PMI, les Maisons pour Tous
<b>Indicateurs de suivi d'action</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>○ Nombre de contacts téléphoniques, RDV recensés par le RPE</li><li>○ Nombre de désistements suite à la CAP.</li></ul>



**Maintenir les 120 places d'accueil en EAJE**  
**Actions 1.2/1.3/1.4**

Orientation stratégique :

Être un acteur éducatif aux côtés des familles et des enfants

*Mettre à disposition des familles des solutions de garde adaptées à l'âge des enfants, aux besoins des ménages et aux enjeux éducatifs*

<b>Diagnostic initial- constats</b>	L'offre d'accueil en structures collectives est insuffisante au regard des besoins du territoire (151 dossiers de demande recensés en mars 2021 pour le passage en commission), Crèche familiale : de plus en plus de difficultés de remplacement des enfants car nombre des AM en baisse (12 à ce jour), moyenne d'âge élevée, difficultés de recrutement...
<b>Public visé</b>	Les familles et les assistantes maternelles Stéoruellanes et les professionnelles petite enfance
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Créer un nouvel équipement au centre-ville (multi-accueil de 30 places), soit 7 places supplémentaires,</li><li>• Reconstituer un effectif de 15 AM à la crèche familiale,</li><li>• Développer des actions visant à la valorisation et la professionnalisation des AM afin de rendre ce métier plus attractif.</li></ul>
<b>Modalités de mise en œuvre /Descriptif action</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pilotage du projet de création de la nouvelle structure,</li><li>• Recrutement 3 AM à la crèche familiale pour recouvrir une capacité d'accueil de 45 places,</li><li>• Mettre en œuvre des actions de valorisation du métier d'AM (forums, articles de presse, expositions...).</li></ul>
<b>Echéances de réalisation</b>	Période de la convention de la CTG
<b>Responsable de l'action et services mobilisés</b>	La coordinatrice petite enfance, le pôle petite enfance, le service communication communal et l'espace emploi-formations
<b>Résultats attendus</b>	Une offre d'accueil de 120 places qui répond aux besoins de familles
<b>Partenaires sollicités</b>	La CAF, le service de la PMI, les services traditionnels de l'emploi, l'AMO et le MO du projet de nouvelle structure.
<b>Indicateurs de suivi d'action</b>	Le nombre de places global dans les 4 EAJE



**Répondre davantage aux demandes d'accueil occasionnel**  
**Actions 1.5/1.6**

Orientation stratégique :

Être un acteur éducatif aux côtés des familles et des enfants

*Mettre à disposition des familles des solutions de garde adaptées à l'âge des enfants, aux besoins des ménages et aux enjeux éducatifs*

<b>Diagnostic initial- constats</b>	De nombreuses demandes en accueil occasionnel (pour socialisation, conseil médecin ou PMI, Maman enceinte, recherche d'emploi...) ne trouvent pas de réponse
<b>Public visé</b>	Les familles Stéoruellanes
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Recenser les demandes d'accueil occasionnel et en connaître les motivations</li><li>• Construire le projet d'accueil de la future crèche AVIP pour répondre aux demandes d'accueil occasionnel liées à l'emploi</li></ul>
<b>Modalités de mise en œuvre /Descriptif action</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Construire un outil complet pour recenser les demandes d'accueil occasionnel (quel est le besoin ? pourquoi ? combien ? ....)</li><li>• Se renseigner sur les spécificités d'un accueil AVIP et prendre contact avec une structure l'ayant déjà mis en place.</li><li>• Rencontrer les partenaires (pôle emploi, mission locale...)</li><li>• Ecrire le projet d'accueil AVIP</li></ul>
<b>Echéances de réalisation</b>	Période de la convention de la CTG
<b>Responsable de l'action et services mobilisés</b>	La coordinatrice petite enfance, les responsables des EAJE, l'animatrice du RPE
<b>Résultats attendus</b>	Des statistiques fiables permettant une lecture du besoin des familles pour l'accueil occasionnel. La création de la structure AVIP
<b>Partenaires sollicités</b>	Services de l'emploi, la CAF
<b>Indicateurs de suivi d'action</b>	Le nombre de demandes en accueil occasionnel recensés Le nombre d'enfants accueillis dans les structures (y compris la crèche AVIP) en accueil occasionnel



**Réfléchir à l'optimisation du fonctionnement RH des structures,  
à la stabilisation des équipes  
Action 1.7**

Orientation stratégique :

Être un acteur éducatif aux côtés des familles et des enfants

*Mettre à disposition des familles des solutions de garde adaptées à l'âge des enfants, aux besoins des ménages et aux enjeux éducatifs*

<b>Diagnostic initial- constats</b>	Les absences récurrentes de personnel (et leur non-remplacement immédiat) ne permettent pas de garantir l'encadrement des accueils occasionnels (principalement pour les parents qui ne travaillent pas)
<b>Public visé</b>	Les familles Stéoruellanes ayant un enfant inscrit en accueil occasionnel Les agents petite enfance
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Stabiliser les équipes</li><li>• Garantir l'accueil de tous les enfants (contrats réguliers ou occasionnels) qui fréquentent les EAJE</li></ul>
<b>Modalités de mise en œuvre /Descriptif action</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Affecter un personnel suffisant en nombre (actuellement insuffisant) permettant l'accueil de tous les enfants prévus dans les agréments</li><li>• Assurer un taux d'encadrement satisfaisant (nombre de personnels qualifiés)</li><li>• Mettre en place des projets motivants pour les équipes notamment avec l'appui d'intervenants extérieurs</li></ul>
<b>Echéances de réalisation</b>	Période de la convention de la CTG
<b>Responsable de l'action et services mobilisés</b>	La coordinatrice petite enfance, les équipes des EAJE, le service RH, l'agent de prévention et bien-être au travail
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Baisse des arrêts de travail</li><li>- Augmentation des heures réalisées</li><li>- Agents motivés et se sentant valorisés</li><li>- Satisfaction des familles</li></ul>
<b>Partenaires sollicités</b>	Intervenant extérieur
<b>Indicateurs de suivi d'action</b>	Nombre de jours d'arrêts de travail, nombre d'heures d'accueil réalisées



**Réfléchir à l'évolution bâtementaire des structures petite enfance**  
**Action 1.8**

Orientation stratégique :

Être un acteur éducatif aux côtés des familles et des enfants

*Mettre à disposition des familles des solutions de garde adaptées à l'âge des enfants, aux besoins des ménages et aux enjeux éducatifs*

<b>Diagnostic initial- constats</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Réformes de la petite enfance qui encadrent la mise aux normes des bâtiments d'accueil petite enfance</li><li>• 2 bâtiments accueillant les crèches du Bleuet et du Coquelicot ne seront plus aux normes en 2026</li><li>• Mise en conformité de la crèche de la maison de la petite enfance à prévoir</li></ul>
<b>Public visé</b>	Les familles Stéoruellanes
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Organiser un diagnostic bâtementaire des structures existantes</li></ul>
<b>Modalités de mise en œuvre /Descriptif action</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Recours à un prestataire pour le diagnostic des bâtiments</li><li>• Elaboration de propositions de travaux de mise aux normes</li></ul>
<b>Echéances de réalisation</b>	Période de la convention de la CTG et suivante.
<b>Responsable de l'action et services mobilisés</b>	Le pôle petite enfance et les services techniques municipaux
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Réalisation du diagnostic</li><li>- Elaboration d'un rapport d'aide à la décision pour les élus pour les travaux de mise en conformité à réaliser</li></ul>
<b>Partenaires sollicités</b>	La PMI, prestataire extérieur
<b>Indicateurs de suivi d'action</b>	Remise du document de diagnostic et de propositions





**Accompagner la socialisation et les apprentissages  
en adaptant les moyens mobilisés en périscolaire et extrascolaire  
Actions 1.10 et 1.11**

Orientation stratégique :

Être un acteur éducatif aux côtés des familles et des enfants

*Mettre à disposition des familles des solutions de garde adaptées à l'âge des enfants, aux besoins des ménages et aux enjeux éducatifs*

<b>Diagnostic initial - constats</b>	Augmentation du nombre d'inscriptions et du nombre de familles recourant aux services d'accueil. Constat de disparités -socio-professionnelles notamment) dans les pratiques, dans les besoins : besoin de garde, besoin d'une offre éducative Evolution entérinée avec l'organisation des accueils dans les écoles, au départ pour répondre au contexte sanitaire, ce qui a renforcé la proximité et l'attractivité du service proposé. Nécessité de mobiliser des moyens humains de manière rationnelle et sans surencadrement.
<b>Public visé</b>	Les familles inscrivant leur enfant en périscolaire et extrascolaire, ainsi que les familles ne recourant pas à ces services mais susceptibles d'en avoir besoin dans un objectif éducatif ou au regard d'obligations professionnelles
<b>Objectifs opérationnels</b>	Ajuster les capacités d'accueil Rationaliser les moyens alloués, humains et matériels Combiner les besoins de bonne répartition des effectifs dans les locaux, et les demandes de proximité des parents
<b>Modalités de mise en œuvre /Descriptif action</b>	Analyse des fréquentations, des habitudes d'utilisation, des besoins des parents Ajustement de la capacité d'accueil sur les périodes de moindre fréquentation (exemple : fin du mois d'août) Communication préalable des jauges aux familles
<b>Echéances de réalisation</b>	Période de la convention de la CTG
<b>Responsable de l'action et services mobilisés</b>	Responsables Enfance
<b>Résultats attendus</b>	Réduire la surmobilisation de moyens humains en éliminant les réservations de confort Stabiliser les équipes en réduisant le besoin de recourir à des animateurs en renfort
<b>Partenaires sollicités</b>	
<b>Indicateurs de suivi d'action</b>	Taux de présence / taux de réservation Taux d'encadrement prévisionnel / taux d'encadrement réel

**Construire de la transversalité et des passerelles méthodologiques entre les professionnels**  
**Actions 1.14/1.15/1.16/1.17**

Orientation stratégique :

Être un acteur éducatif aux côtés des familles et des enfants

*Conforter une offre de services de qualité contribuant au développement des enfants et à la continuité éducative*

<b>Diagnostic initial - constats</b>	La gestion des différents services a permis un rapprochement progressif de directions et de missions dans un souci de cohérence et de complémentarité éducatives. Cette évolution peut se poursuivre, avec l'objectif d'un projet éducatif global.
<b>Public visé</b>	Les agents de la direction de l'animation urbaine, de la direction de l'éducation et des sports, de la direction des solidarités et notamment ceux de la petite enfance
<b>Objectifs opérationnels</b>	Elaborer un projet éducatif global Mener des actions transversales préfigurant le projet éducatif Etendre l'audience de la ludothèque hors les murs et l'utilisation des supports ludiques par les équipes Mener des formations communes des professionnels des différents services de la ville (par exemple : handicap, co-éducation...)
<b>Modalités de mise en œuvre /Descriptif action</b>	Mises en œuvre d'actions communes Réunions thématiques Animation du dispositif
<b>Echéances de réalisation</b>	Période de la convention de la CTG
<b>Responsable de l'action et services mobilisés</b>	Chargée de coopération et Directeurs/Responsables des services concernés
<b>Résultats attendus</b>	Lisibilité et visibilité des services mis en œuvre Cohérence et continuité des recommandations éducatives Sentiment d'appartenance
<b>Partenaires sollicités</b>	
<b>Indicateurs de suivi d'action</b>	Analyse de cohorte : part des enfants accueillis par le service Petite Enfance, présents dans les services péri et extra scolaires.



**Mettre des ressources à la disposition des parents**  
**Actions 1.20/1.22/1.23**

Orientation stratégique :  
*Être un acteur éducatif aux côtés des familles et des enfants*  
*Apporter aides et conseils aux parents dans l'exercice de leur rôle et en réponse à leurs préoccupations*

<b>Diagnostic initial- constats</b>	La commune de Saint Jean de la Ruelle agit sur le champ de la parentalité de plusieurs manières ; c'est une orientation centrale dans l'action auprès des parents de jeunes enfants, comme dans l'action tout au long de la scolarité.
<b>Public visé</b>	Les parents des enfants accueillis dans les structures Les parents qui n'utilisent pas les services mais expriment un intérêt et des questions Les parents identifiés comme fragiles
<b>Objectifs opérationnels</b> <b>Modalités de mise en œuvre /Descriptif action</b>	Associer des partenaires et professionnels sur le thème de la co-éducation Développer des actions de prévention et d'aide à la parentalité Adapter les actions à l'âge des enfants Adapter les actions à la situation des parents (monoparentalité, barrière de la langue...) Développer des actions d'accompagnement à la parentalité à destination des jeunes parents Cibler les questions de parentalité relatives au suivi de la scolarité Renforcer les actions et dispositifs animés par les référentes famille
<b>Echéances de réalisation</b>	Période de la convention de la CTG
<b>Responsable de l'action et services mobilisés</b>	Chargée de coopération + Référentes familles des centres sociaux
<b>Résultats attendus</b>	Lisibilité et visibilité des ressources mises à la disposition des parents
<b>Partenaires sollicités</b>	CAF, REAAP ; écoles REP et REP+
<b>Indicateurs de suivi d'action</b>	Questionnaire à l'attention des parents



**Actions de prévention et d'aide à la parentalité**  
**Action 1.21**

Orientation stratégique :

*Être un acteur éducatif aux côtés des familles et des enfants  
Apporter aides et conseils aux parents dans l'exercice de leur rôle et en réponse à leurs  
préoccupations - Mettre des ressources à la disposition des parents*

<b>Diagnostic initial- constats</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Davantage de parents sont en questionnement sur leur rôle parental,</li><li>• Besoin accru d'accompagnement, y compris dans la préparation à la scolarisation,</li><li>• Le LAEP est bien fréquenté sur la salle des cèdres, moins sur la salle des Emeraudes,</li><li>• Les 2 TPS avec la présence de l'EJE répondent aux besoins d'accompagnement des familles avec enfants de 2 ans à la séparation et à la préparation à la scolarisation de leur enfant.</li></ul>
<b>Public visé</b>	Les familles Stéoruellanes
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Développer des actions de prévention et d'aide à la parentalité au sein des EAJE, du LAEP et des 2 TPS.</li></ul>
<b>Modalités de mise en œuvre /Descriptif action</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Promouvoir le LAEP,</b></li><li>• <b>Organisation d'interventions ponctuelles</b> dans chacune des structures,</li><li>• <b>Formation des agents</b> à la communication positive ou autre formation analogue permettant d'aborder les besoins d'échanges avec les parents au quotidien,</li><li>• <b>Réfléchir à des actions communes</b> avec différents services de la ville et plus particulièrement avec les Maisons pour Tous,</li><li>• <b>Maintien des 2 classes TPS</b> avec la présence de l'EJE.</li></ul>
<b>Echéances de réalisation</b>	Période de la convention de la CTG
<b>Responsable de l'action et services mobilisés</b>	Le pôle petite enfance, les Maisons pour Tous, l'Education Nationale, le pôle communication communal
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Meilleure connaissance du LAEP par les familles</li><li>- Meilleure participation des familles aux actions de prévention</li><li>- Meilleure promotion des actions par les équipes de professionnelles en direction des familles</li><li>- Professionnalisation des équipes dans la communication positive et aidante avec les parents</li><li>- Satisfaction des parents dans le développement de leur fonction parentale</li></ul>
<b>Partenaires sollicités</b>	La CAF, intervenants extérieurs
<b>Indicateurs de suivi d'action</b>	Nombre d'actions menées auprès des familles, nombre de demandes d'accès en TPS, degré de satisfaction des équipes et des familles, fréquentation du LAEP



**Favoriser l'inclusion des enfants porteurs d'un handicap**  
**Action 2.1**

Orientation stratégique :  
S'adapter aux spécificités et aux enjeux du handicap  
*Adapter les modes d'accueil des enfants porteurs d'un handicap*

<b>Diagnostic initial- constats</b>	Des demandes particulières d'enfants porteurs d'un handicap ou présentant des troubles du comportement auxquelles les structures ne peuvent toujours répondre.
<b>Public visé</b>	Les familles Stéoruellanes ayant un enfant porteur d'un handicap ou présentant des troubles du comportement
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Accueillir davantage d'enfants ayant un handicap ou présentant un trouble du comportement</li></ul>
<b>Modalités de mise en œuvre /Descriptif action</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Former le personnel ou/et avoir recours à un personnel supplémentaire (type moniteur-éducateur),</li><li>• Organiser l'intervention d'un.e psychologue en appui à cet objectif.</li></ul>
<b>Echéances de réalisation</b>	Période de la convention de la CTG
<b>Responsable de l'action et services mobilisés</b>	La coordinatrice petite enfance, les équipes des EAJE, les référents santé-inclusion, la psychologue, le service RH
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Plus d'accueils d'enfants porteurs d'un handicap ou d'un trouble du comportement accueillis dans les structures dans de bonnes conditions</li><li>- Développement d'un partenariat dédié à cet objectif</li><li>- Professionnalisation des équipes à ces accueils</li><li>- Satisfaction des familles</li></ul>
<b>Partenaires sollicités</b>	La CAF, intervenants médico-sociaux, pôle ressources handicap 45
<b>Indicateurs de suivi d'action</b>	Nombre de PAI réalisés, nombre d'enfants accueillis bénéficiant de l'AEEH, nombre de suivis spécifiques (CAMPS, ergothérapeute etc...)

**Animation et suivi de la CTG**  
**Action 5**

<b>Diagnostic initial- constats</b>	Besoin d'animer et de suivre la mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale. Besoin de construire de la transversalité entre les services pour renforcer et conforter une offre de service de qualité dans une continuité éducative
<b>Objectifs opérationnels</b>	Conduire des diagnostics territoriaux Conseiller les élus sur orientations politiques en Petite enfance Contribuer à l'animation de la démarche CTG Mettre en œuvre les objectifs petite enfance fixés dans la CTG Soutenir les actions transversales en interne entre les services. Evaluer les actions Développer et animer le partenariat
<b>Modalités de mise en œuvre /Descriptif action</b>	Mettre en œuvre la politique petite enfance et les orientations stratégiques de la ville Aider à la construction de la transversalité entre les services (petite enfance, jeunesse, animation vie sociale) - Animer la CTG
<b>Echéances de réalisation</b>	2022/2025
<b>Responsable de l'action et services mobilisés</b>	Chargé de coopération
<b>Résultats attendus</b>	Suivi du projet de territoire (petite enfance) Transversalité entre services Participation à la Construction du Projet Educatif global Réflexion sur l'évolution de la fonction du chargé de coopération sur les thématiques enfance et jeunesse
<b>Partenaires sollicités</b>	CAF
<b>Indicateurs de suivi d'action</b>	Bilans et évaluation CTG lors des COPIL Animation groupes de travail, réunions partenariales
<b>Financements</b>	CAF : maintien des financements accordés dans le cadre du CEJ 2018-2021 pour 1 ETP-partie Petite Enfance, pour une transition du poste vers un poste de chargé de coopération à fin 2025.



## ANNEXE 4 - Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg

Un comité de pilotage est instauré, il se compose :

- Pour la ville : de son Maire et/ ou son/ses représentant(s);
- Pour la Caf : Du Directeur et/ou son(ses) représentant(s).

Le comité de Pilotage est assisté des personnes chargées de l'animation et du suivi de la CTG, dont la chargée de coopération.

Le comité de pilotage se réunit au moins une fois par an selon un calendrier à définir.

L'organisation de comité de pilotage supplémentaire peut être sollicité par l'une ou l'autre des parties. Tout avenant à la convention sera soumis au comité de pilotage.

Le comité de pilotage assure :

- le suivi de la réalisation des objectifs du plan d'actions à travers les bilans qui lui sont présentés
- l'évaluation de la convention.

Il veille à la complémentarité, la cohérence des actions et des interventions des services et/ou partenaires et renforce la coordination.

Des personnes ressources pourront participer au comité de pilotage selon les thématiques abordées.

Le secrétariat du comité de pilotage est assuré par la commune.



## ANNEXE 5- Évaluation CTG

La démarche d'évaluation a pour vocation de mettre en lumière la plus-value de la CTG et des politiques sociales et familiales. Elle vise à en mesurer les impacts sur les pratiques des acteurs en repérant les changements. L'évaluation a pour finalité d'accompagner les décisions et d'utiliser au mieux les ressources engagées.

Cette démarche sera co-construite en lien avec la commune.

Elle comporte 2 étapes :

- Le suivi de la mise en œuvre des actions et leurs résultats
- L'évaluation des impacts

Chaque action fait l'objet d'un bilan annuel au regard des résultats attendus et des indicateurs définis lors de l'élaboration des fiches. Au fur et à mesure de la conduite de leur action, les référents sont chargés d'informer le Comité de pilotage de son avancement et des résultats obtenus.

Avant la fin de la convention, une évaluation globale des actions est réalisée afin d'engager les réflexions en vue du renouvellement de la CTG.





**ANNEXE 6- Décision du conseil municipal de la commune de Saint Jean de la Ruelle en date du 19 décembre 2022.**



## VILLE DE SAINT JEAN DE LA RUELLE

Direction Générale des Services  
Pôle Assemblées et Affaires Juridiques

### ANNEXE N°

9	2022-354	PLAN ZAC ALLEVILLE NORD DENOMINATION DEUX VOIES.
---	----------	--



















## VILLE DE SAINT JEAN DE LA RUELLE

Direction Générale des Services  
Pôle Assemblées et Affaires Juridiques

### ANNEXE N°

<b>10</b>	<b>2022-355</b>	<b>RESUME DES ACTIONS DU PPA 2019-2030 DE L'AGGLOMERATION ORLEANAISE.</b>
-----------	-----------------	---

RESIDENTIEL&TERTIAIRE		TITRE ACTION
	RES-1	Accompagner la rénovation énergétique des bâtiments et habitations
	RES-2	Accompagner le changement d'équipement de chauffage massif, favorisant les pompes à chaleur et la biomasse
	RES-3	Réglementer l'utilisation des appareils de chauffage au bois
	RES-4	Sensibiliser sur les alternatives au brûlage des déchets verts avec la logique de retour au sol (compostage, paillage...) & faire respecter l'interdiction de leur brûlage
MOBILITE		TITRE ACTION
	MOB-1	Mettre en place une ZFE-m sur Orléans Métropole
	MOB-2	Mettre en place la circulation différenciée en cas de pic de pollution
	MOB-3	Déployer des bornes de recharges électriques et autres infrastructures d'avitaillement
	MOB-4	Mettre en œuvre le Plan Vélo Métropolitain
	MOB-5	Développer les actions de sensibilisation autour des mobilités durables
	MOB-6	Améliorer l'attractivité du réseau de transport et des services de mobilité
ACTIVITES ECONOMIQUES		TITRE ACTION
	ECO-1	Limiter les émissions des principaux émetteurs industriels
	ECO-2	Limiter les émissions de COV des petites entreprises
	ECO-3	Mieux connaître et limiter les émissions des petites chaufferies (entre 400 kW et 1 MW)
	ECO-4	Favoriser les chantiers propres
OBSERVATOIRE		TITRE ACTION
	OBS-1	Observer les Polluants émergents : Les particules ultrafines PUF
	OBS-2	Connaître le parc d'appareils individuels de chauffage au bois
	OBS-3	Évaluer des concentrations de NO <sub>2</sub> en proximité du trafic routier sur Orléans Métropole

*ANNEXE 1 : résumé des actions du PPA 2019-2030 de l'agglomération orléanaise*



## VILLE DE SAINT JEAN DE LA RUELLE

Direction Générale des Services  
Pôle Assemblées et Affaires Juridiques

### ANNEXE N°

11	2022-356	ACCORD TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIETE ROC.
----	----------	--

## PROTCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL

### ENTRE LES SOUSSIGNES

**La commune de SAINT JEAN DE LA RUELLE**, dont le siège est situé 71 rue Charles BEAUHAIRE, B.P. 74, 45142 SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE CEDEX, prise en la personne de son Maire en exercice, domicilié en cette qualité audit siège, dûment habilité par une délibération du conseil municipal du 19 décembre 2022 ;

*D'une part,*

**ET**

**La société RESTAURATION ORLEANAISE CONSTRUCTION - R.O.C**, société par actions simplifiée à associé unique, au capital de 150 000 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ORLEANS sous le numéro 391 033 545, dont le siège social est situé 1136 rue de Gautray, ZI DE LA SAUSSAYE, 45590 SAINT-CYR-EN-VAL, prise en la personne de son représentant légal exercice, domicilié en cette qualité audit siège ;

*D'autre part,*

### IL EST PREALABLEMENT RAPPELE CE QUI SUIT

1. La commune de SAINT JEAN DE LA RUELLE a eu pour projet la transformation du cabinet médical du quartier des Chaises en maison de santé pluridisciplinaire.

Dans ce cadre, plusieurs marchés publics de travaux ont été conclus, le marché étant alloti.

La société RESTAURATION ORLEANAISE CONSTRUCTION (ci-après ROC) s'est vue attribuer :

- le lot n° 2 - Déconstruction - Maçonnerie pour un montant de 142 494,50 € HT ;
- le lot n° 11 - VRD pour un montant de 27 435,84 € HT.

Les travaux objet du lot n° 2 prévoyaient une décomposition en 2 phases (phase 1 : création de l'extension ; phase 2 : restructuration partielle du bâtiment existant).

Les travaux objet du lot n° 1 comportaient une seule phase (phase : création de l'extension).

2. Au cours du chantier, plusieurs retards dans l'exécution du lot n° 2 qui avait été confié à la société ROC ont été constatés.

En application du CCAP, le montant des pénalités de retard encourues s'élevaient respectivement à 19 800 € et à 3 600 €.

Par ailleurs, il a été constaté que plusieurs prestations n'avaient pas été correctement réalisées à savoir :

- pour le lot n° 2 : dépose de l'isolant en comble (chiffré à 3 449,30 € HT) ;
- pour le lot n° 11 : revêtement béton désactivé (chiffré à 7 484,40 € HT) et revêtement type enrobé (chiffré à 2 310 € HT).

3. S'agissant du lot n° 2 - Déconstruction - maçonnerie, la phase 1 a été réceptionnée sans réserve à effet du 4 décembre 2019.

La phase 2 du lot n° 2 a été réceptionnée à effet du 19 juin 2020 sous réserve que les travaux de dépose de l'isolant en comble soient réalisés avant le 26 juin 2020, à défaut de quoi, la commune de SAINT JEAN DE LA RUEILLE opérerait une réfaction du montant correspondant (chiffré à 3 449,30 € HT).

S'agissant du lot n° 11 - VRD, les travaux ont été réceptionnés à effet du 4 décembre 2019, sous réserve que les travaux de revêtement béton désactivé et de revêtement type enrobé soient réalisés avant le 26 juin 2020, à défaut de quoi la commune de SAINT JEAN DE LA RUEILLE opérerait une réfaction du montant correspondant (revêtement béton désactivé, chiffré à 7 484,40 € HT et revêtement type enrobé chiffré à 2 310 € HT).

4. Par une lettre recommandée avec accusé de réception du 14 juin 2021, ROC a notifié à la commune, avec copie au maître d'œuvre, les projets de décomptes généraux pour chacun des deux lots concernés et arrêtés comme suit :

- pour le lot n° 2 - Déconstruction - Maçonnerie : 44 586,15 € TTC ;
- pour le lot n° 11 - VRD : 34 536,24 € TTC.

Soit un montant total de 79 122,39 € TTC.

Plusieurs échanges ont ensuite eu lieu directement entre ROC et la commune ainsi qu'entre les conseils des deux parties.

\*

Sur la base de ces éléments, les parties se sont rapprochées afin de trouver une issue amiable au litige et ainsi éviter une procédure longue, coûteuse et aléatoire pour chacune des parties.



Sans aucune reconnaissance de responsabilité de chacune des parties au présent protocole, et après s'être consenti des concessions réciproques, les parties ont convenu de conclure un accord dont la teneur suit.

## **IL EST EN CONSEQUENCE CONVENU CE QUI SUIT :**

### **Article 1<sup>er</sup> – Champ d'application du protocole**

Le présent protocole vise uniquement à régler les conséquences financières des marchés publics de travaux conclus entre la commune et la société R.O.C en vertu de leurs engagements contractuels.

Il vise seulement à prémunir les parties d'une action qui pourrait être intentée par l'une ou par l'autre au titre de sa responsabilité contractuelle.

En revanche, elle n'exonère pas la société R.O.C des garanties légales (en particulier la responsabilité décennale qui est d'ordre public) dont elle pourrait être redevable.

### **Article 2 – Obligation des parties**

#### **2.1. Obligations de la commune de SAINT JEAN DE LA RUELE**

La commune de SAINT JEAN DE LA RUELE s'engage à régler à ROC à titre d'indemnité globale, forfaitaire et définitive, une somme de **41 666,67 € HT** soit 50 000 € TTC.

La délibération autorisant la signature de ce protocole d'accord sera transmise au contrôle de légalité dans un délai maximum de 48 heures à compter de son adoption.

Le mandatement interviendra immédiatement après que les formalités visant à rendre exécutoire ladite délibération seront effectuées et le protocole signé, et au plus tard dans le délai de 7 jours suivants ces formalités.

#### **2.2. Obligations de la société R.O.C**

La société R.O.C s'estimant parfaitement remplie de ses obligations, s'engage à n'introduire aucune action, devant quelque juridiction que ce soit, visant à mettre en

cause la responsabilité contractuelle de la commune en rapport avec la conclusion, l'exécution et la fin de leurs relations contractuelles.

### **Article 3 – Modalités du règlement**

La somme visée à l'article 2 sera réglée par virement sur le compte bancaire de la société R.O.C.

### **Article 4 – Modalités de conclusion du protocole d'accord**

La date de conclusion du protocole d'accord est la date à laquelle la dernière partie concernée aura signé la présente convention.

Le présent protocole d'accord devra être signé par l'ensemble des parties dans un délai de 15 jours à compter de la date de la signature de la première partie concernée.

### **Article 5 - Transaction et renonciation à tout recours**

D'un commun accord entre les parties et sous réserve de sa parfaite exécution, la présente convention emporte transaction au sens des principes dont s'inspirent les articles 2044 et suivants du Code civil tels qu'éclairé par l'article L. 423-1 du Code des relations entre le public et l'Administration.

Par ailleurs, aux termes des principes dont s'inspire l'article 2052 du Code civil, la transaction fait obstacle à l'introduction ou à la poursuite entre les parties d'une action en justice ayant le même objet.


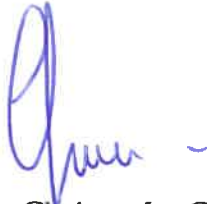

Ainsi, les parties s'estimant totalement remplies de leurs obligations par la conclusion de la présente convention dont la portée est renfermée par son objet, elles mettent fin définitivement à leurs relations et annulent toute réclamation, négociation, engagement, communication orale ou écrite, acceptation, ou accord préalable entre les parties, sous réserve des stipulations des articles 1er et 2 ci-dessus et de l'exécution, par les parties, des obligations souscrites.

### **Article 7 - Loi applicable**

La présente convention sera soumise pour sa validité, son interprétation et son exécution à la Loi française.

Tous les litiges auxquels pourrait donner lieu la présente convention ou qui pourraient en être la suite ou la conséquence, seront de la compétence exclusive du Tribunal administratif d'ORLEANS.

En 3 exemplaires originaux dont un remis à chacune des parties et un au comptable public.

Parties	Date, lieu de signature et signature (précédée de la mention « Lu et approuvé, bon pour transaction irrévocable et désistement de tous droits, instances et actions »)
<p>COMMUNE DE SAINT JEAN DE LA RUELLE</p>	<p>Fait à SAINT JEAN DE LA RUELLE, le 23/12/2022  <i>Lu et approuvé, bon pour transaction irrévocable et désistement de tous droits, instances, et actions</i></p>   <p>Monsieur Christophe CHAILLOU  <i>Maire de la commune de SAINT JEAN DE LA RUELLE</i></p>
<p>RESTAURATION ORLEANAISE CONSTRUCTION (R.O.C)</p>	<p>Fait à Saint-Cyren-Val, le 23 Janvier 2023  <i>Lu et approuvé, bon pour transaction irrévocable, et désistement de tous droits, instances et Actions.</i></p>  <p>R.O.C          Groupe Villemain          1136 rue de Gautray          45075 ORLEANS cedex 2          tél. : 02 38 56 69 70 - Fax : 02 38 56 22 79          SIRET 391 033 545 00024</p>

Envoyé en préfecture le 10/03/2023

Reçu en préfecture le 10/03/2023

Publié le 10/03/2023



ID : 045-214502858-20221219-ANNEXE2022356-DE